E/3466
E/CN.11/564

NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

RAPPORT ANNUEL

(22 mars 1960 — 20 mars 1961)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-DEUXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 2

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes	Pages
INTRODUCTION	1	1
PREMIÈRE PARTIE. — TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA SEIZIÈME SESSION	2-288	1
A. — *Travaux des organes subsidiaires*	4-193	1
1. — Industrie et ressources naturelles	5-80	2
Groupe de travail de la petite industrie	6-9	2
Groupe de travail d'experts géologues	10-15	2
Sous-Comité des ressources minérales	16-28	3
Conférence de la cellulose et du papier en Asie et en Extrême-Orient	29-40	5
Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction	41-46	6
Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique	47-53	7
Comité de l'industrie et des ressources naturelles	54-80	8
2. — Commerce international	81-114	11
Groupe de travail des douanes	82-91	12
Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional	92-95	13
Comité du commerce	96-114	13
3. — Transports intérieurs et communications	115-151	15
Réunions zonales de groupes de spécialistes des routes internationales	116-121	15
Sous-Comité des routes et des transports routiers	122-137	16
Comité des transports intérieurs et des communications	138-151	18
4. — Recherche et plans	152-176	20
Conférences des statisticiens d'Asie	153-160	20
Troisième groupe d'étude des problèmes de reclassification et de gestion budgétaires	161-162	21
Groupe de travail du développement et des plans économiques	163-166	21
Groupe de travail sur la formation des statisticiens	167-171	21
Deuxième groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation	172-176	22
5. — Mise en valeur des ressources hydrauliques	177-193	22
Quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques	178-183	23
Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong	184-193	24
B. — *Autres travaux*	194-268	26
Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques	195-198	26
Division de la recherche et des plans	199-214	26
Division CEAEO/FAO de l'agriculture	215-228	29
Division des affaires sociales	229-243	30
Autres aspects des travaux	244-268	32
C. — *Rapports avec les institutions spécialisées et d'autres organisations*	269-288	35
Institutions spécialisées	270-280	35
Organisation internationale du Travail (OIT)	270	35
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	271-273	36
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	274	36
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	275	36
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque)	276	37
Fonds monétaire international (FMI)	277	37
Organisation mondiale de la santé (OMS)	278	37
Union internationale des télécommunications (UIT)	279	37
Organisation météorologique mondiale (OMM)	280	37
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	281	37
Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (CIOIC/GATT)	282	37
Autres organisations intergouvernementales	283-286	37
Organisations non gouvernementales	287-288	38
DEUXIÈME PARTIE. — DIX-SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION	289-427	38
A. — *Participation aux séances et organisation des travaux*	289-319	38
Séance d'ouverture et séance de clôture	289-291	38
Allocutions d'ouverture et de clôture	292-313	38
Membres et participation aux séances	314-316	41
Pouvoirs	317	42
Élection du Bureau et organisation des travaux	318-319	42
B. — *Ordre du jour*	320	42

(Suite à la page 3 de la couverture.)

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/3466
E/CN.11/564

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS
TRENTE-DEUXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 2

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

Rapport annuel au Conseil économique et social pour la période du 22 mars 1960 au 20 mars 1961

INTRODUCTION

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) a, lors de sa 250e séance, tenue le 20 mars 1961, adopté à l'unanimité le présent rapport annuel, qui porte sur la période du 22 mars 1960 au 20 mars 1961. Elle l'adresse au Conseil économique et social, pour qu'il l'examine à sa trente-deuxième session, conformément au paragraphe 15 du mandat de la Commission, qui dispose qu'elle « présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire » [1].

Première partie

TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA SEIZIÈME SESSION

2. Pendant la période considérée, la Commission a surtout cherché à intensifier la coopération régionale pour résoudre les grands problèmes du développement économique et social; en particulier, elle a engagé les Etats membres à élaborer et à mettre en œuvre des mesures et une politique propres à consolider leurs relations économiques et sociales, tant entre eux qu'avec d'autres pays du monde.

3. Le présent compte rendu des travaux de la Commission comprend trois sections : A) travaux des organes subsidiaires de la Commission; B) autres travaux; C) rapports avec les institutions spécialisées et d'autres organisations.

A. — Travaux des organes subsidiaires

4. Dans leurs travaux, les organes subsidiaires de la Commission ont tenu compte des résolutions 664 (XXIV), 693 (XXVI), 694 (XXVI), 742 (XXVIII), 751 (XXIX), 777 (XXX), 783 (XXX), 791 (XXX), 792 (XXX), 793 (XXX) et 801 (XXX) du Conseil économique et social, qui soulignent la nécessité d'une action concertée, axée sur les problèmes majeurs du développement économique et social des pays sous-développés. Ce faisant, ils se sont attachés de plus en plus aux entreprises d'intérêt régional et aux mesures propres à favoriser la coopération régionale.

[1] La Commission a fait rapport au Conseil économique et social sur ses travaux antérieurs et ceux de ses organes subsidiaires dans les documents suivants : rapport sur la première session, 16-25 juin 1947, et rapport du Comité plénier, 10-17 juillet 1947 [*Documents officiels du Conseil économique et social, cinquième session, Supplément n° 6* (E/452; E/491)]; rapport sur les première et deuxième sessions, 16-25 juin 1947 et 24 novembre-6 décembre 1947 [*ibid., sixième session, Supplément n° 8* (E/606 et Corr.1)]; rapport intérimaire sur la troisième session, 1er-12 juin 1948 [*ibid., septième session, Supplément n° 12* (E/839)]; rapport intérimaire sur la quatrième session, 29 novembre-11 décembre 1948 [*ibid., huitième session, Supplément n° 3* (E/1088)]; rapport sur la quatrième session et rapport du Comité plénier, 1er juillet 1948-5 avril 1949 [*ibid., neuvième session, Supplément n° 13* (E/1329 et Add.1)]; rapports annuels de la Commission au Conseil économique et social à ses onzième, treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième, vingtième, vingt-deuxième, vingt-quatrième, vingt-sixième, vingt-huitième et trentième sessions [*ibid., onzième session, Supplément n° 8* (E/1710); *ibid., treizième session, Supplément n° 7* (E/1981); *ibid., quatorzième session, Supplément n° 3* (E/2171); *ibid., quinzième session, Supplément n° 6* (E/2374); *ibid., dix-septième session, Supplément n° 3* (E/2553); *ibid., vingtième session, Supplément n° 5* (E/2712); *ibid., vingt-deuxième session, Supplément n° 2* (E/2821); *ibid., vingt-quatrième session, Supplément n° 2* (E/2959); *ibid., vingt-sixième session, Supplément n° 2* (E/3102); *ibid., vingt-huitième session, Supplément n° 2* (E/3214); *ibid., trentième session, Supplément n° 2* (E/3340)].

I. — Industrie et ressources naturelles

5. On trouvera ci-après, dans l'ordre chronologique, la date des sessions du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et des organes qui font rapport à ce Comité, ainsi que la composition de leur bureau, pour la période considérée.

Groupe de travail de la petite industrie (sixième session), 24-31 mars 1960
Président : M. H. S. Sen (Singapour);
Premier Vice-Président : M. I. S. Macaspac (Philippines);
Deuxième Vice-Président : M. S. Izzan (Indonésie).

Groupe de travail d'experts géologues (quatrième session), 20-26 avril 1961
Président : M. K. Kaneko (Japon);
Premier Vice-Président : M. D. N. Wadia (Inde);
Deuxième Vice-Président : M. M. P. Ramiro (Phi- (Philippines).

Sous-Comité des ressources minérales (quatrième session), 26 avril-4 mai 1960
Président : M. H. Kurushima (Japon);
Premier Vice-Président : M. M. Siddiqui (Pakistan);
Deuxième Vice-Président : M. S. Ranoekoesoemo (Indonésie).

Conférence de la cellulose et du papier en Asie et en Extrême-Orient, 17-31 octobre 1960
Président : M. T. Shimoda (Japon);
Premier Vice-Président : M. Anondo (Indonésie);
Deuxième Vice-Président : M. M. P. Ramira (Philippines).

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction (sixième session), 21-29 novembre 1960
Président : M. P. Srichamara (Thaïlande);
Premier Vice-Président : M. R. P. Andal (Philippines);
Deuxième Vice-Président : M. F. Hayakawa (Japon).

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique (neuvième session), 14-21 décembre 1960
Président : M. S. Bhoothalingam (Inde);
Premier Vice-Président : M. S. A. Shareef (Pakistan);
Deuxième Vice-Président : M. T. Yasuhara (Japon).

Comité de l'industrie et des ressources naturelles (treizième session), 26 janvier-3 février 1961
Président : M. P. Srichamara (Thaïlande);
Premier Vice-Président : M. D. Sandilya (Inde);
Deuxième Vice-Président : M. M. E. Buenafe (Philippines).

Groupe de travail de la petite industrie

6. A sa sixième session, tenue à Singapour en mars 1960, le Groupe de travail de la petite industrie a étudié les aspects économiques et techniques de la fabrication de conserves alimentaires, et il a passé en revue les problèmes qui se posent à l'industrie des conserves dans la région. Le développement de la conserverie permettrait de régulariser l'offre de denrées alimentaires et de fruits, et d'en atténuer les fluctuations saisonnières.

Mise en boîtes ou en bocaux

7. Le Groupe de travail a constaté que la principale difficulté qu'éprouvaient les fabricants de conserves tenait au prix élevé des récipients. Pour l'industrie de la conserverie, le fer-blanc est la matière première essentielle, mais, dans chaque pays, les besoins de fer-blanc sont si réduits que des usines nationales ne seraient pas rentables. Aussi le Groupe de travail a-t-il recommandé de créer une usine moderne de fer-blanc électrolytique ou étamé à chaud, qui desservirait l'ensemble de la région.

Méthodes de conservation

8. Le Groupe de travail a noté que, dans presque tous les pays de la région, l'industrie familiale continuait à appliquer les mêmes méthodes traditionnelles (fermentation, fumage, séchage au soleil et salage); les familles qui font des conserves ménagères ignorent les techniques modernes. Comme les fruits et les légumes poussent bien dans toute la région, tous les éléments sont réunis pour que l'on puisse y développer la conserverie de façon coordonnée. Le Groupe de travail a recommandé que le secrétariat constitue un groupe de spécialistes qui seraient chargés d'aider les pays de la CEAEO à coordonner leurs plans nationaux de développement de la conserverie.

Recherche et vulgarisation

9. Le Groupe de travail a remarqué que si, dans de nombreux pays de la région, les méthodes de transformation donnent lieu à des travaux de recherche appliquée, on n'accorde que peu d'attention aux méthodes traditionnelles de séchage, de salage, de fermentation et de marinage. La coordination entre la recherche et la vulgarisation est insuffisante. L'industrie des conserves a l'impression que ses problèmes d'ordre pratique n'intéressent pas les chercheurs. Le Groupe de travail a donc recommandé de créer un centre régional de coordination qui faciliterait l'échange de renseignements, coordonnerait les recherches et organiserait des cycles d'étude techniques et des échanges de visites entre directeurs d'usine et spécialistes.

Groupe de travail d'experts géologues

10. A sa quatrième session, tenue à Tokyo en avril 1960, le Groupe de travail d'experts géologues a noté que les pays de la région accordaient de plus en plus d'importance aux levés géologiques et à la prospection minière, à l'étude géologique des eaux souterraines et aux enquêtes géologiques du génie civil. La plupart des pays ont renforcé l'effectif de leur service géologique. Dans l'ensemble de la région, toutefois, le nombre actuel

de géologues compétents est encore loin d'être suffisant et le manque de bonnes connaissances géologiques entrave le développement de l'industrie minière, en particulier, et le développement industriel, en général.

Confection de cartes régionales

11. Le Groupe de travail a noté que la carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient était en cours d'impression; il a proposé que, dès qu'ils auraient reçu les épreuves de cette carte, les services géologiques des pays de la région étudient soigneusement les parties qui concernent leur territoire et communiquent au secrétariat de la CEAEO les nouveaux renseignements et les corrections qui devraient figurer dans la deuxième édition. Le Groupe de travail a également souligné que les pays de la région avaient intérêt à établir systématiquement et de façon continue des cartes géologiques nationales. Il a exprimé l'espoir que le Directeur du Service géologique de l'Inde continuerait à remplir les fonctions de coordonnateur pour les revisions à venir.

12. Le Groupe de travail a dit compter que la carte des gisements de pétrole et de gaz naturel de l'Asie et de l'Extrême-Orient serait imprimée avant 1962, en temps voulu pour être présentée au deuxième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières en Asie et en Extrême-Orient, qui doit avoir lieu cette année-là. Pour ce qui est de la carte indiquant la répartition des ressources minérales de la région, le coordonnateur (le Directeur du Service géologique de l'Inde) et son adjoint (le Directeur du Service géologique du Japon) espèrent pouvoir l'achever en 1961. De l'avis du Groupe de travail, les services géologiques de la région devraient commencer à établir la carte métallogénique de leur pays et l'envoyer, dès qu'elle serait terminée, au cordonnateur adjoint. Le Groupe de travail a reconnu la nécessité d'avoir une carte tectonique régionale; si leurs ressources le leur permettent, les pays membres devraient donc établir et adresser au secrétariat de la CEAEO la carte tectonique de leur territoire, pour qu'on puisse l'incorporer dans la carte régionale qui sera au 1/5.000.000e. Le Groupe de travail a désigné comme coordonnateur pour ces travaux le Directeur du Service géologique de la Fédération de Malaisie.

Instituts régionaux

13. Le Groupe de travail a pris note de plusieurs propositions relatives à la création éventuelle d'un centre géologique régional, d'un institut régional du pétrole et d'un centre de formation aux méthodes de levés aériens. Les Gouvernements de l'Inde, de l'Iran et du Pakistan ont proposé d'installer l'institut régional du pétrole sur leur territoire; le Gouvernement thaïlandais a marqué son désir d'avoir le centre géologique régional à Bangkok.

Etude géologique conjointe des régions frontières

14. Le Groupe de travail a noté que les géologues de la Fédération de Malaisie et de la Thaïlande avaient terminé l'enquête géologique entreprise en commun sur certaines régions frontières, que le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et la République du Viet-Nam allaient faire ensemble les levés du bassin inférieur du Mékong, et que l'on envisageait aussi une étude géologique conjointe des régions frontières de la Birmanie et de la Thaïlande. En vue de développer la coopération régionale, il a recommandé au secrétariat de la CEAEO de continuer à encourager activement de telles études et d'y apporter toute l'aide qui lui serait demandée. A son avis, les pays de la région qui se trouvent dans les zones arides et demi-arides devraient envisager la possibilité d'étudier en commun la géologie des eaux souterraines en recourant, au besoin, aux programmes d'aide internationale ou bilatérale.

Moyens de formation

15. Les pays de la région manquent encore de géologues, d'hydrologues et d'autres spécialistes des levés géologiques et de la prospection des minéraux. Aussi le Groupe de travail a-t-il prié l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de faire, en collaboration avec la CEAEO, l'inventaire des moyens qui existent dans la région pour former ces spécialistes.

SOUS-COMITÉ DES RESSOURCES MINÉRALES

16. A sa quatrième session, tenue à Tokyo en avril-mai 1960, le Sous-Comité des ressources minérales a passé en revue la situation de l'industrie minière dans la région; il a porté spécialement son attention sur les questions suivantes : prospection, levés aériens, recherche de minéraux radio-actifs, commerce des produits minéraux, statistiques relatives aux minéraux, et formation du personnel. Il a également fait le point en ce qui concerne les ressources en minerais de cuivre, de plomb et de zinc. Il a examiné le rapport du Groupe de géologues et d'ingénieurs des mines d'Asie et d'Extrême-Orient sur leur voyage d'étude aux Etats-Unis et au Canada (I&NR/34), ainsi que le rapport du Cycle d'étude sur les méthodes et l'outillage des levés aériens (E/CN.11/I&NR/Sub.3/L.10). Il a décidé de réunir en 1962 un deuxième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières en Asie et en Extrême-Orient, pour lequel il a établi un ordre du jour.

L'industrie minière dans la région

17. Le Sous-Comité a noté que tous les pays de la région fournissaient au secrétariat des renseignements pour son étude annuelle sur la situation de l'industrie minière en Asie et en Extrême-Orient (*Mining Developments in Asia and the Far East*). De l'avis du Sous-Comité, cette publication devrait donner également les renseignements suivants : chiffre de la production, en valeur et en tonnage; production par kilomètre carré et par habitant; rapport de la valeur de la production totale au revenu national total; production des différents secteurs dans chaque pays; estimation des réserves, pour chaque gisement, indiquant la base adoptée pour les calculs.

Rapport du Groupe de géologues et d'ingénieurs des mines d'Asie et d'Extrême-Orient sur leur voyage d'étude aux Etats-Unis et au Canada

18. Lorsqu'il a examiné le rapport de ce groupe, le Sous-Comité a recommandé d'organiser un cycle d'étude sur les méthodes et l'outillage de la prospection géochimique. Des pays industriels, tant de la région que de l'extérieur, ont accepté de déléguer à ce cycle d'étude des spécialistes de haut rang qui pourraient faire des conférences et diriger les débats. Le Sous-Comité a recommandé d'organiser ultérieurement un voyage d'étude à l'intention de géologues et de géophysiciens du pétrole qui pourraient se rendre dans plusieurs pays avancés en matière de mise en valeur des ressources pétrolières.

Commerce des minéraux et produits minéraux

19. Le Sous-Comité a reconnu que l'expansion du commerce des minéraux est une tâche fort complexe qui exige la coopération des consommateurs et des producteurs. Il a pris note des efforts qui sont faits par d'autres organismes internationaux pour résoudre ce problème. Il a insisté sur le rôle que peuvent jouer à cet égard la coopération régionale et l'intensification du commerce intrarégional. Le Sous-Comité a reçu l'assurance que le Japon s'adresserait le plus possible aux pays de la région pour les produits dont il a besoin. Selon le Sous-Comité, les pays importateurs devraient acheter non seulement des matières premières, mais également des minéraux déjà traités qui pourraient leur être livrés à des prix compétitifs. Les accords commerciaux à long terme constituent un moyen des plus efficaces d'accroître et de stabiliser le commerce des minéraux et des produits minéraux.

Statistiques relatives aux minéraux

20. Le Sous-Comité a noté que la Conférence des statisticiens d'Asie avait examiné cette question à ses deuxième et troisième sessions. Il a relevé que l'ONU, après les recensements mondiaux de la population et de l'agriculture de 1960-1961, organiserait des recensements de l'industrie (y compris l'industrie minière) vers 1963. Cette année a d'ailleurs été officiellement désignée comme l'année du Programme mondial d'enquêtes industrielles de base, et le Bureau de statistique des Nations Unies s'occupe déjà d'élaborer à cette fin des normes et des définitions; celles-ci spécifieront notamment les caractéristiques de chaque produit de base (y compris les produits minéraux) qu'il faudra mesurer, ainsi que les unités de mesure à employer.

Rapport du Cycle d'étude des Nations Unies sur les méthodes et l'outillage des levés aériens

21. Le Sous-Comité a noté que ce cycle d'étude des Nations Unies sur les méthodes et l'outillage des levés aériens, organisé en février 1960 sous les auspices communs de la CEAEO et de la Section de la cartographie du Département des affaires économiques et sociales, avait examiné les problèmes qui sont propres à la région, ainsi que la coopération internationale dans ce domaine. Le Sous-Comité a souligné l'importance des levés aériens, qui permettent d'effectuer de façon économique et rapide des études géologiques et de la prospection minière. Comme nombre de pays de la région souffrent d'une pénurie aiguë de techniciens spécialisés dans les divers types de levés aériens, le Sous-Comité a proposé d'accorder des bourses à des étudiants qui pourraient aller parfaire leurs connaissances dans les pays où les techniques sont déjà très perfectionnées, et de créer dans la région un centre de formation qui s'occuperait avant tout de former, en cours d'emploi, des spécialistes des levés aériens, mais qui accueillerait aussi des étudiants qualifiés.

22. De l'avis du Sous-Comité, ce cycle d'étude a été utile non seulement aux pays de la région, mais également aux pays qui sont plus avancés dans ce domaine, car il a permis d'amples échanges de renseignements sur les derniers perfectionnements techniques. Aussi a-t-on recommandé d'organiser un second Cycle d'étude des Nations Unies sur les méthodes et l'outillage des levés aériens, et d'y adjoindre une exposition d'instruments et de matériel avec démonstrations pratiques.

Uranium et autres minerais radio-actifs

23. Le Sous-Comité a examiné ce que les pays de la région avaient fait pour rechercher et mettre en valeur leurs gisements d'uranium et d'autres minerais radioactifs. Il a décidé que le secrétariat devrait inclure, dans son étude annuelle, *Mining Developments in Asia and the Far East,* des renseignements sur l'exploitation de ces gisements dans la région de la CEAEO.

Gisements de cuivre, de plomb et de zinc

24. Selon le Sous-Comité, si la production de ces minerais est actuellement assez faible dans la région en dépit des gisements importants qu'elle recèle, c'est parce que certains pays n'ont pas accordé suffisamment d'attention à la prospection et à l'exploitation de leurs ressources. Il a constaté que le Japon, grâce à des progrès considérables, était désormais le principal producteur de cuivre, de plomb et de zinc de la région, et que l'Inde faisait des efforts intensifs pour rechercher et exploiter ses gisements de minerais non ferreux.

Bauxite

25. Le Sous-Comité a examiné la proposition qui lui était soumise de réunir un colloque sur la mise en valeur des ressources de bauxite de l'Asie et de l'Extrême-Orient. Il a prié le secrétariat de commencer par rassembler toutes les données relatives à la géologie et à l'origine des formations de bauxite, à l'étendue des réserves connues ou potentielles, à l'état actuel de l'exploitation et aux aspects techniques et économiques de la production, de la commercialisation et de la transformation de la bauxite dans les pays de la région.

Ressources pétrolières

26. Le Sous-Comité a proposé d'organiser un deuxième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient. Cette réunion permettrait de voir dans quelle mesure les pays

de la région ont mis en œuvre les recommandations formulées lors du premier Colloque, et d'examiner aussi les progrès qu'ils ont faits entre-temps pour mettre en valeur leurs ressources pétrolières. L'ordre du jour de ce second colloque devrait comprendre également les points suivants : géologie des gisements pétrolifères; méthodes et techniques de prospection du pétrole; production, stockage, transport et utilisation du gaz naturel; aspects économiques de la prospection, de la production et de la distribution du pétrole; formation technique; inventaire des services actuels et évaluation des besoins futurs dans la région de la CEAEO. L'aide de l'ONU dans le domaine de la mise en valeur des ressources pétrolières est une question que le Colloque devrait étudier également.

27. Lors du premier Colloque, il avait été question de créer un institut régional du pétrole; le Sous-Comité a noté à cet égard les offres des Gouvernements indien, indonésien, iranien et pakistanais, qui ont proposé d'établir cet institut sur leur territoire. Le Sous-Comité a recommandé que le secrétariat de la CEAEO se mette en rapport avec les gouvernements intéressés pour connaître exactement les services et facilités qu'ils pourraient offrir, qu'il étudie ces divers services, qu'il précise la tâche de cet institut ou de ces instituts et qu'il fasse part, dès qu'il le pourrait, de ses conclusions et suggestions aux pays membres.

Coopération régionale

28. De l'avis du Sous-Comité, la coopération régionale est une question que les pays ne devraient jamais perdre de vue. Il y a lieu d'étudier s'il convient de créer un institut géologique régional. Le Sous-Comité a recommandé de créer aussitôt que possible un centre d'étude des méthodes des levés aériens; ce centre aurait au début un caractère provisoire et son enseignement porterait avant tout sur les techniques d'interprétation, la réunion des données et la recherche.

CONFÉRENCE DE LA CELLULOSE ET DU PAPIER EN ASIE ET EN EXTRÊME-ORIENT

29. La Conférence de la cellulose et du papier en Asie et en Extrême-Orient, qui était placée sous les auspices de la CEAEO, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT), a eu lieu à Tokyo en octobre 1960. Elle a examiné les tendances de la production, de la consommation et du commerce de la pâte et du papier dans la région de la CEAEO, ainsi que les progrès techniques récents et les techniques futures de la fabrication de la pâte et du papier. Elle a évalué les ressources de la région en matières premières fibreuses et la rentabilité de leur exploitation, et elle a également étudié les autres éléments qu'exige la production de pâte et de papier. Parmi les autres questions dont la Conférence s'est occupée figurent : les aspects techniques et économiques de la production industrielle de la pâte à papier, du papier et du papier journal; la collecte et l'utilisation de vieux papiers; l'industrie du papier fabriqué à la main; la production artisanale de pâte et de papier; la fabrication, dans la région, du matériel utilisé pour la production de la pâte et du papier; les perspectives du développement et les besoins d'investissement; la politique douanière dans la région.

30. La Conférence a conclu que la région possédait assez de matières premières fibreuses, en particulier du bambou, de la bagasse, des bois de conifères et de feuillus, pour que l'industrie du papier puisse y prendre beaucoup d'extension. Elle a fait ressortir que c'est aux gouvernements de la région qu'il appartient de prendre des mesures pour conserver ces ressources et, le cas échéant, pour les accroître. Elle a engagé tous les Etats de la région à reviser leur politique sylvicole et à prendre toutes dispositions utiles pour assurer un approvisionnement adéquat en matières premières.

31. La Conférence a étudié deux problèmes techniques de base : les moyens d'employer au mieux les ressources régionales en matières premières à fibres courtes, et l'effet des techniques modernes sur la conception des nouvelles usines de pâte et de papier dans la région. La Conférence a souligné que les normes de qualité et les spécifications ne devront pas être calquées systématiquement sur celles qui ont été mises au point pour les pâtes à fibres longues, et qu'il faudrait attendre, pour les fixer, d'avoir acquis plus d'expérience. La Conférence a beaucoup insisté sur les techniques modernes et elle a estimé que les nouvelles usines devraient les appliquer. Elle a estimé qu'il était possible d'établir dans la région des fabriques de pâte et de papier dont les petites dimensions ne nuiraient pas à l'efficacité.

32. La Conférence a examiné les ressources en bois, bambou, bagasse, paille, herbes et autres matières premières pouvant fournir des fibres. En Asie du Sud et dans la partie continentale de l'Asie du Sud-Est, le bambou est assez abondant pour alimenter une production massive de pâte. Il se peut même que le bambou des plantations artificielles revienne moins cher que celui des peuplements naturels. Dans la plupart des pays de la région, c'est la bagasse qui semble devoir fournir les plus grandes quantités de fibres courtes aux moindres frais. La production de pâte à partir de la bagasse est appelée à prendre beaucoup d'expansion.

33. La Conférence a noté que la plupart des pays pouvaient se procurer assez facilement les divers produits chimiques nécessaires pour fabriquer les quantités de pâte à papier, de papier et de carton dont ils ont ou dont ils auront besoin. La récupération des produits de la cuisson a fait également l'objet d'un débat. On s'efforce actuellement de mettre au point des procédés et de petites installations (débitant de 10 à 15 tonnes par jour) qui permettront de récupérer les produits chimiques et la chaleur de petits éléments de production, et l'on pense que ces petites installations seront rentables. La Conférence a souligné que la région pouvait fabriquer aussi de la pâte mécanique et de la pâte dure.

34. La Conférence a constaté que, dans de nombreux pays de la région, la consommation de papier journal était encore faible, mais qu'elle augmentait rapidement. Elle s'est demandé dans quelle mesure on pourrait fabriquer du papier journal en utilisant des matières premières

fibreuses indigènes autres que les fibres traditionnelles. Certains procédés modernes de fabrication permettent en effet de produire économiquement de la pâte mécanique à partir d'une grande variété de bois d'espèces feuillues. La Conférence a conclu, toutefois, que les pays où la demande de papier journal est faible n'ont pas toujours intérêt à chercher à subvenir eux-mêmes à leurs besoins, car, pour être rentable, une usine de papier journal doit avoir une capacité suffisante.

35. La Conférence a noté l'importance que présente la récupération des vieux papiers. Le réemploi direct et sans transformation des vieux papiers comme papier d'emballage ne devrait pas être encouragé. Il vaudrait mieux organiser une production locale de carton dans les pays qui ont beaucoup de vieux papiers.

36. La Conférence a examiné le rôle que peut jouer l'industrie du papier fabriqué à la main pour fournir des emplois à temps partiel ou à plein temps. L'Etat devrait aider cette industrie en organisant la recherche et en lui avançant des fonds. La Conférence a souligné que l'on devrait améliorer rapidement les outils et les techniques employés dans l'industrie du papier fabriqué à la main.

37. La Conférence a constaté qu'il ne pouvait y avoir de règle fixe au sujet des dimensions économiques d'une petite fabrique. Les avantages de la production artisanale sont les suivants : utilisation de matières premières fibreuses locales; vente des produits finis sur place; réduction des frais de distribution; adaptation facile aux exigences du marché local; possibilité de se contenter d'un petit nombre de techniciens hautement compétents et d'ouvriers qualifiés; besoin relativement faible de capitaux; emploi de machines fabriquées dans le pays. Dans les contrées où il n'y a pas d'usine de pâte ou de papier, il y aurait intérêt à commencer par construire une petite fabrique. Les petites fabriques de pâte et de papier sont particulièrement indiquées là où les matières premières telles que la paille, les vieux papiers, les chiffons et les herbes n'existent qu'en quantités limitées. La Conférence a pris note des nombreux progrès techniques qui permettraient à la production artisanale de jouer son rôle et d'être rentable.

38. La Conférence a relevé qu'il était possible, dans certains pays de la région, de monter des usines qui fabriqueraient le matériel nécessaire à l'industrie de la pâte et du papier. Elle a recommandé que les pays de la région où les circonstances s'y prêtent commencent par fabriquer des équipements simples.

39. La Conférence a estimé que d'ici à 1975 il faudrait des investissements de l'ordre de 4 milliards 500 millions de dollars pour porter la capacité de production à un niveau qui permette de répondre aux besoins croissants de papier de la région. Un développement de cette ampleur exige et justifie la création rapide d'une industrie régionale pouvant fabriquer le matériel nécessaire. De l'avis de la Conférence, il faudra obtenir une participation importante du capital étranger; étant en pleine expansion, l'industrie de la pâte et du papier offre d'ailleurs des débouchés sans cesse plus étendus. Les capitalistes étrangers apporteront aussi avec eux les compétences techniques et administratives nécessaires.

40. La Conférence a estimé que les pays de la région devraient adopter une politique tarifaire et commerciale libérale pour certaines catégories de papier, telle que le papier journal, le papier d'impression et certains papiers et cartons industriels spéciaux, qui sont indispensables à l'application de leurs programmes scolaires et culturels. Des droits peu élevés sur les importations de matériel et de certains articles qu'exige la fabrication du papier, comme les produits chimiques, les articles fongibles et, dans certains cas, les matières fibreuses (y compris la pâte), faciliteraient le développement de l'industrie nationale du papier. Il est souhaitable, certes, que l'Etat aide cette nouvelle industrie en lui accordant une protection douanière, des subventions et des dégrèvements fiscaux, mais il devra toujours analyser de près les coûts de l'exploitation et de la commercialisation.

GROUPE DE TRAVAIL DE L'HABITATION ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

41. A sa sixième session, tenue à Bangkok en novembre 1960, le Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction a passé en revue la situation actuelle du logement dans la région et les mesures prises pour y réduire les frais de construction. Il a également examiné le rapport des spécialistes asiatiques de l'habitation et des matériaux de construction sur leur voyage d'étude en Europe, en juin-juillet 1960 (E/CN.11/I&NR/HBWP.6/L.4), ainsi que les activités des deux Centres régionaux de l'habitation. Il a décidé de proposer l'organisation, en 1962, d'un cycle d'étude sur les installations collectives qui intéressent l'habitation.

La situation du logement

42. Le Groupe de travail a noté que, dans leurs plans nationaux de développement, la plupart des pays n'avaient pas accordé à l'habitation un rang de priorité assez élevé. Ils n'ont pas pu rattraper leur retard dans la construction, ni remplacer les maisons vétustes. Par ailleurs, l'accroissement démographique et l'urbanisation ont créé une demande supplémentaire de logements. Beaucoup de pays n'ont pas de service ou ministère de l'habitation et très peu ont des institutions de crédit qui puissent aider à financer les logements des économiquement faibles ou des groupes sociaux à revenu moyen. En raison du bas niveau des revenus, il existe une grande différence entre le taux social et le taux économique des loyers; il faut donc subventionner le logement des économiquement faibles. Tenant compte des difficultés et des ressources limitées des Etats, le Groupe de travail a recommandé aux pays de la région : *a*) de créer un ministère ou service de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes, qui serait spécialement chargé de toutes les questions relatives au logement; *b*) d'accélérer leurs programmes d'habitation, qui devront prévoir, outre la construction de logements, l'aménagement d'installations collectives telles que les services d'adduction d'eau, les systèmes d'égout et les routes; *c*) de s'efforcer tout spécialement de réduire la densité des logements dans les zones urbaines; *d*) d'abaisser le prix des terrains; *e*) de créer des sociétés de construction et des organismes de crédit au logement, à caractère non lucratif; *f*) d'encourager la construction

privée de logements pour les groupes à revenu moyen, en accordant la garantie de l'Etat aux prêts destinés au bâtiment.

Frais de construction

43. Le Groupe de travail a examiné une étude du secrétariat sur les frais de construction dans la région de la CEAEO (E/CN.11/I&NR/HBWP.6/L.2). A son avis, on devrait entreprendre des études similaires dans chaque pays de la région, et voir périodiquement dans quelle mesure les frais de construction ont pu être réduits. Les centres régionaux de l'habitation devraient collaborer à ce travail.

Rapport sur le voyage d'étude de spécialistes asiatiques de l'habitation et des matériaux de construction

44. Le Groupe de travail a examiné le rapport du Groupe de spécialistes de l'habitation et des matériaux de construction sur le voyage d'étude qu'ils ont fait sous les auspices de la DOAT et de la CEAEO, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) et les pays hôtes : République fédérale d'Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni et Tchécoslovaquie. Le Sous-Comité a tout particulièrement signalé à l'attention des gouvernements de la région les recommandations suivantes faites par le groupe à la suite du voyage d'étude : *a*) création au plus tôt d'un ministère ou service de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes; *b*) organisation de sociétés coopératives, de sociétés de construction sans profit et de sociétés de logements gratuits, pour encourager la consruction privée d'habitations; *c*) encouragement de la petite épargne en vue de la construction de logements; *d*) meilleure organisation des chantiers et amélioration de la planification préliminaire; *e*) rationalisation de la réglementation de la construction; *f*) meilleure utilisation des résultats de la recherche; *g*) création de centres nationaux d'information chargés de réunir, d'analyser et de diffuser des renseignements techniques sur l'habitation et d'organiser des expositions de matériaux et d'éléments de construction.

Centres régionaux de l'habitation

45. Le Groupe de travail a examiné les rapports sur les deuxième et troisième réunions du Comité de perfectionnement des deux Centres régionaux de l'habitation de New Delhi et de Bandoung (E/CN.11/I&NR/HBWP.6/L.1 et L.7), ainsi que les rapports périodiques des Directeurs de ces centres. Il a noté que 16 pays membres et membres associés avaient désigné des agents de liaison, conformément à la recommandation qu'il avait faite à sa cinquième session, et que 10 de ces fonctionnaires avaient envoyé aux Directeurs des Centres un rapport concernant leur pays. Comme l'avait fait le Comité de perfectionnement, le Groupe de travail a estimé que, pour assurer une certaine uniformité et obtenir le maximum de renseignements, le secrétariat devrait établir et faire distribuer aux agents de liaison un modèle de rapport. De l'avis du Groupe de travail, il serait bon que les Directeurs des deux Centres envoient périodiquement aux divers services techniques chargés de l'habitation un bulletin dans lequel ils exposeraient brièvement les travaux de leur centre et la documentation technique qu'il publie.

Constructions scolaires à bon marché

46. Le Groupe de travail a pris note des activités de l'UNESCO dans le domaine des constructions scolaires à bon marché. Il a fait sienne la recommandation tendant à ce que l'UNESCO établisse un institut régional de la construction scolaire au Centre régional de l'habitation de Bandoung. Comme la région comprend deux zones climatiques principales, il y aura probablement lieu de créer, par la suite, un second institut pour la zone aride.

SOUS-COMITÉ DE LA MÉTALLURGIE ET DE LA MÉCANIQUE

47. A sa neuvième session, tenue à Rourkela (Inde) en décembre 1960, le Sous-Comité a analysé les tendances de la production et de la consommation sidérurgiques et il a examiné les problèmes que pose, dans la région, le développement des industries de l'aluminium, celui de la fonderie, de l'industrie des machines-outils, de l'industrie de constructions et de réparations navales, et celui des industries mécaniques. Il a également étudié la question de la formation professionnelle des techniciens.

Sidérurgie

48. Le Sous-Comité a recommandé de prendre des mesures pour que les échanges de matières premières entre les pays de la région augmentent en volume et portent sur une gamme plus étendue, en vue de développer cette industrie. Comme la demande de produits sidérurgiques consiste surtout en profilés marchands légers, le Sous-Comité a recommandé de commencer par installer de petites usines de produits marchands, là où il n'est pas possible de monter immédiatement un combinat sidérurgique. Toutefois, deux ou trois pays pourraient s'associer pour construire des usines plus importantes qui fabriqueraient les profilés légers nécessaires à leur industrialisation.

Normalisation : adoption du système métrique

49. De l'avis du Sous-Comité, le commerce intrarégional serait grandement facilité si les spécifications et les profils pour l'acier étaient partout les mêmes. Il a recommandé que tous les pays de la région établissent un institut national des normes. Il leur a également recommandé d'adopter le système métrique des poids et mesures pour leurs normes, leurs spécifications et leur commerce.

Production et industries de l'aluminium

50. Le Sous-Comité a estimé que les pays de la région qui produisent de la bauxite devraient, après avoir dûment étudié les marchés et les autres conditions locales, et tenu compte des ressources en énergie, voir s'ils n'auraient pas intérêt à créer des usines d'alumine. Les pays de la région qui ont des sources d'énergie à bon marché pourraient commencer à installer des usines

d'aluminium avec le concours de pays qui produisent de la bauxite et de l'alumine, mais ne disposent pas d'énergie à bon marché. En outre, le Sous-Comité a pensé que les pays qui n'avaient pas de gisements de bauxite et ne produisaient pas d'aluminium pourraient néanmoins entreprendre la fabrication d'articles en aluminium en important l'aluminium nécessaire.

Fonderie

51. De l'avis du Sous-Comité, les pays de la région qui envisagent actuellement de fabriquer de la fonte en petite quantité devraient tenir compte des besoins en fonte non seulement pour la fabrication de l'acier, mais aussi pour la fabrication de biens de consommation, tels que tuyaux en fonte coulée, quincaillerie pour le bâtiment, etc. Comme la formation d'ouvriers fondeurs prend assez longtemps, le Sous-Comité a recommandé d'organiser un stage spécial de formation accélérée à l'intention d'ouvriers de plusieurs pays. Quelques pays avancés ont déjà offert leur concours pour créer un centre de démonstration et de formation qui ferait également de la recherche, formerait des ouvriers spécialisés et enseignerait le contrôle de la qualité.

Industrie des machines-outils

52. Le Sous-Comité a constaté que, dans la plupart des pays de la région, l'industrie des machines-outils est actuellement peu développée. Aussi a-t-il recommandé qu'un groupe de spécialistes des pays industrialisés se rende dans les pays de la CEAEO, sur leur demande, pour les aider à planifier et à développer leur industrie des machines-outils.

Construction navale

53. Le Sous-Comité a affirmé qu'un pays ne doit créer et développer des chantiers de constructions et de réparations navales que s'il développe aussi ses industries mécaniques, et que ce faisant il doit procéder par étapes. Si le développement est trop rapide, bien des difficultés risquent de surgir. Il a recommandé aux pays de la région de faire l'inventaire des chantiers navals existants et de recenser leur capacité de production, en distinguant les bateaux en bois et les bateaux en acier. Comme les pays de la région ont des besoins analogues, il y aurait intérêt à normaliser les types et les dimensions des chalands, des bâtiments fluviaux, des bateaux de pêche et des caboteurs. Les pays de la région de la CEAEO qui ont besoin d'une assistance financière et technique pour établir des chantiers de constructions navales pourraient chercher à s'assurer la collaboration de pays avancés, qui leur fourniraient non seulement une assistance technique et du matériel, mais les aideraient aussi à former des ingénieurs, des administrateurs, des contremaîtres et des ouvriers spécialisés.

COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

54. A sa treizième session, tenue à Bangkok en janvier-février 1961, le Comité de l'industrie et des ressources naturelles a passé en revue les progrès de l'industrialisation dans la région et les problèmes qu'elle pose, notamment en ce qui concerne la productivité, la recherche industrielle et la fabrication de machines industrielles. Il a examiné les travaux de ses organes subsidiaires et ceux du secrétariat, ainsi que le programme de travail et l'ordre d'urgence; il a également étudié, à la lumière de la résolution 31 (XVI) de la Commission, les méthodes qui permettraient de développer la coopération régionale et internationale pour le développement industriel [2].

Industrialisation

55. Le Comité a constaté que, dans l'ensemble de la région, le rythme du développement industriel avait été relativement rapide en 1959-1960. La plupart des pays de la CEAEO ont diversifié leur production industrielle. L'extraction minière a bénéficié de la demande accrue de matières premières minérales sur les marchés mondiaux. C'est dans la production des métaux de base, des ouvrages en métal et des machines, des produits chimiques, des engrais, du ciment, du papier et des articles en papier que l'accroissement a été le plus sensible. Il reste cependant un grand déséquilibre dans la région, où l'on trouve, d'une part, quelques Etats à l'industrie avancée et, d'autre part, un grand nombre de pays, en particulier de petits pays, qui commencent à peine de s'industrialiser. La part de la région tout entière dans la production mondiale de biens manufacturés reste minime, et la production par habitant est très faible. Etant donné que la région connaît un accroissement démographique très rapide et qu'il lui faut élever de toute urgence ses niveaux de vie, le Comité a affirmé qu'il convenait d'intensifier les efforts, tant nationaux qu'internationaux, pour accélérer l'industrialisation.

56. Le Comité a relevé que les pays de la région se fixent de plus en plus, dans leurs plans, des objectifs à longue échéance, ce qui soulève une série de difficultés et appelle des décisions de principes : comment répartir les industries; où les implanter; quel type d'industries choisir : celles qui exigent beaucoup de main-d'œuvre ou celles qui sont grosses consommatrices de capitaux; comment intégrer les grandes et les petites industries; comment coordonner le secteur public et le secteur privé. Le Comité a insisté sur la nécessité de coordonner le développement du secteur industriel et celui du secteur agricole (y compris la sylviculture), comme l'avaient déjà affirmé la CEAEO et la FAO dans leur étude intitulée « Tendances et avenir du marché du bois dans la région de l'Asie et du Pacifique » (E/CN.11/I&NR/L.23 et Add.1). Il a estimé que le secrétariat devrait consacrer ses prochaines études aux problèmes d'administration et de gestion que soulève le développement industriel : création d'instituts d'investissements industriels, services techniques consultatifs, instituts techniques et de recherche, et création de services destinés à coordonner l'aide extérieure. Le secrétariat devrait compléter ces études en donnant directement des conseils aux pays qui le demanderont.

[2] On trouvera aux paragraphes 342 à 352 des détails sur la suite donnée par la Commission, à sa dix-septième session, au rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles.

57. Le Comité a affirmé qu'il est de l'intérêt des entreprises industrielles, publiques ou privées, de réinvestir leurs bénéfices et d'améliorer le climat général des investissements en développant le système de garantie des investissements étrangers ainsi que le réseau de conventions fiscales internationales, et de formuler une politique à long terme destinée à encourager les industriels nationaux et les industriels étrangers à constituer des entreprises communes. Les pays membres extérieurs à la région et le Japon, qui vient de créer un fonds de coopération économique avec l'outre-mer (Overseas Economic Co-operation Fund) pour favoriser le développement économique des pays d'outre-mer, se sont déclarés disposés à offrir des crédits à long terme et leur assistance technique aux pays de la région.

58. Le Comité s'est félicité de l'aide que les pays de la région reçoivent de la DOAT et du Fonds spécial des Nations Unies pour développer leurs industries et mettre en valeur leurs ressources naturelles. Plusieurs pays ont également fait l'éloge des services consultatifs que le secrétariat leur fournit pour les aider à apprécier l'utilité de leurs projets et à évaluer leurs possibilités industrielles. Se référant à la résolution 1518 (XV) de l'Assemblée générale sur la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies, dans les domaines économique et social, le Comité a pensé que le secrétariat devrait continuer à fournir ses services consultatifs aux pays qui le demanderaient dans toute la mesure où il pourrait le faire avec le personnel dont il dispose. Le Comité a noté qu'un groupe de spécialistes établit actuellement un rapport sur les techniques de la planification industrielle, notamment en ce qui concerne les données relatives aux prix de revient; il a proposé que la CEAEO organise un colloque sur la localisation des entreprises, ainsi qu'un cycle d'étude sur les industries chimiques.

Productivité industrielle

59. Le Comité a souligné la nécessité de développer la productivité tant dans les grandes industries que dans les petits ateliers et dans l'agriculture, et il a noté que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travil (OIT) et d'autres organismes fournissaient leur concours technique et financier à cet égard. Il a recommandé que les pays qui ne possèdent pas encore de centre national de productivité en établissent un, en demandant au besoin l'aide de l'OIT, de la CEAEO et du Fonds spécial. La CEAEO pourrait coordonner les travaux effectués dans ce sens par diverses institutions nationales. Lorsqu'ils auraient acquis une certaine expérience grâce à leur centre national de productivité, les pays pourraient envisager la création d'un organisme régional appelé à résoudre les problèmes de caractère régional. Le Comité a noté qu'il se constituait un nouvel organisme dénommé Organisation de la productivité en Asie. Il a décidé d'inscrire les problèmes de la productivité à l'ordre du jour de chacune de ses prochaines sessions.

Recherche industrielle

60. Le Comité a noté que la plupart des pays de la région manquent de fonds, de personnel qualifié, de matériel de laboratoire et d'installations pour entreprendre des recherches industrielles. Il a été heureux de noter que les Etats membres extérieurs à la région, notamment l'Australie, les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, offraient d'aider les pays de la région à développer la recherche industrielle.

61. Le Comité a prié le secrétariat d'établir, en collaboration avec l'UNESCO, des répertoires des instituts de recherche qui desservent la moyenne et la grande industrie, en vue de faciliter l'échange des résultats de la recherche entre les pays de la région et d'éviter les doubles emplois. Il a chargé le secrétariat de diffuser des renseignements techniques et les résultats des travaux de recherche, d'organiser un cycle d'étude de chercheurs, ainsi que des échanges de visites entre les chercheurs de la région, de favoriser le rayonnement régional des instituts nationaux de formation à la recherche, et d'organiser des associations d'instituts de recherche dans la région.

Levés et prospections géologiques

62. Le Comité a noté que la Thaïlande et la Fédération de Malaisie avaient effectué en commun l'étude géologique des régions frontières de ces deux pays et que l'Indonésie se proposait d'entreprendre des levés du même genre avec ses voisins. Ainsi effectués en commun, les levés aériens et géologiques offrent le double intérêt de favoriser la coopération internationale et d'être économiques, car ils permettent d'utiliser au maximum l'équipement et le personnel technique dont disposent les pays intéressés.

63. Le Comité a été heureux d'apprendre que le Gouvernement thaïlandais offrait d'installer dans son pays le futur centre géologique pour l'Asie du Sud-Est et de fournir le terrain nécessaire à cet effet, et que l'Inde et le Japon proposaient également leur aide pour la création de ce centre. Il a prié le secrétariat de rédiger pour le centre un programme provisoire. Il a noté que des cours pilotes portant sur les méthodes des levés aériens seraient organisés à l'intention des pays de la CEAEO en 1961 et il a recommandé de réunir un cycle d'étude sur les méthodes et l'outillage des prospections géochimiques.

64. Le Comité a noté la publication d'une carte géologique de l'Asie et de l'Extrême-Orient et les mesures prises en vue de préparer d'autres cartes régionales; il a prié l'Organisation des Nations Unies d'aider à financer la confection et l'impression de ces cartes.

Mise en valeur des ressources minérales

65. En examinant le rapport du Sous-Comité des ressources minérales (quatrième session — E/CN.11/I&NR/25), le Comité a constaté que les pays de la région étaient désireux d'exploiter au plus vite leurs ressources pétrolières, et il a recommandé que l'Organisation des Nations Unies les aide dans cette tâche. Le Comité a accepté l'offre du Gouvernement iranien de tenir à Téhéran, en 1962, le deuxième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient. En approuvant l'ordre du jour

proposé, il a estimé que rien n'empêchait le Colloque d'examiner également les aspects économiques des dernières techniques de raffinage, les aspects industriels de la production pétrolière, ainsi que les législations relatives à l'exploitation du pétrole.

66. Le Comité a chargé le secrétariat d'examiner les offres reçues des Gouvernements de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran et du Pakistan, qui sont disposés à accueillir sur leur territoire un institut régional du pétrole pour l'Asie et l'Extrême-Orient, et de faire part de ses conclusions aux Etats membres. Il a noté que l'Iran possède déjà des services de recherche et de formation qui pourraient être mis immédiatement à la disposition de la région.

Métallurgie et mécanique

67. Le Comité a fait siennes les recommandations figurant au rapport du Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique (neuvième session — E/CN.11/I&NR/30); il a appuyé en particulier la proposition tendant à organiser prochainement un cycle d'étude sur les techniques de la sidérurgie et leurs conséquences économiques. A son avis, tous les pays exportateurs de bauxite de la région devraient, avant de créer des usines d'alumine, examiner avec soin les aspects techniques et économiques d'une telle entreprise, conformément aux recommandations du Sous-Comité.

68. Le Comité a recommandé que les pays envisagent, pour commencer, la mise en service de petits laminoirs utilisant des billettes importées. Tout en reconnaissant que l'expansion des industries mécaniques est indispensable au développement économique, le Comité a estimé que les pays de la région devraient envisager l'adoption d'un programme de développement progressif en plusieurs phases; il a fait sienne la recommandation tendant à charger un groupe de spécialistes d'entreprendre une étude complète des industries mécaniques et d'aider les pays de la CEAEO à établir un programme de développement coordonné dans ce domaine. Le Comité a estimé que les fabrications suivantes offrent des possibilités intéressantes à la plupart des pays de la CEAEO qui commencent leur développement industriel : machines à usage général pour le travail des métaux et du bois, machines pour la transformation des produits agricoles et la fabrication d'autres articles de consommation, et pièces de rechange pour machines industrielles. Il a accepté avec reconnaissance l'offre du Royaume-Uni d'aider les pays de la région dans ce domaine.

69. Le Comité a fait sienne la recommandation du Sous-Comité tendant à ce que les pays de la région adoptent le système métrique et prennent des mesures pour mettre au point des normes générales uniformes, conformes aux normes mondiales, dans les domaines de la métallurgie et de la mécanique.

Cellulose et papier

70. Le Comité a approuvé le rapport et les recommandations de la Conférence de la cellulose et du papier en Asie et en Extrême-Orient (E/CN.11/I&NR/28), qui s'est tenue à Tokyo en octobre 1960 sous les auspices de la CEAEO, de la DOAT et de la FAO. Il a relevé que d'ici à 1975 l'Asie et l'Extrême-Orient augmenteront probablement de 11 millions de tonnes leur consommation de papier, ce qui nécessitera une forte expansion de la fabrication du papier dans la région; cette expansion pourra être alimentée par les vastes ressources locales en matières fibreuses, notamment en bambou, bagasse, bois de conifères et bois de feuillus. Le Comité a relevé que le bambou des plantations artificielles et la bagasse de canne fournissaient la matière première la moins chère. Plusieurs pays ont offert leur assistance technique pour aider les pays de la région à développer les plantations de bois à croissance rapide en vue de la fabrication du papier journal. Pour augmenter cette production, on devrait étudier la possibilité d'employer des matières premières indigènes autres que les fibres traditionnelles. Les petites usines de pâte et de papier sont particulièrement indiquées là où les matières premières n'existent qu'en quantités limitées, ce qui est le cas de la paille, des vieux papiers, des chiffons et des herbes. Certains pays pourraient fabriquer le matériel nécessaire aux petites usines de pâte et de papier.

71. Plusieurs pays qui fabriquent depuis longtemps de la pâte et du papier ont offert d'aider les pays de la région à organiser ces fabrications qui nécessitent une participation du capital étranger. Le Comité a prié le secrétariat de renforcer et de coordonner, en consultation avec la FAO et l'UNESCO, les programmes concernant la production de la pâte et du papier dans les pays de la région.

Petite industrie

72. Le Comité a fait siennes les recommandations du rapport du Groupe de travail de la petite industrie (sixième session — E/CN.11/I&NR/23) relatives aux industries de la conserverie dans la région. Il a considéré que les petites usines devraient se mécaniser et améliorer leurs techniques et procédés de fabrication; d'autre part, leur production et celle des grandes usines devraient être complémentaires. Le Comité a constaté avec satisfaction que les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, le Royaume-Uni et l'Union des Républiques socialistes soviétiques s'offraient à aider les pays de la CEAEO à développer leurs petites industries, et notamment celle des conserves alimentaires.

Habitation et matériaux de construction

73. Le Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction (sixième session — E/CN.11/I&NR/29) et il a insisté sur la nécessité de procéder à l'aménagement intégré des zones rurales et des zones urbaines pour répondre à la demande de logements. Il a recommandé que l'Etat encourage le secteur privé par des dégrèvements fiscaux et en mettant à sa disposition des terrains aménagés en vue de la construction d'habitations. Pour éviter les gaspillages, les autorités devraient établir des normes convenables pour la conception d'ensemble et les divers éléments des constructions. Le Comité a fait sienne la proposition tendant à orga-

niser en 1962 un cycle d'étude sur les installations collectives qui intéressent l'habitation. Il a chargé le secrétariat de continuer son étude des frais de construction.

74. Le Comité a pris note du rapport que les spécialistes de l'habitation et des matériaux de construction avaient rédigé à l'issue de leur voyage d'étude en Europe (E/CN.11/HBWP.6/L.4). Il a souligné la nécessité d'évaluer d'une façon critique les avantages que ce genre de voyage en groupe présente pour les pays participants.

75. Le Comité a pris note des travaux des deux Centres régionaux de l'habitation, et il a appris que l'UNESCO compte établir, en 1961, un Institut de la construction scolaire à Bandoung. Il a noté qu'une mission des Nations Unies, organisée conjointement par l'OIT, la FAO, l'UNESCO et l'OMS, évaluerait les méthodes d'effort personnel appliquées à l'habitation dans la région de la CEAEO.

Coopération régionale

76. Le Comité a passé en revue les projets de développement industriel et de mise en valeur des ressources minérales que les pays de la CEAEO avaient mis en œuvre ou étaient en train d'exécuter en commun, ainsi que les projets dont les possibilités de réalisation étaient à l'étude. De l'avis du Comité, des entreprises communes bien conçues assureraient une meilleure utilisation des matières premières et des ressources financières et permettraient aux pays intéressés de bénéficier des économies inhérentes à la production massive et à la spécialisation. Ces efforts communs seraient particulièrement utiles aux petits pays de la région. En développant la coopération entre les pays de la région dans le domaine industriel, on favorisera également l'expansion des échanges intrarégionaux. Le Comité a relevé que les entreprises régionales avaient pour but de compléter et non de remplacer les activités nationales, notamment pour ce qui est de la manufacture des articles de consommation ou de la production de biens d'équipement simples. Mais dans le cas d'industries de base telles que la sidérurgie, les machines industrielles, les produits chimiques lourds, la pâte et le papier, pour lesquelles les économies d'échelle jouent un rôle important, il serait bon que deux ou plusieurs pays s'entendent pour créer des entreprises industrielles, après avoir procédé à une étude économique et technique approfondie. Les pays intéressés devraient, à cet effet, se mettre d'accord sur la structure des investissements, le contrôle de la gestion, la politique des prix et la répartition des marchés. Pour encourager la coopération en vue du développement industriel, les pays devraient commencer par échanger des renseignements sur leurs projets et programmes industriels nationaux, mettre en commun leurs ressources techniques et organiser des services communs de formation professionnelle.

77. Le Comité a pris acte des progrès réalisés grâce aux efforts communs des pays de la région dans les domaines suivants : confection de cartes géologiques régionales et d'autres cartes connexes; étude géologique commune des régions frontières (par exemple entre la Fédération de Malaisie et la Thaïlande, entre la Birmanie et la Thaïlande, entre le Bornéo britannique et l'Indonésie); coordination des programmes de levés aériens; coopération pour la fourniture de courant électrique (par exemple entre la Fédération de Malaisie et Singapour, entre le Bornéo du Nord et le Sarawak, entre l'Inde et le Népal) et travaux des Centres régionaux de l'habitation dans l'Inde et en Indonésie. Il a pris note des propositions relatives à l'étude coordonnée de la mise en valeur des ressources industrielles et minérales du bassin inférieur du Mékong, à l'étude géologique commune des eaux souterraines et à la création d'instituts régionaux de formation et de recherche. Il a accueilli avec reconnaissance les offres, émanant de pays de la région ou d'ailleurs, de prêter leur concours technique pour la mise en œuvre de ces projets.

78. Le Comité a considéré que les contrats à long terme passés entre producteurs et consommateurs de produits minéraux, comme ceux qu'ont conclus l'Inde et le Japon, ou la Fédération de Malaisie et le Japon, pouvaient aider les producteurs à moderniser leur matériel minier et à organiser la production pour une longue période, tout en donnant aux consommateurs la certitude d'un approvisionnement continu en matières premières. Le Comité a noté que le Japon s'offrait à étendre à d'autres pays de la région cette forme de coopération.

79. De l'avis du Comité, les gouvernements intéressés devraient étudier par priorité les possibilités industrielles de leur pays et leurs ressources naturelles et procéder à des études de préinvestissement, et ils devraient ensuite examiner ensemble les modalités concrètes de coopération. Le secrétariat devrait fournir à cet effet l'assistance technique nécessaire, dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et avec le concours du Fonds spécial et d'autres institutions internationales compétentes.

80. Le Comité a estimé que les pays pourraient obtenir les connaissances techniques nécessaires à l'industrialisation en concluant des accords entre gouvernements ou des accords privés pour la constitution d'entreprises communes. Il a noté que la plupart des accords privés concernant la communication des techniques prévoyaient une participation financière et des services de gestion. Le Comité a affirmé qu'il faudrait orienter vers des objectifs d'intérêt national la participation financière des capitaux étrangers, et que les pays désireux d'obtenir de l'étranger des capitaux et des connaissances techniques devraient éviter toute politique de discrimination et faire preuve de souplesse dans l'application de leurs règlements, en autorisant, par exemple, le renouvellement des contrats venus à expiration.

2. — Commerce international

81. Au cours de la période considérée, les réunions suivantes se sont tenues à Bangkok :

Groupe de travail des douanes (deuxième session), 10-18 novembre 1960

Président : Luang Bisuchana Banijlak (Thaïlande);

Premier Vice-Président : U Aung Khin (Birmanie);
Deuxième Vice-Président : M. Lam-Van-Hai (République du Viet-Nam).

Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intra-régional (troisième série) [3], 5-14 janvier 1961

Comité du commerce (quatrième session), 17-25 janvier 1961

Président : Luang Bisuchana Banijlak (Thaïlande);
Premier Vice-Président : M. I. A. Khan (Pakistan);
Deuxième Vice-Président : M. T. Urabe (Japon).

GROUPE DE TRAVAIL DES DOUANES

82. A sa deuxième session, tenue en novembre 1960, le Groupe de travail des douanes a examiné la question de la rédaction d'un Code CEAEO des procédures douanières recommandées ainsi que les problèmes relatifs au rôle des agents en douane et des dédouaneurs et les mesures propres à encourager la coopération entre les pays de la région dans le domaine des douanes. Il a également passé en revue les mesures que les pays membres ont prises pour mettre en œuvre les recommandations formulées à sa première session concernant : *a*) la réglementation des importations, des exportations et des devises; son application; comment la simplifier; *b*) les documents requis; comment les simplifier; *c*) les procédures douanières : vérification, analyses, classement, détention et entrepôts; *d*) les formalités douanières pour les hommes d'affaires et les touristes. En même temps que la session, on avait organisé une exposition de photographies sur les méthodes ingénieuses employées par les contrebandiers.

Code CEAEO des procédures douanières recommandées

83. Le Groupe de travail a formulé des recommandations précises sous la forme d'un code comprenant 41 articles. Son but était de donner à ces recommandations un caractère permanent, de permettre au Groupe de travail d'examiner périodiquement les progrès réalisés dans leur mise en œuvre, et de mettre les Etats de la région en mesure de simplifier ou d'améliorer leur administration douanière et de coordonner leurs procédures douanières. Le Groupe de travail a souligné que le Code CEAEO des procédures douanières recommandées n'est pas obligatoire, mais que lorsqu'un Etat accepte les recommandations qui y sont énoncées, il s'engage de ce fait à leur donner effet; bien que ce code ne soit destiné à remplacer aucun code national de lois et règlements douaniers, les Etats membres qui en auront accepté telles ou telles recommandations devront les mettre en œuvre en modifiant leurs lois et règlements nationaux.

84. Le Groupe de travail a prié les Etats membres de faire savoir au Secrétaire exécutif, dans un délai de six mois, quelles sont les dispositions du Code CEAEO des procédures douanières qu'ils acceptent, en indiquant leurs réserves, le cas échéant. Les dispositions du Code pourront faire l'objet d'additions ou d'amendements par accord général des Etats membres.

Agents en douane et dédouaneurs

85. Le Groupe de travail a estimé que les agents ou commissionnaires en douane et les dédouaneurs rendent de très grands services en facilitant le dédouanement des marchandises. Toutefois, il n'est pas nécessaire que toutes les marchandises soient dédouanées par l'intermédiaire d'agents en douane; en fait, aucune réglementation douanière d'un pays de la région n'impose cette exigence. Le Groupe de travail a également adopté un certain nombre de recommandations sur les dispositions générales qui régissent les demandes de licences et les droits perçus pour la délivrance de la licence, le lieu de validité de la licence, son renouvellement ainsi que d'autres questions connexes, les agents en douane et divers aspects de leurs opérations et les obligations des autorités douanières touchant la protection des agents en douane.

Coopération douanière des pays de la région

86. Le Groupe de travail a examiné les mesures de coopération douanière des pays de la région sous les quatre rubriques suivantes : *a*) possibilité d'accords entre groupes de pays, surtout de pays limitrophes, pour favoriser la libre circulation des personnes et des biens; *b*) possibilité d'accords de coopération pour lutter contre la contrebande et faire observer les lois douanières; *c*) possibilité d'accords relatifs aux installations de frontière; *d*) possibilité de coopération dans les échanges et la formation du personnel.

87. Le Groupe de travail a recommandé aux pays de la région d'adopter des mesures de coopération pour empêcher la contrebande, les factures minorées, les déclarations fausses ou incomplètes dans les documents douaniers, les contraventions à la réglementation des importations, des exportations et des devises, toutes pratique qui font tort à l'économie de la région et entravent les opérations commerciales.

88. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de dresser une liste des conventions et accords internationaux multilatéraux qui sont en vigueur à l'effet de faciliter la circulation des personnes et des biens, et de la communiquer aux pays membres en même temps que le texte de ces conventions et accords. Le Groupe de travail a vivement engagé les pays de la région à adopter : i) la Convention internationale pour faciliter l'importation des échantillons commerciaux et du matériel publicitaire, qui est entrée en vigueur le 20 novembre 1955; ii) le code de « Règles uniformes concernant les formalités consulaires » signé à Genève en décembre 1952 par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT); iii) les recommandations sur les «Règles uniformes concernant les exigences en matière de documents pour l'importation des marchandises » adoptées en 1952 par les parties contractantes au GATT.

89. Le Groupe de travail a fait des recommandations concernant la réglementation du transit qui pourrait figurer dans les accords bilatéraux à conclure entre pays limitrophes, et il a demandé aux pays de la région d'adopter des mesures pour faciliter le transit et le libre mouvement des personnes.

[3] Aux séances d'ouverture et de clôture, le Secrétaire exécutif a rempli les fonctions de président; pour les pourparlers proprement dits, il n'y a pas eu de bureau.

90. Le Groupe de travail a constaté que la plupart des accords de transit s'inspiraient de la Convention et du Statut sur la liberté du transit, signés à Barcelone le 20 avril 1921; il a donc émis l'avis que les pays de la région qui ne sont pas signataires de ce statut tiennent compte, en négociant des accords bilatéraux, des principes qui y sont énoncés, ainsi que des principes qui figurent dans la Charte de La Havane (qui réaffirme les dispositions du Statut de Barcelone), et à l'article V de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), lequel suit de près les dispositions de la Convention de Barcelone.

91. Le Groupe de travail a chargé le secrétariat d'examiner comment on pourrait donner suite à la suggestion de la Division de l'administration publique du Siège des Nations Unies concernant la création éventuelle d'un centre régional de recherche et de formation en matière d'administration douanière. On a proposé, à titre de première mesure, d'entreprendre l'inventaire des services qui existent déjà dans les pays de la région pour la formation du personnel douanier.

POURPARLERS RELATIFS A L'EXPANSION DU COMMERCE INTRARÉGIONAL

92. La troisième série de pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional s'est tenue en janvier 1961. Treize pays de la région y ont participé : Birmanie, Cambodge, Chine, République de Corée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Pakistan, Philippines, Sarawak, Thaïlande et République du Viet-Nam. Il y a eu une séance plénière d'ouverture, 76 pourparlers bilatéraux, cinq groupes de discussions, une réunion des chefs de délégation et une session plénière de clôture. Comme par le passé, il n'a pas été rédigé de compte rendu des débats et tous les pourparlers bilatéraux ont eu lieu à huis clos. Chaque délégation a présenté oralement au Secrétaire exécutif un rapport sur les résultats obtenus au cours des pourparlers.

93. Le secrétariat, qui avait rédigé l'ordre du jour et le calendrier détaillé des pourparlers bilatéraux et des discussions de groupe, a distribué avant les pourparlers un certain nombre de documents de fond sur la stabilisation des prix des produits primaires, la coopération régionale, les accords commerciaux à long terme et les statistiques du commerce intrarégional. La plupart des délégations étaient dirigées par les fonctionnaires chargés de la politique commerciale et comprenaient des représentants du commerce et de l'industrie.

94. Les groupes de discussion ont examiné les questions suivantes : coopération entre les pays de la CEAEO pour l'expansion du tourisme; mesures à prendre en vue de stabiliser les cours du poivre; possibilités de coopération intrarégionale, notamment grâce à la réduction des restrictions commerciales et à l'organisation de foires commerciales; mesures à prendre pour la stabilisation des marchés et des prix des produits primaires; création d'entreprises communes pour le développement des industries extractives. A la suite des débats consacrés à la deuxième des questions susvisées, le Secrétaire exécutif a été prié d'organiser prochainement une réunion de spécialistes des pays producteurs de la région de la CEAEO pour examiner les mesures propres à stabiliser les cours du poivre.

95. Plusieurs gouvernements ont présenté des rapports sur les résultats concrets auxquels avaient abouti les précédentes séries de pourparlers; on a observé une expansion du commerce pour certains produits; certains obstacles au commerce intrarégional ont été atténués ou éliminés; plusieurs missions commerciales de pays de la CEAEO ont été envoyées dans d'autres pays, et on a obtenu ainsi une meilleure compréhension mutuelle des problèmes commerciaux. Au cours des pourparlers, les participants ont recherché en privé par quels moyens on pourrait encourager la coopération régionale dans le domaine du commerce et la création d'entreprises communes entre les pays de la région. Les participants ont souligné la nécessité de poursuivre l'action entreprise dans ce domaine.

COMITÉ DU COMMERCE

96. A sa quatrième session, tenue à Bangkok en janvier 1961, le Comité du commerce a étudié les sujets suivants : le commerce et les politiques commerciales des pays de la région; les faits nouveaux relatifs à la Communauté économique européenne (CEE) et à l'Association européenne de libre-échange (AELE), l'arbitrage commercial, les foires internationales, l'analyse du marché du jute et des produits du jute et l'administration des douanes. Il s'est préoccupé notamment du renforcement de la coopération commerciale entre les pays de la région de la CEAEO [4].

97. Le Comité a noté qu'en 1959-1960 le commerce de la région de la CEAEO avait eu tendance à se développer. La baisse de la valeur unitaire des importations, se conjuguant avec la hausse modérée du prix unitaire des exportations, a contribué à améliorer les termes de l'échange pour la région. Les difficultés fondamentales, comme la stagnation à long terme des recettes d'exportation, la pénurie de devises et les fluctuations des prix des produits primaires exportés, ont continué de représenter le principal sujet de préoccupation. Le Comité a pris acte des mesures adoptées par divers gouvernements pour libéraliser les échanges, encore que bien des pays aient dû adapter leur politique d'importation aux nécessités du développement.

98. Le Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail des douanes (deuxième session — E/CN.11/TRADE/L.40). En adoptant le Code CEAEO de procédures douanières recommandées, que le Groupe de travail avait élaboré, le Comité a noté que ce code n'était pas obligatoire, qu'il ne visait pas à remplacer les lois ou réglementations douanières des divers pays, et que ceux-ci, en acceptant le Code, pouvaient exclure l'application de telle ou telle de ses dispositions.

99. Le Comité a jugé que les recommandations du Groupe de travail touchant l'assistance administrative mutuelle pour lutter contre la contrebande et assurer

[4] On trouvera aux paragraphes 332 à 341 des détails sur la suite donnée par la Commission, à sa dix-septième session, au rapport du Comité du commerce.

le respect des lois, les agents en douane et les dédouaneurs, les facilités de transit pour le commerce des pays sans accès à la mer, les échanges et la formation du personnel feraient progresser notablement la coopération régionale en matière douanière. Le projet de création d'un centre régional de formation et de recherche en matière d'administration douanière méritait une étude attentive, qui devrait tenir compte des moyens dont disposent déjà les divers Etats et de ceux que fournissent les divers programmes bilatéraux et internationaux d'assistance, ainsi que des facteurs géographiques qui détermineront l'emplacement du centre régional.

100. Le Comité a engagé les Etats membres à désigner chacun un spécialiste des questions douanières avec lequel le secrétariat de la CEAEO pourrait rester en liaison.

101. Plusieurs pays ont exprimé leur inquiétude quant aux effets éventuels sur les tiers de la politique tarifaire de la CEE malgré les assurances données par celle-ci. Sur certains produits d'exportation de la région de la CEAEO, les taux du tarif commun seront majorés, ce qui risque d'avoir des effets défavorables. On a évoqué également le refus des membres de la CEE d'entamer des négociations au sujet des fortes taxes internes qu'ils prélèvent pour certains articles, bien que les parties contractantes au GATT aient admis que ces taxes pouvaient faire l'objet de négociations.

102. On a également signalé au Comité que, à la suite de l'application du tarif extérieur commun, le Conseil de la CEE avait décidé de remplacer pour quelques produits les taux *ad valorem* à minimum fixe par des droits composés, ce qui aurait des effets défavorables sur les exportations d'un certain nombre d'articles fabriqués dans les pays d'Asie.

103. Le Comité a noté que le représentant de la France, parlant au nom de la CEE, avait souligné que les Etats membres de la CEE étaient prêts à offrir aux pays qui participaient à des négociations une réduction globale de 20 pour 100 du trafic commun, sous condition de réciprocité. Plusieurs pays de la région ont fait valoir que, étant donné la place importante que les droits de douane occupent dans leurs finances et les concessions réduites qu'ils étaient en mesure d'offrir, la stricte réciprocité ne leur procurait pas d'avantages marqués. Ils ont donc engagé les membres de la CEE à ne pas appliquer rigoureusement le critère de la réciprocité dans les négociations tarifaires.

104. Plusieurs pays de la région ont fait part de leur inquiétude devant la politique agricole commune qu'envisagent les propositions dont un comité spécial de la CEE est saisi. On a mentionné certains éléments de la politique proposée, à savoir l'égalisation des prix des produits agricoles au sein de la CEE et l'imposition de droits frappant les importations sous licence de ces mêmes produits en provenance de pays non membres.

105. Le Comité a noté que, si certaines appréhensions s'étaient fait jour quant aux conséquences défavorables que l'AELE pourrait avoir à la longue pour les pays de la région, personne ne semblait en craindre des effets graves dans l'immédiat. Il a relevé en outre que l'AELE avait un intérêt vital à développer le commerce mondial, car ses membres vendaient six fois plus aux pays non membres qu'à leurs associés, et deux fois plus aux pays membres non européens qu'aux pays européens. La zone de libre-échange créée par la Convention instituant l'Association européenne de libre-échange (signée à Stockholm le 4 janvier 1960) ne donne pas lieu à un tarif extérieur commun. Un grand nombre de produits primaires et de matériaux, dont beaucoup tiennent une place importante dans les exportations des pays de la CEAEO, figurent sur la « Liste des produits de base » jointe en annexe à la Convention et bénéficiant du même traitement que s'ils provenaient de la zone elle-même. Cependant, les accords bilatéraux spéciaux ou autres arrangements conclus entre les membres de l'AELE et portant sur les échanges agricoles pourraient affecter certaines exportations de la région de la CEAEO. D'autre part, la réduction de tarifs appliquée par l'AELE le 1er juillet 1960 ne profite qu'aux membres de l'Association.

106. Le Comité a estimé que le secrétariat de la CEAEO devait continuer à suivre de près l'évolution des deux groupements commerciaux régionaux. Pour ces études, le secrétariat de la CEAEO pourrait tirer parti des données fournies par les secrétariats de la CEE et de l'AELE.

107. Le Comité a été heureux de constater que les pays de la région cherchaient sincèrement à développer la coopération commerciale entre eux, en plus de leurs échanges avec le reste du monde. Ces derniers sont d'ailleurs plus importants que le commece intra-régional. D'autre part, la structure du commerce intra-régional montre que les productions ne sont que faiblement complémentaires. De plus, les pays de la CEAEO ne peuvent se passer de l'assistance économique et technique des pays extérieurs à la région, qui est non seulement d'une importance vitale pour leur développement économique, mais joue encore un grand rôle dans le développement du commerce.

108. Le Comité a été d'avis que la coopération régionale pourrait être un facteur dynamique d'accélération du développement économique dans la région. Il a constaté que, dans les programmes d'intégration économique de l'Amérique latine, le mobile essentiel était le désir d'accélérer le développement, notamment dans le secteur industriel, et de réaliser des économies d'échelle au sein d'un marché commun. Les dispositions prises en Amérique latine présentent donc un intérêt particulier pour les pays de la CEAEO.

109. De l'avis du Comité, la mise en œuvre des plans de développement, la diversification de l'économie, la création d'industries nouvelles et le relèvement du revenu par habitant dans les pays de la région créeraient à la longue, dans l'économie des pays intéressés, des forces dynamiques qui, à leur tour, permettraient d'accroître encore les échanges intrarégionaux. L'offre de biens manufacturés, y compris les biens d'équipement et les machines, augmenterait alors dans la région et cela sur une base concurrentielle.

110. Le Comité a été d'avis que, si les pays de la région prenaient des mesures pour coordonner leurs

plans économiques nationaux, cela favoriserait leur spécialisation industrielle et agricole, sur la base des prix de revient les plus avantageux. Il a souligné que des possibilités constructives d'action concertée existaient dans d'autres domaines, par exemple pour la stabilisation des prix et des marchés des produits primaires, l'amélioration et la normalisation de la qualité, les études de marché, la publicité commerciale et l'expansion du tourisme.

111. Touchant les modalités de la coopération économique — union économique, union douanière et zone de libre-échange — plusieurs délégations ont émis l'opinion qu'il conviendrait d'entreprendre une étude complète des divers aspects de l'économie des pays de la CEAEO, ainsi que de rechercher et de mettre au point des méthodes de coopération rapide et de portée plus restreinte. L'intégration économique est difficile à réaliser, même dans des conditions politiques et économiques favorables — témoin l'expérience de l'Europe. Les difficultés, techniques et autres, qu'il faudrait surmonter pour mettre au point un système d'intégration ne sont nullement méconnues. Le Comité a jugé souhaitable d'approfondir l'étude des possibilités pratiques qu'offrent les diverses formes de coopération, afin d'aider les pays de la région à formuler des conclusions touchant les avantages et les inconvénients de ces modes de coopération; il a, d'autre part, approuvé une proposition tendant à créer un groupe de travail de spécialistes qui entreprendraient cette étude détaillée.

112. Le Comité a repris à son compte la suggestion contenue dans le rapport du Service juridique de l'ONU (« Commercial arbitration in the ECAFE region » — E/CN.11/TRADE/L.38), suivant laquelle il conviendrait de réunir un groupe de travail de spécialistes de l'arbitrage commercial. Cette réunion devrait, dans la mesure du possible, coïncider avec la cinquième session du Comité; mais, comme les questions techniques et juridiques que le Groupe de travail aurait à examiner seraient d'un caractère spécial, il devrait poursuivre ses travaux et se réunirait indépendamment des délibérations du Comité. Le Comité a recommandé que soient représentés au groupe de travail non seulement les Etats membres, mais aussi des organisations arbitrales, nationales et internationales, et d'autres organisations non gouvernementales qui prennent une part active au commerce international, ainsi que des experts indépendants.

113. Le Comité a accueilli avec faveur la proposition tendant à organiser une foire commerciale de l'Asie à partir de 1964. Il a prié le secrétariat, qui serait assisté dans cette tâche par un comité de représentants des Etats membres, d'entreprendre une étude des ressources qui permettraient d'organiser cette foire commerciale.

114. Le Comité a examiné le rapport relatif aux tendances de la demande mondiale d'articles de jute (TRADE/65), qu'avait rédigé la FAO. Consommateurs et producteurs se sont inquiétés de l'augmentation récente des prix du jute et de l'instabilité des cours, qui pourraient inciter les industries consommatrices à recourir à des matériaux de remplacement.

3. — Transports intérieurs et communications

115. Voici les dates des sessions du Comité des transports intérieurs et des communications et de ses organes subsidiaires qui ont eu lieu pendant la période considérée, ainsi que la composition de leur bureau :

Réunions, par zone, des groupes de spécialistes des routes internationales

Deuxième série

i) *Groupe de spécialistes de la zone 3.* — 14-16 juin 1960. *Président :* M. M. I. Khan (Pakistan).

ii) *Groupe de spécialistes de la zone 2.* — 20-22 juin 1960. *Président :* M. S. Rahman (Pakistan).

iii) *Groupe de spécialistes de la zone 1.* — 4-6 juillet 1960. *Président :* M. S. Chandrangsu (Thaïlande).

Troisième série

i) *Groupe de spécialistes de la zone 1.* — 16-18 novembre 1960. *Président :* M. S. Chandrangsu (Thaïlande).

ii) *Groupe de spécialistes de la zone 2.* — 25-28 novembre 1960. *Président :* M. B. B. Karki (Népal).

iii) *Groupe de spécialistes de la zone 3.* — 13-15 décembre 1960. *Président :* M. R. Mashayekhi (Iran).

Sous-Comité des routes et des transports routiers (cinquième session), 30 novembre-7 décembre 1960

Président : M. Y. P. Upadhya (Népal);
Premier Vice-Président : M. G. Lal (Inde);
Deuxième Vice-Président : M. C. Kyon Sone (Birmanie).

Comité des transports intérieurs et des communications (treizième session), 9-15 février 1961

Président : M. A. Sunananta (Thaïlande);
Premier Vice-Président : M. S. N. Chib (Inde);
Deuxième Vice-Président : M. R. S. Prodjosukanto (Indonésie).

Réunions zonales de groupes de spécialistes des routes internationales

116. Les trois groupes de spécialistes ont tenu chacun deux réunions (deuxième et troisième séries) : pour la zone 1, les deux réunions se sont tenues à Bangkok; pour la zone 2, à Dacca et à Kathmandou; et, pour la zone 3, à Karachi et à Téhéran.

117. Au cours de la deuxième série de réunions, les groupes ont passé en revue les routes internationales proposées et ont approuvé le réseau définitif, en se fondant sur les principes suivants :

a) Les routes devront, dans toute la mesure possible, suivre le tracé des routes actuelles;

b) Chaque fois que cela est possible, les pays limitrophes devront être reliés l'un à l'autre de façon indépendante par deux routes, dont une sera prioritaire;

c) Il conviendra de donner la priorité absolue aux travaux destinés à porter au moins la route principale au niveau minimum recommandé pour les routes internationales.

Les groupes ont passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet de réseau international depuis leur dernière session, tenue en 1959. Le tronçon Saigon-Bangkok est une route carrossable par tous les temps; le tronçon Bangkok-Rangoun ne se prête à la circulation que pendant la saison sèche; une section en cours de construction sur le tronçon Singapour-Bangkok sera terminée en 1962. En raison des lacunes du système routier, il est actuellement impossible de passer de la Birmanie au Pakistan oriental et en Inde. La route qui relie Calcutta, par l'Inde, au Pakistan occidental, à l'Afghanistan et à l'Iran peut être empruntée en toute saison.

118. Les groupes ont rédigé un projet de code de la signalisation routière, des marques sur la chaussée et de la signalisation des chantiers, lequel se fonde sur les principes du Protocole relatif à la signalisation routière, signé à Genève en 1949, et sur le projet de convention relatif à un système uniforme de signalisation routière (1952), ainsi que sur les recommandations que le Cycle d'étude de la sécurité routière dans la région de la CEAEO [5] avait adoptées en 1957.

119. A la troisième série de réunions, les groupes ont décidé de numéroter les routes du réseau selon une formule convenue. Ils ont ajouté au réseau une nouvelle route en Iran, reliant Zanjan à Rezaiyeh et à la frontière turque via Divandarreh. Les groupes ont fait des recommandations concernant les types de borne kilométrique ou milliaire et autres signes indicateurs qu'il convient d'adopter pour marquer les routes. Ils ont recommandé aux pays d'adopter, avec leurs annexes, les articles du Protocole des Nations Unies relatif à la signalisation routière qui concernent : *a*) la réglementation routière; *b*) les conducteurs de véhicules à moteur en trafic international; *c*) les dispositions applicables aux cycles en circulation internationale.

120. Les groupes ont examiné les moyens de mener à bien les travaux d'amélioration sur les tronçons du réseau international qui ne répondent pas aux normes et ils ont relevé que plusieurs pays de la région avaient besoin d'une assistance financière et technique même pour l'aménagement des routes prioritaires.

121. Les groupes ont recommandé un programme de travail qui comprend l'étude des problèmes relatifs aux formalités de passeport et aux formalités à la frontière (y compris la réglementation de l'entrée des véhicules, les règlements sanitaires, etc.), les problèmes que posent les agglomérations bâties en bordure des routes (*ribbon development*), ainsi que les services et installations auxiliaires à aménager le long de la route internationale (postes d'essence, hôtels, auberges, postes de premier secours, télécommunications, etc.).

SOUS-COMITÉ DES ROUTES ET DES TRANSPORTS ROUTIERS

122. A sa cinquième session, qui s'est tenue à Kathmandou en novembre-décembre 1960, le Sous-Comité des routes et des transports routiers a examiné les rapports des première et deuxième séries de réunions des trois groupes de travail de spécialistes des routes internationales (E/CN.11/TRANS/Sub.2/L.6 et L.9), ainsi que les projets de rapports des troisièmes séries de réunions des Groupes 1 et 2. Il a également examiné les méthodes actuelles d'administration et de financement des routes; les recommandations de la première Semaine d'étude de la sécurité routière dans la région de la CEAEO; la terminologie de la construction des routes bitumées; les transports routiers; et les mesures à prendre pour accroître les services de formation et de recherche destinés aux pays de la région.

123. Le Sous-Comité a pris note des progrès réalisés par les groupes de travail, qui ont distingué deux catégories de routes du réseau international, à savoir : *a*) les routes principales reliant les capitales; *b*) les autres grandes routes qui relient les premières aux villes et aux ports principaux. Il a également pris note des progrès réalisés sur les points suivants : établissement de normes pour les routes et les ponts; rédaction d'un code relatif à un système uniforme de signalisation routière, de marques sur la chaussée et de signalisation des chantiers; accord sur les dispositions applicables aux automobiles et aux remorques en circulation internationale, l'immatriculation, les signes distinctifs et les marques d'identification des véhicules; les détails techniques relatifs à l'équipement des automobiles, la dimension et le poids des véhicules; les conditions à remplir par les conducteurs; les permis de conduire et les dispositions applicables aux cycles en circulation internationale.

124. Le Sous-Comité a constaté que certains pays de la région devaient faire face à des difficultés d'ordre financier et technique et il a approuvé le questionnaire établi par les groupes de travail de spécialistes pour le rassemblement de données sur les tronçons inachevés des routes prioritaires. Il a été d'avis que les groupes de travail devraient proposer les meilleurs moyens d'achever les tronçons incomplets et qu'ils devraient évaluer, classer et coordonner les besoins d'assistance dans les domaines technique et financier.

125. Le Sous-Comité a approuvé en principe la demande de l'Indonésie qui tend à intégrer les routes indonésiennes dans le réseau des routes internationales, et il a prié le Groupe de travail de la zone 1 d'étudier cette proposition en détail.

126. Le Sous-Comité a pris note de l'expérience acquise en Europe, lors de la création du réseau européen de routes internationales. Il a recommandé d'organiser une réunion à l'échelon ministériel pour examiner les questions de politique générale que soulève la mise en œuvre du projet de réseau routier d'Asie.

Méthodes actuelles d'administration et de financement des routes

127. Le Sous-Comité a constaté que, bien que les transports routiers de la région se soient rapidement développés, l'investissement annuel par habitant consacré aux routes était encore inférieur à un dollar dans la région, soit le onzième de la moyenne mondiale.

[5] Voir *Engineering and traffic aspects of highway safety* (publication des Nations Unies, n° de vente : 58.II.F.3).

128. Le Sous-Comité a pris note de l'évolution vers la simplification et l'unification de l'administration des routes, la participation croissante de l'Etat au contrôle financier ou technique et la formation professionnelle des techniciens. Le Sous-Comité a souligné l'importance d'un entretien bien organisé des routes et des problèmes financiers qui en découlent. Il a estimé qu'on ne pouvait recommander aux pays de la région aucun modèle précis d'administration routière, mais que toute administration routière devrait, lorsque ses ressources le lui permettent, comprendre les services suivants : service des plans et des programmes, service de la circulation et de la sécurité routière, service des études et projets, service des recherches relatives aux matériaux et des essais, services de la construction, de l'entretien, du matériel mécanique, des magasins et services administratifs.

129. Le Sous-Comité a constaté que la plupart des pays de la région avaient consacré, en 1958, moins de 1 pour 100 de leur revenu national et moins de 4 pour 100 de leurs dépenses totales à la construction et à l'entretien des routes. Il a fait sienne la recommandation suivant laquelle, dans les investissements routiers, la rentabilité doit être le critère dominant et il a recommandé que le secrétariat établisse un rapport sur les méthodes permettant de déterminer les avantages économiques qui résultent des travaux de construction et d'amélioration des routes. Comme les fonds destinés aux travaux routiers proviennent le plus souvent du budget général, il y aurait lieu d'établir, pour l'application de programmes intégrés à long terme, un fonds routier dont la dotation serait irrévocable. L'Etat devrait également envisager la possibilité d'avoir recours à d'autres sources de financement telles que l'emprunt public, les impôts sur les véhicules, pièces détachées et carburants, ou les taxes sur les installations de service le long des routes. Le Sous-Comité a considéré que si les péages sur les véhicules ne procurent en général que des recettes restreintes, ils peuvent devenir une source utile de revenus supplémentaires lorsqu'on a besoin de gros investissements de capitaux pour construire, par exemple, de grands ponts ou une autoroute parallèle à une route ordinaire.

130. Le Sous-Comité a recommandé de prélever une taxe sur les véhicules à traction animale et de favoriser le remplacement des bandages métalliques par des bandages en caoutchouc. Il a souligné la nécessité de disposer de bonnes statistiques et il a chargé le secrétariat de réunir des données de base conformément aux recommandations de la première Semaine d'étude de la sécurité routière.

Semaine d'étude de la sécurité routière

131. Le Sous-Comité a examiné les résultats de la Semaine d'étude de la sécurité routière, organisée à Bombay en octobre 1959 par le Gouvernement indien sous les auspices de la CEAEO; il a appelé l'attention des Etats membres sur les recommandations suivantes : *a*) chaque pays de la région de la CEAEO devrait envisager la possibilité de créer au sein de son administration un organisme permanent pour s'occuper des problèmes de la circulation et des accidents; *b*) les Etats devraient favoriser le rassemblement et l'analyse de statistiques des incidents de la circulation, et ils devraient établir des statistiques annuelles de base relatives à leurs systèmes de transports routiers; *c*) le secrétariat de la CEAEO devrait rédiger un rapport annuel sur ce sujet.

132. Le Sous-Comité a également recommandé de confier à un seul service toutes les attributions concernant la construction et l'entretien des routes, ainsi que la réglementation et la sécurité de la circulation. Il a insisté à nouveau sur la nécessité d'une éducation en matière de sécurité routière et il a pris acte du fait que le secrétariat avait entrepris avec le concours des Gouvernements de l'Australie, de l'Inde et du Royaume-Uni, la préparation d'un manuel de la sécurité routière destiné aux établissements d'enseignement.

133. Le Sous-Comité a pris note de l'offre, faite par le Gouvernement philippin, d'organiser une deuxième Semaine d'étude à Manille, en 1961, et il a recommandé d'étudier, à cette occasion, l'administration des services chargés de la sécurité de la circulation, la formation du personnel, l'éducation des usagers de la route et le contrôle et la réglementation de la sécurité routière.

Transports routiers

134. Le Sous-Comité a approuvé le schéma de l'étude à entreprendre par le secrétariat sur les caractéristiques générales, l'organisation, l'exploitation et les aspects économiques et financiers des transports automobiles pour voyageurs dans la région. Il a proposé d'organiser en 1961, à l'occasion du Cycle d'étude des transports routiers qui doit se tenir dans l'Inde, un voyage d'observation qui emprunterait les itinéraires proposés pour le réseau des routes internationales en Afghanistan, en Iran et au Pakistan. Il a recommandé en outre d'organiser, avec le concours de la DOAT, un voyage d'étude de fonctionnaires des transports routiers dans les pays avancés.

Terminologie de la construction des routes bitumées

135. Le Sous-Comité a proposé d'interrompre les travaux de la CEAEO sur la « Terminologie de la construction des routes bitumées » en attendant que l'Association internationale permanente des congrès de la route (AIPCR) ait revisé le Dictionnaire des termes routiers qu'elle avait publié en 1951.

Instituts régionaux de recherches routières

136. Le Sous-Comité a été d'avis que chaque pays devrait avoir ses propres laboratoires pour les essais et contrôles courants, mais que, pour les recherches fondamentales, un ou deux laboratoires régionaux pourraient satisfaire aux besoins de tous les pays. Le Sous-Comité a engagé les pays de la région qui possèdent des laboratoires routiers à les mettre, comme par le passé, à la disposition des autres pays, ainsi que leurs publications; il a recommandé que le secrétariat fasse parvenir aux Etats membres des renseignements sur les recherches effectuées dans les divers pays du monde touchant les problèmes des routes et des transports routiers.

Moyens de formation du personnel routier

137. Le Sous-Comité a insisté sur l'importance que présente la formation du personnel technique à tous les niveaux; il a estimé que chaque pays devrait s'efforcer d'organiser des centres nationaux de formation professionnelle. Lorsqu'un pays ne peut assurer la formation des agents techniques, des contremaîtres et des ouvriers qualifiés, il devrait tirer parti des centres de formation appropriés d'autres pays de la région. Le Sous-Comité a relevé avec satisfaction que plusieurs pays avancés offraient des moyens de formation, destinés notamment aux cadres supérieurs des services routiers. Il a chargé le secrétariat d'étudier, en collaboration avec les pays avancés, la possibilité de créer, dans un ou plusieurs pays de la région, des centres régionaux pour la formation d'ingénieurs, d'agents techniques et de contremaîtres.

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS ET DES COMMUNICATIONS

138. A sa neuvième session, qui s'est tenue à Bangkok en février 1961, le Comité des transports intérieurs et des communications a examiné les questions suivantes : problèmes que pose le développement des transports et des communications, compte tenu des recommandations du Groupe de travail du développement et des plans économiques (transports) [sixième session — E/CN.11/TRANS/L.25]; méthodes à employer pour fixer les tarifs marchandises dans les entreprises de transports; coordination des transports dans les pays de la région. Il a d'autre part étudié les rapports du Sous-Comité des chemins de fer (E/CN.11/TRANS/142 et Corr.1) et du Sous-Comité des routes et des transports routiers (E/CN.11/TRANS/145); les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 32 (XVI) de la Commission, qui sont exposés dans le document « Tourisme et voyages internationaux » (E/CN.11/TRANS/L.29), ainsi que le programme de travail dans le domaine des télécommunications et des voies fluviales [6].

Le développement des transports dans ses rapports avec le développement et la planification économiques

139. Le Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail du développement et des plans économiques, qui avait étudié les rapports entre la croissance économique générale et le développement des transports. Il a également été d'avis que des spécialistes des transports devraient participer à la Conférence des statisticiens d'Asie quand celle-ci examinera les statistiques nécessaires au développement planifié des transports. Il conviendrait particulièrement d'initier le personnel aux études des moyens de transport, du trafic et des techniques fondées sur l'emploi intensif du capital. Le Comité a estimé qu'on pourrait parvenir à coordonner les différents systèmes de transport par des mesures comme l'adoption de tarifs forfaitaires, des dispositions communes pour la collecte et la livraison, et l'emploi de containers et de palettes. Le Comité a demandé au secrétariat d'examiner la question d'une uniformisation des méthodes comptables et statistiques, qui pourrait aider les entreprises à améliorer l'exploitation, et aussi d'étudier des problèmes généraux, par exemple le rôle de l'Etat dans le domaine des transports, la fiscalité, les subventions et les charges imposées aux divers systèmes de transport.

Méthodes à employer pour fixer les tarifs marchandises

140. Le Comité a jugé qu'il fallait étudier en détail les structures des tarifs marchandises des transports fluviaux et routiers, car le rapport du secrétariat sur les méthodes à employer pour fixer ces tarifs (E/CN.11/TRANS/L.28 et Add.1 à 5) ne traitait guère que des chemins de fer. Dans les chemins de fer, une proportion élevée des prix de revient est indépendante du volume de trafic, et la plupart des pays éprouvent des difficultés à les répartir entre les trafics marchandises et voyageurs, ou entre des relations particulières. De l'avis du Comité, une politique de tarifs rationnelle devrait permettre aux entreprises de transports de couvrir tous les frais d'exploitation et les charges fixes, et fournir en outre des fonds pour les amortissements, le règlement des intérêts et les améliorations à effectuer. Le Comité a jugé qu'il convenait de répartir les coûts de transport sur un nombre de tonnes/kilomètres ou de voyageurs/kilomètres aussi élevé que possible, c'est-à-dire sur la charge maximum. Il fallait donc établir un rapport judicieux entre les coûts des transports et les tarifs, de manière à parvenir à des taux économiques, tant pour les transporteurs que pour les usagers. Le Comité a également souligné la nécessité de barèmes souples pour que chaque mode de transport puisse conserver sa position concurrentielle.

Tourisme et voyages internationaux

141. Le Comité a constaté que pratiquement tous les gouvernements de la région avaient proclamé que 1961 serait l' « Année des voyages en Orient », conformément à la résolution 32 (XVI) de la Commission, et qu'ils s'étaient efforcés de simplifier les formalités pour l'entrée, le séjour et les déplacements des touristes. Certains gouvernements envisageaient d'organiser des expositions et d'autres manifestations d'intérêt culturel, commercial ou industriel. Le Comité, notant que le Cycle d'étude sur l'expansion du tourisme — dont la Commission avait recommandé l'organisation à sa seizième session — aurait lieu à New Delhi, a suggéré que le Cycle d'étude examine en particulier les problèmes des statistiques, de la publicité, des services et des moyens de formation pour l'industrie du tourisme. Le Comité a également relevé que le Gouvernement philippin organisait de brefs cours de formation sur la gestion des hôtels et restaurants, les techniques de vente et la publicité, mais il a souligné qu'il importait de créer dans la région des centres permanents pour la formation du personnel hôtelier et touristique.

142. Le Comité a également estimé que l'absence de coordination des horaires aériens empêche les touristes

[6]. On trouvera aux paragraphes 352 à 363 des détails sur la suite donnée par la Commission, à sa dix-septième session, au rapport du Comité des transports intérieurs et des communications.

d'atteindre leur destination à des dates données ou de réserver leur place pour le voyage de retour. Les réductions consenties par les compagnies aériennes restent insuffisantes pour les voyages entre l'Europe et l'Amérique du Nord et la région de la CEAEO. Le Comité a donc suggéré que les gouvernements saisissent de la question l'Association du transport aérien international.

Rassemblement, analyse et diffusion de renseignements

143. Le Comité a noté qu'ainsi qu'il l'avait demandé à sa session précédente, bien des gouvernements d'Etats membres avaient désigné des correspondants pour le « Transport and Communications Bulletin » de la CEAEO et il a exprimé l'espoir que d'autres ne tarderaient pas à les imiter. Il serait bon que les gouvernements fournissent, en particulier, des articles sur des questions présentant un intérêt particulier.

Voies fluviales

144. Le Comité a suggéré qu'on se livre à de nombreux essais d'emploi des ptéroscaphes dans la région, notamment pour en éprouver la sécurité, la navigabilité, le poids, les possibilités commerciales et techniques, la rentabilité; il a demandé aux pays industriellement avancés de bien vouloir mettre ces bâtiments à la disposition des pays de la région à des fins de démonstration. Il a également demandé au Secrétaire exécutif de déterminer si le Fonds spécial pourrait financer ce projet. On devrait également étudier les possibilités techniques et économiques des engins planeurs dits « Hovercraft ».

145. Le Comité a attaché une grande importance à la mise au point de prototypes de caboteurs, qui permettrait une réduction des frais de construction et d'entretien. Il s'est également intéressé aux méthodes utilisées pour détruire les herbes aquatiques, notamment par des moyens mécaniques et chimiques.

146. Le Comité a pris note de l'assistance prêtée par le secrétariat au Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, pour les questions de navigation et pour l'établissement d'un programme d'amélioration de la navigation. Il a suggéré que le projet du secrétariat relatif à l'amélioration des transports fluviaux englobe le développement du trafic sur les voies fluviales internationales.

Chemins de fer

147. Le Comité a noté qu'à la suite des recommandations du Groupe de travail d'ingénieurs mécaniciens des chemins de fer, qui s'est réuni en décembre 1959, les gouvernements de 19 pays avaient désigné des rapporteurs pour recueillir des renseignements sur les mesures adoptées dans la région et à l'extérieur en vue d'assurer l'emploi efficace et économique des locomotives Diesel. Des dispositions ont été prises pour désigner, avec l'assistance de la DOAT, un conseiller régional en matière de recherche qui rassemblerait des données sur les besoins de recherche des chemins de fer de la région, répartirait les travaux entre les centres de recherche et en diffuserait les résultats ainsi que d'autres renseignements pertinents parmi les pays de la région. Le Comité a également relevé que 18 spécialistes, venus de six pays de la région, avaient participé à une semaine d'étude organisée par le Gouvernement indien, sous les auspices de la CEAEO, pour observer les techniques employées dans les études préliminaires, l'établissement des plans et la construction d'un pont important sur le Brahmapoutre à Pandou, en Assam.

Télécommunications

148. Le Comité a noté que le Secrétaire exécutif s'était mis en rapport avec le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) au sujet des mesures nécessaires à l'exécution des recommandations du Groupe de travail de spécialistes des télécommunications. Le Comité a recommandé la création, au secrétariat de la CEAEO, d'une section mixte CEAEO/UIT qui exécuterait un programme de travail établi de commun accord pour aider au développement des télécommunications dans la région; il a également recommandé qu'un deuxième Groupe de travail de spécialistes des télécommunications se réunisse en 1962. Il a noté qu'un expert de l'UIT avait dressé l'inventaire des moyens de formation du personnel de télécommunications, et qu'on envisageait d'ouvrir de nouveaux centres de formation ou d'améliorer les centres existants à Kuala-Lumpur et à Saigon; d'autre part, on cherchait à obtenir l'assistance du Fonds spécial et d'autres programmes d'assistance technique des Nations Unies pour développer les moyens de formation dans d'autres pays, y compris l'Inde, les Philippines et la Thaïlande.

Routes et transports routiers

149. Le Comité a noté que, comme l'avaient proposé les réunions zonales de groupes de spécialistes, le réseau de routes internationales raccorderait les routes nationales principales des pays de la région et présenterait ainsi de l'importance tant pour les communications nationales que pour les communications régionales à des fins économiques et commerciales. De plus, les principales routes qui feront partie du réseau étant déjà assez perfectionnées, il importait surtout, si l'on voulait terminer l'ensemble à bref délai, de compléter les tronçons manquants et d'améliorer, le cas échéant, les routes existantes. Le Comité a recommandé que les pays intéressés envisagent la possibilité de donner la priorité, dans leurs plans généraux de développement économique et routier, à l'aménagement des routes destinées à faire partie du réseau international, en s'attachant spécialement à celui des routes prioritaires, sans négliger pour autant leur réseau national qui doit répondre aux exigences de leur économie et de leur commerce. Ils devraient, le cas échéant, chercher à obtenir une assistance au titre des divers programmes d'aide qui prévoient le développement de ces routes prioritaires.

150. Le Comité a prié le secrétariat d'obtenir des détails sur l'état des routes et les moyens financiers et techniques nécessaires à leur raccordement ou à leur amélioration et de transmettre les renseignements pertinents aux groupes de travail pour qu'ils puissent donner leur avis sur la manière de raccorder les tronçons existants. Les groupes pourrraient aussi faire l'évaluation

préliminaire de la possibilité économique et technique de réaliser les tronçons proposés, et évaluer les besoins techniques et financiers. S'il y avait lieu de faire appel à des spécialistes de la construction et de l'entretien routier à titre de consultants, le Secrétaire exécutif pourrait s'enquérir des possibilités d'aide auprès des organismes compétents et en aviser les Etats intéressés.

151. Lorsqu'il a passé en revue les travaux du Sous-Comité des routes et des transports routiers, le Comité, constatant qu'une étude complète des transports routiers — marchandises et voyageurs — obligerait les gouvernements et le secrétariat à rassembler et à analyser un grand nombre de données, a jugé préférable que le Cycle d'étude des transports routiers prévu pour 1961 ne s'occupe que du transport des voyageurs et laisse aux cycles ultérieurs le soin d'étudier le transport des marchandises. Le Comité a souligné que les pays de la région profiteraient beaucoup de voyages d'étude de fonctionnaires des transports routiers dans les pays avancés, du résultat de certaines recherches, et de l'organisation dans certains pays de semaines d'étude des routes et de la sécurité routière, ainsi que de brefs cours de perfectionnement pour les spécialistes des routes.

4. — Recherche et plans

152. Au cours de la période considérée, les réunions suivantes ont eu lieu :

Conférence des statisticiens d'Asie (troisième session), 5-15 avril 1960

Président : M. Y. Morita (Japon);
Premier Vice-Président : M. E. T. Virata (Philippines);
Deuxième Vice-Président : M^me^ I. W. Kannangara (Ceylan).

Troisième groupe d'étude des problèmes de reclassification et de gestion budgétaires, 17-26 août 1960

Président : M. S. N. Singh (Inde);
Vice-Président : M. J. L. Rampton (Royaume-Uni).

Groupe de travail du développement et des plans économiques (sixième session), 27 septembre-7 octobre 1960

Président : M. K. Khittasangha (Thaïlande);
Premier Vice-Président : Sithu U Mo Myit (Birmanie);
Deuxième Vice-Président : M. N. L. Cuenca (Philippines).

Groupe de travail sur la formation des statisticiens, 8-18 novembre 1960

Président : M. P. C. Mathew (Inde);
Vice-Président : M. Ali Afzalipour (Iran).

Deuxième Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation, 18 janvier-14 février 1961

Président : M. H. B. Chenery (Etats-Unis);
Vice-Président : M. A. R. Bashir (Pakistan).

Conférence des statisticiens d'Asie

153. La troisième session de la Conférence des statisticiens d'Asie s'est tenue à Bangkok en avril 1960, sous les auspices du secrétariat de la CEAEO, du Bureau de statistique des Nations Unies et de la FAO; la Conférence a examiné les statistiques industrielles de base, notamment les statistiques minières et celles des prix agricoles à la production, et elle a pris note des progrès des recensements mondiaux de la population et de l'agriculture. Elle a également étudié les programmes de statistiques de base du développement économique et social, les possibilités de formation de statisticiens, ainsi que les rapports des groupes de travail de spécialistes des méthodes de sondage (E/CN.11/ASTAT/Conf.3/L.1) et de la formation de capital (E/CN.11/ASTAT/Conf.3/L.2) [7].

154. La Conférence a examiné les documents intitulés « Projet de revision des normes internationales relatives aux statistiques industrielles de base » (E/CN.3/257) et « Propositions pour le programme mondial d'enquêtes industrielles de base de 1963 » (E/CN.3/258), élaborés par le Bureau de statistiques des Nations Unies; elle a passé en revue les programmes présents et futurs des pays de la région de la CEAEO en matière de statistiques industrielles de base et, en particulier, les plans touchant la participation au Programme mondial d'enquêtes industrielles de base de 1963. La Conférence a souligné que tous les pays de la région de la CEAEO auraient intérêt à prendre part au programme mondial de 1963. Elle a recommandé que le Bureau de statistique des Nations Unies et la CEAEO organisent de concert un cycle d'étude sur les statistiques industrielles, qui examinerait en détail les objectifs et les méthodes des enquêtes industrielles, notamment de celles qui relèvent du programme mondial de 1963.

155. La Conférence a pris note des travaux effectués dans la région en matière de recensement de la population (y compris le logement) et de l'agriculture, dans le cadre du programme de recensements mondiaux de 1960, ainsi que de l'assistance fournie par les conseillers régionaux au titre du programme ONU/FAO d'assistance technique en matière de recensement.

156. En ce qui concerne les statistiques de base nécessaires au développement économique et social, la Conférence a noté que les pays de la région établissent actuellement des listes aide-mémoire des statistiques existantes, et elle a recommandé que le secrétariat de la CEAEO prépare un inventaire de ces séries statistiques.

157. Reconnaissant qu'il fallait de toute urgence former sur place un nombreux personnel statistique, aux niveaux intermédiaire et subalterne, la Conférence a décidé de réunir un groupe de travail qui étudierait la question. Elle a demandé au secrétariat de la CEAEO d'examiner, en coopération avec d'autres institutions, la possibilité de dénombrer le personnel statistique disponible dans les pays de la région, d'évaluer les nouveaux effectifs nécessaires au développement des statistiques,

[7] On trouvera au paragraphe 400 des détails sur la suite donnée par la Commission, à sa dix-septième session, au rapport de la Conférence des statisticiens d'Asie (E/CN.11/531).

et de rechercher les moyens de renforcer les services de formation.

158. La Conférence a d'autre part fait des recommandations au sujet du développement et de l'amélioration des statistiques des prix agricoles à la production dans les pays de la région de la CEAEO.

159. Lorsqu'elle a examiné les rapports des groupes de travail de spécialistes des méthodes de sondage et de la formation de capital, la Conférence a recommandé la création d'organisations d'enquête par sondage dans les pays de la région. Elle s'est placée dans le même esprit pratique que le Groupe de spécialistes de la formation de capital, dont le rapport présentait un intérêt tout particulier.

160. La Conférence a recommandé que la question « Niveau de vie des familles, y compris la consommation des produits alimentaires » soit inscrite à l'ordre du jour de sa prochaine session, et elle a demandé au secrétariat de la CEAEO, au Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, à l'OIT et à la FAO de prêter leur concours à cette fin.

TROISIÈME GROUPE D'ÉTUDE DES PROBLÈMES DE RECLASSIFICATION ET DE GESTION BUDGÉTAIRES

161. Le troisième Groupe d'étude des problèmes de reclassification et de gestion budgétaires, organisé à Bangkok en avril 1960 sous les auspices de la CEAEO, de la DOAT, de la Division de l'administration publique et du Service des études fiscales et financières du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, a examiné les progrès réalisés par les pays de la région, depuis la réunion du deuxième Groupe d'étude, dans le domaine de la classification économique et fonctionnelle des opérations de l'Etat. Dans son rapport (E/CN.11/L.85), le Groupe a souligné la nécessité d'adopter des systèmes de budgets-programmes et de budgets de réalisation conformes au « Manuel de l'établissement des budgets-programmes et des budgets de réalisation » (E/CN.11/BRW.3/L.5) rédigé par le Service des études fiscales et financières du Département des affaires économiques et sociales. Il a recommandé d'étendre la reclassification aux opérations des gouvernements d'Etats ou de provinces, aux administrations locales et aux entreprises publiques. L'adoption de ces techniques doit être considérée comme une partie de l'évolution générale; chaque pays doit agir dans ce domaine avec prudence et discernement, en tenant compte des circonstances et des besoins qui lui sont propres.

162. Après la réunion, les participants se sont rendus à Manille où ils ont étudié, du 28 août au 2 septembre, le fonctionnement du système budgétaire philippin qui s'inspire des techniques de budgets-programmes et de budgets de réalisation.

GROUPE DE TRAVAIL DU DÉVELOPPEMENT ET DES PLANS ÉCONOMIQUES

163. A sa sixième session, tenue à Bangkok en septembre-octobre 1960, le Groupe de travail du développement et des plans économiques a examiné les problèmes que pose le développement des transports dans ses rapports avec l'ensemble du développement et de la planification économiques. Il s'est intéressé plus particulièrement aux problèmes de transport dans les pays de la région de la CEAEO; à l'estimation des besoins futurs de transport pour le développement économique; au choix entre modes de transport d'après les critères d'investissement; et au financement du développement des transports. La substance du rapport (E/CN.11/L.86), à savoir les conclusions et recommandations, a été publiée dans l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East*, vol. XI, n° 3 (décembre 1960) [8].

164. Bien que les transports soient un des facteurs-clefs du développement économique, le Groupe a estimé qu'on avait négligé l'étude de leur rôle « promoteur », et souligné qu'il conviendrait d'assurer la pleine utilisation de la capacité existante, ce que permettraient souvent de faibles investissements supplémentaires. Il a insisté sur la nécessité d'intégrer la planification des transports à la planification du développement économique général. A cet égard, il a examiné les méthodes à employer pour évaluer les besoins futurs et pour jauger les effets économiques d'un plan donné de développement des transports. Il a reconnu que, si le choix entre divers modes de transport dépend de nombreux facteurs, les calculs de prix de revient sont utiles dans certains cas. Le Groupe a souligné que les gouvernements doivent financer le développement des transports, qu'ils soient nationalisés ou non, mais il a posé en principe que tous les modes de transport doivent être rentables et que les entreprises d'Etat doivent mettre au point des tarifs qui leur permettent de couvrir au moins leurs frais d'exploitation.

165. Le Groupe a souligné que les plans de développement des transports et l'évaluation de leurs résultats exigeaient des statistiques complètes et précises, et il a recommandé que le Comité des transports intérieurs et des communications étudie cette question, en collaboration avec la Conférence des statisticiens d'Asie.

166. La demande de transport étant liée de diverses façons au taux d'expansion économique, le Groupe a suggéré que les recherches futures portent sur les divers facteurs qui peuvent affecter les rapports entre l'une et l'autre, la mesure de ces rapports et les moyens d'améliorer les techniques de projection. La formation de spécialistes de la planification et de l'économie des transports devrait, selon lui, recevoir un rang de priorité élevé. Le Groupe a recommandé, d'autre part, qu'on étudie en détail les techniques fondées sur l'emploi intensif de la main-d'œuvre.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FORMATION DES STATISTICIENS

167. Le Groupe de travail sur la formation des statisticiens, réuni à Bangkok en novembre 1960, s'est préoccupé des problèmes que pose la formation du personnel statistique intermédiaire et subalterne. Son

[8] On trouvera au paragraphe 369 des détails sur la suite donnée par la Commission, à sa dix-septième session, au rapport du Groupe de travail.

étude des moyens de formation existants l'a amené à constater que la formation du personnel subalterne avait été négligée dans beaucoup de pays et que, même là où elle était assurée, elle conservait un caractère plus théorique que pratique.

168. Le Groupe a donc ébauché dans ses grandes lignes un programme de formation qui porterait sur les principaux sujets suivants : champ d'application et emploi des statistiques; mise au point et exécution des programmes statistiques; rassemblement de statistiques administratives; exploitation des données, présentation, publication et utilisation; problèmes de contrôle. Il a également examiné l'organisation de la formation, la durée des cours, le nombre optimum d'élèves, les institutions et le personnel d'enseignement, ainsi que l'équipement, les fournitures et les manuels nécessaires. Il a recommandé que le secrétariat de la CEAEO rédige un manuel sur la formation des statisticiens.

169. Le Groupe de travail a estimé que la formation des statisticiens doit être organisée dans chaque pays et qu'il faut disposer, à cet effet, d'un organisateur-directeur de programme compétent. Il est donc urgent d'organiser un stage régional qui prépare les cadres des instituts nationaux de formation.

170. Le Groupe a estimé que la coopération régionale pouvait intervenir dans l'organisation même des cours nationaux de formation. Les pays relativement mieux équipés pourraient aider leurs voisins en leur offrant du matériel, des fournitures, des manuels, etc. Lorsqu'un pays crée un institut de formation, les organisateurs et les instructeurs des pays voisins devraient être mis en mesure d'observer ce qu'il fait et de prendre part au travail.

171. Le Groupe a pris note de l'opinion de la Commission de statistique des Nations Unies selon laquelle il serait possible, avec l'aide du Fonds spécial, d'organiser des programmes de formation de statisticiens; il a exprimé l'espoir que toute aide de ce genre serait consacrée à la tâche urgente de former le personnel subalterne et intermédiaire.

DEUXIÈME GROUPE DE TRAVAIL DE SPÉCIALISTES DES TECHNIQUES DE PROGRAMMATION

172. Le deuxième Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation, qui s'est réuni à Bangkok en janvier-février 1961, s'est occupé surtout de chercher une méthode pratique de planification industrielle; il a passé en revue les données statistiques nécessaires à cet effet et il a recensé celles dont disposent les pays de la région et celles qu'ils doivent rassembler.

173. Le Groupe a examiné la structure industrielle des pays de la région et les éléments essentiels de la planification industrielle. Partant de l'analyse économique d'ensemble réalisée par le premier Groupe de travail, il a discuté les techniques de programmation qui guident le choix entre les principaux secteurs industriels, et il a proposé un schéma qui permette d'assurer le développement harmonieux des divers secteurs de l'économie et celui des diverses industries. En ce qui concerne l'analyse des diverses productions et des divers programmes industriels, le Groupe a montré comment on doit combiner l'étude des questions techniques et celle des données statistiques, de façon à pouvoir opérer un choix entre les diverses possibilités de développement. Il a fait l'examen critique des données statistiques disponibles et il a signalé celles dont la région a un besoin urgent pour sa planification industrielle.

174. Le Groupe de travail s'est intéressé aux problèmes de politique économique qui caractérisent les pays industrialisés de la région, et il a dégagé les leçons de l'expérience d'autres pays qui ont su élaborer d'une façon systématique leur politique de développement. Certes, l'ampleur et le rôle de la programmation du développement varient considérablement avec le contexte, mais, de l'avis du Groupe, les différences techniques entre les exigences des divers types de plans tiennent essentiellement au caractère plus ou moins détaillé des renseignements nécessaires à la détermination des productions et des programmes industriels.

175. En s'appuyant sur l'expérience des pays et sur son schéma théorique, le Groupe a conclu à la nécessité de définir clairement les objectifs de la planification et d'en tenir constamment compte dans l'appréciation critique des travaux de développement. Etant donné la diversité des objectifs sociaux et les imperfections des prix du marché, le Groupe a recommandé d'employer les prix comptables pour récapituler les différents facteurs qui affectent l'évaluation des projets de développement. Constatant que les pays appréciaient de plus en plus les avantages des méthodes quantitatives de planification, il a adopté une série de recommandations sur le rassemblement et l'analyse des données nécessaires; ce faisant, il a insisté sur l'intérêt qu'il y a à fixer des objectifs à la production des biens de consommation, à faire des estimations de la demande intermédiaire et à vérifier la compatibilité des objectifs assignés aux divers secteurs de l'industrie, toutes ces opérations devant permettre d'évaluer l'intérêt des divers projets et de mesurer les progrès réalisés.

176. Le Groupe a estimé que l'évaluation des techniques de programmation du développement appliquées dans les pays de la région devrait être confiée à un organisme international tel que la CEAEO. Il a appuyé une proposition tendant à charger le Secrétariat des Nations Unies d'établir, avec le concours des commisssions économiques régionales, des données normalisées en vue de la programmation industrielle, en tenant compte des facteurs qui varient d'un pays à l'autre.

5. — MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

177. Les réunions indiquées ci-après ont eu lieu pendant la période considérée :

Quatrième Conférence technique sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 5-13 décembre 1960

Président : M. A. E. C. de S. Gunasekera (Ceylan);

Premier Vice-Président : M. K. N. Kathpalia (Inde);

Deuxième Vice-Président : M. M. A. Rehman (Pakistan).

Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong

Sessions	*Présidents*
Neuvième session (extraordinaire), 11-21 mars 1960, Bangkok (Thaïlande).	M. B. Binson (Thaïlande).
Dixième session (extraordinaire), 3-4 mai 1960, Bangkok (Thaïlande).	M. B. Binson (Thaïlande).
Onzième session, 23-26 novembre 1960, Vien-tiane (Laos)	M. B. Binson (Thaïlande).
Douzième session, 22-27 février 1961, Saïgon (République du Viet-Nam).....	M. Pham-Minh-Duong (République du Viet-Nam).
Treizième session (extraordinaire), 8-20 mars 1961, New-Delhi (Inde).	M. Pham-Minh-Duong (République du Viet-Nam).

QUATRIÈME CONFÉRENCE TECHNIQUE RÉGIONALE SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

178. La quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, qui a eu lieu à Colombo en décembre 1960, a récapitulé les travaux de mise en valeur des ressources hydrauliques de la région de 1951 à 1960, et a examiné à quel genre de service il devrait incomber de planifier, concevoir et construire les ouvrages d'aménagement des vallées fluviales, d'exploiter les ressources hydrauliques et de résoudre les problèmes de maîtrise des eaux dans les régions deltaïques.

Mise en valeur des ressources hydrauliques de 1951 à 1960

179. La Conférence a noté que les pays de la région avaient fait des progrès sensibles dans la construction d'aménagements fluviaux à buts uniques ou multiples, les ouvrages de cette dernière catégorie ayant pour objet l'irrigation, la production d'énergie hydro-électrique, l'adduction d'eau à usage industriel ou domestique, ainsi que la maîtrise des eaux. Les enquêtes sur les ressources phréatiques, ainsi que l'établissement de réseaux de stations hydrométéorologiques et de stations de jaugeage ont également beaucoup avancé et un certain nombre de projets ont atteint la phase des enquêtes de préinvestissement. L'Inde et le Pakistan collaborent déjà à un système de prévision des crues. La Conférence a souligné qu'il importait de recueillir pendant une période suffisamment longue des données hydrologiques sur lesquelles on puisse faire fond et de procéder à la planification par phases des grands ouvrages; elle a estimé que les pays voisins devraient conclure des traités pour l'utilisation des fleuves internationaux, que les divers services chargés de la mise en valeur des ressources hydrauliques devraient coordonner leur action, qu'il faudrait tenir compte des aspects sanitaires des aménagements fluviaux et procéder à une bonne planification agricole pour tirer le plus d'avantages possible de l'utilisation des ressources hydrauliques, et que les petits ouvrages en construction pourraient être utiles pour former de jeunes ingénieurs et procéder à des démonstrations.

Services chargés de l'aménagement des vallées fluviales

180. La Conférence a estimé que les régimes politiques, les niveaux d'éducation, les niveaux de vie, la topographie et la superficie des bassins fluviaux varient trop d'un pays à l'autre pour qu'on puisse recommander un type uniforme d'organisation qui serait chargé de planifier, de concevoir, de construire et d'exploiter les ouvrages d'aménagement des vallées fluviales; mais elle a énoncé quelques principes très généraux pour guider les pays de la région. Pendant la période initiale, c'est à l'Etat que doivent incomber la plupart des tâches mentionnées ci-dessus, mais, à mesure que les pays acquièrent plus d'expérience, des organes autonomes ou des commissions de contrôle pourraient être constitués pour assumer ces fonctions. A l'échelon supérieur du gouvernement, l'aménagement des bassins fluviaux doit être considéré comme un tout. Le bien-être de la population constituant une considération primordiale, l'organisation doit être décidée à aller de l'avant, posséder un personnel technique hautement compétent et comprendre des personnes qui soient à même de résoudre les problèmes financiers qui se posent aux ingénieurs.

Mise en valeur des eaux souterraines

181. La Conférence a noté que les pays s'intéressaient de plus en plus à l'étude des eaux souterraines et elle a estimé qu'il convenait de développer les recherches préliminaires pour la mise en valeur de ces ressources. Elle a souligné l'intérêt d'une mise en valeur coordonnée des eaux souterraines et des eaux de surface, et estimé que les méthodes géophysiques et les indicateurs radio-actifs pourraient être employés avec profit pour évaluer les ressources phréatiques. Elle a décidé de réunir en collaboration avec l'UNESCO un Cycle d'étude sur la mise en valeur des eaux souterraines. Elle a également jugé souhaitable de créer un centre régional de recherche et de formation chargé de mettre au point les techniques de l'étude des eaux souterraines et de leur emploi.

Inondations dans les régions deltaïques

182. La Conférence a recommandé que les pays mettent au point un programme intégré de mise en valeur des régions deltaïques visant à les protéger contre les inondations et les intrusions d'eau salée et à y organiser le drainage et l'irrigation, compte tenu de toutes les données géologiques, pédologiques et hydrologiques, des conditions économiques et de tous les autres facteurs pertinents dans ces régions. La Conférence a décidé de réunir un colloque régional qui examinera les problèmes que posent la maîtrise des eaux, l'assainissement des terres et la mise en culture des régions deltaïques.

Programme de travail

183. En raison de la rapidité des progrès réalisés dans le domaine de la mise en valeur des ressources hydrauliques dans la région, on a recommandé que la Conférence tienne une session tous les deux ans pour procéder à un examen biennal du programme de

travail et de l'ordre d'urgence du Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques, et examiner à la fois les questions techniques et les questions de politique. Il conviendrait donc de modifier le titre de la Conférence, qui s'appellerait désormais « Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques ».

COMITÉ POUR LA COORDINATION DES ÉTUDES SUR LE BASSIN INFÉRIEUR DU MÉKONG

184. Le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong a tenu ses neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième sessions au cours de la période considérée. Conformément à ses statuts, le Comité a continué à encourager, coordonner, diriger et surveiller la planification des études relatives à des travaux de mise en valeur des ressources hydrauliques dans le bassin inférieur du Mékong.

Entreprise du Mékong

185. Le programme d'études et d'enquêtes du Comité prévoit le rassemblement des données techniques et économiques, tant essentielles que complémentaires, et la planification de certains ouvrages sur le Mékong même et sur ses principaux affluents. Le Comité envisage la construction de sept ouvrages polyergiques de mise en valeur des ressources hydrauliques, chacun comportant un barrage et un réservoir, à trois emplacements sur le cours principal et sur quatre affluents, ainsi que des travaux d'amélioration de la navigation. L'entreprise du Mékong comporte toute une série de travaux, indiqués au paragraphe 129 du précédent rapport annuel de la Commission (E/3340). Ces travaux sont maintenant en cours d'exécution, avec le concours technique, financier et autre des divers pays et organisations énumérés ci-après.

186. L'assistance australienne fournie au titre du programme du plan de Colombo est consacrée à l'étude géologique, y compris les sondages. Cette étude, qui doit durer environ deux ans, portera sur les deux biefs assez courts du Mékong qui paraissent intéressants pour la construction de barrages. L'un de ces emplacements se trouve près de Pa-mong, juste en aval de Vien-tiane, où le Mékong constitue la frontière commune du Laos et de la Thaïlande; l'autre se trouve dans le bief situé entre Sambor au Cambodge et les chutes de Khône à l'extrémité méridionale du Laos. Une mission de neuf ingénieurs, géologues et techniciens de l'Australian Snowy Mountains Hydro-Electric Authority est arrivée dans le bassin du Mékong pendant le dernier trimestre de 1960 pour commencer les travaux.

187. Le Canada, qui avait offert au titre du plan de Colombo un montant de 1.300.000 dollars canadiens pour effectuer les levés aériens et les levés au sol et dresser les cartes photogrammétriques du cours principal et de l'emplacement des barrages, ainsi que des principaux affluents, a envoyé sur le terrain une importante mission technique. Au moment où elle était au complet, cette mission comprenait 92 techniciens étrangers et 172 techniciens et manœuvres appartenant aux pays riverains. Au mois de juin 1959, elle avait terminé tous les levés au sol, et, au début de 1961, elle avait pris toutes les photographies aériennes. La mission comptait achever les cartes définitives pour la fin de 1961. La République de Chine a offert au Comité 5.000 tonnes de ciment pour son programme d'étude et d'aménagement des affluents; en octobre 1960, elle a reçu à Taïwan le Comité et une partie de son secrétariat, afin de leur permettre d'étudier pendant une dizaine de jours les ouvrages hydrauliques et d'autres entreprises de développement économique. La France a fourni du matériel hydrologique; a terminé l'étude pédologique de la région de Pa-mong au Laos et en Thaïlande; a entrepris dans le Tonlé Sap (Grand Lac) une étude ichtyologique qui demandera deux ans, ainsi que l'étude de la sédimentation; a collaboré à l'organisation du casier d'hydraulique agricole de My Phuoc dans le delta (irrigation, drainage et assainissement des terres); a fourni les services d'un géologue pour la préparation d'une enquête sur les ressources minérales et la mise au point de la demande d'assistance adressée par le Comité au Fonds spécial; et a accepté de se charger de la prospection de la bauxite.

188. L'Inde a commencé à livrer dans les quatre capitales des pays riverains les 366 pluviomètres prévus dans le programme recommandé par la Mission d'enquête des Nations Unies, ainsi qu'un stock d'éprouvettes graduées. L'Iran a fourni les produits pétroliers pour les avions, bateaux et véhicules donnés au titre de tous les autres programmes, ce qui a permis, dans chaque cas, d'entreprendre des travaux supplémentaires. Israël, qui avait offert au Comité 1.000 tonnes de ciment livrables dans un port quelconque de la région du Mékong, en a déjà envoyé une partie à Saïgon pour construire, dans le delta, les fondations de la station-radio et des feux de rive que le Royaume-Uni a offert d'installer pour améliorer la navigation. Le Japon a achevé la deuxième phase de la reconnaissance des affluents, le Comité a trouvé que les rapports de la mission japonaise étaient extrêmement utiles, car ils lui ont permis de choisir quatre projets prioritaires pour l'aménagement des affluents. La Nouvelle-Zélande a terminé la construction de quatre bateaux à hydroréaction de 24 pieds et à faible tirant, et les a déjà livrés au Comité; ils seront utiles pour effectuer des travaux dans les eaux peu profondes et les rapides; ce pays a également fourni, au titre du plan de Colombo, une vedette hydrographe de 50 pieds. Le Royaume-Uni a fourni, aussi au titre du plan de Colombo, une vedette identique, ainsi que du matériel hydrologique et météorologique; il s'est également chargé de la construction d'aides à la navigation : feux de rive, balises lumineuses et matériel-radio à installer dans le delta, comme prévu dans le programme du Comité pour l'amélioration de la navigation; pour aider le Comité à faire face aux dépenses locales qu'entraînera l'étude hydrographique du Fonds spécial, le Royaume-Uni a versé une partie de sa contribution en espèces. L'aide des Etats-Unis a servi à créer un réseau de stations et de services hydrologiques et météorologiques, à effectuer le nivellement et le contrôle horizontal du cours principal depuis la frontière birmane jusqu'à la mer, et à faire

l'étude hydrologique du delta. Le programme des Etats-Unis comprend également la fourniture de matériel hydrologique pour les stations de jaugeage, et de 16 embarcations. Il existe un bureau central à Bangkok, et quatre bureaux régionaux à Saïgon, Phnom-Penh, Moukdahan, Vien-tiane et Louang-prabang, qui s'occupent chacun d'un groupe de stations de mesures. Le personnel en est constitué par des ingénieurs fournis par les Etats-Unis et par les pays riverains. Il est prévu que les travaux hydrologiques dans la région dureront jusqu'en mai 1962; on pense qu'à ce moment-là on aura réuni une masse importante de données et que les quatre pays riverains auront développé suffisamment leurs services hydrologiques. Par l'intermédiaire du Comité, le Canada, la France, Israël, le Japon et la Suisse ont offert aux ressortissants des quatre pays riverains divers types de bourses de perfectionnement, voyages d'étude, stages à l'intention de hauts fonctionnaires, travaux pratiques et cours théoriques permettant d'obtenir un certificat, un diplôme ou un titre. Un certain nombre de ces bourses ont été utilisées pendant la période considérée.

189. Au titre du projet du Fonds spécial relatif aux affluents, qui a fait l'objet d'une affectation de crédits en décembre 1959, un plan d'opérations a été mis au point, quatre sociétés d'ingénieurs-conseils (française, italienne, japonaise et américaine) ont été choisies, et l'on a commencé la préparation de rapports d'ensemble sur quatre affluents (un par pays riverain); ces rapports d'ensemble seront présentés sous forme de demandes de prêts d'investissement. On a commencé en outre l'installation d'une station agricole d'expérimentation et de démonstration pour les cultures irriguées sur la Nam Ngum, affluent du Mékong au Laos, et l'on a commencé à dresser les plans de stations agricoles semblables sur les trois autres affluents. Le Fonds spécial a approuvé aussi l'exécution d'une étude hydrologique, dans le cadre du programme du Comité pour l'amélioration de la navigation. Vers la fin de la période considérée, le Comité a présenté deux nouvelles demandes d'assistance, l'une pour la construction et l'exploitation d'un modèle de delta, et l'autre pour l'exécution d'une enquête dans l'ensemble du bassin pour y déterminer l'importance des gisements miniers connus.

190. A la demande du Comité, l'OIT a rédigé un rapport sur la main-d'œuvre qui sera nécessaire pour la mise en valeur du bassin. La FAO a entrepris une étude qualitative de la perte immédiate de bois d'œuvre et des pertes dues à l'appauvrissement du sol, qui résulteront à la longue de la riziculture sur brûlis forestier, pratiquée dans certaines parties du bassin. La FAO a été désignée comme sous-traitant pour les stations agricoles d'expérimentation et de démonstration pour les cultures irriguées, qui rentrent dans le cadre du projet du Fonds spécial relatif aux affluents. Enfin, la FAO garde un contact étroit avec le Comité et le secrétariat pour tous les aspects agricoles de ce projet. L'UNESCO a envoyé une mission qui a étudié les possibilités de réalisation et l'utilité éventuelle d'un modèle du delta et a rédigé un rapport que le Comité a utilisé pour demander au Fonds spécial des crédits à cette fin. A la demande du Comité, l'UNESCO a envoyé aussi dans le bassin un groupe de spécialistes chargé de faire un rapport sur les aspects sismologiques de la mise en valeur du Mékong. La Banque internationale a continué à aider à l'exécution du projet en chargeant son représentant résident à Bangkok de siéger à titre personnel au Bureau consultatif du Comité. Un rapport de l'OMS, consacré en partie au bassin inférieur du Mékong, y a signalé la présence — encore que négligeable — de la schistonomiase (bilharziose). L'OMM a continué à fournir les directives techniques par l'intermédiaire de l'hydrométéorologue affecté au Comité; ce spécialiste a joué un rôle dominant dans la mise en place d'un réseau de pluviomètres dans le bassin (utilisant notamment les pluviomètres fournis par l'Inde); il a étudié les problèmes de l'hydrologie du delta, qui est soumis à l'action des marées, de l'hydrologie du cours principal et des affluents, qui ne subissent pas l'influence des marées, et de l'hydrologie du Tonlé Sap; enfin, il a fait des calculs pour estimer la crue maximum probable au site du barrage de Pa-mong, sur le cours principal. A la demande du Comité, l'AIEA a envoyé dans le bassin une mission de deux spécialistes chargés de faire un rapport sur les applications éventuelles des indicateurs radio-actifs dans l'étude hydrologique du bassin du Mékong.

191. Le BAT a continué de collaborer à la mise en œuvre du projet par l'intermédiaire des organisations participantes. Le représentant régional du BAT à Bangkok, son représentant pour le Cambodge et le Viet-Nam et son représentant pour le Laos (qui tous représentent aussi le Fonds spécial) ont aidé à mener avec les gouvernements des pays riverains des négociations sur certaines questions fondamentales relatives à l'assistance technique et au Fonds spécial, et ont fourni aux membres du Comité et à son agent exécutif une assistance administrative. Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies a contribué à la réalisation du projet, surtout par l'intermédiaire du Commissaire à l'assistance technique, de la DOAT et du Bureau du Fonds spécial; cette assistance a pris la forme de directives relatives à des questions de principe, d'un appui administratif et du financement du Bureau consultatif du Comité et des services de l'Agent exécutif.

192. Le secrétariat de la CEAEO a collaboré, comme par le passé, à toutes les phases de l'entreprise au cours de la période considérée. Le Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques a étudié en détail toutes les questions techniques, en particulier le projet du Fonds spécial relatif aux affluents, le programme d'études géologiques de l'Australie, les levés aériens exécutés par le Canada, la reconnaissance des affluents entreprise par le Japon et le programme d'études hydrologiques des Etats-Unis. La Division des transports et des communications a aidé à mettre au point la politique du Comité en matière d'amélioration de la navigation, y compris sa demande d'aide au Fonds spécial pour les levés hydrographiques, et en ce qui concerne certains aspects connexes des contributions du Canada, des Etats-Unis, de l'Iran, d'Israël et du Royaume-Uni. La Division de l'industrie et des ressources naturelles a participé

à l'analyse des possibilités de développement industriel et, en coopération avec l'expert détaché par la France, elle a aidé à formuler la politique du Comité concernant l'étude des ressources minérales et à rédiger notamment la demande d'assistance au Fonds spécial pour cette étude. La Division de l'administration a mis à la disposition du Comité ses services du budget, du personnel, des communications et des transports, de bibliothèque et autres services connexes.

193. La coordination de l'entreprise est assurée par l'Agent exécutif du Comité et son personnel. Les quatre membres du Comité, représentant le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et la République du Viet-Nam, constituent en quelque sorte le conseil d'administration du projet et l'Agent exécutif, sous leurs ordres, agit comme administrateur-délégué. Le Comité et l'Agent exécutif ont continué à bénéficier des conseils de politique générale du Secrétaire exécutif de la CEAEO et des hauts fonctionnaires compétents du Siège de l'ONU, notamment le Commissaire à l'assistance technique. Le Bureau de l'Agent exécutif comprend les postes suivants : un agent exécutif, un interprète-traducteur, des fonctionnaires administratifs et des secrétaires, financés par la DOAT jusqu'en 1960, mais faisant l'objet depuis le 1er janvier 1961 d'un chapitre distinct du titre CEAEO du budget de l'ONU; un conseiller, financé (comme le Conseil d'administration) par la DOAT, en application de la résolution 200 (III) de l'Assemblée générale; trois postes (un ingénieur civil, un économiste et un hydrométéorologue de l'OMM) et le secrétariat nécessaire, payés au titre du projet du Fonds spécial relatif aux affluents; enfin, un directeur du projet d'amélioration de la navigation et son secrétariat, émargeant au budget de l'étude hydrographique entreprise par le Fonds spécial des Nations Unies.

B. — Autres travaux

194. La présente section traite de ceux des travaux du secrétariat qui ne correspondent pas directement à ceux des organes subsidiaires de la Commission mentionnés dans la section A.

Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques

Etude et travaux relatifs à l'aménagement polyergique des bassins fluviaux de la région

195. Le Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques a continué à étudier, sous forme de monographies, la mise en valeur des ressources hydrauliques dans la région. En 1960, il a terminé les monographies sur l'Afghanistan, la République de Corée, l'Iran et le Népal. Il a terminé et fait paraître dans le numéro 16 du *Recueil de la défense contre les inondations* [9] une étude spéciale sur les plans et les travaux d'aménagement de la vallée de la Damodar, dans l'Inde. Enfin, il a établi le plan d'une étude de 10 grands fleuves de la région, choisis d'après leurs caractéristiques et les moyens employés pour les mettre en valeur.

Diffusion de renseignements techniques

196. Les principales études du Bureau, ainsi que les comptes rendus des travaux des conférences techniques, cycles d'étude et groupes de travail, paraissent dans le *Recueil de la défense contre les inondations,* dont deux numéros ont été publiés depuis la seizième session de la Commission. Le Bureau a poursuivi également la publication du *Flood Control Journal* trimestriel, qui fait le point des travaux exécutés dans les divers pays de la région et qui renseigne sur les derniers progrès techniques réalisés dans la mise en valeur des ressources hydrauliques. En 1960, on a publié quatre numéros du *Journal,* y compris la revue annuelle des travaux des diverses stations de recherche hydraulique. Le Bureau a continué à communiquer des rapports et des publications techniques à diverses organisations de la région.

Fleuves internationaux

197. Au cours de la période considérée, le secrétariat a collaboré étroitement à toutes les phases de l'entreprise du Mékong et a continué à fournir son assistance et ses services techniques au Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, ainsi qu'à son agent exécutif, par exemple pour l'élaboration des spécifications et des contrats relatifs à l'aménagement de quatre affluents (un par pays riverain). Le Bureau a également fait des préparatifs pour l'étude sur le terrain d'un autre cours d'eau international, la Karnali.

Coopération internationale pour la maîtrise et l'utilisation des eaux

198. Conformément aux résolutions 417 (XIV) et 533 (XVIII) du Conseil économique et social, les représentants des institutions intéressées ont tenu leur réunion annuelle destinée à favoriser la coopération internationale dans la mise en valeur des ressources hydrauliques. Le Bureau leur a présenté un rapport touchant la coordination de ses travaux avec ceux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Division de la recherche et des plans

Revue et analyse de la conjoncture

199. Comme par le passé, l'édition de l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* [10] qui concerne 1960 passe en revue la situation économique dans l'ensemble de la région, aussi loin dans l'année que l'ont permis les renseignements et statistiques disponibles. La première partie comprend trois chapitres : production, commerce, demande glo-

[9] Publication des Nations Unies, n° de vente : 60.II.F.7.

[10] Publication des Nations Unies, n° de vente : 61.II.F.I.

bale et répartition des ressources. La deuxième partie, divisée en quatre chapitres, traite des finances publiques de l'après-guerre. Le premier chapitre étudie les forces qui ont donné une importance et une influence croissantes au secteur public, ainsi que les objectifs assignés à la politique fiscale depuis la fin de la guerre. Le second porte sur le volume, la croissance et la répartition des dépenses de l'Etat, notamment en ce qui concerne les investissements publics, les services sociaux et les services généraux, y compris la défense nationale. Le troisième traite du volume et de la croissance des recettes publiques; il analyse la structure et l'assiette des impôts qui frappent le commerce extérieur, les transactions intérieures sur les biens et les services, ainsi que les revenus et le capital des particuliers et des sociétés, en vue de déterminer s'il est encore possible d'accroître les recettes. Dans l'examen des diverses politiques fiscales (dernier chapitre), on s'est penché sur la question du déficit budgétaire et de ses effets sur l'ensemble de l'économie; quelques exemples illustrent la diversité des fins et des moyens de la politique fiscale.

Développement et plans économiques

200. Le secrétariat a poursuivi l'étude analytique du développement économique et de sa planification dans les pays de la région de la CEAEO. Il s'est efforcé de préciser les tendances passées du développement économique dans un certain nombre de pays de la région, afin d'établir la base de projections à long terme du revenu national, qui prennent une importance croissante dans le programme de travail de la Commission. La Division a prêté son concours à la FAO et à la Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture pour la réunion du Groupe d'experts chargé d'étudier certains aspects de la planification agricole en Asie et en Extrême-Orient (24 octobre-4 novembre 1960).

201. Le secrétariat a continué son étude sur les sources d'épargne et sur les moyens d'augmenter l'épargne intérieure, qu'il avait commencée en coopération avec plusieurs banques centrales. Il a rédigé un document intitulé « Capital supply and economic growth : sources of savings » qui a été distribué aux banques centrales intéressées. Ce document a également été communiqué à la Conférence de la « table ronde » du développement économique, en particulier dans l'Asie du Sud-Est, qui avait été organisée en avril 1960 à Gamagori (Japon), sous les auspices de l'Association internationale des sciences économiques et de l'UNESCO. Une monographie intitulée « Estimates of saving in the Indian economy » (établie par la Reserve Bank of India) est parue dans le *Reserve Bank of India Bulletin* en mars 1960. La monographie intitulée « Savings in economic growth of postwar Japan », rédigée sur l'initiative du secrétariat, par l'Institut de la recherche économique de l'Université Rissho, avec le concours du Département de la recherche de la Banque du Japon, a été achevée et publiée dans l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East* (septembre 1960). L'étude « Savings of the Ceylon economy, 1950-1959 », qu'avait entreprise la Banque centrale de Ceylan, a été également menée à bonne fin, et le *Central Bank of Ceylon Bulletin* l'a publiée en janvier 1961. La monographie « Savings in the Federation of Malaya » (rédigée par le Département des sciences économiques de l'Université de Malaisie, section de Singapour, en coopération avec la Banque centrale de Malaisie) est, pour sa part, presque achevée.

Accroissement démographique et développement économique

202. Pour faire suite au rapport sur les tendances démographiques et le développement économique dans la région de la CEAEO, qui a paru en juin 1959, le secrétariat a rédigé un document sur l'accroissement démographique et les problèmes de l'emploi dans la région de la CEAEO, qui sera publié dans l'*Economic Bulletin* de juin 1961. Cette étude contient des projections de l'accroissement de la main-d'œuvre dans certains pays de la CEAEO; elle examine les changements structurels qu'il conviendrait d'apporter à l'économie et les mesures qui permettraient d'obtenir une meilleure utilisation de la main-d'œuvre. La Division poursuit l'étude de l'emploi, de l'épargne et des investissements dans leurs rapports avec la croissance démographique.

Développement communautaire et développement économique

203. En coopération avec la Division CEAEO/FAO de l'agriculture et la Direction des affaires sociales, la Division a publié, en décembre 1960; un rapport en trois volumes sur le développement communautaire et le développement économique [11]. Le premier volume décrit la contribution du développement communautaire à l'expansion de la production de biens et de services, à la formation de capital, aux progrès de l'individu, à l'évolution des institutions et de la mentalité collective, ainsi qu'à la formation des dirigeants; les problèmes d'organisation et d'administration y sont également exposés. Les deuxième et troisième volumes contiennent deux monographies effectuées avec le concours des gouvernements intéressés et concernant l'une Taïwan, l'autre Ghosi, dans l'Uttar Pradesh (Inde).

Tendances et avenir du marché du bois

204. Le projet de rapport commun CEAEO/FAO intitulé « Tendances et avenir du marché du bois dans la région de l'Asie et du Pacifique », dont la Commission des forêts pour l'Asie et la région du Pacifique était saisie à sa cinquième session, a été soumis, avec un résumé des recommandations de cette commission, à la treizième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (E/CN.11/I&NR/L.23 et Add.1). Le rapport final, qui contient des projections de la demande jusqu'en 1975 et un examen des ressources forestières ainsi que des perspectives de l'approvisionnement en bois, sera publié en 1961.

Enseignement des sciences économiques

205. La Division a commencé, en collaboration avec l'UNESCO, une enquête sur l'enseignement des sciences

[11] *Community Development and Economic Development* (publication des Nations Unies, n°s de vente : 60.II.F.6 [Part I], 60.II.F.6 [Part II A], 60.II.F.6 [Part II B]).

économiques dans les universités d'Asie, particulièrement en ce qui concerne les besoins du développement économique. Des questionnaires ont été adressés à tous les pays de la région en 1960. Une équipe de deux économistes, représentant respectivement l'UNESCO et la CEAEO, se rendra dans plusieurs universités de l'Asie méridionale pour y obtenir des renseignements de première main. Le rapport sera achevé en 1962.

Programme de formation en cours d'emploi dans le domaine du développement économique

206. Sous les auspices de la DOAT, six stagiaires — venus de la République de Corée, de l'Iran, du Népal, du Pakistan, des Philippines et de la Thaïlande — ont participé pendant neuf mois au programme de formation en cours d'emploi organisé par le secrétariat de la CEAEO pour 1960-1961. Dans le cadre général du développement économique, les stagiaires ont été initiés à la planification du développement et aux rapports entre le développement économique et l'accroissement démographique; des cycles d'étude ont été organisés sur certains sujets. La Division CEAEO/FAO de l'agriculture et la Division des affaires sociales ont apporté leur concours. Le programme pour 1961-1962 débutera en juin 1961; la DOAT acordera à nouveau six bourses de stage.

Compilation et analyse des données statistiques

207. L'*Economic Bulletin* a continué à publier les séries statistiques; une nouvelle série concerne les importations des pays de la région de la CEAEO, réparties en quatre catégories : biens de consommation, matières utilisées surtout pour la production de biens de consommation, matières utilisées surtout pour la production de biens d'équipement, et biens d'équipement. On dispose à présent de données, classées selon ces quatre catégories, pour 17 pays, et l'on a pu établir un tableau régional pour la période qui va de 1953 à juin 1960. Pour pousser plus loin l'analyse, le secrétariat va considérer séparément les denrées alimentaires.

208. Parmi les autres séries actuellement publiées figurent les tableaux annuels de la population, de la production agricole, des balances de paiements, des finances publiques et des comptabilités nationales. Le secrétariat a préparé et publié trimestriellement des séries statistiques régionales pour certains domaines, ainsi que des statistiques par pays pour la production industrielle, le commerce extérieur, les transports, les prix et la banque.

209. Dans l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient (1960)*, l'examen de la situation des finances publiques dans la région après la guerre a exigé une analyse poussée des dépenses, des recettes et de la classification économique et fonctionnelle des opérations des gouvernements de la région. On a dû réunir des données analogues sur le revenu national, la formation de capital, l'aide étrangère et les changements monétaires. Sur la demande de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le secrétariat a établi des statistiques de la production, des importations et des exportations de matériel pour l'industrie mécanique et électrique dans chacun des pays de la CEAEO, de 1957 à 1959. Des statistiques sur la production et les échanges de certains produits métalliques, de machines, de matériel de transport et d'acier s'y sont ajoutées pour les besoins propres de la CEAEO. La Division a analysé la production, la consommation, les stocks et les échanges extérieurs pour les sept principaux produits agricoles de la région. En vue des pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional, on a étudié la nature et la direction des échanges dans la région de façon plus approfondie que par le passé. A l'intention du Groupe de travail du développement et des plans économiques, qui a étudié les transports dans leurs rapports avec le développement et les plans économiques, le secrétariat a établi des tableaux indiquant la composition du trafic assuré par les chemins de fer, les véhicules à moteur, les services de marchandises et de voyageurs dans la région, ainsi que les dépenses de développement consacrées aux divers modes de transport.

210. Comme par le passé, le secrétariat a reclassé et mis en tableau les recettes et les dépenses gouvernementales de nombreux pays d'Asie, pour les publier dans l'*Annuaire statistique des Nations Unies*. Il a prêté son concours au Service des études fiscales et financières du Siège pour la rédaction de deux documents : « Projet de questionnaire sur les finances publiques et résumé des observations recueillies » (E/CN.11/BRW.3/L.4) et « Progrès des travaux de reclassification budgétaire dans la région de la CEAEO » (E/CN.11/BRW.3/L.3 et Corr.1).

Développement des statistiques

211. Pour le développement des statistiques, on applique un programme intégré de longue durée comme l'a recommandé la Conférence des statisticiens d'Asie à sa deuxième session, tenue en 1958. Un Groupe de travail sur la formation des statisticiens s'est réuni en novembre 1960; on avait fait à son intention l'inventaire des moyens de formation qui existent dans les pays de la CEAEO pour les statisticiens de rang subalterne ou intermédiaire. On a également pris des dispositions pour dénombrer le personnel statistique dont disposent les pays de la CEAEO, comme l'avait recommandé la Conférence des statisticiens d'Asie à sa quatrième session.

212. Le secrétariat a poursuivi, en consultant le Bureau de statistique des Nations Unies, les préparatifs d'un cycle d'étude des statistiques industrielles, qui aura lieu en septembre 1961, comme l'avait recommandé la Conférence des statisticiens d'Asie. Le secrétariat a adressé aux Etats membres de la CEAEO un questionnaire détaillé sur les statistiques industrielles de base, dans le cadre du Programme mondial d'enquêtes industrielles de base de 1963.

213. En 1960, les conseillers régionaux détachés au titre du Programme ONU/FAO d'assistance technique en matière de recensement ont fait 35 voyages et conseillé 15 pays de la région sur de nombreux aspects des recensements démographiques et agricoles, y compris les problèmes de sondage et d'exploitation des données.

On a continué à publier des rapports périodiques sur l'avancement des plans et préparatifs de recensements.

214. Le secrétariat était représenté à la onzième session de la Commission de statistique des Nations Unies. Il a participé de même à la trente-deuxième session de l'Institut international de statistique, tenue à Tokyo, à la réunion régionale de l'Association internationale de recherches sur le revenu et la richesse, tenue à Hongkong, au Cycle d'étude sur la fiscalité organisé par la Commission de l'impôt du Gouvernement philippin à Manille, et au Cycle d'étude de la FAO sur l'appréciation qualitative des résultats des recensements agricoles en Asie et en Extrême-Orient, qui s'est également tenu à Manille; des notes ont été rédigées pour ces diverses réunions.

Division CEAEO/FAO de l'agriculture

215. La Division mixte a continué d'être pour la CEAEO et la FAO le moyen d'effectuer des études et d'agir de façon étroitement coordonnée dans des domaines choisis d'un commun accord, qui sont énumérés ci-après.

Etudes économiques ordinaires

216. La Division a continué de suivre l'évolution de l'agriculture et de l'alimentation dans la région et elle a fourni des renseignements à cet égard pour l'*Etude* économique annuelle de la CEAEO. Elle a également communiqué au Comité du commerce des renseignements sur les produits agricoles de base. La Division a continué à aider le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient, en ce qui concerne la partie économique des travaux régionaux de la FAO. Elle a notamment rédigé à l'intention de la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient des documents de travail sur les plans de développement agricole et elle a participé à cette conférence.

Financement et crédit agricoles

217. La Division a continué à étudier les progrès réalisés et les difficultés rencontrées par les gouvernements de la région qui s'efforcent de procurer aux agriculteurs, en temps opportun, le crédit à bon marché dont ils ont besoin. Elle se propose d'entreprendre, en 1961 et 1962, une étude des services de financement et de crédits agricoles dans chacun des pays de la région.

Développement et plans agricoles

218. La Division a continué à recueillir des renseignements sur les plans de développement agricole des pays de la région. Elle a publié dans l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East* (vol. XI, n° 1, juin 1960), une étude sur quelques aspects de la planification agricole en Asie et en Extrême-Orient, laquelle comprend notamment des prévisions relatives à la demande et à l'offre de riz en 1966. Cette étude a servi de document de fond à la cinquième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Cette conférence a relevé que, si chaque pays parvenait à l'autarcie pour les produits alimentaires ou agricoles et les matières premières qui font l'objet d'importantes transactions internationales, les diverses économies nationales de la région et l'économie de la région tout entière pourraient en pâtir. Elle a donc prié le Directeur général de la FAO d'entreprendre, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, une étude objective des plans de développement des pays de la région et de la communiquer aux Etats membres intéressés.

219. Un groupe de spécialistes CEAEO/FAO chargé d'étudier certains aspects de la planification agricole en Asie et en Extrême-Orient s'est réuni à Bangkok, du 24 octobre au 4 novembre 1960. Dans son rapport (E/CN.11/L.91) à la Commission, ce groupe a fait plusieurs recommandations touchant l'élaboration, par les pays de la région, de plans réalistes et rationnels pour le développement agricole. Il a souligné qu'il fallait améliorer le rassemblement des données nécessaires, entreprendre des recherches de base et améliorer la structure des ministères de l'agriculture pour que ceux-ci soient à même de procéder à des travaux de planification plus efficaces.

Rapports entre l'agriculture et l'industrie

220. On a terminé l'étude préliminaire sur les rapports entre la croissance du secteur industriel et celle du secteur agricole en Chine (Taïwan), que la Commission mixte de la reconstruction rurale et l'Université nationale de Taïwan avaient entreprise pour le compte de la CEAEO. L'étude sera publiée en 1961 en tant que monographie.

Effets du développement communautaire sur l'agriculture

221. La Division a publié deux études intitulées *Community Development and Economic Development.* — Part II A : *A Case Study of the Ghosi Community Development Block, Uttar Pradesh, India;* Part II B : *A Study of Farmers' Associations in Taiwan* [12].

222. La première publication rassemble les conclusions d'une monographie consacrée au « bloc » de développement communautaire de Ghosi (Uttar Pradesh); elle analyse dans quelle mesure les paysans ont accepté de moderniser leurs procédés de culture et quels sont les changements survenus dans la production et les niveaux de vie; elle étudie la contribution du programme de développement communautaire à la formation de capital, à l'évolution de la mentalité collective et à la réorganisation des structures et des cadres de la vie villageoise. L'étude compare à ces divers égards les villages qui ont participé au développement communautaire avec d'autres villages voisins qui n'ont pas bénéficié de ces activités. Elle analyse également les changements survenus pendant une période donnée. Elle met en lumière l'effet bénéfique des programmes de développement communautaire : adoption de nouvelles techniques de production; initiation des cultivateurs aux réalités économiques, ce qui se traduit par

[12] Voir par. 203.

un accroissement des dépenses productives; constitution de coopératives pour la transformation des produits agricoles; et naissance d'un esprit de solidarité favorable au progrès économique et social des villages. L'étude contient plusieurs suggestions propres à accentuer les effets des programmes de développement communautaire sur l'agriculture.

223. La seconde publication étudie l'action des associations d'agriculteurs en Chine (Taïwan), qui existent depuis une soixantaine d'années et qui sont actuellement des coopératives à buts multiples et à responsabilité limitée. Ces dernières années, ces associations ont beaucoup étendu leur champ d'action. Grâce aux encouragements et aux services dont ont bénéficié les cultivateurs, la production et la productivité ont fait des progrès sensibles, particulièrement depuis 1953, et une culture plus intensive permet d'obtenir deux récoltes par an. Les revenus des agriculteurs ont augmenté et leur niveau de vie s'est élevé. Les comportements individuels deviennent nettement plus favorables au progrès économique.

Formation de capital dans l'agriculture

224. La Division a pris des dispositions pour que le Planning Research and Action Institute de Lucknow rassemble dans certaines régions de l'Uttar Pradesh (Inde) des renseignements sur la formation de capital dans l'agriculture et étudie les principaux facteurs en jeu. La Division a reçu de l'Institut un rapport préliminaire, qui sera publié en 1961.

Etude de la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles

225. La Division a continué à examiner les renseignements dont on dispose sur la politique des prix, notamment ceux des céréales. La cinquième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient a discuté les problèmes que pose la politique des prix dans le cadre du développement et de la programmation agricoles; elle a chargé le Directeur général de la FAO d'organiser, en coopération avec la CEAEO, une réunion technique sur les aspects des programmes de stabilisation des prix qui intéressent la commercialisation des denrées alimentaires et agricoles.

Les excédents agricoles et le développement économique

226. Depuis l'achèvement de l'étude intitulée « A note on the utilization of agricultural surpluses for economic development in Japan » (E/CN.11/L.60), on a entrepris au Pakistan une seconde monographie qui doit être publiée en 1961.

Commercialisation des produits agricoles

227. La cinquième Conférence régionale de la FAO a fait sienne la recommandation de la réunion technique commune CEAEO/FAO sur la commercialisation relative à la création dans la région d'un centre de formation en matière de commercialisation des produits agricoles; le Gouvernement du Pakistan a offert d'installer ce centre sur son territoire.

Recherches d'économie agricole

228. La Division a collaboré plus étroitement avec les instituts de recherche qui s'occupent de l'enseignement de l'économie agricole dans les pays de la région; elle a aidé les autorités indonésiennes à préparer un stage de formation à l'économie agricole qui aura lieu en 1961.

Division des affaires sociales

229. Comme par le passé, les travaux de la Division des affaires sociales ont porté sur les aspects sociaux du développement économique, les problèmes démographiques et le développement communautaire. Elle a continué à aider la Direction des affaires sociales du Siège en fournissant des renseignements et en collaborant aux rapports demandés par la Commission des questions sociales et la Commission de la population.

Développement économique et social équilibré

230. La Division a terminé une monographie relative aux problèmes du développement économique et social équilibré en Birmanie; elle a mis au point une étude analogue qui avait été entreprise antérieurement à Ceylan. La Direction des affaires sociales utilisera ces deux monographies pour rédiger la seconde partie du troisième rapport sur la situation sociale dans le monde, dont la Commission des questions sociales sera saisie à sa treizième session.

Démographie

231. La Division a aidé à organiser le Cycle régional d'étude sur l'appréciation qualitative et l'utilisation des données de recensement en Asie et en Extrême-Orient, lequel a eu lieu à Bombay, du 20 juin au 8 juillet 1960, sous les communs auspices du Gouvernement indien, de la Direction des affaires sociales, de la DOAT et de la CEAEO, conformément à la résolution 28 (XV) de la Commission. Le Centre de recherche et de formation démographiques de Bombay a mené l'entreprise à bien, pour le compte de l'Organisation des Nations Unies et du Gouvernement indien. La Division avait rédigé pour cette réunion quatre documents, à savoir : « A brief survey of available information on the completeness and accuracy of results of recent population censuses in ECAFE countries » (E/CN.9/CONF.2/L.19), « Case study of arrangements for evaluation and utilization of population census results for Japan » (E/CN.9/CONF.2/L.22), « Case study of arrangements for evaluation and utilization of population census results for Iran » (E/CN.9/CONF.2/L.23), et « Demographic information and studies relevant to the formulation and implementation of family planning programmes » (E/CN.9/CONF.2/L.24).

232. Le Cycle d'étude, soulignant l'importance des

données démographiques dans l'élaboration de la politique de développement économique et social, a engagé les gouvernements à faire des efforts particuliers pour utiliser au maximum les résultats des recensements de population. En procédant à l'exploitation des données de recensement et en préparant des études analytiques, les autorités doivent tenir dûment compte des exigences de leurs divers programmes de développement économique et social. Le Cycle d'étude a invité les institutions qui rassemblent ces données et celles qui les utilisent à collaborer plus étroitement. Il a également proposé divers moyens pour développer la coopération internationale en matière de formation et de recherche démographiques.

233. La Division a poursuivi son programme de recherche dans le cadre de l'étude du secrétariat relative à l'accroissement démographique et au développement économique [13]; elle a commencé les préparatifs de la Conférence asiatique de la population. Elle a fourni des renseignements d'ordre démographique aux gouvernements et aux institutions de la région qui en ont fait la demande, notamment au Bureau du plan de Colombo.

Développement communautaire

234. On a commencé trois monographies sur les rapports entre la réforme agraire et le développement communautaire dans la région de Bombay, en Chine (Taïwan) et au Pakistan occidental. Ces monographies, qui sont entreprises avec le concours de la Direction des affaires sociales, feront partie d'un rapport détaillé sur la réforme agraire, que le Secrétariat des Nations Unies établit en collaboration avec la FAO et d'autres institutions spécialisées pour le soumettre au Conseil économique et social, conformément à la résolution 712 (XXVII) du Conseil et à la résolution 1426 (XIV) de l'Assemblée générale.

235. En consultation avec la Direction des affaires sociales et la DOAT, la Division a préparé la réunion, prévue pour 1961, d'un cycle d'étude régional et d'une conférence sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire. Six consultants de la région se sont réunis à Bangkok, du 10 au 23 décembre 1960, pour donner au secrétariat des conseils sur l'ordre du jour et l'organisation de ces deux réunions.

236. La Division a collaboré avec la Division de la recherche et des plans, la Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture et la Direction des affaires sociales du Siège pour rédiger la première partie du rapport intitulé *Community Development and Economic Development* qui a pour titre *A Study of the Contribution of Rural Community Development Programmes to National Economic Development in Asia and the Far East* [14].

237. Le Groupe de travail du développement communautaire du Comité administratif de coordination ayant demandé que l'on étudie l'état d'avancement des programmes régionaux et nationaux de développement communautaire, la Division a organisé à cet effet une réunion régionale officielle à laquelle ont participé l'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OMS et le FISE (New Delhi, 9-10 mai 1960).

Autres questions sociales

238. La Division a dirigé le premier Cycle d'étude sur la protection de la famille et de l'enfance en Asie et en Extrême-Orient, qui s'est tenu à Kuala-Lumpur, du 17 au 30 octobre 1960, sous les auspices de l'ONU et du Gouvernement de la Fédération de Malaisie. Les questions étudiées comprenaient : *a*) la planification, l'administration et la coordination des services de protection de la famille et de l'enfance, ainsi que leur contribution au relèvement des niveaux de vie; *b*) la législation requise pour la protection de la famille et de l'enfance, et le financement des services nécessaires; *c*) les besoins en personnel; *d*) l'assistance internationale qu'il est possible d'obtenir.

239. Le Cycle d'étude a considéré que la famille devait être au centre du développement de tous les services sociaux, et il a recommandé d'accorder la priorité à ceux de ces services qui tendent à préserver et à renforcer la famille. Il a admis que les pays doivent, dans la mesure du possible, assurer la formation de base des travailleurs sociaux, mais qu'il y a place pour la coopération internationale; on pourrait créer notamment un centre pour l'échange interrégional de renseignements et de documents sur les problèmes et les services sociaux.

240. La Division a prêté son concours à la Commission d'enquête sur les prisons qui a été créée en vue d'améliorer le régime pénitentiaire à Singapour. Elle a aidé le Gouvernement thaïlandais à élaborer les plans d'une enquête socio-économique sur les tribus montagnardes de la Thaïlande du Nord; on obtiendra ainsi, sur les conditions de vie et la psychologie des tribus, des renseignements de base qui serviront à la planification économique et sociale et notamment à la colonisation agricole. Elle a enfin aidé le Gouvernement thaïlandais à mettre au point un projet de développement communautaire urbain et à rédiger à l'intention du FISE une étude sur les besoins des enfants.

241. La Division a continué à collaborer à la planification et à l'exécution des travaux sociaux qui sont financés par l'Organisation des Nations Unies au titre du programme ordinaire [résolution 418 (V) de l'Assemblée générale] et du Programme élargi d'assistance technique; comme les années précédentes, elle a fourni une aide technique aux pays de la région pendant de courtes périodes et participé à des entreprises régionales telles que cycles d'étude, centres de formation et voyages d'étude. Elle a pris part à une mission organisée par la Direction des affaires sociales, à la demande de la Commission des questions sociales [15] et du Conseil économique et social [résolution 731 (XXVIII)] et en

[13] Poste 61-02, *b*.
[14] Voir par. 203.
[15] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-huitième session, Supplément n° 11* (E/3265/rev.1), par. 117.

collaboration avec les Gouvernements de l'Indonésie, du Pakistan et des Philippines; cette mission doit permettre d'évaluer certains aspects de l'assistance technique fournie par les Nations Unies à ces trois pays, dans le domaine social.

242. La Division a continué à collaborer étroitement avec le FISE dans l'application du nouveau programme qui vise à développer les services sociaux destinés aux enfants dans certains pays de la région. A ce titre, le FISE a accordé son aide aux programmes de service social et de développement communautaire du Pakistan, des Philippines et de la Thaïlande.

243. La Division a participé au programme de formation en cours d'emploi d'économistes et de statisticiens, organisé par la CEAEO; elle a notamment exposé les techniques de l'analyse des données démographiques nécessaires à la planification du développement économique.

Autres aspects des travaux

244. Le secrétariat de la Commission a continué à collaborer étroitement avec le Secrétariat du Siège, dont il fait partie, ainsi qu'avec les secrétariats de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Comme par le passé, le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a réuni les secrétaires exécutifs des commissions régionales pour étudier avec eux les programmes d'ensemble de l'Organisation des Nations Unies et de ses commissions régionales et techniques, en vue de développer la coordination des efforts entrepris dans les domaines économique et social, particulièrement en ce qui concerne les techniques de projections économiques, l'industrialisation, la mise en valeur des ressources naturelles (y compris les ressources hydrauliques), les transports, le commerce et le développement économique et social équilibré.

245. Des échanges de personnel avec le Siège et les secrétariats des trois autres commisisons régionales ont eu lieu. La CEAEO a bénéficié du concours du Secrétariat du Siège pour l'exécution de plusieurs travaux, qui concernaient notamment la planification du développement économique, les techniques de programmation, la reclassification et la gestion budgétaires, les statistiques, la mise en valeur des ressources hydrauliques, l'arbitrage commercial, la démographie et les recensements de population.

246. La CEAEO et le Siège ont patronné conjointement plusieurs réunions. La troisième session de la Conférence des statisticiens d'Asie a été organisée en commun par la CEAEO et le Bureau de statistique des Nations Unies; celui-ci avait rédigé à cette occasion deux documents intitulés : « Projet de revision des normes internationales relatives aux statistiques industrielles de base » (E/CN.3/257 et Add.1 et 2) et « Propositions pour le programme mondial d'enquêtes industrielles de base de 1963 » (E/CN.3/258). La CEAEO, la Direction des affaires sociales et la DOAT ont organisé conjointement le Cycle d'étude sur l'appréciation qualitative et l'utilisation des données de recensement en Asie et en Extrême-Orient. La Direction des affaires sociales avait rédigé pour le Cycle d'étude les documents suivants : « International co-operation in demographic research and training in Asia and the Far East » (E/CN.9/CONF.2/L.16) [Coopération internationale pour la recherche et la formation en matière démographique en Asie et en Extrême-Orient]; « Methods of analytical assessment of accuracy and completeness of census data » (E/CN.9/CONF.2/L.1) [Méthodes d'analyse de l'exactitude et de la complétude des données de recensement]; « Population census tabulations for economic and social policy-making in countries of Asia and the Far East » (E/CN.9/CONF.2/L.7) [Exploitation des données de recensement pour l'élaboration de la politique économique et sociale en Asie et en Extrême-Orient]; « Preliminary Report of the United Nations Seminar on Evaluation and Utilization of Population Census Data in Latin America (E/CN.9/CONF.2/L.9) [Rapport préliminaire du Cycle d'étude des Nations Unies sur l'évaluation et l'utilisation des données de recensement en Amérique latine]; « Selected bibliography on methods of projecting the school age population, the economically active population, the urban and rural populations and the number of size of households » (E/CN.9/CONF.2/L.11) [Choix d'ouvrages sur les méthodes des projections démographiques concernant la population d'âge scolaire, la population économiquement active, les populations urbaines et rurales, le nombre et la taille des ménages] et « Evaluation of population census results by post-enumeration field checks » (E/CN.9/CONF.2/L.17) [Evaluation des résultats du recensement démographique par des vérifications postérieures au dénombrement].

247. La Division de l'administration publique et le Service des études fiscales et financières du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies ont organisé, avec la CEAEO et la DOAT, le troisième Groupe de travail de la reclassification et de la gestion budgétaires dans la région de la CEAEO. Le Service des études fiscales et financières a rédigé, en collaboration avec la CEAEO, un document sur les « Progrès des travaux de reclassification budgétaire dans la région de la CEAEO » (E/CN.11/BRW.3/L.3), et a présenté au Groupe de travail deux documents : « Manuel de l'établissement des budgets-programmes et des budgets de réalisation » (E/CN.11/BRW.3/L.5) et « Manuel de classification économique et fonctionnelle des opérations de l'Etat » (ST/TAA/M/12-ST/ECA/49). Le Service juridique du Secrétariat des Nations Unies a continué à collaborer avec le secrétariat en ce qui concerne l'arbitrage commercial. Le Service juridique a participé à la quatrième session du Comité du commerce, à laquelle il a présenté deux documents intitulés « Commercial arbitration in the ECAFE Region » (Arbitrage commercial dans la région de la CEAEO) [E/CN.11/TRADE/L.38] et « Législation arbitrale et possibilités d'arbitrage dans certains pays de la région de la CEAEO » (E/CN.11/TRADE/L.19 et Add.1).

248. A sa deuxième session, tenue en 1960, le Groupe de travail des douanes a été saisi, par le Bureau de statistique des Nations Unies, d'un document sur

les « Rapports entre les statistiques douanières et les statistiques du commerce extérieur » (E/CN.11/TRADE/CAWP.2/L.7) et, par la Division de l'administration publique des Nations Unies, d'un document sur les « Possibilités de coopération dans les échanges et la formation de personnel » (E/CN.11/TRADE/CAWP.2/L.6). La Direction des affaires sociales a rédigé pour la sixième session du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction un document intitulé « Town and regional planning in ECAFE Countries » (I&NR/HBWP.6/) [Urbanisme et planification régionale dans les pays de la CEAEO]. Le Centre des Nations Unies pour la mise en valeur des ressources hydrauliques a participé à la quatrième Conférence technique régionale de la mise en valeur des ressources hydrauliques, à laquelle il a présenté un document *Large-scale Groundwater Development* (Mise en valeur intensive des eaux souterraines) [16].

249. La Division du développement industriel du Siège a organisé, en collaboration avec la CEAEO, le deuxième Groupe de spécialistes des techniques de programmation, pour lequel elle a rédigé un document intitulé « Investment and current input data in industrial programming (A case study of some industries in the ECAFE region) » [Les données sur les investissements et les intrants dans la programmation industrielle (Monographies de quelques industries de la région de la CEAEO)].

250. Le Département des affaires économiques et sociales, par l'intermédiaire de sa section cartographique, a prêté son concours à l'organisation du Cycle d'étude sur les méthodes et l'outillage des levés aériens, ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations du Cycle d'étude. Elle a participé à la quatrième session du Groupe de travail d'experts géologues et à la quatrième session du Sous-Comité de la mise en valeur des ressources minérales, qui ont eu lieu en avril-mai 1960.

251. Le secrétariat de la CEAEO a participé au Cycle d'étude sur la protection de la famille et de l'enfance en Asie et en Extrême-Orient, organisé par la Direction des affaires sociales et la DOAT; il avait rédigé pour cette réunion un document intitulé « Planning, administration and co-operation of family and child welfare services » (Document de travail n° 2) [Planification, administration et coopération des services de protection de la famille et de l'enfance].

252. La CEAEO a développé sa collaboration avec la CEE, la CEPAL et la CEA, conformément à la résolution 723 (XXVIII) du Conseil économique et social. Les secrétariats des quatre commissions régionales ont échangé des renseignements et des données sur le commerce, le développement et la planification économiques, les transports, l'habitation et l'énergie électrique. Le secrétariat a présenté au Cycle d'étude de l'énergie électrique organisé par la CEPAL un document intitulé « Survey electrical power development in the ECAFE Region » (L'énergie électrique dans la région de la CEAEO). La CEE a présenté à la sixième session du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction de la CEAEO une note intitulée « Activities of ECE in the field of housing and building » (I&NR/HBWP.6/3) [Travaux de la CEE concernant l'habitation et la construction] et elle a aidé la CEAEO à organiser le voyage d'étude en Europe des spécialistes asiatiques de l'habitation et des matériaux de construction. Au cours de ce voyage, le Groupe d'étude a assisté à la réunion du Comité de l'habitat de la CEE, en juin 1960.

253. L'étude du secrétariat de la CEA sur les « Caractères de l'évolution récente en Amérique latine vers l'établissement d'un marché commun » (TRADE/68) a été distribuée à la quatrième session du Comité du commerce de la CEAEO. Le secrétariat de la CEAEO a rédigé pour le Comité du commerce, en partant d'éléments d'information fournis par les secrétariats de la CEE, de la CEPAL et de la CEA, une note intitulée « Travaux des autres commissions régionales dans le domaine du commerce » (E/CN.11/TRADE/L.39). Le Comité de la CEE pour le développement du commerce a été saisi, à sa neuvième session tenue en 1960, d'une note décrivant l'action de la CEAEO dans le domaine du commerce.

254. Le secrétariat a reçu dans sa tâche une aide de plus en plus grande des Etats membres ou membres associés, de leurs représentants et de leurs fonctionnaires de liaison [17]. Des spécialistes de divers gouvernements et organismes non gouvernementaux lui ont également rendu de grands services.

Coopération scientifique et technique

255. Conformément au mandat de la Commission et à sa résolution 15 (XII), le secrétariat s'est attaché à encourager la coopération scientifique et technique entre les pays membres en faisant paraître divers revues et publications, en offrant ses services de bibliothèque et de documentation, en projetant des films techniques, scientifiques et documentaires, en participant à des foires et expositions et en organisant des voyages d'étude.

256. Le secrétariat a continué à faire paraître régulièrement les publications suivantes : *Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* (annuelle), *Economic Bulletin for Asia and the Far East* (trimestriel), *Development Programming Techniques Series, Recueil de la défense contre les inondations, Mining Developments in Asia and the Far East,* « Industrial Development Journal », « Transport and Communications Bulletin », « Industrial Development Series », « Trade Promotion News », « Electric Power Bulletin » et « Asian Bibliography ». Les ministères, les

[16] Publication des Nations Unies, n° de vente : 60.II.B.3.

[17] Le Cambodge, la France, le Japon, le Laos, les Pays-Bas, la République de Chine, la République du Viet-Nam, le Royaume-Uni (représentant aussi le Bornéo du Nord, le Brunéi, Hongkong et le Sarawak) et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont des représentants permanents auprès de la CEAEO. Les Etats suivants ont des représentants qui assurent la liaison avec la CEAEO : Australie, Birmanie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Malaisie, Inde, Indonésie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République de Corée et Thaïlande. Le Canada, Israël, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne maintiennent également des contacts avec la CEAEO.

départements et les services administratifs, les instituts de recherche, les universités, les organisations semi-gouvernementales et non gouvernementales les reçoivent régulièrement. Le secrétariat continue aussi à servir de bureau central d'information; il répond aux demandes des particuliers qui veulent obtenir des renseignements des gouvernements et des organisations non gouvernementales, et aide à développer la coopération technique entre les pays membres.

257. Pour cette tâche, le secrétariat bénéficie de plus en plus du concours des membres et membres associés de la CEAEO, de celui d'autres Etats, d'organisations techniques, de spécialistes des différents pays, des départements du Secrétariat de l'ONU, des autres commissions régionales et d'organisations internationales et régionales. Les divers gouvernements ont rédigé des documents techniques et des documents d'information pour les réunions des organes subsidiaires de la Commission. Des Etats membres ont offert de faire pour d'autres membres des enquêtes spéciales, des monographies, des essais de laboratoire, des opérations pilotes, des démonstrations, des recherches, et de leur offrir des moyens de formation dans les domaines suivants : levés géologiques et aériens; analyse, bonification et autres procédés de transformation des matières premières, des charbons et des minerais; habitation; entretien des voies ferrées; sécurité routière et ferroviaire; petite industrie; électrification des campagnes; caractéristiques et modes d'utilisation des bateaux fluviaux; diesélisation et électrification des chemins de fer; mécanisation et emploi des techniques ayant pour effet de réduire la main-d'œuvre dans les mines et la construction; hydrologie; foires flottantes et expansion commerciale. Pour développer la coopération entre les Etats membres dans les domaines scientifiques et techniques, le secrétariat a établi la liste des institutions de recherche et de formation qui s'occupent de la petite industrie, de la stabilisation des sols, et des chemins de fer. Plusieurs pays de la région ont organisé des échanges de visites de spécialistes, par exemple dans les domaines du développement communautaire, de l'habitation et de la planification économique. Plusieurs organisations non gouvernementales ont rédigé des documents pour le secrétariat et l'ont aidé à diffuser des renseignements sur la géologie, l'énergie électrique, la normalisation, l'exploitation des chemins de fer, la construction des routes, la sécurité routière et la formation de personnel de la navigation intérieure.

258. La cinémathèque technique du secrétariat s'est considérablement enrichie grâce aux dons de divers Etats et elle a été de plus en plus utilisée par les pays membres et lors des réunions de la CEAEO. On a continué à organiser des voyages d'étude dans le cadre des réunions techniques de la CEAEO. Au cours de la période considérée, les pays d'accueil ont prévu des voyages d'étude de ce genre pour les constructions routières, l'aménagement polyergique des vallées fluviales, la fabrication du papier, les industries métallurgiques et mécaniques, et les industries du ciment et du verre.

259. Le secrétariat, le Congrès international de géologie et les services géologiques nationaux ont continué à collaborer dans l'établissement de cartes régionales, géologiques, minières et autres. On a publié des répertoires des instituts de recherche et de formation en matière d'industries familiales et de petite industrie, de stabilisation des sols, de chemins de fer et de mise en valeur des ressources hydrauliques, et on prépare actuellement des répertoires semblables pour les instituts ou laboratoires de recherche desservant la grande et la moyenne industries, afin d'encourager la coordination et l'utilisation régionale des services nationaux de formation, de recherche et de démonstration.

Services consultatifs

260. Au cours de la période considérée, le secrétariat a étendu ses services consultatifs aux pays membres et membres associés, souvent en collaboration avec la DOAT et les institutions spécialisées. Il a ainsi fourni des renseignements techniques, établi des études spéciales, présenté des observations sur les plans de développement des pays et sur certaines entreprises particulières de développement industriel, et aidé à rédiger des demandes adressées au Fonds spécial. En particulier, le secrétariat a été consulté par le Gouvernement du Bornéo britannique au sujet de la création d'une usine d'alumine; par le Gouvernement de Singapour, en vue d'enquêtes sur le développement industriel, en général, et sur la sidérurgie, les constructions navales et la production d'énergie électrique en particulier; par le Gouvernement indonésien, au sujet de projets d'usines sidérurgiques; et par le Gouvernement pakistanais sur des questions relatives à l'habitation et à l'utilisation de la main-d'œuvre sous-employée.

261. La CEAEO a aidé la DOAT à organiser une Equipe d'enquête industrielle et une Mission d'étude sidérurgique, chargées de conseiller le Gouvernement de Singapour dans l'élaboration de ses plans de développement industriel, et elle a prêté du personnel à cet effet. L'équipe de spécialistes des recensements, détachée au secrétariat par le Bureau de statistique de l'ONU et la DOAT, a continué à aider de ses conseils les pays de la région quant à divers aspects du programme de recensements mondiaux de 1960-1961. Au cours de l'année, 15 pays ont bénéficié des services de ces spécialistes. Comme par le passé, on a donné des avis techniques aux Etats dans d'autres domaines de la statistique.

262. Le secrétariat a continué à conseiller et à aider le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, son agent exécutif, ainsi que les pays donateurs et les institutions participantes, touchant la mise en œuvre du programme d'enquêtes sur le Mékong inférieur et ses affluents.

263. Le secrétariat a continué à se faire représenter au conseil de perfectionnement d'un certain nombre d'institutions régionales de formation et de recherche, telles que le Centre régional de formation des chemins de fer du Pakistan (Lahore), le Centre régional de formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel (Rangoon), les deux Centres régionaux de l'habitation (Bandoung et Delhi), le Centre de recherche et de formation démographique (Bombay), et le Centre de recherche de l'UNESCO sur les aspects sociaux de l'in-

dustrialisation en Asie du Sud-Est (New Delhi). Le secrétariat a été consulté, comme par le passé, par le Centre de formation sur la mise en valeur des ressources hydrauliques de Roorkee (Inde) et par le Centre de statistique de l'Université des Philippines (Manille).

Collaboration avec le Fonds spécial

264. Des consultations fréquentes ont eu lieu entre le secrétariat et le Fonds spécial sur des questions d'intérêt commun. Le secrétariat a collaboré avec le Fonds spécial pour l'examen de demandes d'assistance présentées par les pays de la région, ainsi que de plans d'opération dans les domaines de la mise en œuvre des ressources hydrauliques, de l'habitation et des matériaux de construction, et de l'industrie pétrolière. Le secrétariat a également prêté son concours en vue de l'établissement, de l'évaluation et de la coordination des demandes d'assistance et des plans d'opération relatifs à l'entreprise du Mékong. Le Fonds spécial a rédigé pour la dix-septième session de la Commission un document d'information intitulé « Activités du Fonds spécial des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient » (E/CN.11/555).

Collaboration avec la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT)

265. Le secrétariat a continué à donner des conseils sur les entreprises d'assistance technique et il a aidé à rechercher et à mettre au courant des spécialistes, des boursiers et des stagiaires. De plus en plus fréquemment, la DOAT a consulté le secrétariat sur des questions telles que la définition des fonctions confiées aux spécialistes demandés par tel ou tel pays, l'étude des rapports de ces spécialistes, et les mesures à prendre pour mettre à exécution leurs recommandations. Ce travail a porté sur une gamme très variée de sujets : études économiques générales, techniques de planification, méthodes à adopter pour fonder telle ou telle industrie, enquêtes statistiques, mise en valeur des ressources hydrauliques, transports et communications, évaluation et mise en valeur des ressources minérales, établissement de centres de recherche et de démonstration et d'organismes destinés à la petite industrie, habitation et matériaux de construction, questions démographiques et développement communautaire.

266. Le secrétariat a étroitement collaboré avec la DOAT dans la poursuite de l'entreprise du Mékong et des autres entreprises régionales patronnées par la Commission. Il a aidé la DOAT à établir un certain nombre de centres de formation et de recherche. La CEAEO et la DOAT ont organisé conjointement le voyage d'étude en Europe des spécialistes asiatiques de l'habitation. La DOAT a organisé avec la CEAEO le troisième Groupe de travail de la reclassification et de la gestion budgétaires et la Conférence de la cellulose et du papier en Asie et en Extrême-Orient. La DOAT a présenté des documents d'information sur son action au Sous-Comité de la mise en valeur des ressources minérales, au Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, au Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, au Comité de l'industrie et des ressources naturelles et au Comité des transports intérieurs et des communications.

267. La DOAT a prêté son concours à la CEAEO pour l'organisation des réunions suivantes : deuxième Groupe de spécialistes des techniques de programmation; troisième Groupe de travail de la formation des statisticiens; Cycle d'étude régional sur l'expansion commerciale; réunions par zone des groupes de spécialistes des routes internationales; Cycle régional d'étude sur l'appréciation qualitative et l'utilisation des données de recensement : réunion préparatoire au Cycle d'étude sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire. La DOAT aide également le secrétariat, en 1960/61, dans son programme de formation en cours d'emploi dans le domaine du développement économique.

268. Les spécialistes de la DOAT détachés dans les pays de la région ont souvent participé aux réunions techniques des organes subsidiaires de la Commission. Des consultations orales et des rapports plus fréquents entre les spécialistes de la DOAT et le secrétariat ont été mutuellement profitables. La CEAEO a entretenu des rapports étroits avec les représentants du BAT dans les pays de la région.

C. — Rapports avec les institutions spécialisées et d'autres organisations

269. Comme les années précédentes, la Commission a bénéficié dans bien des domaines du concours des institutions spécialisées et d'autres organisations, pour la planification et l'exécution en commun de diverses entreprises, l'organisation en commun de réunions régionales, la participation commune à l'assistance technique et à d'autres fonctions, l'envoi de représentants aux réunions, ainsi que les consultations entre secrétariats.

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Organisation internationale du Travail (OIT)

270. La CEAEO a continué à collaborer avec l'OIT et en particulier avec son centre asien pour ce qui est des problèmes relatifs à la main-d'œuvre, à la formation, à l'emploi et à la productivité. L'OIT et la CEAEO ont collaboré au Centre régional de formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel à Rangoun. A la treizième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, l'OIT a présenté une communication intitulée « The promotion of industrial productivity in ECAFE countries » (I&NR/44) [L'expansion de la productivité industrielle dans les pays de la CEAEO] et fait distribuer une brochure intitulée *Raising productivity* (I&NR/40). Elle a présenté à la sixième session du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction un document intitulé « Activities of the International Labour Organisation in the field of workers' housing (I&NR/HBWP.6/6) [Activités de l'Organisation internationale du Travail dans le domaine des logements ouvriers]. L'OIT était représentée à ces deux réunions, de même qu'à la troisième session de la

Conférence des statisticiens d'Asie et à la dix-septième session de la Commission.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

271. L'étroite collaboration avec la FAO s'est poursuivie, en particulier dans la Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture. Les deux organismes ont échangé des statistiques et d'autres données à utiliser dans les études économiques d'ordre général. La FAO a patronné, avec la CEAEO et la DOAT, la Conférence de la cellulose et du papier en Asie et en Extrême-Orient, et elle a rédigé pour cette réunion les documents suivants : « Production, consommation et commerce de la pâte et du papier, dans le monde et notamment en Extrême-Orient » (ECAFE/BTAO/FAO CONF/SEC/PAPER I); « Appraisal of the region's fibrous raw materials supply and economic availability » (ECAFE/BTAO/FAO CONF/SEC/PAPER III); « Aspects techniques et économiques de la fabrication de la pâte et du papier en Extrême-Orient » (ECAFE/BTAO/FAO CONF/SEC/PAPER V); « Le papier journal » (ECAFE/BIAO/FAO CONF/SEC/PAPER VI). La FAO a également remis à la Conférence, pour distribution, sa publication intitulée : *La demande mondiale de papier jusqu'en 1975*. La FAO était représentée à la sixième session du Groupe de travail de la petite industrie; elle y a présenté des documents d'information ainsi que le rapport de son cycle d'étude régional sur les techniques de l'alimentation en Asie et en Extrême-Orient (FAO/59/10/7513). La FAO prête son concours au secrétariat de la CEAEO pour l'analyse du marché du jute. Elle a présenté un document sur les « Tendances de la demande mondiale d'articles de jute » (TRADE/65) à la quatrième session du Comité du commerce. La troisième session de la Conférence des statisticiens d'Asie a été organisée conjointement avec la FAO. La FAO avait rédigé pour cette réunion les documents suivants : « Recensement mondial de l'agriculture » (E/CN.11/ASTAT/Conf.3/L.5); « Etat d'avancement des préparatifs du recensement de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient » (E/CN.11/ASTAT/Conf.3/L.8), et « Statistique des prix agricoles à la production » (E/CN.11/ASTAT/Conf.3/L.6 et Add.1 et 2). La FAO a pris part à la réunion du Groupe de travail de spécialistes de la formation des statisticiens, organisée par la CEAEO avec l'assistance de la DOAT.

272. La CEAEO, la DOAT, le Bureau de statistique des Nations Unies et la FAO ont continué à exécuter en commun le programme ONU/FAO d'assistance technique aux recensements de l'Asie et de l'Extrême-Orient, qui bénéficie de l'aide de la Fondation Ford. La CEAEO et la FAO ont patronné le Groupe de spécialistes CEAEO/FAO chargés d'étudier certains aspects du développement et de la planification du développement agricole en Asie et en Extrême-Orient. La FAO a participé à la sixième session du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, pour laquelle elle avait rédigé un document intitulé « Activité de la Division des forêts et des produits forestiers de la FAO dans le domaine de l'habitation (I&NR/HBWP.6/7). Les deux organismes ont travaillé en étroite collaboration sur des questions relatives à l'entreprise du Mékong.

273. La FAO était représentée aux réunions suivantes : sixième session du Groupe de travail de la petite industrie, sixième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, sixième session du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, Groupe de travail de la formation des statisticiens, quatrième Conférence technique régionale de la mise en valeur des ressources hydrauliques, quatrième session du Comité du commerce, treizième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, neuvième session du Comité des transports intérieurs et des communications et dix-septième session de la Commission.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

274. De fréquentes consultations ont eu lieu entre le secrétariat de la CEAEO et celui de l'UNESCO; elles ont porté notamment sur l'enseignement des sciences économiques dans les universités de la région, les aspects sociaux de l'électrification rurale, la petite industrie, la productivité, la croissance des centres sidérurgiques et le rôle de l'enseignement dans le développement économique. Des négociations ont eu lieu avec l'UNESCO en ce qui concerne la construction et l'utilisation d'un modèle hydraulique du delta du Mékong. L'UNESCO et la CEAEO ont établi de concert l'inventaire des services de formation de géologues et de spécialistes des mines. L'UNESCO a présenté à la sixième session du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction un document intitulé « Activities of UNESCO in the field of low-cost school building » (I&NR/HBWP.6/5) [Action de l'UNESCO dans le domaine des constructions scolaires à bon marché]. Le secrétariat a étudié avec l'UNESCO la création à Bandoung d'un centre technique chargé d'élaborer les plans d'écoles à bon marché. L'UNESCO était représentée à la quatrième session du Groupe de travail d'experts géologues, à la quatrième session du Sous-Comité de la mise en valeur des ressources naturelles, à la Conférence de la cellulose et du papier en Asie et en Extrême-Orient, au Groupe de travail de spécialistes de la formation des statisticiens, à la sixième session du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, à la quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, à la treizième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et à la dix-septième session de la Commission. Le secrétariat de la CEAEO a continué à se faire représenter au conseil de perfectionnement du Centre de recherche de l'UNESCO sur les aspects sociaux de l'industrialisation dans l'Asie du Sud-Est.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

275. La collaboration s'est poursuivie entre le secrétariat de la CEAEO et le Bureau régional de l'OACI pour l'Extrême-Orient et le Pacifique, à Bangkok. L'OACI a participé à la sixième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, à

la deuxième session du Groupe de travail des douanes — pour laquelle il avait rédigé une note intitulée « Facilitation du transport aérien international » (TRADE/CAWP.2/12) — et à la neuvième session du Comité des transports intérieurs et des communications.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque)

276. Le secrétariat de la CEAEO a continué à collaborer avec le représentant de la Banque à Bangkok, lequel siège au Conseil d'administration du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong. La Banque a établi pour la sixième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques un document intitulé « Economic Criteria for Assessing Transport Projects » (E/CN.11/DPWP.6/L.7). La Banque était représentée à la quatrième session du Comité du commerce, à la treizième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et à la dix-septième session de la Commission.

Fonds monétaire international (FMI)

277. Le FMI a continué à fournir au secrétariat des renseignements et des données sur les échanges, les taux de conversion, les balances des paiements et les questions financières. Il a présenté au troisième Groupe d'étude de la reclassification et de la gestion budgétaires dans la région de la CEAEO un document intitulé « The Fund's experience in the compilation and use of government finance statistics » (BRW.3/2). Il était également représenté à la dix-septième session de la Commission.

Organisation mondiale de la santé (OMS)

278. Le secrétariat de la CEAEO et le Bureau régional de l'OMS ont poursuivi leurs consultations sur des questions d'intérêt commun, notamment sur l'assainissement dans les plans de logement et d'urbanisme, et sur les problèmes démographiques. L'OMS était représentée à la troisième session de la Conférence des statisticiens d'Asie, à la sixième session du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, à la quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, à la treizième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et à la dix-septième session de la Commission.

Union internationale des télécommunications (UIT)

279. L'UIT a continué à aider à l'application du programme de travail de la Commission dans le domaine des télécommunications. Le spécialiste que l'UIT a affecté, avec le concours de la DOAT, au secrétariat de la CEAEO, a poursuivi l'étude des problèmes que pose le développement des télécommunications, tant nationales que régionales. Le Secrétaire général de l'UIT a examiné avec le Secrétaire exécutif la question de la création, au secrétariat de la CEAEO, d'une section mixte qui traiterait des télécommunications. L'UIT était représentée à la neuvième session du Comité des transports intérieurs et des communications et à la dix-septième session de la Commission.

Organisation météorologique mondiale (OMM)

280. L'OMM a continué à collaborer avec le secrétariat de la CEAEO pour la mise en œuvre des recommandations du Cycle interrégional d'étude sur les réseaux hydrologiques, qui a eu lieu en juillet 1959. Elle a continué à fournir les services d'un hydro-météorologue chargé d'aider l'Agent exécutif à inspecter l'application du programme hydrologique, ainsi que l'installation et le fonctionnement du matériel hydrologique destiné à l'entreprise du Mékong. L'OMM était représentée à la dix-septième session de la Commission.

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

281. Les secrétariats de la CEAEO et de l'AIEA ont continué à se consulter sur la mise en valeur des ressources énergétiques de la région, l'étude comparée des prix de revient de la production d'énergie provenant des sources classiques ou des matières nucléaires, l'application des traceurs radio-actifs aux recherches géologiques et le rassemblement de données hydrologiques. L'AIEA a envoyé une équipe de spécialistes des traceurs radioactifs qui a collaboré aux études sur le bassin inférieur du Mékong. Le secrétariat de la CEAEO a donné des conseils d'orientation et des renseignements pertinents à la mission que l'AIEA avait chargée d'étudier la possibilité de produire de l'énergie nucléaire aux Philippines. L'AIEA était représentée à la quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques et à la dix-septième session de la Commission.

Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (CIOIC/GATT)

282. Le secrétariat a continué à consulter le secrétariat du GATT sur des questions relatives au commerce international, notamment l'évolution de la Communauté économique européenne, les règlements commerciaux et les procédures douanières, ainsi que les accords commerciaux conclus entre les pays de la région. Le secrétariat du GATT a présenté à la quatrième session du Comité du commerce deux documents intitulés « Recent developments in European economic integration » (TRADE/67) et « Negotiability of duties applied by developing countries » (TRADE/76). Il était représenté à la dix-septième session de la Commission.

AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Plan de Colombo

283. Le secrétariat a continué à collaborer avec le Comité consultatif pour le développement économique coopératif en Asie méridionale et sud-orientale (plan de Colombo). Le secrétariat et le Bureau du plan de Colombo ont échangé des renseignements sur les moyens de formation dans la région. Les Gouvernements de l'Australie, du Canada, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni ont continué à accorder une aide à l'entreprise du Mékong, au titre du plan de Colombo.

284. Le Secrétaire exécutif de la CEAEO a assisté, en qualité d'observateur, à la session ministérielle du Comité consultatif qui s'est tenue à Tokyo en novembre 1960. Un membre du secrétariat a également participé à la réunion préparatoire de la session ministérielle et a fourni des renseignements et des données sur le rapport du Comité consultatif.

285. Le Directeur du Bureau du plan de Colombo a participé à la dix-septième session de la Commission.

Conseil de coopération douanière (CCD)

286. Le Conseil de coopération douanière a participé à la deuxième session du Groupe de travail des douanes et y a présenté trois documents : « Notes sur les agents en douane professionnels » (TRADE/CAWP.2/5), « La Convention douanière sur les carnets ECS » (TRADE/CAWP.2/6) et « La Convention douanière relative à l'importation temporaire des emballages » (TRADE/CAWP.2/7).

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

287. Un grand nombre d'organisations internationales non gouvernementales, leurs organes régionaux et leurs représentants ont continué à collaborer avec le secrétariat, la Commission et ses organes subsidiaires. Le secrétariat et les organismes compétents ont échangé des informations et organisé des consultations, chaque fois qu'il leur était possible, sur les travaux de la Commission concernant le commerce, l'arbitrage commercial, la normalisation, l'énergie électrique, l'irrigation et le drainage, l'hydrologie, les transports fluviaux, les routes, les voyages et le tourisme, le développement communautaire, l'habitation et la colonisation rurale. L'Association internationale permanente des congrès de navigation a commencé une étude sur les méthodes de dragage des canaux et rivières dans les pays de la région. L'Association internationale permanente des congrès de la route a aidé le secrétariat à élaborer la « Terminologie de la construction des routes bitumées ». La Chambre de commerce internationale a présenté un document intitulé « Le système des carnets ECS » (TRADE/CAWP.2/NGO/1), et l'Association du transport aérien international a présenté à la deuxième session du Groupe de travail des douanes deux documents sur l'administration des douanes et les besoins particuliers des transports aériens (TRADE/CAWP.2/NGO/2 et 3).

288. Diverses organisations non gouvernementales se sont fait représenter à plusieurs réunions des organes subsidiaires de la Commission et à la dix-septième session de la Commission. La CEAEO a envoyé des représentants aux réunions que certains de ces organismes ont tenues dans la région.

Deuxième partie

DIX-SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. — Participation aux séances et organisation des travaux

SÉANCE D'OUVERTURE ET SÉANCE DE CLÔTURE

289. La Commission a tenu sa dix-septième session à New Delhi, du 8 au 20 mars 1961. M. Rajendra Prasad, président de la République indienne, M. Philippe de Seynes, sous-secrétaire aux affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, et U Nyun, secrétaire exécutif, ont pris la parole.

290. La Commission a exprimé sa gratitude au Président de la République indienne pour son discours d'ouverture et au Gouvernement de l'Inde pour les dispositions prises en vue des travaux de la session à New Delhi. Elle a manifesté sa profonde tristesse en apprenant le décès de M. Govind Ballabh Pant, ministre de l'intérieur du Gouvernement de l'Inde.

291. A l'issue de la dix-septième session, le 20 mars 1961, la Commission a adopté à l'unanimité le texte de son rapport annuel au Conseil économique et social, et elle a voté des remerciements à l'adresse du Président et des Vice-Présidents.

ALLOCUTONS D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

292. S. E. M. Rajendra Prasad, président de la République indienne, a souhaité la bienvenue aux représentants et aux observateurs. Il a évoqué les progrès accomplis par l'Inde grâce à son deuxième plan quinquennal. Le Gouvernement indien s'est efforcé de réaliser l'équilibre entre l'industrie lourde de base et la petite industrie, qui sont interdépendantes et complémentaires, et il s'est préoccupé d'assurer à la population indienne croissante toujours plus d'emplois rémunérés.

293. Le Président de l'Inde a rappelé que le revenu par habitant, dans plusieurs Etats membres, était parmi les plus faibles du monde. Pour parvenir à des progrès économiques réels, il fallait développer les échanges de biens et de services entre les pays de la région. Malgré les divergences politiques et idéologiques entre les peuples d'Asie et en dépit du bas niveau de l'activité économique dans la région, des mesures concertées touchant le commerce intrarégional, le tourisme, les routes et cours d'eau internationaux, les communications et l'énergie ne manqueraient pas de donner des résultats. Le Président a exprimé l'espoir que les pays avancés d'Occident s'emploieraient à favoriser la libre circulation des produits, et ne permettraient pas que des accords

régionaux restreignent les échanges entre les diverses parties du monde.

294. Le problème des emplois à créer ne se pose pas seulement dans l'Inde, et toute mesure destinée à élever les niveaux de vie devra tenir compte de l'expansion démographique dans la région. Par des échanges de vues constants et des mesures communes dans les domaines de la planification, du développement industriel et de la collaboration technique, on pourra exploiter pleinement les possibilités de coopération. Le Gouvernement indien participera sans réserve aux efforts coordonnés destinés à élever les niveaux de vie dans l'ensemble de la région.

295. L'aménagement du bassin inférieur du Mékong offre un exemple de la coopération internationale que l'on doit à la CEAEO. L'Inde a fourni des services d'experts et de l'équipement pour cette entreprise. A la suite de pourparlers menés avec le secrétariat de la CEAEO, le Comité pour la coordination des études sur le bassin intérieur du Mékong et le Gouvernement cambodgien, le Gouvernement indien a décidé d'accorder 1.250.000 roupies pour faire des études détaillées en vue de l'établissement d'un projet qui comprendra notamment les plans d'un barrage dans le secteur du Tonlé Sap. L'équipe indienne travaillera en liaison étroite avec d'autres organismes et avec les pays donateurs qui sont déjà associés à l'entreprise. D'autres exemples de collaboration internationale sont les accords que l'Inde vient de conclure avec le Pakistan au sujet des eaux du réseau de l'Indus, et ceux de l'Inde et du Népal concernant les eaux du Kosi et du Gandak.

296. En conclusion, le Président a exprimé l'espoir que, dans ses débats, la Commission serait guidée par un esprit de concessions mutuelles et par la volonté d'améliorer les conditions de vie dans l'ensemble de la région.

297. M. de Seynes a relevé que l'Inde était sur le point d'aborder une nouvelle étape dans cette grande aventure de la planification démocratique où elle s'était engagée dix ans plus tôt.

298. Les indices mondiaux de 1960 révèlent des chiffres records pour la production, les revenus et les échanges, ainsi que l'absence de perturbations majeures dans les mouvements des prix. Cependant, il ne suffit pas de comparer des moyennes, il faut encore diagnostiquer des tendances et, vue sous cet angle, la situation est loin d'être satisfaisante. Certains des indices critiques qui servent à mesurer la performance économique ont plafonné, lorsqu'ils n'ont pas fléchi. La reprise économique qui semblait s'affirmer en 1959 a perdu son élan. La contraction de la demande aux Etats-Unis, insuffisamment compensée par une expansion européenne dont le taux d'accélération a désormais tendance à diminuer, se fait sentir dans les pays sous-développés, où l'indice moyen des prix des produits de base a recommencé de tomber et où les termes de l'échange se détériorent à nouveau. Qui plus est, l'efficacité des mesures anticycliques est sérieusement mise à l'épreuve par la pression qui s'exerce sur le dollar.

299. Si la mise au point, par les principaux pays industriels, d'une politique concertée se révèle une entreprise fertile en difficultés, on doit noter que les problèmes qui se posent sont abordés et traités dans un esprit nouveau qui témoigne du développement d'une conscience internationale. Ainsi, en dépit des soucis que lui causent les difficultés de sa balance des comptes, le Gouvernement des Etats-Unis n'a jamais, jusqu'à présent, envisagé d'y porter remède par la réduction de ses programmes d'aide internationale ou par des mesures défensives qui pourraient porter préjudice au commerce mondial. Il n'en reste pas moins que les vicissitudes de la conjoncture américaine, et les hésitations qui affectent la politique destinée à les corriger, sont un sujet de préoccupation pour les pays de la région, dont les produits d'exportation se dirigent pour un cinquième environ vers les Etats-Unis. Malgré des récoltes abondantes et des importations accrues, le secteur de l'alimentation reste essentiellement vulnérable aux hasards du climat. L'approvisionnement interne aussi bien que le volume de l'excédent exportable — qui demeure le moteur essentiel des plans d'investissement — sont menacés. Le déficit commercial de la région est passé de moins d'un milliard de dollars au cours des trois premiers trimestres de 1959 à près de 1,6 milliard de dollars au cours de la période correspondante de 1960. Ces pressions qui s'exercent de manière continue sur la balance des paiements ne peuvent qu'entraver le rythme de croissance, même si par ailleurs, sous l'effet de rentrées invisibles, les réserves d'or et de devises paraissent momentanément ne pas diminuer.

300. Par la physionomie de son réseau commercial, la région de la CEAEO se distingue à la fois de l'Europe occidentale et des continents américain et africain. Les échanges intrarégionaux absorbent un peu plus du tiers de la valeur des produits exportés, contre moins de 10 pour 100 en Amérique latine et en Afrique, et nettement plus de la moitié en Europe occidentale. Ils sont favorisés par la facilité relative des transports maritimes et par la présence de grands ports d'entrepôt, ainsi que par l'existence d'un certain degré de complémentarité entre pays plus ou moins industrialisés et entre pays excédentaires et pays déficitaires de produits alimentaires. Néanmoins, la part des échanges intrarégionaux dans le commerce total des pays de la région est tombée à 37 pour 100, contre 40 pour 100 avant la guerre. Cette baisse relative du commerce intrarégional semble refléter une insuffisance dans le progrès de la production et du pouvoir d'achat. Il y a là une question difficile que les gouvernements de la région doivent résoudre : dans quelle mesure une politique tendant à faciliter le commerce intrarégional permet-elle de favoriser la production et d'élever les niveaux de vie? La suppression générale et trop rapide de toute protection douanière à l'intérieur de la zone asiatique tendrait probablement à accentuer et à perpétuer l'écart entre pays industrialisés et pays de production primaire. La plupart des nouveaux systèmes régionaux, comme d'ailleurs le GATT, reconnaissent la position spéciale des pays peu développés et la nécessité de leur offrir la latitude dont ils ont besoin pour mettre au point une politique commerciale et douanière qui favorise leurs plans d'investissement et leur besoin de diversification. A l'autre extrême, une politique qui aboutirait à créer un grand nombre d'industries relativement inefficaces, opérant chacune pour un marché local fortement protégé, ne serait sûrement pas

de nature à assurer le développement harmonieux de la région. Entre ces deux extrêmes, il y a place pour la mise en œuvre de mesures négociées ou concertées pour le développement d'arrangements régionaux ou subrégionaux capables d'accélérer le rythme et la diversification de la production. Les dispositifs envisagés doivent, de toute évidence, être conçus pour une longue période et s'adapter aux structures futures que font entrevoir l'évolution de la demande et les perspectives de mise en valeur des ressources naturelles. Les organes des Nations Unies reconnaissent désormais la nécessité de la prévision économique à long terme. Un programme de projections globales et par secteurs est en cours; il intéresse tout particulièrement la région de la CEAEO. Pour citer un exemple : on a estimé que les besoins en marchandises importées de l'ensemble des pays sous-développés, évalués aujourd'hui à 20 milliards de dollars, pourraient atteindre 60 milliards de dollars en 1980. Même si l'on entrevoit une augmentation sensible de l'aide financière internationale sous forme de dons et de prêts, même si l'on fait la part des possibilités du commerce intrarégional, il subsistera un hiatus, à moins que les pays industriels ne soient disposés à recevoir un volume accru de produits manufacturés en provenance des pays peu développés. Cette perspective n'est nullement chimérique, du moins si les pays industriels maintiennent un rythme de croissance et un niveau d'emploi satisfaisants; mais le processus ne se produira pas spontanément. Il n'est donc pas trop tôt pour commencer à rechercher des solutions possibles. La Commission devrait s'employer systématiquement et avec persévérance à étudier ce problème. L'Organisation des Nations Unies, avec ses ramifications régionales, paraît toute désignée pour offrir des centres de réflexion où des habitudes de travail en commun et une nouvelle discipline internationale, librement consentie, peuvent prendre forme.

301. U Nyun, secrétaire exécutif, a vu dans les progrès économiques de l'Inde un exemple de ce que permet d'obtenir la mobilisation organisée des ressources d'un pays en voie de développement. C'est aussi une illustration des difficultés à surmonter et des problèmes à résoudre si l'on veut accélérer le rythme de la croissance.

302. Le taux de croissance des économies de la région est-il suffisant et quelles sont leurs chances de progrès? A vrai dire, il est encore trop tôt pour se prononcer sur ces deux points. L'avance n'a pas été uniforme dans tous les secteurs, et l'augmentation sensible de la production de biens et de services doit être mise en balance avec l'accroissement démographique. Bien que l'aide et les crédits étrangers aient augmenté au cours des dix dernières années, les termes de l'échange de beaucoup de pays ont sensiblement baissé. Tout en augmentant quelque peu, le taux moyen de l'épargne et de la formation de capital n'a pas atteint le niveau voulu, soit de 12 à 15 pour 100 du revenu national.

303. L'étude spéciale consacrée au développement des finances publiques dans la région (2e partie de l'*Etude*) montre que les recettes des Etats n'ont pas augmenté au même rythme que les dépenses publiques et que leur expansion n'a été ni constante, ni régulière. Par rapport au produit national brut, les recettes de l'Etat demeurent peu élevées, malgré l'augmentation du revenu national. Les Etats devront non seulement encourager le public à épargner et à investir, mais aussi remanier tout leur système fiscal et rechercher des sources de recettes nouvelles et croissantes.

304. En septembre 1961, la Conférence des planificateurs d'Asie étudiera les progrès réalisés, ainsi que les obstacles et les problèmes rencontrés par les pays de la région de 1950 à 1960; elle examinera aussi dans quelle mesure et sous quelle forme les pays de la région de la CEAEO peuvent collaborer dans la planification de leur développement économique.

305. A sa quatrième session, le Comité du commerce a adopté plusieurs recommandations destinées à resserrer la coopération commerciale dans la région, conformément à la résolution 31 (XVI) de la Commission sur la coopération économique régionale pour le développement du commerce et de l'industrie. Il a notamment recommandé de former un groupe de spécialistes qui étudierait les possibilités d'une coopération commerciale plus étroite dans la région, d'organiser une foire commerciale de l'Asie en 1964 ou l'année suivante, ainsi que de prendre des mesures concertées pour améliorer l'administration douanière et pour simplifier les formalités douanières.

306. A mesure que leur développement industriel passe du stade des plans à celui de la mise en œuvre, les pays de la région, et surtout certains des plus petits d'entre eux, éprouvent de plus en plus le besoin de recevoir des conseils pratiques touchant leurs projets de développement. C'est pourquoi le secrétariat a étendu ses services consultatifs techniques, dont ont bénéficié, par exemple, les Gouvernements de l'Indonésie, du Bornéo britannique et de Singapour. Il se propose également de coordonner l'exécution du programme de mise en valeur des ressources minérales dans le bassin inférieur du Mékong.

307. La mise en œuvre du projet relatif à la grande route d'Asie progresse, mais il reste encore beaucoup à faire, dans les divers pays tout comme à l'échelon régional. Le Secrétaire exécutif a engagé les gouvernements des pays avancés à fournir une aide technique et financière substantielle aux pays de la région pour l'achèvement de cette entreprise.

308. On a fortement avancé la mise en valeur des ressources hydrauliques de la région. L'expansion des surfaces irriguées et les ouvrages de protection contre les inondations ont puissamment aidé à stabiliser et à augmenter la production agricole. On constate d'autre part un accroissement notable de la production d'énergie électrique et de la consommation d'eau, tant pour les usages industriels que pour les usages domestiques. L'accord réalisé entre l'Inde et le Pakistan touchant le système d'alerte en cas de crue montre comment on peut mettre en œuvre des données hydrologiques au profit de tout un bassin fluvial. L'aménagement polyergique intégré des bassins fluviaux est désormais chose admise presque partout dans la région. Bien des ouvrages à buts multiples sont en cours dans presque tous les pays membres de la CEAEO, que ce soit au stade de l'étude, à celui des plans ou à celui de la construction, et

reçoivent une aide financière et technique de diverses organisations internationales.

309. La mise en valeur du bassin inférieur du Mékong par le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et la République du Viet-Nam, sous les auspices de la Commission et avec la collaboration de onze pays, de plusieurs organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, ouvre la voie à un nouveau type de coopération internationale. On ne compte pas moins de quatorze fleuves internationaux dans le ressort géographique de la Commission, et le secrétariat se tient prêt à aider les pays riverains à s'associer pour des entreprises communes analogues. Le Secrétaire exécutif a fait le point des travaux de la quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques et des études poursuivies par le secrétariat.

310. Depuis la modification de son mandat, la Commission est en mesure de prêter plus d'attention au rôle des facteurs sociaux et culturels dans le développement économique. Bien que certaines institutions périmées ou certaines attitudes traditionnelles soient de nature à retarder leur progrès, les sociétés asiatiques ont en commun bien des éléments de vigueur sur lesquels on pourrait s'appuyer pour mobiliser les forces sociales en vue du développement économique et du bien-être social. C'est ainsi que l'esprit d'entraide qui caractérise la vie villageoise et les sentiments de fierté des ruraux peuvent être tournés vers les fins du développement économique. A cet égard, les programmes de développement communautaire ont permis d'excellents progrès dans bien des pays de la région; ils revêtent une importance exceptionnelle pour les pays d'Asie, car ils touchent à la source même de l'expansion économique dans les campagnes où vivent les 90 pour cent de la population et visent à transformer en élément d'actif le passif que représente actuellement la main-d'œuvre excédentaire ou sous-employée. Le Secrétaire exécutif a signalé à cet égard l'étude du secrétariat [18] et ses projets d'action dans le domaine du développement communautaire.

311. Presque tous les Etats de la région participent au programme de recensements mondiaux, en règle générale, les résultats préliminaires indiquent que l'expansion démographique a dépassé les prévisions, ce qui risque d'avoir des conséquences graves pour la mise en œuvre des plans de développement.

312. Le Secrétaire exécutif a décrit les mesures prises par le secrétariat pour collaborer encore plus étroitement avec le Siège des Nations Unies et avec les institutions spécialisées, ainsi que les travaux de la Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture, y compris ceux du groupe de spécialistes chargé d'étudier certains aspects de la planification agricole en Asie et en Extrême-Orient.

313. Il a attiré l'attention de la Commission sur la résolution 1518 (XV) de l'Assemblée générale et sur la résolution 793 (XXX) du Conseil économique et social relatives à la nécessité de décentraliser les activités économiques et sociales des Nations Unies. Conformément à ces résolutions, le Secrétaire général a saisi la Commission d'une note intitulée : « Décentralisation des activités économiques et sociales des Nations Unies et renforcement des commissions régionales » (E/CN. 11/558), dont l'objet est de faciliter ses consultations avec les commissions régionales. Le Secrétaire exécutif a engagé les pays membres à étudier soigneusement les suggestions contenues dans cette note, afin de tirer un meilleur parti des services des commissions régionales. Dans son action, la Commission a atteint un stade qui lui permet de favoriser une coopération régionale plus étendue, dans le cadre plus large de la coopération internationale qui est le but de l'Organisation des Nations Unies.

Membres et participation aux séances

314. Les représentants des pays membres et membres associés suivants ont pris part aux travaux de la session : Afghanistan, Australie, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Malaisie, France, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Laos, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République du Viet-Nam, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques, Brunéi, Hong-kong, Singapour, Bornéo du Nord et Sarawak. En vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission, les représentants de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de la Hongrie, d'Israël, de l'Italie, de la Pologne, de la République arabe unie, de la Roumanie, de la Suède, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie et de la Yougoslavie ont assisté à la session avec voix consultative; un représentant de la République fédérale d'Allemagne a participé à la session avec voix consultative, en vertu de la résolution 617 (XXII) du Conseil économique et social. Ont également pris part aux travaux de la session des observateurs des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque), Fonds monétaire international (FMI), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation météorologique mondiale (OMM), ainsi que ceux de la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce/Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (ICITO/GATT), de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du Bureau de l'assistance technique (BAT) et du Fonds spécial. Un observateur du Bureau du Plan de Colombo et un observateur de la Ligue des Etats arabes [19] étaient également présents. Les organisations non gouvernementales suivantes s'étaient fait représenter par des observateurs à voix consultative : Chambre de commerce internationale, Confédération internationale des syndicats libres, Alliance coopérative internationale, Fédération internationale des exploitants agricoles, Fédération internationale des syndicats chrétiens, Organisation internationale des employeurs, Fédération syndicale mondiale, Fédé-

[18] Voir par. 203.

[19] Voir par. 315.

ration mondiale des associations pour les Nations Unies, Fédération mondiale des anciens combattants, Union catholique internationale de service social, Commission des Eglises pour les affaires internationales, Conseil international des femmes, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Fédération internationale des femmes juristes, Union internationale des organismes officiels de tourisme, Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est, Union mondiale des organisations féminines catholiques, et Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales.

315. La Commission a décidé d'inviter la Ligue des Etats arabes à participer à ses réunions avec voix consultative, conformément au paragraphe 10 de son mandat.

316. La liste des représentants et des observateurs se trouve à l'Annexe 1 au présent rapport.

Pouvoirs

317. La Commission a entendu les déclarations de certaines délégations touchant les pouvoirs de la délégation laotienne. Le Président a annoncé à la 246e séance que, conformément à l'article 12 du règlement intérieur, les deux Vice-Présidents et lui-même avaient examiné les pouvoirs des délégations à la session et les avaient trouvés en bonne et due forme.

Election du bureau et organisation des travaux

318. Conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission, à sa 232e séance, a élu président M. N. Kanungo (Inde), premier vice-président M. M. Lim (Philippines) et deuxième vice-président M. M. Notowidigdo (Indonésie).

319. Pour examiner le programme de travail et l'ordre d'urgence, la Commission a désigné un groupe de travail composé des représentants des pays suivants : Birmanie, Ceylan, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Pakistan et Thaïlande. Le Groupe de travail a élu président M. A. Sunananta (Thaïlande). La Commission a également désigné un comité de rédaction pour rédiger son rapport annuel. Le Comité de rédaction se composait de représentants des pays suivants : Afghanistan, Birmanie, Ceylan, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Malaisie, France, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande et Union des Républiques socialistes soviétiques. Il a élu président M. S. Matsui (Japon).

B. — Ordre du jour

320. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Discours d'ouverture.
2. Election du Président et de deux Vice-Présidents.
3. Adoption de l'ordre du jour (E/CN.11/543 Rev.2, E/CN.11/L.87 Rev.1).
4. Modification du règlement intérieur de la Commission (E/CN.11/549).
5. La situation économique de l'Asie (E/CN.11/L.88 I et II, E/CN.11/L.93, E/CN.11/L.98).
6. Rapport du Comité du commerce (quatrième session) [E/CN.11/553].
7. Rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (treizième session) [E/CN.11/554].
8. Rapport du Comité des transports intérieurs et des communications (neuvième session) [E/CN.11/556].
9. Développement et plans économiques :
   a) Rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques (sixième session) [E/CN.11/L.86, E/CN.11/L.92].
   b) Rapport du troisième Groupe d'étude des problèmes de reclassification et de gestion budgétaires (E/CN.11/L.85).
   c) Rapport du Groupe de spécialistes CEAEO/FAO chargé d'étudier certains aspects de la planification du développement agricole (E/CN.11/L.91, E/CN.11/L.90).
   d) Programme de formation DOAT/CEAEO au développement économique (E/CN.11/L.92).
10. Communication émanant de la Ligue des Etats arabes [20].
11. Contribution du développement communautaire rural au développement économique national (E/CN.11/L.96, E/CN.11/540, E/CN.11/541, E/CN.11/542).
12. Travaux relatifs à la mise en valeur des ressources hydrauliques :
   a) Rapport du Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/551).
   b) Rapport de la quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/548).
   c) Rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong (E/CN.11/557).
13. Coopération régionale en vue du développement économique et social de l'Asie et de l'Extrême-Orient (E/CN.11/L.95).
14. Travaux relatifs aux statistiques :
   a) Rapport de la Conférence des statisticiens d'Asie (troisième session) [E/CN.11/531].
   b) Rapport du Groupe de travail sur la formation des statisticiens [E/CN.11/545].
   c) Rapport sur l'état d'avancement des travaux du programme de recensement mondial de la population (1960) et sur les travaux des conseillers régionaux du recensement en Asie (E/CN.11/550, E/CN.11/L.97).
15. Rapport de la Division CEAEO/FAO de l'agriculture E/CN.11/L.89).
16. L'assistance technique et les activités du Fonds spécial dans la région (E/CN.11/552, E/CN.11/555).
17. Coopération avec les institutions spécialisées.
18. Décentralisation des activités économiques et sociales des Nations Unies et renforcement des commissions économiques régionales (E/CN.11/558).

[20] Point ajouté à la suite de la décision que la Commission a adoptée à sa 233e réunion. Voir par. 315.

19. Programme de travail et ordre d'urgence :

a) Programme de travail et ordre d'urgence de la Commission pour 1961-1962 (E/CN.11/L.94 Rev.1, ECAFE/67).

b) Résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social des Nations Unies qui intéressent les travaux de la Commission (ECAFE/66).

20. Date et lieu de la prochaine session.

21. Rapport annuel au Conseil économique et social (ECAFE/68 et Corr.1).

C. — Compte rendu des débats

Modification du règlement intérieur de la commission

321. La Commission a décidé à l'unanimité d'insérer dans son règlement intérieur la disposition suivante :

« Les projets de résolutions et les amendements de fond ou propositions de fond sont remis par écrit au Secrétaire exécutif qui les distribuera aux représentants 24 heures au moins avant qu'ils puissent être discutés et mis aux voix, à moins que la Commission n'en décide autrement [21]. »

La situation économique de l'Asie

322. La Commission a examiné la situation économique de la région en prenant pour base de discussion l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1960* [22] dont la deuxième partie comprend une étude spéciale sur l'évolution des finances publiques et de la politique fiscale des pays de la région depuis la fin de la guerre. La Commission a félicité le secrétariat de cet excellent travail. A son avis, la deuxième partie de l'*Etude*, qui est consacrée depuis 1957 à l'analyse de questions particulières, est très utile, car elle permet de confronter l'expérience des divers pays dans des domaines d'intérêt commun.

323. Pour la plupart des pays de la région, 1960 a marqué une nouvelle avance, moins rapide cependant qu'en 1959, année des progrès extraordinaires qui suivaient eux-mêmes le léger recul enregistré l'année précédente. La production agricole a atteint un niveau record, mais l'augmentation n'a été que de 1 pour 100 pendant la campagne 1959/1960, contre 7 pour 100 en 1958/1959. Quant à la production industrielle, elle s'est sensiblement accrue pendant le premier semestre 1960, dépassant de 15 pour 100 celle de 1959. Grâce surtout à la hausse des prix, les recettes d'exportation ont progressé. Les prix à l'importation n'ont augmenté que légèrement. En conséquence, les termes de l'échange de la région se sont améliorés d'environ 4 pour 100 entre le premier semestre 1959 et celui de 1960. Mais pendant le deuxième semestre 1960, les prix à l'exportation ont fléchi; aussi, pour l'ensemble de l'année, n'y aura-t-il probablement pas eu d'amélioration par rapport à 1959. En pourcentage, la valeur des importations a augmenté relativement plus que celle des exportations, pendant les neuf premiers mois de l'année, de sorte que le déficit de la balance commerciale s'est accentué. Néanmoins, les pays ont pu augmenter leurs avoirs en devises parce qu'ils ont bénéficié d'une aide extérieure accrue. Il y a eu gonflement de la demande, principalement sous l'effet d'un accroissement des dépenses publiques et des investissements privés; les Etats ont eu recours au déficit budgétaire et au crédit bancaire pour financer une bonne partie de cette demande. Quoi qu'il en soit, sauf dans quelques pays dont la situation est particulière, la stabilité intérieure a pu être sauvegardée. Les recettes publiques ont augmenté; l'épargne privée également. La politique monétaire a joué un rôle plus actif (et plus efficace) dans plusieurs pays. Afin de redresser leur balance des paiements, les Etats redoublent d'efforts pour développer leurs exportations et s'assurer une aide extérieure; en même temps, ils assouplissent leur réglementation commerciale et monétaire.

324. Comme les années précédentes, la Commission a vu dans l'expansion de la production agricole l'une des clefs du développement économique. Elle a constaté avec inquiétude que le rythme de cette expansion s'était ralenti en 1960 et que les perspectives à long terme n'étaient guère satisfaisantes, comme le montre l'analyse de la consommation de denrées alimentaires et des niveaux de nutrition dans la région, faite dans la première partie de l'*Etude*. La consommation n'a augmenté que faiblement par rapport à l'avant-guerre, et encore n'a-t-elle été obtenue que grâce à un accroissement des importations; la production d'aliments par habitant n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant la guerre. Le régime alimentaire continue à manquer de variété et d'équilibre, en raison de la prédominance des céréales et d'autres féculents.

325. En matière de commerce extérieur, la Commission a relevé une fois de plus les incertitudes et les craintes suscitées par les fluctuations violentes que subissent les recettes provenant des exportations de matières premières de la région, chaque fois que le niveau de l'activité économique varie dans les pays industrialisés. Selon la Commission, il faut continuer à rechercher, dans le cadre de l'ONU, les moyens qui permettraient aux pays sous-développés de la région de surmonter les difficultés qui freinent leur progrès. La Commission a également exprimé la crainte que des groupements régionaux tels que la Communauté économique européenne (CEE) ou l'Association européenne de libre-échange (AELE) n'aient des effets préjudiciables aux exportations des pays de la région; elle a pris acte de l'assurance, donnée par des membres de la CEE et de l'AELE, que les deux groupements pratiqueraient une politique libérale.

---

[21] Cette disposition est devenue le nouvel article 31 du règlement intérieur de la Commission et le numérotage des articles suivants a été modifié en conséquence. Le nouveau texte du règlement intérieur paraîtra sous la cote E/CN.11/539/Rev.1.

[22] Présentée à la Commission sous forme miméographiée (E/CN.11/L.88, 1re et 2e parties); parue ultérieurement sous forme imprimée (publication des Nations Unies, n° de vente : 61.II.F.1).

326. En examinant la situation économique, la Commission a surtout porté son attention sur l'analyse des finances publiques qui figure dans la deuxième partie de l'*Etude*. Elle a insisté sur l'intérêt qu'il y a à mobiliser l'épargne nationale par le canal du secteur public, en vue du développement économique; cette politique revêt une importance primordiale si l'on veut assurer la croissance économique. La Commission a constaté que le rapport des recettes publiques au revenu national n'avait guère changé dans plusieurs pays; il y est resté assez faible parce que ces pays tirent essentiellement leurs recettes du commerce extérieur. Comme la structure des échanges, en particulier celle des importations, s'est modifiée en faveur des articles de consommation et des biens d'équipement, les recettes provenant des droits à l'importation ont baissé. Quant aux droits à l'exportation, ils ne peuvent être qu'une source incertaine de recettes, étant sujets à de fortes fluctuations. C'est donc en augmentant les droits de consommation et les « impôts directs » sur le revenu, la fortune et les dépenses, que les Etats ont chance d'accroître leurs recettes. La Commission a noté avec satisfaction que l'*Etude* examinait en détail les diverses possibilités d'augmenter le produit de ces impôts, ainsi que les problèmes qui se posent à cet égard. Ce sont surtout les difficultés d'ordre administratif qui empêchent de puiser pleinement à ces sources.

327. La Commission a constaté en tout cas que, quelle que fût leur doctrine politique, les pays étaient d'accord pour reconnaître le rôle décisif du secteur public et la nécessité de planifier leur développement économique. Ceci soulève le problème capital de la répartition des ressources entre des besoins concurrents. D'une part, en effet, il est urgent d'étendre les services sociaux; d'autre part, il y a lieu de pousser le développement économique. La Commission a admis, comme le faisaient les auteurs de l'*Etude,* que si le choix prenait souvent la forme d'une alternative dans la pratique, il n'y avait pas contradiction, au fond, entre l'objectif des investissements en capital humain et celui des investissements en biens matériels. En déterminant la répartition de leurs ressources, les pays s'efforcent toujours en fait de réaliser l'équilibre, même si cet équilibre semble n'être que le résultat de décisions improvisées.

328. En passant en revue les diverses politiques fiscales, la Commission a constaté que les pays de la région avaient tendance à osciller entre l'instabilité interne et le déséquilibre externe, alors qu'il n'y a pas incompatibilité entre la stabilité interne et l'équilibre de la balance des paiements. A cet égard, elle a relevé que, ces dix dernières années, l'aide extérieure avait été l'un des éléments les plus stables de la balance des paiments des pays sous-développés qui en bénéficiaient. Il importe donc d'accroître cette aide extérieure.

329. La part de l'aide extérieure étant ainsi faite, il est certain qu'il y a place pour une politique fiscale attentive et prévoyante qui viserait à assurer tout à la fois la stabilité immédiate et la croissance économique à long terme. Les pays de la région feraient bien de chercher à élaborer une telle politique.

330. On a exprimé l'opinion que la conclusion d'un accord sur le problème du désarmement dégagerait des ressources considérables, qui pourraient être employées au développement économique des pays de la région. A ce propos, la Commission a noté que l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa quinzième session, avait prié le Secrétaire général d'examiner, avec l'aide d'experts, les conséquences économiques éventuelles du désarmement [23].

331. La Commission a pris acte des déclarations des observateurs de divers Etats non membres, qui ont exprimé l'intérêt que ces Etats prennent au développement de la région et leur désir d'élargir leur collaboration économique, technique et commerciale avec tous les pays de la région.

Commerce

332. La Commission a fait grand cas du Comité du commerce, qui permet d'envisager sous l'angle régional les grandes questions de politique commerciale et favorise la coopération internationale dans des domaines concrets tels que les colloques et cours de formation relatifs à l'expansion commerciale, l'administration des douanes, l'arbitrage commercial, l'analyse des marchés, et les foires ou expositions internationales. La Commission a recommandé de poursuivre ces activités.

333. La Commission s'est particulièrement félicitée de la manière pratique dont le Comité du commerce envisage les problèmes de la coopération régionale. Le Comité a fort judicieusement tenu compte des différences importantes que les circonstances historiques, politiques et économiques ont établies entre la région de la CEAEO et d'autres régions. Pour l'ensemble de la région, comme pour la plupart des pays membres pris individuellement, les échanges avec le dehors constituent une plus grande part du commerce total que les échanges intrarégionaux. La plupart des pays de la région sont tributaires des autres parties du monde pour leur approvisionnement en biens d'équipement et en matières premières, ainsi que pour l'assistance économique et technique qui conditionne l'accélération du développement économique. L'inégalité marquée des niveaux et des rythmes du développement industriel dans les pays de la région semble réduire les chances d'une intégration poussé dans l'avenir immédiat. La Commission a reconnu cependant que la collaboration entre les pays membres, dans le cadre de la région ou de sous-régions, devrait favoriser une expansion accélérée, notamment dans le secteur industriel. Les possibilités d'échanges intrarégionaux s'en trouveraient également élargies. La Commission a estimé qu'il convient d'examiner toutes ces questions dans un esprit pratique, et non pas théorique ou doctrinaire.

334. La Commission a noté que certains pays étudiaient actuellement les possibilités de resserrer leurs échanges mutuels. On a rappelé à ce propos que les Gouvernements de la Fédération de Malaisie, des Philippines et de la Thaïlande avaient décidé de créer

[23] Voir la résolution 151 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1960.

une association des Etats de l'Asie du Sud-Est. La Commission a également relevé que les Gouvernements du Bornéo du Nord et du Sarawak étudiaient la possibilité d'établir une union douanière ou un marché commun et que la Fédération de Malaisie et Singapour avaient entamé des négociations en vue de former un marché commun limité.

335. La Commission a estimé, à la suite du Comité, qu'il existe d'ores et déjà des possibilités constructives de coopération régionale dans certains domaines pratiques : stabilisation des prix des produits primaires, notamment de ceux dont les pays de la CEAEO sont les principaux fournisseurs; amélioration et normalisation des produits; études de marchés, publicité commerciale; expansion du tourisme. Elle a relevé la nécessité de collaborer avec les divers organismes internationaux qui sont chargés de résoudre les problèmes du commerce des produits primaires et où sont représentés à la fois les pays consommateurs et les pays producteurs. Elle a recommandé, comme une méthode fructueuse, d'étudier ces problèmes pour chaque produit déterminé. D'autre part, on devrait continuer à étudier la possibilité d'arrangements bilatéraux pour l'échange des excédents entre les pays de la région afin de développer le commerce, ainsi que celle d'accords ou de contrats à long terme. La Commission a donc appuyé la proposition du Comité tendant à ce que le Secrétaire exécutif réunisse un groupe de spécialistes qui étudierait en détail les modalités pratiques de la coopération commerciale.

336. La Commission a été d'avis que les pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional avaient démontré leur utilité et constituaient un excellent moyen de favoriser les échanges intrarégionaux. Ils permettent des débats par groupes de pays, ce qui facilite la confrontation des opinions tout en préparant les esprits à la coopération régionale. La Commission a reconnu qu'une préparation plus poussée et des mesures d'application plus énergiques de la part des Etats participants permettraient de tirer des avantages plus concrets de ces pourparlers.

337. Les représentants de plusieurs pays ont manifesté à nouveau leur inquiétude devant les conséquences fâcheuses que pourraient avoir la formation de la CEE et celle de l'AELE. Les représentants de la France et du Royaume-Uni, parlant respectivement au nom de la CEE et de l'AELE, ont redonné l'assurance que la politique économique et commerciale des Etats membres des deux groupements serait libérale et non exclusive et que son application n'irait pas à l'encontre des besoins urgents ni des intérêts majeurs des pays de la région de la CEAEO.

338. Certains représentants ont fait valoir que, dans leurs négociations tarifaires avec les pays industrialisés, les pays sous-développés n'étaient pas en mesure d'obtenir des avantages égaux à ceux qu'ils devaient consentir, d'une part parce qu'ils ne pouvaient offrir des concessions tarifaires importantes, et d'autre part parce que les pays avancés avaient recours à des mesures de protection autres que le tarif douanier. La Commission a noté que les pays industriellement avancés prenaient de plus en plus conscience de leurs obligations envers les pays en voie de développement; elle a exprimé l'espoir que cette prise de conscience se traduirait par l'élaboration et la mise en œuvre, à bref délai, de mesures concrètes destinées à augmenter les recettes d'exportation des pays de la région de la CEAEO.

339. La Commission a apprécié le travail accompli par le Groupe de travail des douanes, et a recommandé aux pays de la région d'adopter le Code CEAEO des procédures douanières recommandées. Elle a approuvé le programme des travaux futurs dans ce domaine; elle a engagé les Etats membres à donner la suite qu'elles comportent aux recommandations concernant divers aspects de l'administration douanière. Considérant que les recommandations relatives aux facilités de transit présentent un intérêt majeur pour les pays de la région sans accès à la mer, la Commission a suggéré de prêter une attention particulière à l'étude de cette question.

340. La Commission a approuvé en principe la proposition tendant à organiser une foire commerciale de l'Asie; elle y a vu un moyen pratique de manifester la coopération régionale. Elle a relevé que plusieurs pays de la région organisaient déjà des foires commerciales nationales; l'une d'entre elles pourrait être transformée en foire commerciale pour l'Asie. On a également mentionné les expositions flottantes organisées par certains Etats membres — Indonésie, Japon et Philippines. Selon une suggestion, la foire commerciale de l'Asie pourrait être organisée conjointement par les pays de la région de la CEAEO dans un pays non asiatique. L'organisation d'une telle foire exigeant des préparatifs poussés, la Commission a recommandé que toutes les suggestions faites au cours des débats soient prises en considération lorsqu'on élaborera des propositions concrètes. Elle a noté avec satisfaction que des pays avancés extérieurs à la région étaient disposés à prêter leur concours à cette entreprise. Elle a recommandé que les Etats membres désignent des représentants pour siéger au comité spécial qui serait chargé d'étudier la question.

341. La Commission a donné carte blanche au secrétariat de la CEAEO pour poursuivre, en collaboration avec la FAO, ses études sur le jute et les articles de jute. Touchant l'examen détaillé des problèmes de la commercialisation du jute, on a attiré l'attention de la Commission sur une proposition de la FAO tendant à organiser une réunion où seraient représentés les pays producteurs et les pays consommateurs de jute. La Commission a été d'avis que la CEAEO et la FAO auraient ainsi l'occasion de collaborer dans un domaine qui intéresse grandement les pays de la région.

Industrie et ressources naturelles

342. La Commission a fait l'éloge du rapport sur la treizième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (E/CN.11/554) et elle a approuvé, d'une façon générale, les propositions et recommandations qui y figurent. Elle a pris note avec satisfaction des travaux accomplis par les organes subsidiaires du Comité, ainsi que par le secrétariat, touchant la mise en valeur des ressources naturelles, l'énergie électrique, les métaux et la mécanique, la pâte et le papier, l'habi-

tation et les matériaux de construction. Elle a estimé, toutefois, que les travaux relatifs à la petite industrie devaient faire l'objet d'un nouvel examen, et elle a prié le Groupe de travail de la petite industrie de revoir soigneusement, à sa prochaine session, le programme dans ce domaine, en tenant compte des aspects économiques de l'industrie artisanale et de la petite industrie, des techniques de la production et de la commercialisation, ainsi que des services communs à plusieurs industries, y compris les organismes de normalisation. Il conviendrait de ne pas négliger le rôle que l'artisanat peut jouer dans l'expansion du tourisme. D'autre part, le cycle d'étude qui sera consacré aux zones industrielles aménagées devrait prêter attention aux besoins de la petite industrie.

343. La Commission a constaté que les pays de la région étaient satisfaits des services consultatifs et des renseignements que le secrétariat leur fournit sur leur demande. Elle a également félicité le secrétariat pour l'organisation de missions d'enquêtes industrielles à Singapour et pour sa participation envisagée à la mise en valeur des ressources minérales du bassin inférieur du Mékong. A son avis, le secrétariat devrait, dans la mesure où ses ressources le lui permettent, augmenter ses activités pratiques de ce genre.

344. La Commission a réaffirmé l'importance que présentent le développement de l'industrie et la mise en valeur des ressources minérales pour l'expansion économique des pays de la région. Malgré l'augmentation constante de sa production industrielle et la diversification croissante de ses produits, l'ensemble de la région ne fournit qu'une fraction négligeable de la production mondiale d'articles manufacturés; à l'intérieur de la région, l'écart reste énorme entre les quelques pays industrialisés et les autres. Pour élever le niveau de la production et faire disparaître ce déséquilibre, il faudra utiliser au mieux toutes les ressources humaines et naturelles dont dispose la région. Tel est le principal objet de la résolution 31 (XVI), relative à la coopération économique régionale pour le développement du commerce et de l'industrie, que la Commission a adoptée à sa session précédente. Il va de soi que les projets régionaux et les entreprises communes à plusieurs pays auront pour objet de compléter et non de remplacer les efforts nationaux, et que les pays intéressés devront choisir les types de projets régionaux qui répondront le mieux à leurs propres besoins de développement. En outre, toute entreprise commune devra être précédée de minutieuses études économiques et techniques (notamment en ce qui concerne les prix de revient). De toute manière, l'exiguïté du marché national de la plupart des pays de la région, les économies que permet une production massive et, dans certains cas, la complémentarité des ressources paraissent indiquer qu'une action régionale s'impose et qu'il est possible aux pays voisins de prendre des mesures concertées. Il a été suggéré à cet égard que le secrétariat, avec l'aide du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial, fasse immédiatement l'inventaire détaillé et circonstancié des possibilités de développement industriel dans l'Asie du Sud-Est.

345. La mise en valeur des ressources minérales est un domaine qui se prête tout particulièrement à la coopération régionale et internationale. Les ressources minérales sont l'une des bases du développement industriel, et l'exportation des minéraux est une source importante de devises pour de nombreux pays de la région. Pour découvrir des gisements, il importe de faire des études géologiques et cartographiques. A cet égard, la Commission a noté avec satisfaction que la première carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient était terminée. Elle a fait l'éloge des efforts déployés par le Groupe de travail de géologues et le secrétariat de la CEAEO pour engager les pays membres à entreprendre de concert l'étude géologique de leurs régions frontières ainsi que la préparation de levés aériens pour la prospection des ressources minérales. La Commission a été sensible à l'offre, émanant de pays extérieurs à la région, de mettre des techniciens à la disposition du futur centre de formation aux méthodes de levés aériens et de présenter des communications techniques aux prochaines sessions du Groupe de travail. La Commission a également relevé que, conformément à une recommandation du Groupe de travail, l'UNESCO établissait, avec le concours de la CEAEO [24], l'inventaire des moyens qui existent dans la région pour former des géologues et d'autres spécialistes de la mise en valeur des ressources minérales. Elle a remercié le Gouvernement thaïlandais d'avoir offert un terrain pour la construction du futur institut géologique régional de l'Asie du Sud-Est, et elle a chargé le secrétariat de transmettre aux Etats membres, dès qu'il le pourrait, l'avant-projet concernant cet institut. La Commission a également demandé au Groupe de travail d'indiquer quelles mesures les pays de la région devraient prendre en vue de l'étude géologique des eaux souterraines et des enquêtes géologiques qui doivent précéder les grands travaux de génie civil.

346. De nombreux pays de la région s'intéressent à l'exploitation et à l'utilisation des ressources pétrolières. La Commission a donc accueilli favorablement la proposition tendant à organiser à Téhéran, en 1962, un deuxième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient. Elle a exprimé l'espoir que les services compétents et des spécialistes de la région, aussi bien que du dehors, présenteraient des communications techniques à cette réunion. Etant donné l'importance que prend le pétrole dans l'économie des pays de la région et le vif désir qu'ont ces pays d'exploiter au plus vite leurs ressources pétrolières, on a suggéré que le secrétariat devrait étudier l'organisation et le développement de l'industrie pétrolière dans la région. Les pays industrialisés tiendront sans aucun doute à prêter toute l'aide possible aux pays de la région qui s'efforcent de pousser l'exploration de leurs ressources en hydrocarbures et de créer une industrie pétrolière.

347. La Commission a relevé que l'Inde, l'Indonésie et le Pakistan organisaient des instituts nationaux du pétrole pour répondre à leurs propres besoins, et que l'Iran possédait déjà des services de recherche et de

[24] Voir le rapport du Groupe de travail d'experts géologues (4e session) (E/CN.11/1&NR/24), par. 64.

formation qui pourraient être mis immédiatement à la disposition de la région. Elle a pris acte du fait que le Gouvernement iranien était disposé à accueillir des stagiaires étrangers. Le secrétariat avait envoyé aux pays de la région un questionnaire sur les facilités qu'ils pourraient offrir pour la création d'un institut régional; l'Iran avait déjà communiqué les renseignements nécessaires. La Commission a estimé qu'il convenait de mettre à profit l'offre de l'Iran afin d'accélérer la mise en œuvre de la recommandation du Comité relative à la création d'instituts régionaux du pétrole. Elle a chargé le secrétariat de mettre au point, avec le Gouvernement iranien, les modalités selon lesquelles l'Institut iranien pourrait prendre un caractère régional. Lorsque les instituts nationaux de l'Inde, de l'Indonésie et du Pakistan seront entièrement organisés, on pourra envisager d'en faire également des instituts régionaux.

348. La Commission a noté que le Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique avait recommandé de créer un groupe de spécialistes pour entreprendre une étude détaillée des industries mécaniques dans la région de la CEAEO et aider les pays, sur leur demande, à établir un programme coordonné de développement de ces industries. On a émis l'opinion que ce groupe de spécialistes devrait examiner les besoins de ces industries en personnel qualifié.

349. La Commission a constaté que les pays de la région augmenteraient fortement leur consommation de papier au cours des quinze prochaines années, et que leurs besoins ne pourraient être satisfaits par l'importation, qui absorberait beaucoup trop de devises. D'autre part, la région possède en quantité suffisante les matières premières nécessaires à la fabrication de la pâte et du papier. La Commission a donc chargé le secrétariat d'appuyer et de coordonner, en collaboration avec la FAO et l'UNESCO, les programmes de développement de l'industrie de la pâte et du papier dans les pays de la région.

350. La Commission a attaché une grande importance au Cycle d'étude sur la fourniture d'installations collectives en matière de logement, qui doit se tenir en 1962, et elle a fait grand cas de l'offre du Gouvernement indien d'accueillir ce cycle d'étude sur son territoire.

351. La Commission a constaté qu'un certain nombre de pays de la région avaient créé, ou se proposaient de créer, des centres nationaux de productivité destinés à la grande industrie aussi bien qu'aux petits ateliers et au secteur agricole. Elle a noté qu'il se créait une organisation asiatique de la productivité, qui collaborerait étroitement avec le secrétariat de la CEAEO dans le domaine de la productivité industrielle. La Commission a jugé bon de prêter une attention particulière à l'aide dont les pays de la région ont besoin pour former leurs cadres aux techniques de la productivité. Plusieurs délégations ont suggéré que le secrétariat étudie cette question, en collaboration avec l'OIT, et qu'il en fasse rapport à la Commission à sa prochaine session. On a émis l'opinion que la compréhension mutuelle entre les syndicats et les directeurs d'entreprises à toutes les étapes de la production était indispensable pour augmenter la productivité.

352. La Commission a relevé l'importance du rôle de la recherche dans le développement industriel, et elle a fait sienne la recommandation du Comité selon laquelle le secrétariat devrait, avec le concours des organismes appropriés, diffuser des renseignements et données techniques, ainsi que les résultats des recherches effectuées par les instituts nationaux dans les divers domaines.

Transports intérieurs et communications

353. La Commission a fait l'éloge du travail accompli par le Comité des transports intérieurs et des communications à sa neuvième session et en a approuvé le rapport (E/CN.11/556).

354. Elle a noté que le Comité avait examiné les rapports de ses sous-comités et discuté des diverses méthodes employées pour fixer les tarifs des transports marchandises. De l'avis de la Commission, il convient d'examiner cette question pour tous les modes de transport, sans se limiter aux chemins de fer. Le Comité devrait accorder plus d'attention aux problèmes qui concernent la politique générale et la coordination des transports, ainsi qu'aux travaux de nature à intensifier la coopération régionale.

355. La Commission a fait siennes les conclusions du Comité relatives au rôle essentiel des transports aux divers stades de la production et de la distribution : ils sont à la base de tout développement économique et contribuent grandement à l'accélérer. Une planification rationnelle des transports doit tenir compte des besoins globaux de transport de tous les secteurs économiques, ainsi que du volume de la demande future. Bien des facteurs, cependant, déterminent le choix de tel ou tel mode de transport; dans certains cas, il se peut même que l'on préfère, en raison de certains avantages spéciaux, un moyen de transport plus coûteux à tel autre moins onéreux. Le développement des services de transport doit tenir compte des avantages économiques et sociaux, bien que ces avantages soient très difficiles à évaluer. En créant de nouveaux services ou de nouvelles voies de communication, il faut éviter les doubles emplois, d'autant plus que les ressources, trop limitées, sont loin de pouvoir satisfaire tous les besoins concurrents. A cet égard, la Commission a estimé, comme le Comité, qu'en coordonnant convenablement les services de transport existants, on éviterait les doubles emplois et l'on utiliserait de façon plus rationnelle leur capacité actuelle. Etant donné l'importance de la coordination des transports, la Commission a accepté que l'on poursuive l'étude des sujets suivants :

a) Méthodes comptables et statistiques uniformes, et problèmes de la coordination des tarifs;

b) Rôle de l'Etat dans le domaine des transports : impôts, subventions, obligations des transporteurs.

356. Lorsqu'elle a examiné où en était la mise en œuvre du projet de routes internationales, la Commission a été heureuse de noter que de nombreux pays de la région avaient fait des progrès notables dans l'aménagement ou la construction des routes nationales destinées à faire partie du réseau international. La Com-

mission s'est félicitée du travail accompli par les groupes de spécialistes qui ont tenu deux séries de réunions zonales depuis sa dernière session et se sont mis d'accord sur un projet de code relatif à un système uniforme de signalisation routière, de marques sur la chaussée et de signalisation des chantiers, sur les principes de la circulation routière et sur la numérotation des routes internationales. Ils ont également précisé la nature et le volume approximatif de l'aide extérieure dont on aurait besoin pour construire les tronçons manquants et pour améliorer les routes existantes, afin qu'elles répondent aux normes minimales prévues. La Commission a été d'avis que, pour assurer la réalisation de l'ensemble du projet, les Etats intéressés devraient d'urgence entreprendre la construction des tronçons qui manquent encore dans certains endroits. Elle a recommandé, comme le Comité, que les pays intéressés donnent la priorité, dans leurs plans économiques d'ensemble et dans leurs programmes d'équipement routier, à l'aménagement des routes destinées à faire partie du réseau international, et plus spécialement à celui des routes prioritaires, sans négliger pour autant leur réseau national, qui doit répondre aux exigences de leur économie et de leur commerce. Ils devraient également, s'ils le jugent nécessaire, inscrire l'aménagement de ces routes parmi les travaux pour lesquels ils désirent obtenir une assistance au titre des divers programmes d'aide. Pour faire disparaître rapidement les obstacles actuels, le secrétariat de la CEAEO devra réunir les renseignements nécessaires grâce au questionnaire mis au point par les groupes de spécialistes; de cette façon, les groupes pourront donner leur avis sur la manière de relier les diverses sections du réseau, après avoir évalué les aspects économiques et techniques de la construction des tronçons manquants. Si les groupes pensent qu'il y a lieu de faire appel à des spécialistes de réputation internationale, ils pourront demander à cet effet le concours du Secrétaire exécutif. Une fois saisi des recommandations des groupes de spécialistes, le Secrétaire exécutif devra rechercher officieusement s'il est possible d'obtenir une aide de la part des institutions compétentes. Comme il est urgent d'harmoniser les politiques nationales, le Secrétaire exécutif a été prié d'organiser une réunion à un échelon élevé, afin de donner une impulsion nouvelle à l'entreprise. La Commission a adopté à l'unanimité une résolution concernant les routes internationales [25].

357. La Commission a noté l'encombrement croissant de voitures dans les grandes villes de la région et l'augmentation du nombre des accidents de la circulation qui en résulte. Elle a vivement engagé les pays à prendre d'urgence des mesures énergiques pour empêcher que le nombre des morts et les dégâts matériels ne continuent à augmenter sur les routes, et a approuvé les recommandations de la première Semaine d'étude de la sécurité routière. Elle a invité les pays de la région à adopter ces recommandations, en particulier celle qui concerne la création d'organismes permanents qui seraient chargés de s'occuper des problèmes de la circulation et des accidents, et celle qui concerne le rassemblement et l'analyse des statistiques des accidents de la circulation. Elle a été heureuse d'apprendre qu'une deuxième Semaine de la sécurité routière aurait lieu à Manille, du 28 août au 5 septembre 1961, et s'occuperait de l'organisation administrative nécessaire pour assurer la sécurité routière, de l'éducation des usagers de la route et d'autres aspects de la circulation.

358. La Commission a noté avec satisfaction que l'on organiserait dans l'Inde, pendant le deuxième semestre 1961, un Cycle d'étude des transports routiers qui traiterait des aspects économiques, techniques et administratifs des transports automobiles pour voyageurs.

359. En ce qui concerne les chemins de fer, la Commission a remercié le Gouvernement indien d'avoir organisé sous les auspices de la CEAEO une Semaine d'étude consacrée à la construction du pont sur le Brahmapoutre; cela a donné à un groupe d'ingénieurs des chemins de fer et des ponts et chaussées une occasion précieuse d'observer les techniques de l'étude et de la construction d'un grand pont. La Commission a accepté l'invitation renouvelée du Gouvernement australien de tenir sur son territoire, en avril-mai 1962, la septième session du Sous-Comité des chemins de fer et la réunion du Groupe de travail d'ingénieurs des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation.

360. On a également fait valoir la nécessité de simplifier davantage encore les formalités dans les ports de transit, notamment en éliminant les causes d'encombrement, en supprimant les taxes supplémentaires qui frappent les marchandises destinées aux pays sans accès à la mer et en facilitant le prompt acheminement desdites marchandises grâce à la coopération des pays intéressés.

361. En insistant de nouveau sur la nécessité d'assurer la formation du personnel ferroviaire, la Commission a appelé l'attention des pays de la région sur les services que dispense le Centre régional de formation d'ingénieurs des chemins de fer à Lahore et le Centre régional de formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel à Rangoon, et elle a vivement engagé les pays à tirer le meilleur parti de ces services.

362. Dans le domaine des voies fluviales, la Commission a noté qu'outre le Pakistan, l'Indonésie offrait de prêter des installations pour des essais de ptéroscaphes (bateaux à plans porteurs). Avant d'adopter ce type de bateau, qui est d'usage courant dans plusieurs pays extérieurs à la région, il faudrait rechercher s'il conviendrait à la région, tant sur le plan économique que sur le plan technique, et cela sous le triple point de vue de la sécurité, de la tenue de mer et du poids.

363. La Commission a pris note des progrès réalisés dans la mise au point de prototypes de caboteurs. Elle a approuvé l'admission de l'Indonésie au Comité permanent. Elle a également pris acte de l'offre du Gouvernement de Hong-kong d'accueillir sur son territoire le Groupe de travail de spécialistes qui sera chargé d'examiner les modèles proposés et de choisir les plus pratiques, afin de permettre l'établissement de plans plus détaillés et l'élaboration des spécifications, puis l'organisation d'essais en bassin.

[25] Voir, à la troisième partie du présent rapport, la résolution 33 (XVII) concernant « La grande route d'Asie ».

364. Dans le domaine des télécommunications, la Commission a relevé avec satisfaction qu'en 1960, l'UIT avait pu fournir une assistance technique à plusieurs pays de la région pour les aider à créer des services de formation et de recherche. Elle a également pris note des négociations entamées par le Secrétaire exécutif de la CEAEO et le Secrétaire général de l'UIT en vue de préciser la collaboration entre les deux organisations. Plusieurs représentants ont demandé que le deuxième Groupe de travail mixte CEAEO/UIT de spécialistes des télécommunications examine la possibilité d'étudier les questions suivantes :

a) Les besoins essentiels de la région en matière de télécommunications, compte tenu des besoins nationaux dans d'autres domaines de l'économie;

b) La demande de spécialistes des télécommunications et l'organisation d'échanges de tels spécialistes entre les pays;

c) L'amélioration des statistiques relatives aux télécommunications et l'échange de renseignements relatifs aux statistiques et à l'exploitation.

La Commission a exprimé l'espoir que la CEAEO pourrait, conjointement avec l'UIT, organiser un deuxième groupe de travail des télécommunications en 1962.

365. La Commission a été heureuse de noter que le secrétariat avait réussi à étendre sa collaboration avec l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) et ses commissions régionales. Elle a pris acte de l'offre du Gouvernement indien d'accueillir à New Delhi le Cycle d'étude sur l'expansion du tourisme, du 24 avril au 2 mai 1961. Etant donné que ce cycle d'étude sera le premier de ce genre à se tenir en Asie, et que les gouvernements attachent une grande importance à l'expansion du tourisme, la Commission a exprimé l'espoir que tous les Etats y participeraient activement. Elle a relevé avec satisfaction que tous les pays de la région avaient donné suite à sa résolution 32 (XVI) qui les invitait à prendre des mesures propres à assurer le succès de la campagne « 1961, Année des voyages en Orient ». Elle s'est déclarée satisfaite des mesures prises à cet égard par divers Etats. A ce propos, elle a recommandé que les pays membres s'emploient plus activement à augmenter la capacité des services de transports nationaux, aériens et autres, ainsi qu'à améliorer la coordination entre les divers modes de transport. En ce qui concerne le manque de coordination entre les services des lignes aériennes internationales et l'intérêt que présenteraient des tarifs réduits pour les voyages dans la région du Pacifique et pour les vols d'est en ouest au-dessus de l'Asie, la Commission a prié le Secrétaire exécutif d'en saisir l'Association du transport aérien international.

Développement et plans économiques

366. La Commission a réaffirmé l'importance du développement et des plans économiques pour les pays de la région. Alors que la programmation du développement se fonde de plus en plus sur les rapports quantitatifs entre variables économiques, il convient d'adapter les modèles généraux aux problèmes particuliers qui se posent dans chaque cas, notamment en ce qui concerne la possibilité d'obtenir les données fondamentales. En l'absence de données élémentaires, dans de nombreux pays de la région où les rapports économiques sont moins compliqués, la planification devra recourir à des méthodes moins raffinées. Lorsqu'on aura acquis de l'expérience, on pourra faire de nouveaux progrès dans la voie de l'analyse quantitative.

367. La Commission a insisté sur l'importance de la première session de la Conférence des planificateurs d'Asie, qui doit se tenir en septembre 1961 et permettre d'examiner des questions de haute politique relatives au développement et aux plans économiques, ce qui pourrait aboutir à des recommandations fécondes sur les principes du développement économique; il importe donc qu'elle réunisse des représentants d'un rang élevé. La Conférence devrait limiter ses débats à des domaines bien définis et à des mesures concrètes de caractère pratique, sans pour autant perdre de vue les objectifs moins immédiats du développement économique. En ce qui concerne les prévisions économiques, qui font l'objet de la résolution 1517(XV) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1960, et de la résolution 777(XXX) du Conseil économique et social, en date du 3 août 1960, la Commission a reconnu l'importance toute particulière qu'elles présentent pour les pays insuffisamment développés de la région qui veulent élaborer une politique à long terme et des plans de développement économique.

368. La Commission a pris note des progrès réalisés dans l'étude des sources de l'épargne et des méthodes propres à stimuler l'épargne dans les pays de la région, étude que le secrétariat a entreprise en 1959 avec le concours des banques centrales de plusieurs pays. Elle a insisté sur le rôle essentiel que jouent les finances publiques et la politique fiscale dans le développement économique. Mais, comme la mobilisation de l'épargne intérieure ne peut fournir que des fonds limités, la Commission a reconnu l'importance que présentent, pour le financement du développement économique de nombreux pays de la région, l'aide extérieure et les investissements de capitaux étrangers. Pour ces motifs, la Commission a appuyé la proposition tendant à ce que le Groupe de travail du développement et des plans économiques examine à sa septième session, en 1962, la question du financement du développement économique par les ressources nationales et étrangères.

369. La Commission a fait l'éloge du rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques sur sa sixième session (E/CN.11/L.86). Dans les documents de travail qu'il a présentés à la session, le secrétariat a abordé pour la première fois les problèmes du développement des transports dans le cadre de la planification générale du développement économique. La Commission, soulignant le rôle « promoteur » des transports dans l'ensemble du développement économique, a estimé, à la suite du Groupe de travail, que la mise en place des voies de communication doit précéder, dans certains cas, la demande effective de

transports. Toutefois, comme le développement des transports exige de grosses immobilisations, lesquelles réduisent d'autant la part des investissements plus directement productifs, il y a lieu d'étudier minutieusement chaque projet d'aménagement des transports afin d'en déterminer le coût et les avantages, tant économiques que sociaux. Il n'est pas moins nécessaire d'évaluer la demande future de transports, tant pour éviter les gaspillages ou les doubles emplois que pour prévenir l'engorgement des services de transports. La concurrence de la route et du rail posant un grave problème dans plusieurs pays de la région, la planification pratique des transports pourrait s'inspirer utilement des recommandations du Groupe de travail relatives au choix entre les divers moyens de transport. De même que le Groupe de travail, la Commission a insisté sur la nécessité de former les cadres techniques; elle a pris acte de l'offre de plusieurs pays avancés de fournir des services pour la formation de personnel spécialisé, notamment en matière d'économie et de planification des transports.

370. La Commission a pris acte du rapport du Groupe de spécialistes CEAEO/FAO chargé d'étudier certains aspects de la planification agricole en Asie et en Extrême-Orient (E/CN.11/L.90); elle s'est félicitée de la collaboration fructueuse ainsi réalisée entre ces deux organismes. Elle a souscrit aux conclusions du rapport touchant la nécessité d'élaborer des plans agricoles dans le cadre des plans généraux de développement économique, et a examiné l'opinion que ce rapport pourrait constituer, pendant un certain temps, un guide utile pour la planification agricole dans les pays de la région. Certains représentants se sont félicités des essais d'évaluation quantitative auxquels les spécialistes avaient procédé, mais d'autres ont estimé que cette méthode était trop compliquée pour s'appliquer dans leur pays, où l'on manquait encore de données statistiques et de personnel spécialisé. La Commission a admis d'ailleurs que, même dans les pays qui disposent d'excellentes statistiques, la planification doit reposer sur une série d'appréciations et de jugements. Le rapport des spécialistes a le mérite d'indiquer une méthode qui permet d'aboutir à des jugements mieux informés et plus objectifs; il n'en est que plus utile aux pays qui n'ont pas encore de bons services statistiques. La méthode proposée permettra non seulement d'établir des plans plus réalistes, mais aussi de déceler plus nettement les insuffisances statistiques auxquelles il faudra remédier au plus vite pour aboutir à une planification plus scientifique. La Commission a pensé, comme l'avaient fait les spécialistes, qu'il importe d'établir, pour le développement agricole, des plans d'exécution à court terme en partant d'une perspective longue, dressée pour l'agriculture et pour l'ensemble de l'économie. Le rapport lui a paru insister à juste titre sur les encouragements qu'il convient de donner au cultivateur et sur les mesures qui permettraient d'utiliser la main-d'œuvre paysanne sous-employée en vue de la formation du capital agricole.

371. La Commission a examiné le rapport du troisième Groupe d'étude des problèmes de reclassification et de gestion budgétaires (E/CN.11/L.85); elle s'est félicitée des travaux du secrétariat en cette matière en raison de leur valeur pratique, qu'il s'agisse d'approfondir l'analyse économique ou de prendre des décisions de politique financière. Elle a appuyé la recommandation du Groupe d'étude selon laquelle le secrétariat devrait passer en revue, tous les ans, les faits nouveaux survenus dans le domaine de la reclassification budgétaire, ainsi que les améliorations apportées à la gestion et au contrôle budgétaires dans les pays de la région. On a suggéré de consacrer des monographies aux méthodes budgétaires appliquées dans certains pays. La Commission a relevé que les techniques du budget-programme et du budget de réalisation ont le mérite d'établir une liaison étroite entre l'élaboration et l'exécution du budget, d'une part, et la planification du développement économique, d'autre part. Sans méconnaître que ces techniques ne fournissent pas une méthode entièrement nouvelle pour l'élaboration des budgets, la Commission a été d'avis qu'il conviendrait de les adopter dans le cadre des procédures budgétaires actuelles, et de les appliquer graduellement sur des points choisis. La Commission a pris note de la recommandation du Groupe d'étude selon laquelle, en raison de l'utilité pratique qu'ont présentée les trois réunions antérieures, il conviendrait d'organiser, en 1963 ou en 1964, un quatrième groupe d'étude, en collaboration avec la DOAT et le Service des études fiscales et financières du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

372. La Commission a approuvé la note du Secrétaire exécutif sur le programme DOAT/CEAEO de formation au développement économique (E/CN.11/L.92) et a apprécié les efforts que le secrétariat avait déployés, malgré l'insuffisance numérique de son personnel, pour organiser et mener à bien son programme de formation, en cours d'emploi, au développement économique. La pénurie d'économistes et de personnel compétent en matière de programmation du développement constitue un obstacle majeur à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de développement économique dans les pays de la région; tous les efforts doivent tendre à le surmonter au plus vite. Comme les travaux courants constituent déjà une tâche très lourde pour le personnel du secrétariat, la Commission a prié le Secrétaire exécutif d'étudier la possibilité d'obtenir des professeurs à plein temps au titre des programmes d'assistance technique des Nations Unies. On a émis l'opinion que le secrétariat devrait examiner soigneusement l'utilité, la nature et la portée des cours à organiser dans le cadre des futurs programmes de formation, compte tenu des dispositions du mandat de la Commission; qu'il devrait rechercher s'il est possible de créer dans la région, en partant de ces programmes de formation, un institut asiatique du développement économique; et qu'il devrait présenter ses conclusions à la première session de la Conférence des planificateurs d'Asie et à une session ultérieure de la Commission. La Commission a pris acte de l'offre, qu'avaient faite plusieurs pays de la région et du dehors, de fournir des moyens de formation dans le domaine du développement économique.

Contribution des programmes ruraux de développement communautaire au développement économique national

373. La Commission a fait l'éloge de l'étude en trois volumes rédigée par le secrétariat de la CEAEO, la Division CEAEO/FAO de l'agriculture et la Direction des affaires sociales, et a vu dans ce document une source de renseignements précieux et de conseils pratiques [26].

374. La Commission a reconnu que les programmes de développement communautaire peuvent contribuer notablement à l'accélération du progrès économique et social dans les vastes régions rurales des pays de la région, en aidant celles-ci à jouer leur rôle dans le développement économique général, et en prévenant à l'avenir des migrations excessives vers les villes. Le développement économique est la base de tout progrès, et les programmes de développement communautaire doivent être délibérément conçus pour y contribuer; il s'agit notamment d'accroître la production agricole en perfectionnant les méthodes de culture et en investissant des fonds dans la bonification des terres, de créer et de soutenir des petites industries viables et d'utiliser l'excédent de main-d'œuvre rurale pour établir l'infrastructure : routes locales, ouvrages d'irrigation, écoles et installations sanitaires. Lorsqu'ils sollicitent une assistance technique pour leurs programmes de développement communautaire, les pays de la région ne doivent pas perdre de vue l'apport économique qu'ils en attendent.

375. Il ne faut cependant pas réduire les programmes de développement communautaire à un rôle exclusivement économique; leurs objectifs sociaux et civiques ne sont pas moins importants. De plus, leurs buts économiques eux-mêmes ne peuvent être atteints que par l'emploi de moyens dont certains ne relèvent pas, normalement, de l'ordre économique; tels sont notamment l'éducation, l'amélioration de l'hygiène, les efforts visant à encourager la confiance en soi et le désir de progrès chez les villageois, et le renforcement des institutions communales et coopératives.

376. Certes, l'organisation de développement communautaire ne pourra pas à elle seule accélérer la marche du progrès rural. L'intégration des efforts est nécessaire dans tous les domaines. Il faut, par exemple, que l'action communautaire vienne s'insérer dans un vigoureux effort national en faveur du développement économique; que les diverses administrations compétentes soient prêtes à prendre des mesures concertées et coordonnées pour mettre en œuvre une politique commune; qu'on favorise activement une décentralisation démocratique, en encourageant autant que possible la planification à partir de la base et en raccordant étroitement les plans locaux à la planification d'ensemble; qu'un régime foncier équitable stimule les efforts des agriculteurs; que l'on renforce l'administration communale et les divers organismes coopératifs; qu'on s'efforce de mettre au point et d'appliquer des techniques culturales perfectionnées et appropriées aux divers sols, et des techniques industrielles qui conviennent au milieu rural. En tout cas, quelle que puisse être la complexité des problèmes que pose le développement rural en tant qu'instrument du développement économique national, il convient néanmoins qu'un service gouvernemental soit expressément chargé de jouer le rôle de promoteur, de catalyseur et d'organisateur du développement rural en général.

377. La Commission a repris à son compte le programme de travail en matière de développement communautaire exposé dans la note du Secrétaire exécutif (E/CN.11/L.96), y compris l'étude par priorité des points suivants : l'utilisation de la main-d'œuvre sous-employée aux fins du développement communautaire, l'évaluation des programmes de développement communautaire et le rôle des administrations locales, des coopératives et des autres institutions bénévoles dans la mise en œuvre de ces programmes. Plusieurs délégations ont demandé que le secrétariat fasse d'autres monographies sur le développement communautaire quand les ressources le lui permettront. La Commission s'est déclarée en faveur de l'organisation, en 1961, d'un cycle d'étude sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire et d'une conférence du développement communautaire, et elle a jugé opportune la proposition du Secrétaire exécutif visant à établir une conférence asiatique du développement communautaire; ce serait un organe d'un niveau élevé, qui se réunirait tous les deux ou trois ans pour examiner certains aspects importants du développement communautaire, faire le point des travaux de la CEAEO dans ce domaine et arrêter l'ordre de priorité des travaux futurs.

378. La Commission a adopté à l'unanimité une résolution [27] qui approuve le programme de travail et recommande aux Etats membres de tirer pleinement parti du développement communautaire en tant qu'instrument propre à favoriser le progrès économique et social.

Mise en valeur des ressources hydrauliques

379. La Commission a examiné le rapport du Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/551), le rapport de la quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/548) et le rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong (E/CN.11/557).

Activités du Bureau de la maîtrise des eaux et rapport de la quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques

380. En passant en revue les activités du Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques, la Commission a été heureuse de noter la grande utilité des travaux de ce bureau, et l'a félicité des progrès constants qu'il marque dans l'application de son programme. La Commission a reconnu l'importance des études hydrologiques, qu'il s'agisse des eaux de surface ou des eaux souterraines,

[26] Voir par. 203.

[27] Voir, à la troisième partie du présent rapport, la résolution 34 (XVII) : « Développement communautaire et développement économique ».

pour la planification de la mise en valeur des ressources hydrauliques; elle a approuvé l'organisation, vers la fin de 1961, d'un second cycle d'étude hydrologique interrégional sur les méthodes et le matériel de chantier applicables en hydrologie et en hydrométéorologie, et, en 1962, celle d'un colloque sur la mise en valeur des eaux souterraines. L'organisation, en septembre 1961, d'un colloque sur les barrages et les réservoirs lui a paru opportune et judicieuse, étant donné le nombre croissant d'ouvrages entrepris dans la région. Touchant l'organisation de cycles d'étude et de colloques, on a relevé que le Bureau devrait travailler en coopération étroite avec les institutions et organismes compétents, afin d'obtenir les meilleurs résultats et d'éviter les doubles emplois.

381. La Commission a estimé que les études entreprises par le Bureau et publiées dans le *Recueil de la défense contre les inondations* étaient très utiles et méritaient d'être poursuivies. Ces études comprennent notamment des monographies par pays sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, l'étude de certains aménagements hydrauliques polyergiques, l'analyse générale des travaux de mise en valeur des ressources hydrauliques dans la région et d'autres problèmes d'intérêt commun pour tous les pays de la région. La Commission a été d'avis qu'en entreprenant la rédaction d'un manuel sur les normes et critères à utiliser pour les aménagements hydrauliques, le Bureau ferait une œuvre très utile.

382. La Commission a approuvé la recommandation de la quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, selon laquelle cette conférence devrait se réunir tous les deux ans afin d'examiner le programme de travail du Bureau et de faire rapport à la Commission. La Commission a exprimé le vœu que la Conférence étudie non seulement les questions techniques, mais aussi les questions de politique générale qui concernent la mise en valeur des ressources hydrauliques. La Conférence s'appellera désormais « Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques ».

383. Consciente de l'importance de la maîtrise des eaux et de l'assainissement des terres dans les zones côtières et deltaïques où habite une partie importante de la population de la région, la Commission a fait sienne la recommandation de la Conférence touchant l'organisation, en 1962 ou en 1963, d'un colloque sur la maîtrise des eaux et la mise en culture des zones deltaïques, sous les auspices communs de la CEAEO et de la DOAT. Elle a approuvé la recommandation de la Conférence tendant à créer un centre régional de recherche et de formation pour la mise en valeur des eaux souterraines; elle a accepté l'offre du Gouvernement indien de fournir les services nécessaires à la création de ce centre. La Commission a estimé aussi que, pour mieux diffuser dans la région les résultats de l'expérience en matière d'hydrologie, il conviendrait d'encourager les échanges d'experts et de spécialistes entre les pays de la région.

L'entreprise du Mékong

384. La Commission a entendu des déclarations du Président et des membres du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong (Cambodge, Laos, Thaïlande et République du Viet-Nam), ainsi que celle de l'Agent exécutif du Comité, et a pris connaissance du rapport annuel du Comité. Le Comité s'était réuni cinq fois au cours de l'année considérée.

385. Le Comité avait réalisé des progrès satisfaisants dans le rassemblement de données techniques. Les travaux étaient déjà fort avancés, ou presque achevés, ou encore, dans certains cas, sur le point de commencer, dans les domaines suivants : études géologiques, avec forages, des sites de barrages sur le cours principal; contrôle topographique au sol en coordonnées et en verticale; levés aériens et cartographie; étude pédologique; étude des pêches et de la sédimentation; installation de pluviomètres; reconnaissance des affluents; mise en place d'un réseau de stations hydrologiques; étude hydrographique et estimation des dommages causés par les incendies de forêts et de savanes; enfin, étude préliminaire de la main-d'œuvre et examen de la fréquence des cas de paludisme et de schistosomiase (bilharziose). C'est dire que les dispositions avaient été prises en vue du rassemblement de presque toutes les données jugées nécessaires par la mission d'assistance technique des Nations Unies dirigée par le général Wheeler en 1958. Les seules questions qui demeuraient encore en suspens étaient l'étude du marché de l'énergie dans certains des pays, l'inventaire des matériaux de construction à proximité des sites de barrages sur le cours principal et l'estimation des dommages qui résulteront de la mise en eau des réservoirs.

386. La Commission a noté qu'outre les relevés techniques, le Comité allait aborder la phase de la planification, y compris les analyses économiques. On prévoyait quatre barrages polyergiques sur les affluents, quatre barrages polyergiques sur le cours principal, et un programme d'amélioration de la navigation. Avec l'aide du Fonds spécial, on s'occupait d'élaborer des rapports techniques d'ensemble sur les quatre affluents en vue d'obtenir des prêts pour la construction des ouvrages; on avait entrepris la planification et, dans certains cas, la construction d'aides à la navigation, grâce aux crédits fournis par le Fonds spécial, les Etats-Unis, l'Iran et le Royaume-Uni.

387. La Commission a été très heureuse de noter que, pendant la session en cours, six gouvernements, une organisation non gouvernementale et une organisation privée avaient offert au Comité une assistance représentant au total l'équivalent de 3.313.000 dollars; le Comité a accepté ces offres avec gratitude. Les pays ou organismes donateurs étaient les suivants : la France (étude des ressources minérales, surtout au Cambodge et au Laos, pour compléter les études qui seront entreprises par le Fonds spécial; prospection de la bauxite dans l'ensemble du bassin; assistance pour la reproduction et l'achèvement de la carte géologique du bassin inférieur du Mékong; aide supplémentaire pour l'étude des pêcheries et de la végétation du Tonlé Sap; 500.000 NF); l'Inde (production d'un rapport technique d'ensemble à présenter sous forme de demande de prêt pour l'aménagement du Tonlé Sap; 1.250.000 roupies); le Japon (achèvement de la reconnaissance des affluents, équivalent de 80.000 dollars, et étude préliminaire du projet

de Sambor, équivalent de 72.000 dollars, soit au total l'équivalent de 152.000 dollars); la Nouvelle-Zélande (matériel de chantier et de laboratoire pour la mise au point du rapport d'ensemble sur le Tonlé Sap, 45.000 dollars); les Philippines (topographie des zones irrigables en aval des barrages prévus sur le cours principal, 800.000 pesos, à fournir sous réserve des dispositions prévues par la Constitution des Philippines pour les affectations de crédit); les Etats-Unis (rapport technique d'ensemble pour le barrage de Pa-mong; le montant de cette assistance n'était pas encore fixé, mais pouvait être estimé à 1 pour 100 du coût de la construction de l'ouvrage, qui s'élèvera à 250 millions de dollars); l'Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est (participation aux études sociales); et la Fondation Ford (assistance au Comité pour les analyses économiques et l'examen des questions connexes dans les domaines fiscal, social et administratif; le montant de cette aide n'a pas encore été fixé).

388. Au 20 mars 1961, dernier jour de la dix-septième session, les ressources totales du Comité s'élevaient donc à environ 12.500.000 dollars, répartis comme suit (équivalents approximatifs en dollars des Etats-Unis) :

Australie (plan de Colombo)		409.500
Canada (plan de Colombo)		1.365.000
France		600.000
Inde (plan de Colombo)		282.000
Iran (1re année)		32.000
Israël		53.240
Japon (plan de Colombo)		472.000
Nouvelle-Zélande (plan de Colombo)		183.000
Philippines (plan de Colombo; sous réserve de l'affectation des crédits par le Parlement)		266.667
République de Chine		105.500
Royaume-Uni (plan de Colombo)		364.000
Etats-Unis (estimation)		4.700.000
Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient (assistance régulière; plus 68.765 dollars inscrits au budget de 1961).		68.765
Programmes d'assistance réguliers, élargis et régionaux des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, généralement coordonnés par le Bureau de l'assistance technique :		
DOAT		333.300
OIT		12.104
FAO		113.930
UNESCO		16.000
OMS.		3.677
OMM		45.300
AIEA		5.650
Fonds spécial :		
Etude des affluents	1.326.700	
Etude hydrographique pour l'amélioration de la navigation	342.980	1.669.680
Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est (non précisé).		
Fondation Ford (non précisé).		
Dépenses locales prises en charge par les pays riverains :		
Pour le programme canadien	105.000	
Pour le programme indien	50.000	
Pour le programme des Etats-Unis.	400.000	
Pour le programme du Fonds spécial pour l'aménagement des affluents.	454.000	
Pour le programme du Fonds spécial d'études hydrographiques pour l'amélioration de la navigation .	346.600	1.355.600
TOTAL AU 20 MARS 1961		12.456.913

389. La Commission a noté que le Comité, prévoyant déjà la phase de la construction et de l'exploitation des ouvrages qui suivra celle des relevés techniques et de la planification, se rend compte que les quatre pays riverains (ou le Comité mandaté par eux à cet effet) auront sans doute à aborder dans un avenir relativement proche trois activités de type nouveau, à savoir : la mise au point d'arrangements pour l'utilisation en commun des ressources hydrauliques et énergétiques; l'obtention en commun de crédits financiers pour la construction des grands ouvrages internationaux; et la gestion internationale de tels ouvrages par les parties intéressées.

390. La Commission a noté que, sur le plan administratif, le Comité avait adopté trois principes : sincérité, prévoyance et économie. Les programmes actuellement en cours d'exécution sont au nombre de 28 et il est à prévoir qu'ils seront encore plus nombreux à l'avenir. Toutes les parties intéressées sont régulièrement et scrupuleusement tenues au courant des progrès réalisés et des problèmes qui se posent; on s'efforce constamment de prévoir les besoins futurs du projet dans son ensemble et dans ses divers éléments, afin de pouvoir coordonner harmonieusement et en temps opportun tous les aspects de l'entreprise; enfin, le Comité et l'Agent exécutif utilisent au maximum les services généreusement mis à leur disposition par le secrétariat de la CEAEO et par les bureaux des représentants nationaux ou régionaux du BAT dans le bassin inférieur du Mékong.

391. La Commission s'est jointe au Comité pour assurer de sa très vive reconnaissance tous les pays et organismes qui coopèrent à l'entreprise du Mékong.

COOPÉRATION RÉGIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ASIE ET DE L'EXTRÊME-ORIENT

392. La Commission a examiné le rapport intérimaire (E/CN.11/L.95) dans lequel le Secrétaire exécutif faisait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 31 (XVI) sur la coopération économique régionale pour le développement du commerce et de l'industrie. Elle a noté que le Secrétaire exécutif avait eu des consultations avec les gouvernements pour appeler leur attention sur des mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs de la résolution. La question avait été inscrite à l'ordre du jour des organes subsidiaires qui s'étaient réunis en 1960 ou en 1961. Cette pratique mérite d'être suivie. Le secrétariat a fait plusieurs études

dans lesquelles il a défini le champ d'action éventuel de la coopération régionale, examiné les moyens de l'étendre et dégagé un certain nombre de possibilités. Les travaux que le secrétariat a effectués en étroite coopération avec la DOAT ont permis de mener à bien plusieurs entreprises d'intérêt régional. Beaucoup de gouvernements ont admis, comme le Secrétaire exécutif l'avait suggéré, qu'ils devaient commencer par examiner eux-mêmes, du point de vue de leur intérêt national, les aspects généraux de la coopération régionale de même que les diverses entreprises envisagées; plusieurs Etats ont déjà préparé des plans de collaboration dans les domaines du commerce, de la commercialisation, de la formation professionnelle, de l'enseignement et des sciences.

393. De l'avis de la Commission, l'assistance extérieure fournie au titre des programmes d'aide multilatéraux ou bilatéraux a facilité l'élaboration et l'exécution non seulement de projets d'intérêt national, mais aussi de projets coopératifs : entreprises communes, efforts d'industrialisation et recherche de ressources nouvelles. Certes, étant donné le sous-développement actuel des pays de la région, les travaux d'équipement national, surtout ceux qui tendent à créer l'infrastructure nécessaire, sont d'une importance vitale. Il n'en reste pas moins que les pays peuvent collaborer même pour l'exécution de ces travaux, par exemple dans les domaines des transports et des communications, de la mise en valeur des ressources hydrauliques, de la navigation, de la formation professionnelle et de la recherche. Bien entendu, les projets régionaux sont destinés à compléter et non à remplacer les travaux nationaux. Les pays de la région ont besoin de plus en plus d'instituts de formation, de recherche, de gestion, de productivité et de planification. Dans certains cas, les institutions nationales pourraient être utilisées pour l'ensemble de la région, mais normalement on devra envisager de créer des centres régionaux. La Commission a été heureuse de constater que le secrétariat ne se contentait pas de suivre les travaux des diverses organisations techniques ou autres dont l'action s'exerce dans la région, mais qu'il aidait ces organisations de ses conseils.

394. On pourrait penser que les différences de circonstances nationales — superficie, population, ressources naturelles, degré de développement, facteurs historiques — risquent d'empêcher une coordination rapide et fructueuse de l'économie des pays de la région. Mais la diversification de la production agricole et l'industrialisation qui résulteront du progrès économique et social élargiront graduellement au sein de la région le champ des échanges commerciaux et celui des entreprises communes. A cet égard, la Commission s'est félicitée de constater que ses membres devenaient plus attentifs aux intérêts de la région, dans leur planification économique. Il est indispensable que les Etats tiennent compte des plans de leurs voisins quand ils élaborent les leurs. Le secrétariat de la CEAEO devrait recueillir et diffuser les renseignements à cet égard. La Commission a exprimé l'espoir que le Groupe de travail du développement et des plans économiques et la Conférence des planificateurs d'Asie faciliteraient de plus en plus les consultations régionales relatives aux plans de développement économique. Les techniques modernes de programmation et, plus spécialement, les prévisions économiques, qui font déjà l'objet d'études et de services consultatifs du secrétariat, permettront de mieux comprendre les facteurs extérieurs dont les pays de la région doivent tenir compte quand ils dressent leurs plans nationaux de développement. En particulier, l'exiguïté de leurs ressources et de leur marché devrait inciter beaucoup de pays à s'associer pour la mise en place de grandes industries. La Commission a insisté sur la nécessité, pour les Etats, d'entreprendre à plusieurs l'évaluation de leurs ressources et des études de préinvestissement. Ils pourraient demander à cet effet le concours des programmes d'assistance technique des Nations Unies et celui du Fonds spécial. La Commission a exprimé l'espoir que les pays de la région coordonneraient ainsi de mieux en mieux leurs plans nationaux.

395. La Commission a admis qu'il faudrait étudier de plus près les suggestions relatives à la coopération régionale dans les domaines du commerce, de l'industrialisation, de la mise en valeur des ressources hydrauliques, des transports et des communications, de l'agriculture, des produits de base ou des affaires sociales, avant que l'on puisse recommander aux gouvernements des mesures ou des projets concrets. D'ailleurs, ces suggestions pourraient non seulement être étudiées par le secrétariat, mais aussi figurer dans les consultations entre gouvernements.

396. La Commission a noté que beaucoup de pays coopéraient déjà dans des domaines tels que la mise en valeur des ressources hydrauliques, les routes internationales, les recensements démographiques, les douanes, les transports et communications, l'aviation civile et les enquêtes géologiques. Elle a relevé que les études techniques faites dans le bassin inférieur du Mékong avaient conduit à envisager l'aménagement industriel et économique de ce bassin comme un tout, et que le Comité de coordination avait déjà proposé une étude intégrée des ressources minérales du bassin. La Commission a noté que l'association des Etats de l'Asie du Sud-Est, proposée par la Fédération de Malaisie, les Philippines et la Thaïlande, tiendrait compte des principes qui sont à la base de la résolution 31 (XVI). Elle a noté enfin que plusieurs pays étudiaient la possibilité de créer un conseil international du coprah, qui grouperait les pays producteurs de coprah de la région, et qu'ils pourraient avoir besoin pour cela de l'aide et des conseils du secrétariat.

397. De l'avis de la Commission, le développement de la coopération régionale exige des efforts continus, qui doivent porter à la fois sur la planification économique et sociale et sur l'exécution d'entreprises déterminées. La Commission a fait sienne la proposition tendant à ce que le Secrétaire exécutif réunisse en 1962 un groupe de travail de planificateurs et d'administrateurs économiques et sociaux de rang élevé pour examiner plus en détail l'ensemble de la question de la coopération régionale. Ce groupe déterminerait le champ d'action de cette coopération et les moyens de la renforcer, et élaborerait un programme de longue haleine destiné aux Etats membres, aux institutions internationales compétentes et au secrétariat. Il étudierait en particulier dans quelle mesure on pourrait avoir recours à des

accords de coopération et de coordination ou à d'autres arrangements propres à donner une orientation plus régionale à la planification et aux politiques nationales dans les domaines économique et social, et il formulerait des recommandations appropriées.

398. L'attention de la Commission a été appelée sur une recommandation, adoptée à la quinzième session de l'Assemblée générale, qui invite le Conseil économique et social à examiner s'il y a lieu de faire une déclaration relative à la coopération économique internationale.

Statistiques

399. La Commission a passé en revue les progrès réalisés par les pays de la région en ce qui concerne les recensements de la population et de l'agriculture qu'ils effectuent dans le cadre du Programme de recensements mondiaux de 1960. On a fait valoir qu'il serait souhaitable que le Fonds spécial aide les pays à exécuter ces recensements. La Commission a constaté avec satisfaction que plusieurs pays avaient terminé leurs opérations de dénombrement et procédaient à l'exploitation des données ainsi recueillies, et que d'autres avaient bien avancé leurs préparatifs en vue de ces recensements. Elle a recommandé aux pays de la région de mener à bien le programme de recensement, y compris l'exploitation des données et leur mise en tableaux et l'évaluation critique des résultats, et de prévoir les crédits et les services nécessaires à cet effet. La Commission s'est félicitée des services que rendent les conseillers du recensement qui ont été affectés à la région au titre du programme ONU/FAO d'assistance technique en matière de recensement et grâce à une subvention de la Fondation Ford. Elle a également pris note avec intérêt des travaux du Cycle d'étude sur l'appréciation qualitative et l'utilisation des données de recensement qui s'était tenu à Bombay sous les auspices des Nations Unies, et de ceux du Cycle d'étude sur l'analyse, l'évaluation et l'utilisation des résultats des recensements agricoles, que la FAO avait organisé à Manille.

400. La Commission a fait l'éloge du rapport sur la troisième session de la Conférence des statisticiens d'Asie (E/CN.11/531) et elle a pris acte des importants progrès réalisés en matière de statistique grâce aux directives données par cette conférence.

401. Consciente de l'importance que présentent les statistiques industrielles de base dans une période de rapide industrialisation, la Commission a recommandé aux pays de la région de participer en 1963 au Programme mondial d'enquêtes industrielles de base organisé par les Nations Unies. Elle s'est félicitée des travaux préparatoires effectués par l'ONU en vue de la mise au point de normes internationales, et elle a noté avec satisfaction qu'un Cycle d'étude des statistiques industrielles serait organisé en septembre 1961 avec le concours de la DOAT et du Bureau de statistique de l'ONU. La Commission a exprimé l'espoir que tous les pays de la CEAEO participeraient à ce Cycle d'étude, qui sera consacré à l'établissement des statistiques industrielles de base et, plus particulièrement, à l'organisation des enquêtes industrielles prévues pour 1963. Relevant l'importance et la situation spéciale du secteur des industries familiales et artisanales, la Commission a estimé qu'il conviendrait également d'étudier les problèmes particuliers que pose le rassemblement des données dans ce secteur.

402. La Commission a insisté sur l'importance que présente la formation des statisticiens et a accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur la formation des statisticiens (E/CN.11/545). Ce groupe de travail a considéré à juste titre que le problème le plus urgent était de former un nombreux personnel intermédiaire et subalterne, et il a rédigé un programme détaillé qui insiste sur l'enseignement pratique et les applications concrètes des techniques statistiques. La Commission a recommandé au secrétariat de donner la priorité à la mise au point d'un manuel d'instruction. Elle a vivement appuyé le projet de créer, dès que possible, un institut régional qui préparerait à leur tâche les organisateurs des centres nationaux de formation. Elle a accueilli avec satisfaction l'offre du Gouvernement indien de fournir à cet effet les services de l'Institut indien de statistique et ceux du Centre international d'enseignement statistique de Calcutta. Des efforts de coopération pourraient également se déployer à l'échelon des sous-régions; la Commission a recommandé de recourir pour cela à l'assistance de l'ONU, notamment du Fonds spécial, ainsi qu'à celle des autres institutions internationales et des pays avancés; cette assistance pourrait prendre la forme de l'envoi de spécialistes, d'équipement et de matériel divers.

403. La Commission a noté avec intérêt les tentatives faites pour évaluer l'offre et la demande de statisticiens; elle a accueilli avec faveur l'idée d'établir et de tenir à jour un répertoire du personnel des services statistiques de la région.

404. La Commission a vivement appuyé la recommandation de la Conférence des statisticiens d'Asie tendant à ce que les pays de la CEAEO créent des organisations d'enquêtes par sondage, aussitôt que possible après les recensements, afin de recueillir aux moindres frais les nombreuses données sociales et économiques dont ils ont besoin. Elle a accueilli favorablement la proposition tendant à examiner à la prochaine session de la Conférence des statisticiens d'Asie, en collaboration avec l'OIT et la FAO, la question des enquêtes sur le niveau de vie des familles, y compris la consommation des produits alimentaires.

405. La Commission a réaffirmé l'importance du développement des statistiques pour la planification du développement économique et social. Elle a constaté avec satisfaction que, sur l'initiative et sous l'impulsion de la Conférence des statisticiens d'Asie, les Etats s'efforçaient d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de développement statistique à long terme, y compris la formation de statisticiens. Ces programmes doivent être poursuivis activement, et pour en assurer la continuité, il convient de les faire figurer dans les plans nationaux du développement, avec les dotations nécessaires. La Commission a recommandé que l'ONU continue à fournir à la région, comme dans le cas du Programme mondial de recensements, des services consultatifs en

matière de statistique afin d'aider les pays membres à mettre en œuvre les programmes ultérieurs : enquêtes industrielles de base de 1963, enquêtes économiques et sociales par sondage, formation de statisticiens, etc.

406. La Commission a pris acte de l'intention du Gouvernement japonais d'inviter la Conférence des statisticiens d'Asie à tenir sa quatrième session à Tokyo.

Agriculture

407. La Commission a félicité le secrétariat et la FAO, dont la collaboration fructueuse apparaît clairement dans le rapport sur les activités de la Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture en 1960 (E/CN.11/L.89). Elle a approuvé les propositions concernant le programme de travail de la Division pour 1961-1962.

408. La Commission avait déjà examiné, en traitant du point de l'ordre du jour consacré au développement et aux plans économiques, le rapport du Groupe de spécialistes CEAEO/FAO sur certains aspects de la planification agricole en Asie et en Extrême-Orient. De même, elle avait examiné les deux monographies consacrées au « block » de Ghosi (Uttar Pradesh) dans l'Inde et à l'Association des agriculteurs de Taïwan, quand elle avait étudié le développement communautaire. Ces rapports ont été les principaux travaux de la Division au cours de l'année.

409. La Commission a fait grand cas de l'étude que la Division avait consacrée aux plans de développement agricole des pays de la région, et a appris avec satisfaction que l'on poursuivrait des études de ce genre. Il importe que chaque Etat, en élaborant ses plans agricoles nationaux, tienne compte des objectifs des plans agricoles d'autres pays. A cet égard, la Commission a relevé que la Division mixte pourrait jouer son rôle, à côté de la FAO, dans l'étude objective des plans agricoles de la région qu'avait demandé la cinquième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient, réunie à Saigon en novembre 1960, afin de développer la coopération économique régionale. La Commission a appuyé la proposition tendant à faire une place, dans une revue des plans de développement agricole, aux rapports *input-output* dans l'agriculture. Elle a attaché le plus grand prix aux études que la Division consacre périodiquement à la situation alimentaire dans la région.

410. La Commission a exprimé l'espoir que l'on continuerait à étudier les rapports entre le développement agricole et le développement industriel, y compris les niveaux des revenus agricoles et non agricoles, la formation de capital dans l'agriculture et les réseaux nationaux de commercialisation du riz. A son avis, il faut continuer à appliquer la méthode des monographies, rédigées en liaison avec les instituts de recherche nationaux. La Commission a estimé que l'étude qui sera consacrée aux institutions de financement et de crédit agricoles dans la région présenterait un grand intérêt.

411. De l'avis de la Commission, le personnel chargé des plans de développement agricole dans les pays de la région doit avoir une formation économique plus poussée; il est donc excellent que la Division mixte apporte à divers égards son concours aux centres nationaux de formation.

412. La Commission a approuvé les propositions tendant à organiser des réunions techniques communes CEAEO/FAO : l'une traitera, en 1962, des politiques de stabilisation des prix agricoles et de leurs effets sur la commercialisation des produits alimentaires; l'autre, qui aura lieu en 1963, portera sur les institutions de financement et de crédit agricoles.

Activités de l'assistance technique et du Fonds spécial dans la région

413. La Commission a pris note avec satisfaction du « Document d'information sur l'assistance technique fournie aux pays et territoires de la région de la CEAEO au titre du programme ordinaire et du Programme élargi » (E/CN.11/552) présenté par le Bureau de l'assistance technique (BAT), et d'un document du Fonds spécial relatif aux activités de cet organisme en Asie et en Extrême-Orient (E/CN.11/555). Ces deux documents exposent en détail les travaux d'assistance technique et de coopération de l'ONU, des institutions spécialisées et du Fonds spécial. La Commission a entendu le Commissaire à l'assistance technique et le représentant régional du BAT, qui ont indiqué que grâce au rôle de plus en plus dynamique des commissions régionales, des liens plus étroits s'étaient établis entre les programmes d'assistance technique des Nations Unies et les travaux de la CEAEO. Les activités d'assistance technique des Nations Unies viennent s'intégrer de plus en plus dans les travaux du secrétariat des Nations Unies et dans ceux des secrétariats des commissions régionales, ce qui permet à ces derniers de jouer un rôle de plus en plus grand auprès des pays membres. Les divers programmes combinés — l'assistance technique et les activités courantes de l'ONU et des combinaisons régionales — constituent ainsi les éléments majeurs de l'action économique et sociale des Nations Unies. Cette évolution devrait finalement conduire à une intégration plus étroite, tant sur le plan administratif que sur celui des réalisations, de l'assistance technique et des travaux des secrétariats des commissions régionales, d'autant plus qu'il est désormais admis que la tâche des commissions régionales comprend des fonctions d'exécution. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 793 (XXX), a prié le Secrétaire général ainsi que les gouvernements d'avoir recours, dans une mesure aussi complète que possible, aux services des commissions régionales pour la mise au point, l'exécution et la coordination à l'échelon régional des programmes et des activités d'ordre économique et social, y compris les projets appropriés d'assistance technique.

414. Les pays de la CEAEO sont toujours les principaux bénéficiaires du programme d'assistance technique de l'ONU et des institutions spécialisées; l'année dernière, le montant des fonds alloués à ce titre a augmenté. La Commission a relevé que les programmes de la région, grâce à une expérience déjà longue, avaient un caractère de technicité très marqué. L'importance accrue

attribuée aux études sur les possibilités de réalisation revêt une grande signification pour la planification, le financement et enfin l'exécution des grands ouvrages ou travaux d'équipement. De même, l'assistance technique est en train de devenir l'un des principaux facteurs dans le domaine des études de pré-investissement. L'adjonction de membres du secrétariat de la CEAEO aux missions d'enquête industrielle récemment effectuées dans certains pays de la région a été très utile, et la Commission a exprimé l'espoir que la participation du secrétariat de la CEAEO aux opérations d'assistance technique prendrait une grande extension.

415. La Commission a constaté en particulier que les travaux régionaux entrepris de concert avec la DOAT contribuaient puissamment au développement de la coopération au sein de la région. Elle a remarqué qu'à cet égard la décentralisation aux échelons administratif et exécutif avait déjà commencé depuis un certain temps.

416. La Commission a exprimé l'espoir que les ressources dont dispose le BAT continueraient à augmenter, afin que cet organisme puisse fournir de nouveaux fonds pour les travaux régionaux. Elle a constaté, en particulier, que depuis l'adoption de sa résolution 31 (XVI) relative à la coopération économique régionale pour le développement du commerce et de l'industrie, les projets régionaux étaient devenus plus utiles encore dans un certain nombre de domaines. Le fait que les services de formation, de recherche et de démonstration se multiplient dans les pays de la région et que ces pays peuvent aussi fournir des spécialistes indique également à quel point les projets régionaux sont utiles. La Commission a insisté sur l'importance qu'il y a à engager des experts hautement qualifiés pour l'exécution des travaux d'assistance technique.

417. La Commission a pris acte du fait que les Etats membres de la région contribuaient généreusement aux programmes en cours et que plusieurs pays avaient même augmenté leur contribution au cours de l'année. On a exprimé l'opinion que l'ONU aurait intérêt à accepter les contributions d'institutions non gouvernementales qui peuvent fournir du personnel, du matériel ou des fonds en vue de l'assistance technique.

418. La Commission a relevé que le Comité de l'assistance technique avait approuvé, au cours de sa session de l'été 1960, la méthode des programmes par projets, laquelle permettra de mieux intégrer les travaux de l'ONU et ceux des institutions spécialisées. Elle a engagé les gouvernements à coordonner les demandes d'assistance technique qu'ils présentent au titre des divers programmes bilatéraux et multilatéraux, en partant d'un plan de développement bien étudié. A cet effet, les services consultatifs des commissions régionales seront de plus en plus précieux, notamment en ce qui concerne la planification économique et sociale d'ensemble. Les spécialistes engagés au titre des programmes d'assistance technique pourront également tirer parti des études effectuées par le secrétariat de la CEAEO, de l'expérience qu'il a acquise et des contacts qu'il a établis.

419. Enfin, la Commission s'est félicitée de la collaboration toujours plus étroite qui s'est instaurée dans le domaine de la coopération technique entre le secrétariat de la CEAEO et le Bureau du plan de Colombo.

Coopération avec les institutions spécialisées

420. La Commission a noté que les activités des institutions spécialisées — en particulier de l'OIT, de la FAO, de l'UNESCO, de la Banque, de l'OMS, de l'OMM et de l'UIT —, ainsi que celles de l'AIEA, avaient augmenté ces dernières années. Elle a entendu les représentants de ces institutions exposer les travaux de celle-ci dans les pays de la région, et elle s'est félicitée de la collaboration qui existe entre la CEAEO et ces institutions (voir par. 269 à 280).

421. La Commission a été heureuse de constater que les consultations entre les institutions spécialisées et le secrétariat de la CEAEO devenaient plus fréquentes et permettaient de profiter de la grande connaissance et de l'expérience concrète des problèmes de la région qu'ont acquises le secrétariat et les organes subsidiaires de la Commission, en même temps que des compétences techniques des institutions spécialisées. Plusieurs institutions spécialisées ont collaboré avec la CEAEO pour organiser ou patronner des réunions et des cycles d'étude. En prêtant leur concours aux pays de la région, les institutions spécialisées contribuent grandement à leur développement économique. La Commission a noté, en particulier, que dix pays de la région de la CEAEO avaient bénéficié du tiers des prêts totaux accordés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. La Commission a également appris avec satisfaction que plusieurs institutions spécialisées avaient créé des bureaux régionaux dans certains pays de la région, ce qui leur avait permis de décentraliser leurs activités.

Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales

422. La Commission a examiné la note intitulée « Décentralisation des activités économiques et sociales des Nations Unies et renforcement des commissions économiques régionales » (E/CN.11/558) dont le Secrétaire général l'avait saisie pour faciliter ses consultations avec elle. La Commission s'est félicitée de ce que le Conseil économique et social, dans sa résolution 793 (XXX), et l'Assemblée générale, dans sa résolution 1518 (XV), aient reconnu que le mandat des commissions économiques régionales ne limitait nullement leur action à des études ou à des discussions, et qu'en réalité leur secrétariat s'acquittait de diverses tâches d'exécution. La Commission a fait ressortir que les études effectuées par le secrétariat devraient être conçues non seulement de manière à utiliser ce secrétariat ainsi que les diverses réunions pour des échanges de vues, mais aussi pour faciliter les consultations et les négociations entre les pays membres. Elle a souligné qu'en matière de coopération technique en particulier, les services des Nations Unies qui sont chargés de la coopération technique devraient travailler en association plus étroite avec le secrétariat de la CEAEO. Elle a également recommandé aux services des Nations Unies qui s'occupent de l'étude et de la gestion des projets financés par le Fonds spécial

de recourir davantage, le cas échéant, aux services du secrétariat de la CEAEO pour leurs travaux. D'après la Commission, il faudrait prendre des dispositions pour permettre au secrétariat de la CEAEO de fournir des services consultatifs accrus aux Etats membres qui en feront la demande, en mettant à leur disposition des équipes de spécialistes ou en organisant des groupes consultatifs mixtes CEAEO/DOAT. La Commission a toutefois exprimé l'opinion qu'en prenant des mesures administratives pour donner effet aux résolutions sur la décentralisation des activités des Nations Unies dans les domaines économique et social et sur le renforcement des commissions économiques régionales, il faudrait éviter des procédures compliquées et confuses et viser à utiliser au maximum, de façon rapide et efficace, les ressources totales dont dispose le Secrétariat des Nations Unies, y compris les secrétariats des commissions régionales.

423. En outre, ces mesures devraient se fonder sur le concept de la coopération régionale, dans l'esprit d'une coopération internationale élargie, et ne devraient pas tendre à la création de blocs régionaux fermés.

424. Enfin, la Commission a adopté à l'unanimité la résolution qui a trait à cette question [28].

Date et lieu des prochaines sessions

425. La Commission s'est félicitée de l'invitation à tenir sa dix-huitième session au Japon, que lui a adressée le Gouvernement japonais. Elle a décidé à l'unanimité d'accepter cette invitation, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes de l'ONU, et elle a chargé le Secrétaire exécutif de fixer, d'accord avec le Gouvernement japonais, la date et le lieu de la session.

426. La Commission s'est également félicitée de l'invitation à tenir sa dix-neuvième session aux Philippines en 1963, que lui a adressée le Gouvernement philippin; elle a décidé à l'unanimité d'accepter cette invitation.

427. La Commission a pris acte de l'invitation à tenir une session en Iran, que lui a adressée le Gouvernement iranien, et elle a exprimé l'espoir que sa vingtième session, en 1964, pourrait avoir lieu dans ce pays.

[28] Voir, à la troisième partie du présent rapport, la résolution 35 (XVII) : « Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. »

Troisième partie

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION A SA DIX-SEPTIÈME SESSION

33 (XVII). La grande route d'Asie [29]

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Reconnaissant qu'une liaison routière internationale entre les pays d'Asie et d'Extrême-Orient favoriserait la coopération régionale et internationale et, partant, le développement économique et social de ces pays,

Appréciant les résultats obtenus par les groupes de spécialistes des routes internationales qui se sont mis d'accord sur les routes à incorporer dans le réseau international, les normes régissant les ponts et chaussées, le code de la signalisation routière et des marques sur la chaussée et celui de la circulation routière, ainsi que sur d'autres questions techniques,

Notant également que la construction et l'amélioration des routes qui font partie du réseau international progressent dans plusieurs pays,

Reconnaissant cependant que les routes prioritaires destinées à faire partie du réseau international présentent un certain nombre de tronçons manquants qu'il y a urgence à construire,

1. *Recommande* que, dans leurs plans économiques d'ensemble et dans leurs programmes d'expansion routière, les pays intéressés accordent une priorité élevée à l'aménagement des routes, en particulier des routes prioritaires, destinées à faire partie du réseau international, en tenant compte de leur utilité nationale immédiate aussi bien que de leur intérêt international;

2. *Charge* les groupes de spécialistes de rassembler et d'examiner les données sur les tronçons qui restent à construire, de faire une évaluation préliminaire quant à la possibilité économique et technique de construire ces tronçons, d'aider les gouvernements à déterminer les ressources techniques et financières nécessaires, et de formuler des recommandations sur les moyens de réunir ces ressources;

3. *Charge* le secrétaire exécutif de s'enquérir, auprès des institutions d'assistance et des pays disposés à prêter leur concours, de la possibilité d'obtenir l'aide requise;

4. *Charge en outre* le Secrétaire exécutif de prendre toutes les mesures jugées nécessaires, y compris la convocation d'une réunion à un échelon élevé, pour faire le point des progrès réalisés par les divers pays dans la mise en œuvre du projet de routes internationales, et pour obtenir des décisions concertées et l'harmonisation des mesures destinées à appliquer les recommandations des Groupes de spécialistes et à mobiliser les ressources financières et techniques en vue d'achever le réseau de routes internationales.

242e séance,
14 mars 1961.

[29] Voir par. 356.

34 (XVII). Développement communautaire et développement économique [30]

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Considérant le champ immense que le développement communautaire ouvre au développement économique, notamment en créant un esprit d'auto-assistance et de coopération, en répandant les connaissances, en édifiant des institutions et en mobilisant pour des tâches de production la main-d'œuvre sous-employée,

Notant avec intérêt l'étude du secrétariat sur le développement communautaire et le développement économique [31],

1. *Recommande* aux Etats membres :

a) De tirer pleinement parti du développement communautaire en tant qu'instrument propre à favoriser le progrès économique et social, tout en tenant compte de l'interdépendance entre les plans nationaux d'ensemble et les besoins définis à l'échelon local;

b) De relier leurs programmes de développement communautaire aux efforts entrepris sur le plan national pour favoriser les réformes agraires, le mouvement coopératif et les institutions d'administration locale;

2. *Charge* le Secrétaire exécutif :

a) De continuer à prêter son concours aux Etats membres, sur leur demande, en vue de renforcer les programmes nationaux de développement communautaire, ainsi que leur contribution au développement économique;

b) D'examiner la possibilité d'établir un centre régional d'échange de renseignements sur le développement communautaire et les activités connexes, comme l'envisage le Secrétaire exécutif dans son rapport intérimaire sur la coopération économique régionale [32];

c) D'entreprendre, lorsque les ressources dont il dispose le permettent, les études qu'il a proposées touchant : i) l'utilisation pour le développement communautaire de la main-d'œuvre sous-employée; ii) les méthodes permettant d'évaluer les effets des programmes de développement communautaire; iii) le rôle des organes d'administration locale et des institutions bénévoles dans le développement communautaire [33];

3. *Approuve* la proposition du Secrétaire exécutif tendant à tenir, à des intervalles réguliers, des sessions de la Conférence asiatique du développement communautaire;

4. *Engage* les gouvernements à s'intéresser et à participer activement en 1961 au Cycle d'étude sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire et à la Conférence du développement communautaire, qui poursuivront l'examen de l'étude sur le développement communautaire et le développement économique.

245e séance,
16 mars 1961.

35 (XVII). Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient [34]

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Se félicitant de la résolution 793 (XXX) du Conseil économique et social et de la résolution 1518 (XV) de l'Assemblée générale, lesquelles reconnaissent le rôle croissant des commissions économiques régionales dans les activités économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies,

Sachant gré au Secrétaire général de l'avoir consultée en la saisissant d'une note relative à cette question [35],

1. *Recommande* d'associer plus étroitement la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient aux travaux des organismes de coopération technique de l'ONU;

2. *Recommande en outre* que les départements de l'Organisation des Nations Unies chargés de l'évaluation et de la gestion des travaux entrepris au titre du Fonds spécial aient de plus en plus recours à cet effet, partout où il y aura lieu, aux services du secrétariat de la CEAEO;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif d'étendre les dispositions prises pour fournir des services consultatifs aux Etats membres qui en font la demande expresse ou donnent une indication générale de leurs besoins et, à cet effet, d'organiser en commun avec la DOAT, chaque fois qu'il y aura lieu, des groupes consultatifs ou des équipes de spécialistes ou de consultants;

4. *Charge* le Secrétaire exécutif de faire rapport à la dix-huitième session de la Commission sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

249e séance,
18 mars 1961.

---

[30] Voir par. 378.
[31] Voir par. 203.
[32] E/CN.11/L.95.
[33] Voir la note du Secrétaire exécutif sur la « Contribution des programmes de développement communautaire rural au développpment économique national » (E/CN.11/L.96).
[34] Voir par. 424.
[35] E/CN.11/588.

Quatrième partie

PROJET DE RÉSOLUTION A L'INTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

428. A sa 250e séance, la Commission a approuvé à l'unanimité le projet de résolution suivant, destiné au Conseil économique et social :

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient [36] pour la période qui va du 22 mars 1960 au 20 mars 1961, et des recommandations et résolutions qui figurent dans les deuxième et troisième parties de ce rapport, et approuve le programme de travail et l'ordre d'urgence qui figurent dans la cinquième partie.

250e séance,
20 mars 1961.

[36] *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-deuxième session, Supplément n° 2* (E/3466).

Cinquième partie

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE D'URGENCE POUR 1961-1962

429. A sa 250e séance, le 20 mars 1961, la Commission a adopté à l'unanimité le programme de travail et l'ordre d'urgence pour 1961-1962 reproduits ci-dessous. Ce programme tient compte des recommandations des organes subsidiaires de la Commission qui se sont réunis depuis sa dernière session et qui sont mentionnés dans la première partie du présent rapport.

Principes généraux

430. Comme dans le passé, la Commission et ses organes subsidiaires se sont conformés, en arrêtant le programme de travail et l'ordre d'urgence, aux instructions et décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, touchant les programmes et l'ordre d'urgence dans le domaine économique et le domaine social, la concentration et la coordination des efforts et des ressources, le contrôle et la limitation de la documentation, le calendrier des conférences et d'autres questions connexes. Ils ont prêté une attention particulière aux recommandations faites dans les résolutions suivantes du Conseil économique et social : 324 (XI), 363 B (XII), 402 B (XIII), 451 A (XIV), 497 C (XVI), 553 (XVIII), 557 (XVIII), 590 (XX), 597 (XXI), 604 (XXI), 630 (XXII), 664 (XXIV), 693 (XXVI), 694 (XXVI), 742 (XXVIII), 751 (XXIX), 777 (XXX), 792 (XXX), 793 (XXX) et 801 (XXX).

Concentration et coordination

431. En revisant leur programme de travail, la Commission et ses organes subsidiaires ont continué à s'efforcer de concentrer leurs activités de manière à tirer le meilleur parti possible de leurs ressources. Le programme de travail pour 1961-1962 tient compte des observations figurant dans le rapport d'ensemble dont la Commission chargée de l'évaluation des programmes a saisi le Conseil économique et social [37]. Le programme de travail met l'accent sur les projets qui tendent à développer la coopération régionale dans tous les domaines d'activité de la Commission et à prévoir une participation accrue de la Commission, de ses organes subsidiaires et du secrétariat dans un certain nombre de programmes d'action concertée de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Comme dans le passé, le Secrétaire exécutif a fait appel dans certains cas à des universités, à des institutions nationales publiques ou privées, ou à des organisations non gouvernementales pour effectuer certaines études et enquêtes économiques. Quand ils ont arrêté leur programme de travail, les organes subsidiaires ont également prévu, chaque fois que c'était possible, d'utiliser les études ou les publications déjà parues en les remaniant le cas échéant.

[37] *Perspectives pour les cinq années 1960-1964. Rapport d'ensemble sur l'évaluation de la portée, des tendances et du coût des programmes de l'Organisation des Nations Unies, de l'OIT, de la FAO, de l'UNESCO, de l'OMS, de l'OMM et de l'AIEA dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme* (publication des Nations Unies, n° de vente : 60.IV.14.), par. 318.

Revision du programme de travail

432. Les organes subsidiaires de la Commission n'ont pas perdu de vue que la Commission leur avait enjoint de rationaliser le programme de travail. On trouvera ci-dessous l'énoncé complet des modifications qu'ils ont apportées au programme de travail et à l'ordre d'urgence en appliquant les critères que la Commission avait adoptés à sa treizième session. Le nombre total des travaux proposés est de 86 contre 89 l'année précédente.

A. — *Nouveaux postes* [38]

03-04 Programme de formation de spécialistes du développement économique.
34-03 Evaluation des méthodes d'effort personnel appliquées à l'habitation dans la région de la CEAEO.
34-04 Aménagement d'installations collectives connexes.
35-04 Formation professionnelle, recherche et conseils techniques.
36-02 Cycle d'étude sur les techniques et méthodes géochimiques de prospection.
36-04 Mise en valeur des ressources minières du bassin inférieur du Mékong.
52-03 Etudes économiques relatives aux travaux routiers.
52-04 Statistiques routières.

B. — *Travaux achevés* [39]

03-04 Reclassification budgétaire.
31-02 Conférence de la cellulose et du papier en Asie et en Extrême-Orient.
34-03 Voyage d'étude de spécialistes de l'habitation et des matériaux de construction.
34-04 Etude des frais de construction.
35-04 Suite à donner au voyage d'étude en Europe des spécialistes de la sidérurgie.
52-01 Construction et entretien des routes.

C. — *Travaux amalgamés à des travaux majeurs*

Ancien poste [38]	*Nouveau poste* [38]
33-04 Cycle régional d'étude sur les ressources d'énergie et la production d'électricité.	31-02 Etude intégrée de la demande et des ressources de combustible et d'énergie dans la région de la CEAEO.

D. — *Postes supprimés* [39]

51-05 Technique de gestion des entreprises de transport.
53-06 Lutte contre les plantes aquatiques.
53-07 Instituts régionaux de recherche et de formation.
55-05 Formation et recherches.

433. La Commission a décidé que ses organes subsidiaires et le secrétariat, tout en veillant constamment et strictement à rationaliser le programme de travail, appliqueraient les principes, critères et méthodes énoncés ci-après.

i) Les travaux de caractère permanent du *Groupe 1* sont, pour les pays membres de la CEAEO, une œuvre de longue haleine et d'un intérêt fondamental; encore faudra-t-il définir chaque année avec précision l'objet particulier de ces travaux ou l'aspect auquel ils se rapportent. Lorsque ces études ou travaux auront été menés à bien, on devra choisir de nouveaux sujets ou aspects déterminés et les inclure dans la description des divers postes du programme de travail. Il faut distinguer entre les travaux permanents du secrétariat qui relèvent de son activité courante et les activités et travaux spéciaux inscrits au programme de travail. Cette distinction s'imposera de plus en plus à mesure que la Commission s'orientera davantage vers des fonctions d'exécution et vers des tâches pratiques adaptées aux besoins des pays de la région. Pour familiariser les administrations des pays membres avec les activités de la CEAEO, il faudra rédiger, pour chaque secteur ou domaine d'activité, une brochure exposant les questions étudiées aux réunions antérieures, les documents d'un intérêt durable établis à l'occasion de ces réunions, les résolutions adoptées, etc. Chacune de ces brochures devra être revisée tous les trois ans.

ii) Le *Groupe 2* ne devrait comprendre que des travaux d'un intérêt immédiat et pratique pour les pays de la région. Dans cette catégorie, il faudra insister sur les travaux d'intérêt régional et international et sur ceux qui impliquent la création de groupes de spécialistes ou de groupes consultatifs chargés d'aider les gouvernements, et cela de plus en plus à mesure que les activités de la Commission se développeront. En exécutant ces travaux du Groupe 2, il faudra utiliser pleinement les organismes de recherche, de démonstration ou d'étude qui existent dans les divers pays et les services analogues des organisations gouvernementales ou non gouvernementales, y compris les universités, le secrétariat jouant ici le rôle de promoteur et de guide.

iii) Il faudra passer régulièrement en revue tous les travaux entrepris afin d'éviter que les mêmes types de travaux et d'études ne soient poursuivis trop longuement. L'intitulé des divers postes devra faire ressortir les éléments et aspects nouveaux du travail dans chaque domaine.

iv) Conformément à l'article 23 du règlement intérieur de la Commission, le Secrétaire exécutif fera connaître aux organes subsidiaires l'état estimatif des dépenses entraînées par toute proposition nouvelle qu'ils auront faite.

v) Le Secrétaire exécutif devra, en consultation avec les organes subsidiaires, examiner la liste et le calendrier des réunions prévues, afin de réduire le nombre des réunions et celui des questions de fond qui figurent à leur ordre du jour. En ce qui concerne l'ordre du jour de la Commission elle-même, le Secrétaire exécutif examinera s'il y a lieu de réunir sous le même intitulé les rapports des comités et l'exposé des travaux du secrétariat.

vi) Les organes subsidiaires devront examiner périodiquement dans quelle mesure les Etats membres auront donné effet aux recommandations ou aux décisions de la Commission et de ses organes subsidiaires.

---

[38] Les numéros de poste sont ceux de la liste annotée des travaux qui figure dans le présent rapport.

[39] Les numéros de poste sont ceux de la liste annotée des travaux qui figure dans le rapport précédent de la commission (*Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Supplément n° 2* [E/3340]).

vii) Dans le cadre de son programme de travail, le secrétariat évitera les études purement théoriques et s'efforcera d'aider d'une façon pratique les Etats membres à mieux comprendre les problèmes qui se posent et à mettre au point les mesures nécessaires pour les résoudre. Les études du secrétariat devront être orientées vers l'action et viser à éveiller l'intérêt des gouvernements ou à provoquer des initiatives auxquelles d'autres organisations pourront donner suite, notamment dans les domaines techniques.

viii) Il faudra réunir tous les ans, si possible juste avant la session annuelle ou tout au début de celle-ci, un groupe de travail spécial chargé de passer en revue le programme de travail et de vérifier dans quelle mesure les principes, critères et méthodes exposés ci-dessus auront été appliqués par les organes subsidiaires de la Commission et par le secrétariat.

Entreprises régionales menées a bien avec l'aide de la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT)

434. Le resserrement de la coopération entre le secrétariat de la CEAEO et la DOAT a permis au secrétariat de la CEAEO de mieux adapter ses travaux aux besoins des opérations d'assistance technique et, en particulier, de fournir à la DOAT de meilleurs services de recherche et d'information technique; à son tour, la CEAEO a profité plus largement de l'expérience de la DOAT. C'est avec la collaboration et l'aide de la DOAT que le secrétariat a exécuté un certain nombre d'entreprises régionales que la Commission avait proposées conformément à la résolution 222 (IX) du Conseil économique et social : création de centres de formation, organisation de cycles d'étude, de voyages d'étude, de travaux de recherche ou de démonstrations et réunion de groupes de spécialistes. Pendant l'année écoulée, en dressant des plans assez tôt et en se concertant constamment avec les divers organismes des Nations Unies qui s'occupent d'assistance technique, le secrétariat a pu mener à bien 15 entreprises régionales au total, contre 13 l'année précédente. Ces entreprises font partie intégrante du programme de travail de la Commission, mais, étant donné leur caractère régional, la part appréciable qu'elles représentent dans l'œuvre d'assistance technique des Nations Unies et la collaboration très étroite que leur réalisation exige entre le secrétariat de la CEAEO et la DOAT, il convient d'indiquer séparément les entreprises régionales proposées pour 1961 et 1962. En voici la liste :

1961

Catégorie I

01-02, *d* Formation en cours d'emploi, au secrétariat de la CEAEO, de spécialistes du développement économique [40].

03-02, *c* Groupe de spécialistes des techniques de programmation [40].

04-03, *b* Cycle d'étude des statistiques industrielles.

21-01, *f* Colloque sur les barrages et les réservoirs.

21-02, *a* Travaux relatifs au Mékong [40].

21-04, *b* Deuxième Cycle d'étude sur l'hydrologie (organisé conjointement avec l'OMM).

31-01, *a* Cycle d'étude sur l'organisation et la gestion des zones industrielles aménagées.

31-02, *b* Cycle d'étude sur les ressources énergétiques et le développement de la production d'électricité.

41-08 Centre régional de formation à l'expansion commerciale.

51-04 Cycle sur l'expansion du tourisme.

52-01 Groupe de travail de spécialistes des routes internationales [40].

53-03 Prototypes de caboteurs.

61-03, *c* Cycle d'étude sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire.

Catégorie II

37-04 Groupe de travail de spécialistes de la législation minière.

1962

Catégorie I

01-02, *d* Formation en cours d'emploi, au secrétariat de la CEAEO, de spécialistes du développement économique [40].

03-02, *c* Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation.

04-03, *c* Groupe de travail de spécialistes des statistiques.

21-02, *a* Travaux relatifs au Mékong [40].

21-04, *c* Cycle d'étude sur la mise en valeur des eaux souterraines.

31-01, *a* Groupe de travail sur le développement des industries chimiques de base ou connexes.

33-03 Groupe de spécialistes de l'électrification des campagnes.

37-03 Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient.

52-01 Groupes de travail de spécialistes des routes internationales [40].

61-01, *c* ii Cycle d'étude régional sur la formation de personnel pour la protection de la famille et de l'enfance.

61-03, *c* iii Cycle d'étude sur le développement communautaire dans les zones urbaines.

Catégorie II

33-04 Centre régional de formation à l'exploitation et à l'entretien des lignes de transport et des sous-stations.

34-04 Cycle d'étude sur la fourniture de services essentiels et d'installations collectives en matière de logement.

35-04, *c* Préparation, par une équipe d'ingénieurs, d'enquêtes sur les possibilités offertes aux industries mécaniques de caractère régional.

36-03, *b* Centre de formation aux levés aériens.

53-02, *a* Démonstrations ou essais de ptéroscaphes.

[40] Pour les deux années 1961 et 1962.

Calendrier des conférences

435. Se conformant à la résolution 693 (XXVI) du Conseil économique et social et tenant compte de la résolution 1202 (XII) de l'Assemblée générale, la Commission n'a jamais perdu de vue qu'il fallait réduire le nombre et la durée des réunions de ses organes subsi-

diaires et groupes de travail. En 1960, il y a eu 13 réunions contre 15 en 1959. Pour réduire le nombre et la durée des réunions qui exigent la participation de représentants des gouvernements, on a continué, comme on l'a déjà fait l'année dernière, à organiser des cycles d'étude et à réunir des groupes de spécialistes pour préparer les travaux de ces réunions ou les poursuivre; six groupes de ce genre se sont réunis en 1960. En dressant le calendrier des conférences pour la période 1961-1962, le Secrétaire exécutif a tenu compte des directives de l'Assemblée générale.

Contrôle et limitation de la documentation

436. La Commission a constaté que le Secrétaire exécutif avait continué à appliquer les mesures de contrôle et de limitation de la documentation, conformément aux directives de l'Assemblée générale et à celles du Secrétaire général. En établissant d'une façon rationnelle le calendrier des conférences, il avait pu réduire de façon sensible le nombre des documents destinés aux réunions. Grâce au contrôle de la rédaction, les documents publiés par le secrétariat sont en moyenne moins longs qu'ils ne l'étaient il y a deux ou trois ans. Les Etats membres ont également coopéré avec le secrétariat en rédigeant eux-mêmes des documents et en en fournissant un nombre suffisant d'exemplaires pour qu'ils puissent être distribués aux réunions. Grâce à ces mesures, le volume total de la documentation parue a sensiblement diminué; il a été de 3.400 pages en 1959, contre 3.800 en 1958 et 4.200 en 1957. Pendant l'année considérée, il a toutefois augmenté quelque peu, du fait de la revision du mandat de la Commission. Celle-ci doit désormais : i) traiter des aspects sociaux du développement économique et de l'interdépendance des facteurs économiques et des facteurs sociaux; ii) travailler en liaison avec les autres commissions régionales. C'est pourquoi le nombre des études socio-économiques et celui des documents d'information relatifs aux travaux des autres commissions régionales ont augmenté. Le secrétariat a terminé et publié au cours de l'année un certain nombre d'études spéciales destinées à mettre en œuvre le programme de travail de la Commission. Le Secrétaire exécutif se propose de continuer à exercer un contrôle strict, qu'il s'agisse du calendrier des réunions ou de la documentation que publiera le secrétariat; il s'efforcera ainsi de réaliser le contrôle et la limitation de la documentation, sans nuire pour autant au bon rendement du secrétariat ou à la qualité de ses publications.

Exécution du programme de travail

437. Dans le passé, la Commission avait autorisé le Secrétaire exécutif, pour la réalisation des divers travaux, à convoquer, dans la limite des ressources disponibles, toute conférence, groupe de travail ou réunion de spécialistes qu'il jugerait utile, à condition d'obtenir l'accord préalable des gouvernements intéressés et de consulter les institutions spécialisées compétentes. La Commission a invité le Secrétaire exécutif à continuer de procéder ainsi.

438. S'il est souhaitable que le programme soit aussi ferme que possible, il n'en est pas moins vrai que, pour des raisons imprévisibles, on peut être amené à changer certains travaux ou à les abandonner, ou encore à en modifier l'ordre d'urgence. Pour cette raison, la Commission entend laisser au Secrétaire exécutif, comme par le passé, la faculté de changer ou d'ajourner certains travaux et de modifier l'ordre d'urgence, dans le cadre du programme tracé par la Commission, si, à son avis, les événements venaient à rendre ces changements nécessaires.

Incidences financières du programme de travail

439. Aux quinzième et seizième sessions de la Commission, le Secrétaire exécutif avait fait savoir que, pour être en mesure d'exécuter le programme de travail, il faudrait, à partir de 1960, augmenter l'effectif du personnel. En 1961, le Secrétaire exécutif s'efforcera de mener à bien le programme proposé pour 1961-1962 avec le personnel dont il disposera conformément au budget de 1961 que l'Assemblée générale a approuvé à sa quinzième session. De toute évidence, ce budget ne permettra pas de réaliser tous les projets qu'a approuvés la Commission. En raison de l'accumulation des tâches à exécuter, notamment pour appliquer la résolution 34 (XVII) relative au développement communautaire et la décision de créer un groupe de spécialistes chargé d'établir un programme de coopération régionale, il faudrait pouvoir disposer du personnel supplémentaire suivant :

Administrateurs

Bureau du Secrétaire exécutif	1
Recherche et plans	2
Maîtrise des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques	2
Industrie et ressources naturelles	2
Commerce international	2
Transports et communications	2
Affaires sociales	1
Administration	2
Services linguistiques	2

Consultants

6 experts à engager pour trois mois, plus leurs frais de voyage.

Services généraux

10 personnes.

440. Il s'agit là des besoins immédiats, mais le Secrétaire exécutif doit réaffirmer qu'il prévoit la nécessité d'augmenter l'effectif des administrateurs (et corrélativement celui du personnel des services généraux) pour venir à bout du surcroît de travail envisagé dans la note « Coup d'œil sur l'avenir » que la Commission a approuvée par sa résolution 29 (XV), à la suite de l'évaluation de la portée, des tendances et du coût du programme de travail de la Commission pour une période de cinq ans. A vrai dire, il est encore trop tôt pour estimer avec précision les besoins à long terme qui découlent de cette évaluation pour cinq ans; la Commission du Conseil économique et social chargée de l'évaluation des programmes en a tenu compte quand elle a rédigé son

rapport d'ensemble intitulé *Perspectives pour les cinq années 1960-1964,* dont il a été question au paragraphe 431. La Commission a noté qu'un Comité d'experts, créé par la résolution 1446 (XIV) de l'Assemblée générale, examine actuellement les activités de l'ensemble du Secrétariat de l'ONU. Il faudra tenir compte des résultats de cet examen et de la suite qu'y donnera l'Assemblée générale avant d'évaluer les besoins croissants de la Commission sur une longue période. La Commission a également été invitée à prendre en considération deux résolutions de l'Assemblée générale : la résolution 1518 (XV) — « Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales », et la résolution 1508 (XV) — « Habitation à bon marché et installations collectives connexes ». Il n'est pas encore possible de dire avec précision combien de nouveaux postes devront être créés au secrétariat de la CEAEO pour assurer la mise en œuvre de ces résolutions. Le Secrétaire exécutif estime toutefois qu'il faudra augmenter l'effectif du secrétariat plus que ne le prévoyait l'évaluation pour les cinq années 1960 à 1964, du fait que le Conseil économique et social, par sa résolution 793 (XXX), et l'Assemblée générale, par sa résolution 1518 (XV), ont prévu d'utiliser plus largement les services des commissions économiques régionales. Cette nécessité a d'ailleurs été signalée par le Secrétaire général au paragraphe 9, 2, de sa note (E/CN.11/558).

Notes explicatives

441. Le programme de travail proposé se divise en huit grandes sections : I. Travaux généraux (assistance technique et services consultatifs). — II. Recherche et plans. — III. Agriculture. — IV. Maîtrise des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques. — V. Industrie et ressources naturelles. — VI. Commerce. — VII. Transports intérieurs et communications. — VIII. Affaires sociales. Ces huit sections dans lesquelles sont classés les travaux qui figurent dans la liste annotée correspondent en gros aux divisions du secrétariat de la CEAEO et aux organes subsidiaires de la Commission, mais c'est le secrétariat tout entier qui est responsable de la réalisation de ces travaux, quelle que soit la rubrique dont ils relèvent. Il n'a été jugé ni possible ni utile de tenter de fixer un ordre d'urgence entre ces sections générales ou entre leurs subdivisions.

442. Dans chacune de ces huit sections ou dans chacune de leurs subdivisions, les travaux sont classés en trois groupes, conformément à la résolution 402 B (XIII) du Conseil économique et social, à savoir :

Groupe 1. — Travaux prioritaires de caractère permanent

443. Ce groupe comprend les entreprises et travaux que la Commission et son secrétariat, en vertu du mandat de la Commission et des résolutions adoptées, doivent poursuivre en permanence. Des études et des rapports sont prévus périodiquement. Les études peuvent différer les unes des autres ou se compléter mutuellement selon les pays, les problèmes et la période qu'elles couvrent. Il n'y a pas d'ordre d'urgence entre les travaux de ce groupe, ni entre le groupe 1 et le groupe 2.

Groupe 2. — Travaux prioritaires spéciaux

444. Ce groupe comprend les travaux qui, une fois terminés, ne sont plus repris et pour lesquels on prévoit une durée approximative. Il embrasse les travaux qui n'entrent pas dans le cadre très général des travaux permanents (groupe 1), ainsi que certains aspects des travaux permanents. Conformément à la recommandation du Conseil économique et social et de son comité de coordination, il est donné une durée approximative pour presque tous les travaux du groupe 2. Il n'y a pas d'ordre d'urgence entre les travaux de ce genre, ni entre le groupe 1 et le groupe 2.

Groupe 3. — Autres travaux

445. Ce groupe comprend les travaux auxquels, en raison du manque de personnel ou de fonds, on devra surseoir jusqu'à nouvel ordre et sans doute aussi en 1962 et en 1963. On a indiqué une durée approximative pour l'achèvement de presque tous les travaux inscrits dans ce groupe. Les travaux sont classés par ordre d'urgence, c'est-à-dire qu'au fur et à mesure que les ressources deviendront disponibles, les travaux du groupe 3 s'exécuteront, dans chaque section ou subdivision, dans l'ordre où ils sont énumérés.

446. Pour répartir les travaux entre les trois groupes, on s'est servi de certains critères, notamment de l'importance intrinsèque de chaque poste, ainsi que de la possibilité d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

Liste annotée des travaux pour 1961 et 1962

NOTE. — La lettre « *s* » indique les postes qui impliquent collaboration avec une ou plusieurs institutions spécialisées. La lettre « *t* » signifie que la CEAEO a obtenu ou va solliciter l'aide de la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT).

I. — TRAVAUX GÉNÉRAUX

ASSISTANCE TECHNIQUE ET SERVICES CONSULTATIFS

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

01-01 (*s*, *t*) *Services consultatifs.*

Autorisation :

Mandat de la Commission; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Dans la limite de ses ressources et en consultation avec le BAT, le Département des affaires économiques et sociales et les institutions spécialisées, le secrétariat fournira, à la demande des gouvernements intéressés, des services consultatifs de spécialistes aux pays de la région.

01-02 (*t*) *Coopération au programme d'assistance technique.*

Autorisation :

Mandat de la Commission; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Aider à développer les fonctions d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, à la demande des organes compétents et selon les besoins;

b) Collaborer avec la DOAT pour concevoir et exécuter les entreprises régionales d'assistance technique recommandées par la Commission;

c) Aider les Etats qui en feront la demande à préparer ou à établir leurs demandes d'assistance technique; aider à l'exécution des projets;

d) Former en cours d'emploi, au secrétariat de la CEAEO, des économistes asiens. Le programme a débuté en 1960 avec l'attribution de six bourses par la DOAT. Il se poursuivra en 1961 avec le même concours de la DOAT.

N. B. — L'assistance et la coopération qui font l'objet des alinéas *a*, *b* et *c* ci-dessus devraient comprendre les activités du Fonds spécial.

II. — RECHERCHE ET PLANS

1. — Revue et analyse de la conjoncture actuelle

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

02-01 *Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* (publication annuelle).

Autorisation :

Mandat de la Commission et résolutions de la Commission : E/CN.11/63, du 8 décembre 1947, et E/CN.11/222, du 28 octobre 1949; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Publication annuelle de l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient*. Etude et analyse de la situation économique de la région et des problèmes économiques qui s'y posent.

02-02 *Economic Bulletin for Asia and the Far East* (publication trimestrielle).

Autorisation :

Mandat de la Commission et résolutions de la Commission : E/CN.11/63, du 8 décembre 1947, et E/CN.11/222, du 28 octobre 1949; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Comprend des articles spéciaux ou des études sur les problèmes économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient, des statistiques et indicateurs économiques courants, ainsi que des études et des rapports de réunions sur le développement économique et les sujets connexes.

2. — Développement économique

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

03-01 *Développement et plans économiques* [41].

Autorisation :

Résolution 16 (XII) de la Commission, 1956; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Etude analytique du développement économique et de sa planification dans les pays de la région de la CEAEO, avec l'accord et la collaboration des Etats intéressés;

b) Etude des problèmes et principes fondamentaux du développement économique, sous leurs aspects nationaux et internationaux, en ce qui concerne en particulier la région de la CEAEO;

c) Etude, en coopération avec les gouvernements et les instituts de recherche intéressés, des perspectives à long terme du développement économique dans la région de la CEAEO; les études porteront sur quelques pays, pour commencer;

d) Analyse des moyens de se procurer des ressources financières nationales et internationales, en quantité suffisante et à une cadence régulière, pour le développement économique

[41] En coordination avec les postes 11-03 et 31-01.

des pays de la région de la CEAEO; cette analyse comprendra l'étude des moyens d'augmenter l'épargne intérieure par des mesures publiques ou privées, et en particulier l'étude des problèmes que pose la mobilisation de l'épargne rurale dans une économie en voie de développement, et l'étude des moyens d'augmenter et de stabiliser les rentrées de devises et d'augmenter l'arrivée des capitaux de source publique ou privée;

e) Etude des techniques de programmation du développement économique, notamment des méthodes de projection économique, adaptées à la situation des pays de la région de la CEAEO. On entreprendra, avec l'accord et la collaboration des gouvernements et instituts de recherche intéressés, des monographies relatives aux méthodes de programmation appliquées dans certains pays.

03-02 *Conférence des planificateurs d'Asie.*

Autorisation :

Résolution 16 (XII) de la Commission, 1956; Groupe de travail du développement et des plans économiques, quatrième session, 1958; Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation, première session, 1959; Commission, quinzième session, 1959; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) La première session de la Conférence se tiendra en 1961, pour : i) passer en revue l'état actuel, les progrès et les problèmes de la planification du développement économique et de sa réalisation dans les pays de la CEAEO; ii) discuter de certains problèmes de planification économique tels que les organismes de planification et la possibilité de développer la coopération intrarégionale pour la planification du développement économique; iii) étudier les principales recommandations du Groupe de travail du développement et des plans économiques et celles des divers groupes de spécialistes, et indiquer quels travaux doivent avoir la priorité dans le programme des organes subsidiaires;

b) La septième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques se tiendra en septembre 1962, pour traiter le problème du financement intérieur et extérieur du développement économique. Sessions précédentes : 1955, sur les problèmes et les techniques de la planification du développement économique et la programmation; 1956, sur les politiques de développement et les moyens de mise en œuvre des programmes de développement; 1957, conjointement avec la FAO, sur le secteur agricole; 1958, sur l'industrialisation; 1959, conjointement avec la Direction des affaires sociales, sur le développement social et le développement économique; 1960, sur le développement des transports;

(*t*) *c*) Groupes de spécialistes à réunir suivant les besoins, en collaboration avec la DOAT, pour étudier certains aspects techniques de la planification du développement. Réunions précédentes : le premier Groupe de spécialistes des techniques de programmation s'est réuni en 1959 et a étudié les aspects généraux de ces techniques; on se propose de réunir au début de 1961 un second groupe de spécialistes des techniques de programmation qui étudiera les techniques à employer pour appliquer à la programmation du développement économique les données relatives aux coûts industriels et les coefficients connexes. En outre, on a réuni en 1960, conjointement avec la FAO, un groupe de spécialistes qui a étudié certains aspects de la planification du développement agricole en Asie et en Extrême-Orient [42]. On se propose de réunir, en 1962, un troisième groupe de spécialistes des techniques de programmation qui étudierait les techniques des projections économiques à long terme.

03-03 *L'accroissement démographique et le niveau de l'emploi, de l'épargne et des investissements* [43].

Autorisation :

Résolution 20 (XIII) de la Commission; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Pour faire suite au premier rapport : « Tendances démographiques et développement économique dans la région de la CEAEO », le secrétariat étudiera plus avant les problèmes que l'accroissement démographique pose dans les domaines de l'emploi, de l'épargne et des investissements.

03-04 (*t*) *Programme de formation de spécialistes du développement économique.*

Autorisation :

Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Un programme de formation en cours d'emploi, destiné à des économistes et à des statisticiens, a été mis en application en juillet 1960, avec le concours de la DOAT. Six fonctionnaires de six pays participent au programme de 1960/1961. Six autres doivent participer à celui de 1961/1962.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

03-05 (*s*) *Enseignement de l'économie politique dans les universités d'Asie : cours et recherches.*

Autorisation :

Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Le secrétariat étudiera, dans certains pays de la région, la façon dont les universités et autres établissements organisent l'enseignement et la recherche en matière d'économie politique, particulièrement en ce qui concerne les besoins du développement économique. En collaboration avec l'UNESCO. Etude à achever en 1962.

---

[42] En coordination avec le poste 11-03, *b*.
[43] En coordination avec le poste 61-02, *b*.

3. — Statistiques

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

04-01 (*s*) *Compilation de statistiques.*

Autorisation :

Mandat de la Commission; résolution de la Commission : E/CN.11/223/Rev.1, cinquième session, 1949; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Etablissement de séries statistiques de base pour les pays de la CEAEO, y compris celles qui sont publiées dans l'*Economic Bulletin*. Le secrétariat maintient une liaison étroite avec les statisticiens de la région et collabore avec le Bureau de statistique de l'ONU et avec les institutions spécialisées;

b) Etablissement de statistiques pour l'*Etude économique* et pour d'autres travaux, ordinaires ou extraordinaires, du secrétariat.

04-02 (*s, t*) *Développement des statistiques.*

Autorisation :

Mandat de la Commission; résolution E/CN. 11/223/Rev.1 de la Commission, cinquième session, 1949; Conférence des statisticiens d'Asie, deuxième session, 1958; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

En collaboration avec le Bureau de statistique de l'ONU :

a) Etudier de façon continue les méthodes et normes statistiques, en vue de perfectionner et d'élargir les bases statistiques actuelles dans la région de la CEAEO et de réaliser la comparabilité internationale;

b) Conseiller les Etats membres de la région et les aider à concevoir et à mettre en œuvre des programmes statistiques de longue durée, ainsi qu'à édifier des systèmes statistiques qui pourront répondre aux besoins de la planification et du développement;

c) Aider les pays de la région à participer pleinement au programme de recensements mondiaux de 1960-1961, notamment grâce au programme ONU/FAO d'assistance technique. Etudier et faire connaître les plans et travaux de recensement, rédiger des rapports de progression, donner des conseils sur les techniques et méthodes de recensement, et fixer le programme et la date des visites des conseillers régionaux (ONU/FAO) dans les pays de la région;

d) Aider et conseiller les Etats dans l'emploi des méthodes de sondage et la création de services de sondage. Rassembler et répandre des renseignements sur les techniques de sondage et sur les enquêtes par sondage dans divers domaines d'application;

e) Etudier les besoins des pays de la CEAEO en personnel statisticien, ainsi que les moyens de formation et autres éléments qu'il faudrait pour satisfaire la demande. Aider à mettre au point des méthodes de formation, ainsi que des mesures destinées à assurer les moyens de formation et autres éléments nécessaires;

f) Favoriser la participation des pays de la région au Programme mondial d'enquêtes industrielles de base (1963); les aider et les conseiller dans la préparation de ces enquêtes; rassembler, étudier et diffuser des renseignements sur l'état actuel des statistiques industrielles de base dans les pays de la région, ainsi que sur les travaux projetés dans ce domaine.

04-03 *Conférence des statisticiens d'Asie.*

Autorisation :

Mandat de la Commission; résolution E/CN. 11/223/Rev.1 de la Commission, cinquième session, 1949, et résolution 21 (XIII) de la Commission, treizième session, 1957; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) La quatrième session de la Conférence doit se tenir en 1961 pour étudier : les enquêtes sur le niveau de vie des familles, y compris la consommation des produits alimentaires; les recensements; les enquêtes industrielles; l'effectif et la formation des statisticiens; les enquêtes par sondage; les statistiques de base pour le développement économique et social, etc. (la session constitutive s'est tenue en avril 1957, la deuxième session en décembre 1958 et la troisième session en avril 1960);

(*t*) *b*) Un Cycle d'étude des statistiques industrielles sera organisé en 1961, en coopération avec le Bureau de statistique des Nations Unies et la DOAT; il examinera, en tenant compte des recommandations internationales, les objectifs, les idées directrices et les méthodes de rassemblement et de compilation des statistiques industrielles utilisées à des fins nationales ou internationales;

(*t*) *c*) Deux groupes de travail se réuniront en 1962 pour étudier deux questions que la Conférence des statisticiens d'Asie choisira parmi les suivantes, à sa quatrième session en 1961 : revenu national, statistiques du logement, statistiques de la balance des paiements, statistiques des transports, statistiques pour l'évaluation du progrès des plans, etc.; en coopération avec la DOAT.

III. — AGRICULTURE

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT [44]

11-01 (*s*) *Etude permanente de l'actualité dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation en Asie et en Extrême-Orient.*

Autorisation :

Commission, dix-septième session, 1961.

[44] Cette partie du programme de travail se fonde sur les décisions prises par la Commission à sa dix-septième session et sur les propositions arrêtées d'un commun accord par le Directeur général de la FAO et le Secrétaire exécutif de la CEAEO à la lumière des faits survenus depuis la seizième session de la Commission.

Description :

Etudier et analyser du point de vue économique les problèmes d'alimentation et d'agriculture qui se posent dans la région [45].

11-02 *Financement et crédit agricoles.*

Autorisation :

Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Rassembler, analyser et diffuser des renseignements sur les institutions et les méthodes que les pays de la région emploient pour procurer aux cultivateurs des fonds ou du crédit en vue du développement agricole (premier rapport publié en 1957; un second doit être rédigé en 1961 et 1962);

b) Préparation, en 1962, d'une réunion technique CEAEO/FAO qui étudiera en 1963 les établissements de financement et de crédit agricoles.

11-03 (*s*) *Développement et plans agricoles.*

Autorisation :

Troisième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, 1957; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Etudes sur le développement et les plans agricoles, notamment :

a) Etude des plans de développement agricole des pays de la région, et spécialement : des méthodes de programmation agricole; des relations inter-secteurs (*input-output*) dans l'agriculture; des mesures adoptées pour utiliser à plein la main-d'œuvre agricole et améliorer son rendement; ainsi que des incidences que la politique et les plans de développement d'autres pays peuvent avoir sur les pays de la région (un premier rapport a été publié en 1957, un deuxième en 1959, un troisième en 1960; le quatrième sera terminé en 1961);

b) Rapports entre la croissance de l'agriculture et celle de l'industrie dans les économies en voie d'expansion des pays de la région (une première monographie sera terminée en 1961; une étude régionale des revenus agricoles et non agricoles commencera en 1961);

c) Effets du développement communautaire sur l'économie agricole, en particulier dans les villages; les études se feront en coordination avec le poste 61-03 (deux monographies ont été publiées en 1960);

d) Monographies sur des aspects particuliers du développement agricole, par exemple la formation du capital dans le secteur agricole, l'emploi dans les campagnes, etc. (la monographie sur la formation du capital sera terminée en 1961).

11-04 (*s*) *Etude de la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles.*

Autorisation :

Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Rassemblement, analyse et diffusion de renseignements sur la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles et sur la politique de soutien à l'agriculture dans les pays de la région (premier rapport publié en 1955; deuxième en 1958, troisième rapport en préparation);

b) Préparation d'une réunion technique CEAEO/FAO qui étudiera, en 1962 ou en 1963, les incidences de la politique des prix sur la commercialisation.

11-05 *Les excédents agricoles et le développement économique.*

Autorisation :

Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Etudes sur l'écoulement des excédents agricoles, notamment sur les points suivants : méthodes et problèmes de l'emploi des excédents agricoles dans la région en vue du développement économique; effets de l'écoulement sur les mesures nationales d'encouragement à l'agriculture, sur les importations commerciales et sur le rythme du développement économique dans les pays bénéficiaires (le rapport sur le Japon a été terminé en 1958 et celui sur le Pakistan en 1960; d'autres monographies seront entreprises dès que possible).

11-06 (*s, t*) *Commercialisation des produits agricoles.*

Autorisation :

Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Etudes sur les problèmes de la commercialisation de certains produits, notamment le sucre, le riz, le tabac, les produits laitiers et la viande. Monographies nationales rédigées, si possible, par les institutions nationales; on sollicitera le concours du Programme élargi d'assistance technique, des institutions spécialisées ou d'autres organismes. Le secrétariat étudiera les aspects régionaux.

11-07 *Recherches d'économie agricole.*

Autorisation :

Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Rassemblement et diffusion de renseignements sur les études et recherches agro-économiques dans les pays de la région (premier rapport terminé en 1958);

b) Amélioration des services d'économie agricole et des moyens de formation et de recherche; problèmes à étudier et aide à apporter aux Etats dans ce domaine.

[45] Y compris les travaux à faire pour le Bureau régional de la FAO et pour la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

IV. — MAÎTRISE DES EAUX ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

21-01 (*s. t*) *Aménagement polyergique des bassins fluviaux* [46].

Autorisation :

Quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1960; Commission, septième session, 1951, et dix-septième session, 1961.

Description :

Etude et développement de l'aménagement polyergique de bassins fluviaux de la région :

a) Etude par pays des ressources hydrauliques, de leur utilisation actuelle et des plans de mise en valeur; étude et analyse des difficultés et problèmes rencontrés;

b) Revue d'ensemble de la mise en valeur des ressources hydrauliques de la région de 1950 à 1960 et études subséquentes;

c) Etude de 10 grands fleuves d'Asie ou d'Extrême-Orient, chaque fleuve étant traité séparément;

d) Analyse des plans et de l'exécution de certains ouvrages polyergiques de la région;

e) Etude des organisations qui s'occupent de planifier l'aménagement des bassins fluviaux et des institutions chargées de construire et d'exploiter les ouvrages d'aménagement des vallées dans la région;

f) Organisation, en 1961, d'un colloque sur les barrages et les réservoirs; en collaboration avec la DOAT.

21-02 (*s, t*) *Maîtrise des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux* [46].

Autorisation :

Quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1960; Commission, sixième session, 1950, et dix-septième session, 1961.

Description :

Etude des problèmes relatifs à la maîtrise des eaux et à la mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux; développement de la coopération entre les pays intéressés :

a) Bassin inférieur du Mékong — Aide au Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong : services techniques, assistance, conseils; aide technique ou autre au Bureau de l'Agent exécutif, au BAT, au Fonds spécial, aux institutions spécialisées et aux autres organisme qui participent au programme d'études sur le bassin inférieur du Mékong;

b) Commencer l'étude de la Karnali et d'autres fleuves internationaux.

[46] En coordination avec le poste 53-01.

21-03 (*s. t*) *Méthodes de maîtrise des eaux.*

Autorisation :

Quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1960; Commission, sixième session, 1950, et dix-septième session, 1961.

Description :

a) Amélioration des méthodes de maîtrise des eaux et notamment étude de divers problèmes concrets avec des organisations techniques de la région :

i) Colloque sur les problèmes des crues et du drainage des régions deltaïques et côtières,

ii) Mise à jour de l'étude sur les problèmes de la sédimentation;

b) Appliquer les recommandations du Groupe de travail du terrassement qui s'est réuni en 1959, et en particulier examiner la possibilité d'organiser des chantiers pilotes ou chantiers d'essai pour l'étude ergotechnique des travaux de terrassement.

21-04 (*s. t*) *Etudes hydrologiques.*

Autorisation :

Quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1960; Commission, septième session, 1951, et dix-septième session, 1961.

Description :

a) Etude des principales insuffisances des données hydrologiques (entreprise commune CEAEO/OMM);

b) Cycles interrégionaux d'étude sur l'hydrologie des eaux de surface; un second Cycle interrégional CEAEO/OMM/DOAT d'étude sur les méthodes et l'équipement utilisés en hydrologie et en hydrométéorologie aura lieu en 1961;

c) Eaux souterraines : i) réunion, en 1962, d'un Cycle régional d'étude sur la mise en valeur des eaux souterraines, avec le concours de l'UNESCO et de la DOAT; ii) établissement d'un centre régional de recherche et de formation en matière de mise en valeur des eaux souterraines;

d) Etude annuelle et, si possible, mensuelle des variations géographiques du ruissellement : déficit, coefficients et taux spécifiques;

e) Emploi des isotopes dans les études hydrologiques relatives aux mesures hydrométriques, aux mesures d'infiltration et au débit solide.

21-05 *Diffusion de renseignements techniques sur les ouvrages de maîtrise des eaux et sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.*

Autorisation :

Commission, sixième session, 1950, et dix-septième session, 1961.

Description :

Publication du *Recueil de la défense contre les inondations* et du « Flood Control Journal »; publication de rapports spéciaux sur les progrès des recherches hydrauliques; distribution de rapports et publications techniques.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

21-06 (*s, t*) *Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.*

Autorisation :

Quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1960; Commission, sixième session, 1950, et dix-septième session, 1961.

Description :

La quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques a été organisée en coopération avec la DOAT, en décembre 1960; une cinquième conférence régionale doit avoir lieu en 1962.

V. — INDUSTRIE ET RESSOURCES NATURELLES

A. — *GÉNÉRALITÉS*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

31-01 (*t*) *Développement et plans industriels.*

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Etude des problèmes et techniques des plans et du développement industriels, notamment des problèmes relatifs à des industries déterminées qui ont une grande importance pour la région. Un Cycle d'étude sur les zones industrielles sera organisé à Madras, en 1961, en collaboration avec la DOAT et le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies. Un Cycle d'étude sur le développement des industries chimiques de base ou connexes (sel commun, acide sulfurique, carbonate de soude et soude caustique) dans la région de la CEAEO aura lieu en 1962. Des cycles d'étude se tiendront les années suivantes pour d'autres industries choisies;

b) Etudier et encourager la création d'entreprises communes pour le développement d'industries qui présentent un intérêt commun pour deux ou plusieurs pays de la région, du point de vue des ressources de matières premières ou d'énergie, des débouchés ou des économies d'échelle. Aider les Etats, sur leur demande, à élaborer des projets industriels et à enquêter sur leurs possibilités de réalisation. On sollicitera l'aide de la DOAT le cas échéant;

c) Examiner s'il est possible de créer, dans chaque grand domaine de la technique et de la recherche industrielles, un centre régional de renseignements techniques et un centre commun de formation, soit en agrandissant les instituts nationaux existants, soit en en fondant de nouveaux;

d) Présenter au Comité de l'industrie et des ressources naturelles, à sa quatorzième session, un rapport sur les progrès et les problèmes de l'industrialisation dans la région. Le Comité continuera à suivre ces progrès et ces problèmes;

e) Diffusion de renseignements techniques sur l'organisation et l'administration des établissements industriels [47].

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

31-02 (*t*) *Etude intégrée de la demande et des ressources de combustible et d'énergie dans la région de la CEAEO.*

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, deuxième session, 1956; Sous-Comité de l'énergie électrique, septième session, 1959; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) L'étude portera sur les ressources, la production et les besoins actuels et latents des pays de la région en fait de combustibles, la prévision de la demande d'énergie et de combustible, les frais de production, la commercialisation et les prix de vente, les avantages et les inconvénients des diverses sources d'énergie et des divers types de combustibles, et les meilleures façons de les utiliser. On sollicitera l'aide de la DOAT.

Durée : deux ans.

b) Cycle régional d'étude sur les ressources d'énergie et la production d'électricité : un cycle régional d'étude traitera, en 1961, des problèmes auxquels se heurtent les pays de la région qui veulent utiliser leurs ressources naturelles pour produire de l'énergie. Les pays seront invités à rédiger des communications détaillées sur les divers aspects de leurs programmes d'énergie, en insistant spécialement sur leurs problèmes et leurs difficultés. Le cycle d'étude pourra traiter un ou plusieurs des aspects suivants :

i) Inventaire des ressources énergétiques;

ii) Plans conçus pour la production d'électricité et l'usage efficace des ressources énergétiques; derniers progrès de la production et du transport de l'énergie électrique;

iii) Utilisation de l'énergie électrique au foyer, dans l'agriculture et dans l'industrie; électrification des campagnes.

En collaboration avec la DOAT et avec la Division du développement industriel du Département des affaires économiques et sociales.

B. — *ARTISANAT ET PETITE INDUSTRIE*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

32-01 *Développement et coordination de la recherche et des expériences des pays de la région, et diffusion de renseignements techniques.*

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

---

[47] En coordination avec le poste 21-01, *e*.

Description :

Les pays adresseront au Groupe de travail des petites industries et de la distribution commerciale des produits de l'artisanat des rapports sur les recherches, les expériences et les techniques nouvelles dans divers secteurs de la production. Pour la diffusion des renseignements techniques, on insistera surtout sur l'artisanat et la petite industrie et sur les centres de recherche.

32-02 (*s, t*) *Aspects économiques, production et techniques de commercialisation des industries familiales et de la petite industrie.*

Autorisation :

Groupe de travail des petites industries et de la distribution commerciale des produits de l'artisanat, cinquième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Etude des aspects économiques de certaines industries : questions d'organisation, de gestion, de financement, de formation du personnel et de protection contre les importations. Etude de la concurrence avec les grandes entreprises du même pays, notamment dans les domaines de la production et de la commercialisation; aide aux divers pays pour la commercialisation intérieure et extérieure, en collaboration avec la DOAT et l'OIT.

32-03 *Services communs pour les industries familiales et la petite industrie, y compris la normalisation.*

Autorisation :

Groupe de travail des petites industries et de la distribution commerciale des produits de l'artisanat, cinquième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Rapport sur ce qui peut se faire, en matière de services communs à des groupes de producteurs indépendants, en vue d'améliorer la qualité, de normaliser matières et produits, d'augmenter la production et de réduire le prix de revient dans certaines industries familiales. Le prochain rapport étudiera l'expérience acquise et les difficultés rencontrées dans certaines petites industries et passera en revue les progrès des petites industries de la région et les problèmes qui se posent à elles; il sera terminé en 1961.

C. — *ÉNERGIE ÉLECTRIQUE*

Groupe 1. — Travaux prioritaires de caractère permanent

33-01 *Diffusion de renseignements techniques.*

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, septième session, 1959; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) *Electric Power Bulletin.* Publication annuelle du *Bulletin* : revue de l'énergie électrique dans les pays de la région; renseignements statistiques sur la production, le transport, la distribution et la consommation de l'énergie électrique fournie par les réseaux publics. Les statistiques comprendront la puissance installée et la production par catégorie de centrales, la consommation de combustible, la longueur et la tension des différentes lignes de transport, la structure de la consommation d'électricité, les progrès de l'électrification rurale, etc.;

b) Les services d'électricité dans la région de la CEAEO : monographies nationales; plans et programmes de production d'énergie;

c) Prix de revient des centrales en construction;

d) Rédaction et publication d'articles spéciaux d'intérêt régional au sujet de l'énergie électrique : renseignements techniques sur certaines installations de production, de transport et d'utilisation de l'électricité; techniques de mesure du débit des cours d'eau; changements dans le débit; progrès réalisés dans l'évaluation du potentiel hydroélectrique; utilisation de charbons maigres; moyens d'augmenter la régularité de la fourniture d'énergie dans les grands réseaux; mise au point de réseaux à grille, notamment calcul des horaires; techniques modernes d'entretien des lignes en charge;

e) Revue des progrès réalisés par les entreprises électrotechniques des pays de la région.

Groupe 2. — Travaux prioritaires spéciaux

33-02 *Etude des tarifs d'abonnement.*

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, septième session, 1959; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Tarifs actuels des pays de la région;

b) Comment déterminer scientifiquement les tarifs d'abonnement; comment répartir les frais et fixer les tarifs dans les aménagements polyergiques; la notion de bénéfice dans les services publics d'électricité; l'effet des tarifs d'abonnement sur la croissance des industries; tarifs d'encouragement.

Durée : deux ans.

33-03 (*t*) *Electrification des campagnes.*

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, septième session, 1959; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Etude des aspects et des problèmes techniques de certains programmes d'électrification des campagnes.

Un groupe de spécialistes donnera aux pays de la région, surtout aux petits, des conseils sur

l'électrification des campagnes. En collaboration avec la DOAT.

33-04 (*t*) *Centre de formation technique à l'exploitation et à l'entretien des lignes de transport et des sous-stations.*

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, septième session, 1959; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Le secrétariat se mettra en rapport avec les Etats qui pourraient accueillir ce centre de formation sur leur territoire; il en mettra au point l'organisation et le programme, étudiera les besoins d'équipement et de personnel technique, et sollicitera l'aide de la DOAT et d'autres organismes.

Durée : deux ans.

33-05 (*s*) *Règlements de sécurité dans les services d'électricité.*

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, septième session, 1959; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Etude comparée des règlements et lois de sécurité en vigueur dans les pays de la région et ailleurs. En collaboration avec l'OIT, étude de la fréquence des accidents dus à l'électricité dans les divers pays, de leurs causes et des moyens de les éviter.

Durée : deux ans.

D. — *HABITATION ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

34-01 (*s, t*) *Habitation, planification et construction (urbaines et rurales).*

Autorisation :

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, cinquième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961, Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Réunions périodiques de groupes de travail, composés de spécialistes des pays membres et chargés d'étudier les problèmes techniques, économiques et sociaux relatifs à l'habitation et aux matériaux de construction, de faire des recommandations pour le développement de l'industrie du bâtiment et des matériaux de construction et d'encourager la collaboration internationale dans ce domaine, en coopération avec la Direction des affaires sociales de l'ONU, la DOAT, l'OIT, la FAO, l'UNESCO et l'OMS;

b) Coordination régionale des travaux de diverses institutions d'après les projets et les programmes de travail de la Commission des questions sociales et du Conseil économique et social;

c) Rassemblement et diffusion de renseignements, notamment par la rédaction d'études et d'autres documents, sur les problèmes techniques, économiques et sociaux de l'habitation, sur la protection de l'eau potable et l'évacuation des eaux usées, sur les problèmes fondamentaux que posent les matériaux de construction, sur les résultats des recherches, expériences et travaux pilotes destinés à mettre au point de nouveaux matériaux de construction et de nouvelles techniques, sur la normalisation des éléments de la construction et sur les méthodes d'aide à l'effort personnel;

d) Revue périodique de la situation en matière d'habitation, notamment pour les groupes à faible revenu et les travailleurs, ainsi que des programmes de logement et de construction dans la région, dans leurs rapports avec l'évolution économique et sociale.

34-02 (*s. t*) *Centres régionaux de l'habitation.*

Autorisation :

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, cinquième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Continuer à aider, dans la mesure qui conviendra, les Centres régionaux de l'habitation (pour la zone tropicale aride et pour la zone tropicale humide). Solliciter encore l'aide de la DOAT, si les pays intéressés le désirent, et collaborer avec les autres institutions intéressées;

b) Aider le Comité de perfectionnement des centres régionaux de l'habitation, en vue de renforcer l'action régionale de ces centres.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

34-03 (*s, t*) *Evaluation des méthodes d'effort personnel appliquées à l'habitation dans la région de la CEAEO.*

Autorisation :

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, sixième session, 1960; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Enquêtes par une mission composée de spécialistes de la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies, de la CEAEO, de l'OIT, de la FAO, de l'UNESCO et de l'OMS, destinée à évaluer les méthodes d'effort personnel en matière de construction dans la région. Cette mission visitera l'Inde, l'Indonésie, le Japon, les Philippines, la République du Viet-Nam et la Thaïlande. On examinera et on analysera les problèmes que pose aux pays l'utilisation de l'effort personnel, de l'entraide et des autres formes de coopération dans la construction des ensembles d'habitations ruraux et urbains et dans l'aménagement des installations collectives connexes. L'enquête portera sur les méthodes de construction, l'utilisation des matériaux de construction locaux et de la main-d'œuvre sous-employée, le rôle de l'encadrement technique et des concours financiers, ainsi que sur la producti-

vité, les aspects administratifs et l'organisation de ce genre de constructions. L'enquête commencera pendant le second semestre de 1961 et sera terminée pour la fin de l'année.

34-05 (*s, t*) *Aménagement d'installations collectives connexes.*

Autorisation :

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, sixième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Etude des divers problèmes techniques, administratifs et financiers que rencontrent les pays de la CEAEO pour doter d'installations collectives les nouveaux ensembles d'habitations, y compris la coordination et la répartition des mesures de financement et d'exécution entre les offices du logement, les collectivités locales et les autorités provinciales ou centrales.

Organisation d'un cycle d'étude destiné à appeler l'attention des spécialistes du logement des pays de la région sur les problèmes relatifs à l'aménagement d'installations collectives connexes dans les zones rurales et urbaines, et à leur fournir une documentation tenue à jour qui permette aux pays de résoudre leurs problèmes particuliers. On rassemblera des renseignements sur le coût de l'aménagement de ces services. On demandera le concours de la DOAT et de l'OMS.

E. — *MÉTALLURGIE ET MÉCANIQUE*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

35-01 *Etude de la production, de la fabrication et du commerce des produits métallurgiques dans les pays de la CEAEO — y compris les aspects techniques et économiques.*

Autorisation :

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Sidérurgie — Suite de l'étude de l'industrie et du commerce des produits sidérurgiques dans les pays de la CEAEO (plans et problèmes);

b) Industries mécaniques — On étudiera dans le détail, en vue de chaque session, deux ou trois industries choisies, en plus des industries de la fonderie et des machines-outils;

c) Métallurgie — Etude des principales industries métallurgiques (autres que la sidérurgie) dans les pays de la CEAEO; au cours des prochaines années, on passera en revue certaines industries particulières, telles que celles du cuivre, du zinc et de l'étain;

d) Développement de la coopération intrarégionale et interrégionale — Examen des possibilités de coopération entre deux ou plusieurs pays pour la création d'industries communes : usines sidérurgiques grâce à des échanges de matières premières, laminoirs pour la fabrication de rails et de charpentes légères; usines d'alumine et d'aluminium (fabrication et transformation), industrie des machines-outils et autres industries mécaniques.

35-02 *Diffusion de renseignements sur les aspects techniques et économiques de certaines techniques de la sidérurgie, de la métallurgie et de la mécanique qui présentent de l'intérêt pour les pays de la CEAEO.*

Autorisation :

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Ce travail portera notamment sur l'enrichissement des minerais, les nouveaux procédés de fabrication, de façonnage et de traitement de la fonte, de l'acier et d'autres métaux, la fabrication d'ouvrages mécaniques, d'électrodes et de produits réfractaires, les techniques de fonderie, et les techniques de récupération et de triage de la ferraille; il portera aussi, de façon sélective, sur les industries mécaniques.

35-03 *Etude des tendances de la consommation et prévision de la demande.*

Autorisation :

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Etude périodique des tendances de la consommation et prévision de la demande d'acier, de ferro-alliages et d'acier d'alliage dans les pays de la CEAEO;

b) Etude des tendances de la consommation d'autres métaux et ouvrages mécaniques dans les pays de la CEAEO (notamment les machines-outils, les chalands, les bateaux de pêche, les caboteurs, etc.).

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

35-04 (*s, t*) *Formation professionnelle, recherche et conseils techniques.*

Autorisation :

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) i) Etudier la possibilité d'organiser des cours de formation dans l'Inde et au Japon ;

ii) Effectuer une enquête sur les programmes de formation internationaux, bilatéraux et autres; on étudiera leur portée et l'on examinera dans quelle mesure ils peuvent fournir aux pays de

la CEAEO la main-d'œuvre expérimentée dont ils ont besoin; on formera un groupe de spécialistes, avec le concours des gouvernements et des institutions intéressées;

b) Etudier la possibilité de créer un institut régional de recherches industrielles dans le domaine de la métallurgie et de la mécanique;

c) Fournir, par l'intermédiaire d'une équipe d'ingénieurs industriels, des conseils techniques sur la création et le développement d'industries mécaniques dans les pays de la région, surtout dans ceux qui viennent de commencer ou sont en train de préparer la mise en place de telles industries. L'équipe d'ingénieurs se rendrait dans ces pays, sur leur demande, et y ferait une étude complète des possibilités industrielles, en vue de : i) mettre au point des mesures précises destinées à améliorer la productivité des industries existantes; ii) déterminer les types d'industries qui pourraient être implantés ou facilement développés; iii) proposer des mesures concrètes propres à développer ces industries dans tel ou tel pays. L'équipe aiderait aussi à l'élaboration de programmes précis de normalisation, de recherches, d'études et de formation professionnelle qu'il serait plus rationnel d'entreprendre sur une base commune à deux ou plusieurs pays. (Ce projet est déjà inscrit au programme de la DOAT, parmi les travaux du groupe II pour 1962.)

35-05 *Spécifications sidérurgiques.*

Autorisation :

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Etudier la possibilité de fixer des normes pour la fonte et l'acier, ainsi que pour certains ouvrages mécaniques choisis, notamment les chalands, bateaux et caboteurs.

F. — *ÉTUDES ET PROSPECTIONS GÉOLOGIQUES*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

36-01 *Cartes géologiques, minéralogiques et tectoniques de la région, et travaux connexes.*

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Confection et revision de cartes régionales, en collaboration avec le Congrès international de géologie, la Section de la cartographie de l'ONU, et d'autres groupes de spécialistes de la CEAEO. Donner suite aux conclusions et recommandations du Groupe d'experts géologues, dont le mandat a été élargi. Première carte géologique de la région terminée en 1960. Achever en 1961 la carte des gisements de pétrole et de gaz naturel de la région. Terminer avant 1962 les cartes minéralogiques de la région. On établira ensuite des cartes métallogénétiques et tectoniques et la carte des gisements probables. Le secrétariat entreprendra une enquête préliminaire en vue de la confection de cartes magnétiques régionales;

b) Aider la Section de la cartographie de l'ONU à préparer et à organiser des conférences cartographiques régionales pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

36-02 *Cycle d'étude sur les techniques et méthodes géochimiques de prospection.*

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, quatrième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Réunir d'ici à 1963 inclus un cycle d'étude sur les techniques et méthodes géochimiques de prospection, ce qui permettra de procéder à un échange de vues et de voir quelles sont les techniques et les méthodes que l'on peut appliquer aux pays de la région, en particulier aux pays tropicaux ou semi-tropicaux.

36-03 (*t*) *Méthodes et outillage des levés aériens.*

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957, et quatrième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Réunir un second Cycle d'étude sur les méthodes et l'outillage des levés aériens en 1962 ou en 1963;

b) Créer dans la région un Centre de formation aux levés aériens.

On sollicitera le concours de la DOAT.

36-04 *Mise en valeur des ressources minières du bassin inférieur du Mékong.*

Autorisation :

Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, onzième session, 1960; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong a adressé une demande d'assistance au Fonds spécial des Nations Unies pour l'exécution d'un programme de prospections minières dans le bassin. En outre, des travaux de prospection seront entrepris, dans le cadre de divers autres programmes d'assistance, pour des minéraux déterminés. La CEAEO sera appelée à conseiller le Comité et son agent exécutif au sujet des travaux dans le bassin, et à fournir une assistance d'ordre général pour la mise en valeur des ressources minérales.

G. — *RESSOURCES MINÉRALES*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

37-01 *Evolution de l'industrie minière dans la région.*

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, deuxième session, 1956, et troisième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Examen périodique de l'activité minière de la région, notamment découverte de nouveaux gisements, ouverture de nouvelles mines, installation et agrandissement d'usines de transformation de minerais, et aspects économiques de la production minière. L'étude comprendra des statistiques de la production minérale (volume et valeur); elle relèvera également les faits importants, tels que l'amélioration des méthodes de production réalisée dans d'autres régions. Les rapports précédents ont décrits l'évolution de 1945 à 1959. L'examen comprendra des études sur le commerce des produits minéraux.

37-02 *Diffusion de renseignements sur les méthodes de recherche, d'extraction et de traitement de minerais, et études techniques relatives à certains minéraux.*

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Répandre des renseignements sur les méthodes perfectionnées employées pour la recherche, l'extraction et le traitement de tous les minéraux, ainsi que l'équipement utilisé;

b) Les études techniques achevées jusqu'ici concernent le charbon, le minerai de fer, l'aluminium, le soufre, le kaolin, l'ilménite, le cuivre, le plomb et le zinc. Les études qui suivront porteront sur la bauxite, le tungstène, les minerais radio-actifs et les éléments rares;

c) Répandre des renseignements sur les mesures de conservation des minerais et faire des études sur la question.

37-03 (*s, t*) *Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolieres de l'Asie et de l'Extrême-Orient.*

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957; Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Il y a eu en 1958 un premier Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières; le compte rendu en a paru en 1959. Un deuxième colloque se tiendra en 1962; le Gouvernement iranien a offert de l'accueillir. Les travaux qui découlent des conclusions et recommandations du premier Colloque seront les suivants :

i) Normaliser les statistiques de l'industrie pétrolière de la région et les publier; faire connaître les travaux de prospection du pétrole;

ii) Echanger des renseignements sur la mise en valeur des ressources pétrolières;

iii) Coordonner la corrélation stratigraphique entre les bassins sédimentaires de la région;

iv) Etudier la possibilité de fabriquer dans la région le matériel de prospection et de production du pétrole, grâce à la coopération internationale et/ou à celle de l'industrie mécanique de pays extérieurs à la région;

v) Rédiger des monographies sur la découverte de gisements pétrolifères dans la région et sur leur mise en valeur.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

37-04 (*s, t*) *Groupe de travail de spécialistes de la législation minière.*

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Les pays de la région ont eu communication du rapport du Service juridique de l'ONU. Le Groupe de travail fera la synthèse de la documentation et déterminera jusqu'à quel point les divers types de mesures législatives peuvent favoriser la mise en valeur et la conservation des ressources minérales. Le secrétariat sollicitera la collaboration de l'OIT en ce qui concerne les mesures législatives relatives à l'hygiène et à la sécurité. Il demandera aussi le concours de la DOAT et du Service juridique de l'ONU. Le Groupe de travail se réunira en 1961 ou en 1962.

37-05 *Classification et utilisation des charbons de la région.*

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, treizième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Elaborer un projet de classification des charbons extraits dans la région, et étudier leur utilisation rationnelle. Encourager les échanges internationaux d'échantillons et leur essai en laboratoire, en collaboration avec la CEE.

VI. — COMMERCE

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

41-01 *Développement du commerce et services d'expansion commerciale.*

Autorisation :

Comité du commerce, première session, 1958, et quatrième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Examen du commerce et de la politique commerciale des pays de la CEAEO; assistance aux services nationaux d'expansion commerciale, par des renseignements et des conseils des problèmes de politique commerciale et d'expansion commerciale;

b) Rapport annuel au Comité du commerce sur l'évolution actuelle des échanges et de la politique commerciale;

c) Etude de la Communauté économique européenne (CEE), de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Marché commun latino-américain. Rapport annuel du secrétariat au Comité du commerce. Travail à poursuivre avec la collaboration des Etats membres, celle des secrétariats des autres commissions économiques régionales, du GATT, de la CEE, de l'AELE et d'autres organismes internationaux compétents;

d) Suite des travaux du secrétariat relatifs à d'autres questions de politique commerciale : délivrance des licences d'importation et des licences d'exportation, techniques de développement des exportations, commerce d'Etat, accords commerciaux à long terme et contrats globaux.

Le Comité du commerce a été saisi, à sa troisième session, en janvier 1960, d'un rapport sur le commerce d'Etat et d'un autre sur les accords commerciaux de longue durée. Les travaux relatifs au commerce d'Etat comprendront : i) l'achèvement des monographies contenues dans le rapport du secrétariat et l'adjonction de renseignements sur les pays membres extérieurs à la région qui ont l'expérience du commerce d'Etat; ii) l'examen de la structure, des méthodes de vente et d'achat et, le cas échéant, des privilèges spéciaux et des droits exclusifs des offices commerciaux d'Etat; iii) le rassemblement de renseignements sur le système d'appel international d'offres appliqué dans les pays de la région;

e) Foires et expositions internationales :

Enquête sur la possibilité d'organiser une foire commerciale d'Asie en 1964 ou plus tard; le secrétariat l'entreprendra avec le concours d'un comité composé de représentants des Etats membres. Il présentera un rapport à ce sujet au Comité du commerce, lors de sa cinquième session, en 1962.

Mise en œuvre des recommandations relatives aux foires et expositions internationales. Rapport présenté à la quatrième session du Comité du commerce, en 1961.

41-02 *Bureau central chargé de réunir et de répandre les renseignements commerciaux qu'en général les pays de la région ne peuvent pas se procurer.*

Autorisation :

Comité du commerce, première session, 1958, et quatrième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Publication de « Trade Promotion News »; rassemblement et diffusion de renseignements sur les services nationaux d'expansion commerciale, les foires et expositions internationales, les missions commerciales, les services de renseignements commerciaux et d'étude des marchés, les méthodes d'expansion commerciale, l'arbitrage commercial, la normalisation des produits, les procédés de certification et de commercialisation, ainsi que sur le fret et les services maritimes.

41-03 *Moyens de développer le commerce international.*

Autorisation :

Comité du commerce, première session, 1958, et quatrième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Stabilisation du marché et du prix des produits primaires de la région. Le secrétariat se tiendra au courant de ce que font à cet égard les autres organismes internationaux compétents et il intensifiera ses travaux dans le cadre de la région. Une note à ce sujet a été établie en vue de la troisième série de pourparlers pour l'expansion du commerce intrarégional (1961). D'autres notes seront rédigées en 1961 et en 1962;

b) Mesures propres à développer la coopération régionale en vue de l'expansion du commerce; possibilité de développer la coopération commerciale à l'échelon régional ou sous-régional, et autres moyens d'encourager les échanges; possibilité de constituer des entreprises communes aux pays de la région pour développer le commerce intrarégional et encourager les industries d'exportation, notamment les industries mécaniques.

Un groupe de travail de spécialistes sera organisé pour examiner les possibilités de coopération commerciale, à l'échelon régional ou sous-régional;

c) Pourparlers pour l'expansion du commerce intrarégional; en janvier 1961, troisième série de pourparlers entre les pays membres intéressés; quatrième série prévue pour 1962;

d) Etude du commerce de certains produits et biens d'équipement. Le Comité du commerce a été saisi, à ses deuxième et troisième sessions, de rapports sur le commerce de certains minerais et produits minéraux qui présentent de l'importance pour les pays de la région. Ces travaux se poursuivront et comprendront notamment une étude sur le commerce des produits pétroliers pour laquelle on fera appel aux autres organismes compétents de la CEAEO;

e) Etude des moyens de développer le commerce international et de supprimer les obstacles qui s'y opposent.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

41-04 *Règlements, formalités et pratiques qui régissent le commerce extérieur.*

Autorisation :

Comité du commerce, première session, 1958, et quatrième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Le Groupe de travail des douanes, avec l'aide des organisations internationales intéressées, fait des recommandations pratiques pour simplifier les formalités et la procédure en vue de faciliter les échanges internationaux. La deuxième session du Groupe de travail a eu lieu en novembre 1960; son rapport a été examiné par le Comité du commerce à sa quatrième session, en 1961. Les travaux seront notamment les suivants :

i) Mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail dans les pays de la région. A sa deuxième session, en 1960, le Groupe de travail a été saisi d'un rapport sur la mise en œuvre des recommandations et d'un projet de code CEAEO des procédures douanières; les travaux concernant le code se poursuivront;

ii) Rôle des agents en douane et des dédouaneurs. A sa deuxième session, en 1960, le Groupe de travail a été saisi d'une étude du secrétariat et de recommandations propres à améliorer l'organisation des opérations de dédouanement et celle du travail des agents en douane; suite à donner à ces recommandations;

(*t*) iii) Formation et échange de personnel des douanes. A sa deuxième session, en 1960, le Groupe de travail a été saisi d'une note à ce sujet; on doit examiner la possibilité de créer, avec l'aide de la DOAT, un centre régional de formation aux douanes;

iv) Possibilité d'accords entre groupes de pays pour faciliter la circulation des personnes et des biens. Le Groupe de travail a été saisi, à sa deuxième session, de recommandations du secrétariat relatives aux installations et facilités de transit; suite à donner à ces recommandations;

v) Mesures de coopération pour faire observer les lois douanières. Le secrétariat a présenté des recommandations à la deuxième session du Groupe de travail; suite à donner à ces recommandations;

vi) Coopération entre les organismes commerciaux et les autorités douanières en matière d'administration douanière;

vii) Etude de la terminologie douanière dans les pays de la région en vue de l'uniformiser;

viii) Etude des lois et règlements concernant la valeur en douane qui sont en vigueur dans les pays de la région, en vue de les harmoniser et de les uniformiser;

ix) Simplification des documents exigés : établissement d'un modèle de déclaration que tous les pays de la région pourraient adopter;

b) En coopération avec les divers Etats et les organisations commerciales et intergouvernementales intéressées, étude des règlements, formalités et pratiques qui régissent le commerce extérieur, en vue de les simplifier. Une édition remaniée du rapport a paru en 1959. La prochaine révision aura lieu en 1962.

41-05 (*s*) *Etude des marchés.*

Autorisation :

Comité du commerce, deuxième session, 1959, et quatrième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Etude du marché de certains produits des pays de la CEAEO. Rapports sur les peaux et cuirs, sur la noix de coco et ses dérivés, et sur les épices, présentés lors des sessions précédentes du Sous-Comité et du Comité du commerce. Des rapports sur la commercialisation du jute et des articles de jute seront établis en collaboration avec la FAO, en 1960-1961; la FAO a présenté un premier rapport à la quatrième session du Comité du commerce, en 1961.

b) L'étude des marchés de certains produits des pays de la CEAEO se poursuivra et portera notamment sur les perspectives de la demande, sur le développement des produits de remplacement et sur la recherche de nouveaux usages pour les produits de la région.

41-06 *Services d'arbitrage commercial.*

Autorisation :

Comité du commerce, deuxième session, 1959, et quatrième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) En collaboration avec les orgnisations nationales et les organisations internationales compétentes, encouragement à la création d'organismes d'arbitrage commmercial dans la région, et assistance aux pays pour la rédaction de lois et de règlements de procédure arbitrale, l'incorporation d'une clause type d'arbitrage dans les contrats commerciaux et l'exécution des sentences arbitrales;

b) Les travaux comprendront : i) réunion et diffusion de renseignements sur les lois, règlements et décisions judiciaires, et autres documents analogues relatifs à l'arbitrage commercial; ii) étude des renseignements obtenus et observations à leur sujet. En collaboration avec le Service juridique de l'ONU. Le Comité du commerce a été saisi, à sa deuxième session, en 1959, d'un rapport intérimaire et, à sa troisième session, en 1960, d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux. Un nouveau rapport et l'additif 1 au rapport intérimaire lui ont été présentés à sa quatrième session, en 1961. Un groupe de travail de spécialistes de l'arbitrage commercial se réunira en 1962.

41-07 *Transports maritimes et fret.*

Autorisation :

Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Comité du commerce, deuxième, troisième et quatrième sessions, 1959, 1960 et 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Etude intensive des transports maritimes et du fret qui intéressent les pays de la région, notamment examen de la possibilité d'augmenter

le tonnage et les installations disponibles, en coopération avec les institutions nationales et internationales compétentes. Le Comité du commerce a été saisi, à sa troisième session, en janvier 1960, d'un rapport sur les mesures prises par les pays de la région pour mettre en place un dispositif qui leur permette de consulter les compagnies de navigation. Un nouveau rapport lui sera présenté à sa cinquième session, en 1962;

b) Etude permanente et intensive, par le Comité, des mesures que les pays de la région prennent pour développer leur flotte marchande, améliorer leurs installations portuaires, et obtenir, en consultant les compagnies de navigation, un fret équitable et des services maritimes suffisants. Le secrétariat poursuivra cette étude en collaboration avec les divers Etats et les organismes internationaux compétents.

41-08 (*t*) *Organisation de cours de formation à l'expansion commerciale.*

Autorisation :

Comité du commerce, première session, 1958, et quatrième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

En collaboration avec la DOAT. Un premier Centre de formation à l'expansion commerciale a été organisé au Japon de mars à mai 1959. A sa troisième session, en 1960, le Comité du commerce a été saisi d'un rapport à ce sujet. Il a été saisi, à sa quatrième session, en 1961, d'un rapport sur l'état d'avancement des préparatifs du Cycle régional d'étude sur l'expansion commerciale qui sera organisé dans l'Inde, en novembre-décembre 1961. Le rapport du Cycle régional d'étude sur l'expansion commerciale sera présenté au Comité du commerce à sa cinquième session, en 1962. Les travaux porteront notamment sur le point de savoir s'il y a lieu et s'il est possible de créer, pour une longue durée, un Centre régional de formation à l'expansion commerciale.

VII. — TRANSPORTS INTÉRIEURS ET COMMUNICATIONS

A. — *GÉNÉRALITÉS*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

51-01 *Réunion, analyse et diffusion de renseignements.*

Autorisation :

Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs, 1950; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième et neuvième sessions, 1959 et 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Réunir, analyser et diffuser des renseignements relatifs aux problèmes de transport en général, aux chemins de fer, aux routes et aux voies fluviales, ainsi qu'aux télécommunications;

b) Réunir et diffuser des renseignements sur les moyens de formation et de recherche en matière de transports et de communications dont on dispose, tant dans la région qu'au dehors, et développer l'emploi régional de ces moyens chaque fois qu'il sera possible;

c) Services de bibliothèque et de prêt de films;

d) Publication du « Transport and Communications Bulletin » (semestriel).

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

51-02 *Coordination des transports.*

Autorisation :

Groupe de travail de la coordination des transports, 1958; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième et neuvième sessions, 1959 et 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Sujets à étudier : *a*) méthodes comptables et statistiques uniformes et problèmes de la coordination des tarifs; *b*) rôle de l'Etat dans le domaine des transports; impôts, subventions, obligations des transporteurs; *c*) technique et organisation des opérations qui intéressent plusieurs modes de transport.

51-03 *Etude comparative des méthodes à employer pour fixer les tarifs de marchandises.*

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, septième et neuvième sessions, 1958 et 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Etude des principes et méthodes à employer pour fixer les tarifs marchandises des divers modes de transport, en tenant compte notamment des prix de revient, de la nécessité d'une rémunération équitable des investissements et de la qualité du service, et de la relation des tarifs de divers modes de transport.

Durée : 1961-1962.

51-04 (*t*) *Cycle d'étude sur l'expansion du tourisme.*

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Organiser, en coopération avec la DOAT et l'UIOOT, un cycle d'étude sur l'expansion du tourisme, qui examinera notamment : i) les travaux de recherche relatifs à l'expansion du tourisme; ii) l'administration des organisations du tourisme; iii) l'élimination des obstacles aux voyages; iv) l'industrie du tourisme;

b) Etudier la possibilité de créer un centre de formation du personnel des organisations de tourisme;

c) Aider les divers Etats de l'Asie et de l'Extrême-Orient à faire l'inventaire de leurs possibilités touristiques.

Durée : 1961-1963.

On sollicitera la collaboration de l'UIOOT et de ses organes subsidiaires, ainsi que le concours de la DOAT.

B. — *ROUTES ET TRANSPORTS ROUTIERS*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT.

Voir le poste 51-01.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

52-01 (*t*) *Routes internationales.*

Autorisation :

Sous-Comité des routes, quatrième session, 1958; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième et neuvième sessions, 1959 et 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Etude des facteurs techniques, financiers, économiques et autres qui peuvent faciliter la circulation internationale;

b) Organiser, avec le concours de la DOAT, des groupes de travail de spécialistes de pays limitrophes pour mettre au point des recommandations. Les quatrième et cinquième séries de réunions zonales auront lieu en 1961; d'autres réunions zonales seront organisées en 1962.

52-02 (*s. t*) *Transports routiers.*

Autorisation :

Sous-Comité des routes, quatrième session, 1958; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième et neuvième sessions, 1959 et 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

On examinera les divers aspects suivants :

a) Fonctionnement, organisation et gestion financière des transports automobiles routiers;

b) Rôle des coopératives dans l'industrie des transports, en particulier, avantages et inconvénients des méthodes coopératives d'exploitation des transports routiers; on étudiera notamment la possibilité de rédiger un modèle de loi sur la réglementation et le contrôle des coopératives de transport;

c) Le problème du choix entre la mécanisation et les méthodes qui reposent sur l'emploi intensif de la main-d'œuvre; on étudiera, en collaboration avec l'OIT, la structure des salaires et d'autres aspects de l'industrie des transports routiers;

d) Etude comparative de la législation et de la réglementation routière dans les pays de la région, notamment en ce qui concerne le camionnage sur de grandes distances et la réglementation relative au « transport pour compte propre »;

e) Organisation, en coopération avec la DOAT, d'un cycle d'étude sur le fonctionnement, l'organisation et la gestion financière des transports routiers;

f) Organisation, en coopération avec la DOAT, d'un voyage d'étude de fonctionnaires des transports routiers dans les pays avancés d'Europe et d'Amérique pour y observer l'évolution actuelle dans ce domaine.

52-03 *Etudes économiques relatives aux travaux routiers.*

Autorisation :

Sous-Comité des routes et des transports routiers, cinquième session, 1960; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Etudier les renseignements dont on dispose dans diverses parties du monde quant aux méthodes qui permettent de déterminer les avantages économiques résultant de la construction et de l'amélioration des routes;

b) Encourager et aider les pays de la région de la CEAEO à étudier les avantages économiques qu'ils ont tirés de la construction ou de l'amélioration de telle ou telle route, choisie parmi les différentes catégories administratives : chemins vicinaux ou ruraux, routes secondaires, routes principales, routes nationales et routes reliant des pays limitrophes.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

52-04 *Statistiques routières.*

Autorisation :

Sous-Comité des routes et des transports routiers, cinquième session, 1960; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Passer en revue les caractéristiques et l'utilisation des statistiques nationales relatives aux routes et aux transports routiers dans diverses régions du monde, et recommander un système uniforme pour l'établissement de ces statistiques dans les pays de la région de la CEAEO.

C. — *VOIES FLUVIALES*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT.

Voir également le poste 51-01.

53-01 (*t*) *Amélioration des transports fluviaux.*

Autorisation :

Sous-Comité des voies fluviales, quatrième session, 1957; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième et neuvième sessions, 1959 et 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Rassembler et diffuser des renseignements sur les méthodes perfectionnées de conservation des cours d'eau et des canaux [48] en vue de la navigation et sur les méthodes propres à améliorer le rendement des transports fluviaux. Des

[48] En coordination avec les postes 21-01 et 21-02.

rapports et des documents d'information sur les différents aspects paraîtront de temps à autre;

b) Etudier les transports sur les voies fluviales internationales et faire des recommandations destinées à encourager l'emploi économique des ressources nationales et le libre écoulement du trafic;

c) Aider les gouvernements, sur leur demande, à exécuter leurs projets relatifs aux transports fluviaux, compte tenu de la nécessité d'une coordination régionale;

d) Bassin du Mékong — aider et conseiller l'Agent exécutif du Comité pour la coordination des recherches sur le bassin inférieur du Mékong, sur sa demande, pour les questions de navigation intérieure.

On sollicitera, s'il le faut, la collaboration de la DOAT.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

53-02 (*t*) *Amélioration des types de bateaux et de leur emploi.*

Autorisation :

Sous-Comité des voies fluviales, quatrième session, 1957; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième et neuvième sessions, 1959 et 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Démonstration de bateaux rapides pour le transport des passagers :

a) Ptéroscaphes :

Essais, dans les pays de la région que la question intéresse, d'un bateau à plans porteurs (ptéroscaphe) pour montrer qu'il est possible d'organiser le transport des passagers avec ce type de bateau sur diverses voies fluviales qui relient de grands centres urbains, et pour en déterminer les frais d'exploitation;

b) Autres types de bateaux rapides pour passagers.

On sollicitera le concours de la DOAT.

Durée : 1961-1962.

53-03 (*t*) *Prototypes de caboteurs.*

Autorisation :

Sous-Comité des voies fluviales, quatrième session, 1957; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième et neuvième sessions, 1959 et 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Mise au point (spécifications et schémas) et essais en bassin de caboteurs qui conviennent aux pays de la région.

On sollicitera le concours de la DOAT.

Durée : 1961-1962.

53-04 *Classification des voies fluviales.*

Autorisation :

Comité des transports intérieurs, troisième session, 1954; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième et neuvième sessions, 1959 et 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Etudier la possibilité de fixer des normes pour la classification des voies fluviales; déterminer les dimensions normales des voies navigables, des ouvrages et des bateaux dans chaque catégorie.

Durée : 1961-1962.

53-05 *Dragage des voies fluviales.*

Autorisation :

Sous-Comité des voies fluviales, troisième session, 1955; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième et neuvième sessions, 1959 et 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Etudier les méthodes et le matériel de dragage qu'il convient d'utiliser pour les voies fluviales et les ports intérieurs.

En collaboration avec l'Association internationale permanente des congrès de navigation.

Durée : 1961-1962.

D. — *CHEMINS DE FER*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

Voir le poste 51-01.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

54-01 *Etude des possibilités de transport ferroviaire par containers, notamment du point de vue des frais d'exploitation et du financement.*

Autorisation :

Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Etudier les types de marchandises transportées par fer dans la région, pour déterminer s'il est possible d'utiliser des containers, notamment du point de vue des frais d'exploitation et du financement. Rapport préliminaire déposé en 1959. Le secrétariat poursuivra ses études selon les recommandations du Sous-Comité.

Durée : 1961-1962.

54-02 *Etude comparée des administrations ferroviaires.*

Autorisation :

Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Etude comparée des types d'organisation les mieux appropriés aux chemins de fer de la région de la CEAEO;

b) Diffusion de renseignements sur les techniques de gestion des chemins de fer.

Durée : 1961-1962.

54-03 *Augmentation de la capacité d'une ligne à voie unique, du point de vue de l'exploitation et de la signalisation.*

Autorisation :

Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Etudier la meilleure capacité d'une ligne à voie unique, avec différents types de signalisation. Réunir un groupe de travail d'ingénieurs des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation. Ce groupe de travail se réunira pendant la septième session du Sous-Comité des chemins de fer.

Durée : 1961-1962.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

54-04 *Exploitation et entretien des locomotives et autorails Diesel dans la région de la CEAEO.*

Autorisation :

Groupe de travail d'ingénieurs mécaniciens des chemins de fer, 1959; Sous-Comité des chemins de fer, sixième session, 1959; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Réunir de nouveaux groupes de travail pour étudier les renseignements recueillis sur l'exploitation et l'entretien des locomotives et autorails Diesel, les renseignements relatifs aux locomotives hydrauliques Diesel, le type de boggies et la disposition des roues des locomotives et autorails, ainsi que l'emploi de combustibles de qualité inférieure;

b) Etudier la possibilité de créer une organisation régionale des normes qui serait chargée de normaliser les diverses pièces des locomotives et du matériel roulant.

Durée : 1961-1962.

54-05 *Utilisation des locomotives et travail des ateliers d'entretien.*

Autorisation :

Sous-Comité des chemins de fer, cinquième session, 1957; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième session, 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Etude comparée des pratiques suivies en fait d'utilisation des locomotives et des ateliers d'entretien et de réparation, en vue de faire des recommandations pour améliorer le taux d'utilisation des locomotives et le rendement des ateliers.

Durée : deux ans.

E. — *TÉLÉCOMMUNICATIONS*

(En collaboration avec l'UIT)

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

55-01 (*s*) *Etudes économiques relatives au développement et à la planification des télécommunications dans la région de la CEAEO.*

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, huitième et neuvième sessions, 1959 et 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Etude des problèmes économiques relatifs à l'amélioration, à la planification et au développement :

i) Des réseaux nationaux de télécommunications,

ii) Des réseaux régionaux et extra-régionaux de télécommunications;

b) Etude des méthodes de financement et du rythme des investissements qu'il faudrait pour accélérer la réalisation de réseaux, tant nationaux que régionaux, afin de répondre aux besoins de la région de la CEAEO.

Durée : 1961-1962.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

55-02 (*s*) *Etude des télécommunications dans leurs rapports avec le développement des transports intérieurs, du cabotage et d'autres services publics de la région de la CEAEO.*

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, huitième et neuvième sessions, 1959 et 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Etude des améliorations qu'il faudrait apporter aux télécommunications pour aider à une meilleure marche des transports intérieurs, du cabotage et d'autres services publics dans la région de la CEAEO.

Durée : deux ans.

55-03 (*s*) *Administration et organisation des réseaux nationaux de télécommunications.*

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, huitième et neuvième sessions, 1959 et 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

a) Etude comparative des méthodes actuelles de réglementation administrative et législative des réseaux de télécommunications;

b) Etude comparative des organismes administratifs actuels.

Durée : deux ans.

55-04 (*s*) *Statistiques des télécommunications.*

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, huitième et neuvième sessions, 1959

et 1961; Commission, dix-septième session, 1961.

Description :

Etudier la compilation, la diffusion et la portée des statistiques commerciales (nationales et régionales), pour juger si elles répondent aux besoins actuels, et dresser les plans du développement ultérieur.

Durée : deux ans.

VIII. — AFFAIRES SOCIALES

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT 49.

61-01 *Aspects sociaux du développement économique en Asie et en Extrême-Orient.*

Autorisation :

Mandat de la Commission; résolution 30 (XV) de la Commission; Groupe de travail du développement et des plans économiques, cinquième session; Commission, seizième et dix-septième sessions, 1960 et 1961.

Description :

a) Rassembler et répandre des renseignements sur les aspects sociaux du développement économique et sur l'interdépendance des facteurs économiques et des facteurs sociaux, notamment les renseignements dont la CEAEO a besoin pour ses études et en particulier pour l'étude économique annuelle;

b) Etudier la politique sociale, les rapports entre la structure sociale et familiale et le développement économique, les aspects sociaux des plans de développement, les besoins de la famille et des enfants et l'administration des affaires sociales; collaborer, selon les besoins, aux rapports et aux études qu'entreprend la Direction des affaires sociales de l'ONU en exécution du programme de travail de la Commission des questions sociales;

c) Cycles d'étude, groupes de travail et cours de formation sur les aspects sociaux du développement économique

i) Un groupe de spécialistes examinera certains problèmes choisis de la planification du développement social et des aspects sociaux du développement économique, en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU et la DOAT; travail préparatoire en 1962, groupe de travail en 1963;

ii) Un Cycle régional d'étude sur la formation de personnel pour la protection de la famille et de l'enfance, qui complétera le Cycle d'étude de 1960 sur la protection de la famille et de l'enfance en Asie et en Extrême-Orient, aura lieu en 1962, avec le concours de la Direction des affaires sociales de l'ONU et de la DOAT.

61-02 *Aspects démographiques du développement économique et social.*

Autorisation :

Résolutions 20 (XIII) et 28 (XV) de la Commission; Commission, seizième et dix-septième sessions, 1960 et 1961; Commission de la population, onzième session, 1961.

Description :

a) Rassembler, analyser et répandre des renseignements sur les tendances démographiques et collaborer, selon les besoins, aux rapports et études qu'entreprend la Direction des affaires sociales de l'ONU en exécution du programme de travail de la Commission de la population;

b) Etude de l'accroissement démographique et du développement économique : analyser en détail l'interdépendance de l'accroissement démographique et du développement économique dans la région de la CEAEO, conformément aux instructions données par la Commission à la suite du premier rapport intitulé « Les tendances démographiques et le développement économique dans la région de la CEAEO », qui a paru en 1959;

c) Conférence, cycle d'étude et autres réunions en matière démographique

(*s, t*) i) Conférence asiatique de la population : préparer, avec le concours de démographes, d'économistes et d'autres spécialistes (dont quelques spécialistes étrangers à la région), une conférence de la population pour la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient; en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU, la DOAT et les institutions spécialisées compétentes. La conférence aura lieu en 1963;

(*t*) ii) Appréciation et utilisation des données de recensement : pour faire suite au Cycle d'étude des Nations Unies sur l'appréciation qualitative et l'utilisation des données de recensement en Asie et en Extrême-Orient, qui s'est tenu à Bombay en 1960, on se propose de réunir des groupes de spécialistes ou des cycles d'étude nationaux ou sous-régionaux, dans la mesure où le permettront les ressources, pour examiner comment appliquer les résultats des recensements et les autres données démographiques à la planification et à l'orientation du développement économique et social; en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU et la DOAT; ces réunions auront lieu à partir de 1962, à mesure que l'on connaîtra les résultats des recensements démographiques de 1960 ou 1961.

61-03 *Développement communautaire.*

Autorisation :

Commission des questions sociales, douzième session, 1959; Commission, seizième et dix-septième sessions, 1960 et 1961.

[49] En plus des travaux énumérés ici, la Division des affaires sociales de la CEAEO entreprend, en collaboration, le cas échéant, avec la Direction des affaires sociales de l'ONU, la DOAT et le FISE, divers travaux d'ordre social qui figurent au programme de travail approuvé par la Commission des questions sociales et la Commission de la population. Elle fournit des services consultatifs aux gouvernements, sur leur demande, et collabore étroitement avec les institutions, régionales et autres, qui s'occupent des problèmes sociaux et démographiques.

Description :

a) Rassemblement et diffusion de renseignements : rassembler, analyser et répandre des renseignements relatifs à l'expérience de divers pays en matière de développement communautaire;

b) Etude des rapports entre le développement communautaire et le développement économique : étudier l'interdépendance entre le développement communautaire et la réforme agraire, la contribution du développement communautaire à certains éléments du développement économique, et le rôle du développement communautaire dans les zones urbaines; collaborer, selon les besoins, aux rapports et études qu'entreprend la Direction des affaires sociales de l'ONU en exécution du programme de travail de la Commission des questions sociales; participer également à l'étude de l'utilisation de l'effort personnel, de l'entraide et d'autres méthodes de coopération pour la construction de logements à bon marché dans certains pays de la région [50];

c) Conférence, cycles d'étude et autres réunions sur le développement communautaire

(*t*) i) Cycle d'étude sur la planification et l'administration des programmes de développement communautaire : un cycle régional d'étude sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire sera organisé en 1961 avec le concours de la Direction des affaires sociales de l'ONU et de la DOAT;

ii) Conférence asiatique du développement communautaire : une conférence régionale sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire, qui groupera de hauts fonctionnaires chargés des programmes de développement communautaire, aura lieu en 1961, en même temps que le Cycle régional d'étude sur le même sujet [61-03 *c*) i)]; en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU; la Conférence durera quatre jours environ;

(*t*) iii) Cycle d'étude sur le développement communautaire dans les zones urbaines : un cycle régional d'étude sur la façon de concevoir et d'élaborer les programmes de développement communautaire dans les zones urbaines sera organisé en 1962 en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU et la DOAT;

(*t*) iv) Groupe d'étude des méthodes de la formation d'animateurs locaux du développement communautaire : travaux préparatoires en vue de l'organisation, dans le cadre d'une sous-région, d'un groupe d'étude qui examinera les méthodes propres à révéler et à former les animateurs locaux de développement communautaire; en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU et la DOAT; le groupe d'étude se réunira en 1963.

[50] En coordination avec le poste 34-01.

IX. — CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS DE 1961 ET DE 1962

1961

Réunions	*Date*	*Lieu*
1. Cycle d'étude sur l'expansion du tourisme	24 avril-2 mai	New-Delhi
2. Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional — Consultations relatives à la stabilisation des cours du poivre	23-26 mai	Bangkok
3. Cycle d'étude sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire	7-18 août	Bangkok
4. Conférence asiatique du développement communautaire	21-23 août	Bangkok
5. Cycle d'étude sur les statistiques industrielles	5-22 septembre	Bangkok
6. Colloque sur les barrages et les réservoirs	18-23 septembre	Tokyo
7. Conférence des planificateurs d'Asie	26 septembre-3 octobre	Inde
8. Cycle d'étude des transports routiers	Non fixée	Madras
9. Cycle d'étude sur l'organisation et le fonctionnement des zones industrielles aménagées	Non fixée	Madras
10. Conférence des statisticiens d'Asie (quatrième session)	14-25 novembre	Tokyo
11. Deuxième Cycle d'étude CEAEO/OMM sur l'hydrologie [51]	27 novembre-11 décembre	Bangkok
12. Cycle régional d'étude sur les ressources d'énergie et le développement de l'énergie électrique	12-22 décembre	Bangkok
13. Groupe de travail des prototypes de caboteurs	Début décembre	Hong-kong
14. Comité spécial de la foire commerciale de l'Asie	Non fixée	Bangkok

Groupes de spécialistes [52] *et cours de formation*

1. Groupes de travail de spécialistes des routes internationales	Juin et/ou juillet	1) Bangkok
2. Réunion commune CEAEO/UNESCO sur la formation de géologues et d'ingénieurs des mines	Octobre	2) Non fixé Bangkok
3. Centre de formation : méthodes et outillage de levés aériens	Septembre-novembre	Non fixé
4. Cours régional de formation à l'expansion commerciale	15 novembre-19 décembre	New-Delhi

[51] Sera suivi d'un voyage d'étude du 13 au 20 décembre 1961.

[52] Ne participent aux réunions de groupes de spécialistes que des spécialistes invités par la CEAEO, avec le concours de la DOAT, et non des représentants des Etats membres.

Réunions	*Date*	*Lieu*
5. Groupe de travail de spécialistes de la coopération régionale dans le domaine du commerce	Non fixée	Bangkok
Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong		
1. Quatorzième session (extraordinaire)	31 mai-5 juin	Bangkok
2. Quinzième session (extraordinaire)	Octobre ou novembre	Bangkok

1962

Réunions	*Date*	*Lieu*
1. Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional (quatrième série)	9-19 janvier	Bangkok
2. Comité du commerce (cinquième session)	22-29 janvier	Bangkok
3. Groupe de travail de l'arbitrage commercial	31 janvier-9 février	Bangkok
4. Comité des transports intérieurs et des communications	Janvier-février	Bangkok
5. Comité de l'industrie et des ressources naturelles	Février	Bangkok
6. Commission (dix-huitième session)	Mars	Tokyo
7. Sous-Comité des chemins de fer (septième session)	Avril	Non fixé
8. Deuxième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient	Avril-mai	Téhéran
9. Groupe de travail des douanes (troisième session)	Août	Bangkok
10. Sous-Comité des voies fluviales	Septembre	Bangkok
11. Groupe de travail de spécialistes des télécommunications	Septembre	Bangkok
12. Groupe de travail du développement et des plans économiques	Septembre-octobre	Bangkok
13. Cycle d'étude sur les industries chimiques de base ou connexes	Octobre	Bangkok
14. Cycle régional d'étude sur la mise en valeur des eaux souterraines	Octobre	Bangkok
15. Cycle d'étude sur la fourniture d'installations collectives en matière de logement	Octobre ou novembre	Non fixé
16. Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction	Octobre ou novembre	Bangkok
17. Sous-Comité de l'énergie électrique	Novembre	Bangkok
18. Cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques	Décembre	Bangkok
19. Cycle d'étude sur le développement communautaire dans les zones urbaines	Non fixée	Non fixé
20. Cycle régional d'étude sur la formation de personnel pour la protection de la famille et de l'enfance	Non fixée	Non fixé
21. Réunion à l'échelon ministériel, consacrée aux grandes routes d'Asie (sera précédée par les réunions zonales des Groupes de travail de spécialistes)	Non fixée	Bangkok
Groupes de spécialistes [52] *et centres de formation*		
1. Quatrième Groupe de travail des statistiques	Juillet	Bangkok
2. Troisième Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation	Juillet-août	Bangkok
3. Centre régional de formation à l'exploitation et à l'entretien des lignes de transport d'énergie électrique et des sous-stations	Avril-septembre	Non fixé
4. Groupe d'ingénieurs — Préparation d'enquêtes sur les possibilités offertes aux industries mécaniques	Décembre	Non fixé
5. Groupe d'experts de l'électrification rurale	Non fixée	Non fixé
6. Cinquième Groupe de travail des statistiques	Novembre	Bangkok
7. Groupe de travail de spécialistes de la coopération régionale dans le domaine du commerce	Non fixée	Bangkok
Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong		
1. Seizième session	Non fixée	Non fixé

[52] Voir p. 83.

ANNEXES

ANNEXE I

Liste des représentants et observateurs à la dix-septième session de la Commission

MEMBRES

Afghanistan

Représentant : M. Abdussattar Shalizi;

Suppléants : M. Abdul Ghafoor Rawan Farhâdi, M. Mohamed Yassin Mayal, M. Hamidullah Tarzi, M. Sayed Aminullah Baha, M. Ghulam Faruq Ghilzai, M. Syed Mohamed Yassin Zia.

Australie

Représentant : M. T. K. Critchley;

Suppléants : M. N. S. Currie, M. W. P. J. Handmer, M. E. G. Campbell;

Conseiller : M. C. E. McDonald.

Birmanie

Représentant : Maha Thiri Thudhamma Daw Khin Kyi;

Suppléants : U Maung Maung, U Soe Tin, U Hla Min, U Aung Gyaw;

Suppléant et secrétaire : H Hla Maung.

Cambodge

Représentant : M. Varkamel;

Suppléants : M. Sonn Voeunsai, M. Net Kuon.

Ceylan

Représentant : sir Richard Aluwihare;

Suppléants : M. P. H. Siriwardene, M. C. Suriyakumaran, M. J. R. Samaranayake, M. W. Rajakone, M. W. M. Tilakaratne, M. R. M. Seneviratne.

Chine

Représentant : M. C. M. Chen;

Suppléants : M. Chang Shen-fu, M. Sherman Wang, M. Chia-ling Yang, M. Samuel S. Wang, M. Fude I, M. Yih Zien;

Conseiller : M. Ta Yin Hsiung;

Secrétaires : M. Pai Hsion-dow, M. Chang Yuan.

Etats-Unis d'Amérique

Représentant : M. Avery F. Peterson;

Suppléants : M. William W. Diehl, M. Robert E. Simpson, M. Rufus Burr Smith;

Conseillers : M. Horace J. Davis, M. Ben F. Dixon, M. Edward A. Dow, M. Michael G. Kelakos, M. Andrew Ness.

Fédération de Malaisie

Représentant : Inche Mohamed Khir Johari;

Suppléants : Dato S. L. Chelvasingham MacIntyre, M. C. L. Robless, M. V. C. de Bruyne, M. T. Sivagnanam, M. Ali bin Abdullah, M. Yahaya bin Abdul Wahab.

France

Représentant : M. P. Abelin;

Suppléants : M. J. Duclos, M. de Lacharrière, M. J. D. Paolini;

Conseillers : M. E. Mayolle, M. Valls, M. Grière, M. Poussin, M. Bernard, M. Lautard;

Secrétaire : M. R. Hussenet.

Inde

Représentant : M. Nityananda Kanungo;

Suppléants : M. B. Gopala Reddy, M. Satish Chandra, M. B. R. Bhagat, Mme Tarkeshwari Sinha, Raja Dinesh Singh, M. T. N. Vishwanatha Reddy, M. D. S. Joshi, M. K. B. Lall, M. J. J. Anjaria, M. A. C. Mukergi, M. R. B. Lal, M. G. L. Bansal, M. S. K. Banerji, M. S. N. Chib, M. G. H. Goolho, M. K. R. F. Khilnani, M. P. C. Mathew, M. A. Mitra, M. Yadava Mohan, M. B. D. Pande, M. R. N. Poduval, M. D. Sandilya, M. N. C. Sen Gupta, M. Shiv Naubh Singh, M. H. P. Sinha;

Conseillers : M. A. M. Abdul Hamid, M. V. K. Ahuja, M. K. S. Bajpai, M. A. T. Bambawale, M. K. K. Bhatia, M. S. P. Chablani, M. B. N. Chakravoorti, M. A. B. Chandiramani, M. K. J. George, M. R. M. Honavar, M. Abid Hussain, M. K. N. Kathpalia, M. R. Krishnaswamy, M. C. P. Malik, M. S. S. Marathe, M. L. C. Mohindra, M. P. K. Mukherjee, M. J. P. Naik, M. K .P. S. Nair, M. B. R. Seth, M. D. D. Suri, M. Venkataramaya, M. S. Venkatesan, M. Ramgopal Agrawal;

Conseiller et secrétaire : M. I. P. Singh.

Indonésie

Représentant : M. Moekarto Notowidigdo;

Suppléants : M. Achmad Soenartadirdja, M. G. Darmono, M. Soehone Soemobaskoro, M. M. Fadil Abdullah;

Suppléants et secrétaires : M. Fawzi Abdulrani, M. D. Roesad, M. Sanadji, M. Bagoes Soegito.

Iran

Représentant : M. Hassanali Mansour;

Suppléants : M. Ahmad Majidian, M. Manoutchehr Zelli;

Conseiller : M. Gholam Reza Nikpay;

Conseiller et secrétaire : M. Zia Ghahary.

Japon

Représentant : M. Akira Ohye;

Suppléants : M. Sashichiro Matsui, M. Yasuaki Yoshimura, M. Hideo Kurumasa, M. Hiroshi Yokota, M. Shun-ichi Yamanaka, M. Chujiro Ozaki, M. Takitsu Mitsui;

Spécialistes : M. Reishi Teshima, M. Masataka Ohta, M. Noboru Yabata;

Conseillers : M. Nagao Watanabe, M. Kiyokazu Miura, M. Hiroshi Kurimoto, M. Noboru Yamamoto.

Laos

Représentant : M. Khamphan Panya;

Suppléants : M. Say Vongsouthi, M. Oukéo Souvannavong.

Népal

Représentant : M. Rishikesh Shaha;

Suppléants : M. Y. P. Pant, M. B. R. Bhandary.

Nouvelle-Zélande

Représentant : M. Guy Powles;

Suppléants : M. N. V. Lough, M. R. T. C. de Lambert, M. I. McGregor.

Pakistan

Représentant : M. A. K. Brohi;

Suppléants : M. S. A. Sobhan, M. M. L. Rehman, M. A. Zaki;

Suppléant et secrétaire : M. S. M. Huda.

Pays-Bas

Représentant : M. A. J. M. van der Maade;

Suppléants : M. C. A. van den Beld, M. B. van Eldik, Mlle J. C. Ferringa.

Philippines

Représentant : M. Manuel Lim;

Suppléants : M. Agustin P. Mangila, M. Jovito A. Rivera, M. Benjito Legarda, M. Ramon Tiaoqui, M. Ruperto S. Gecale, M. Rafael M. Salas, M. Benjamin V. Guiang.

République de Corée

Représentant : M. Duk Shin Choi;

Suppléants : M. Daniel Kie Hong Lee, M. Chang Nak Choi;

Secrétaire : M. Kee Joe Kim.

République du Viet-Nam

Représentant : M. Vu-Van-Thai;

Suppléant : M. Pham-Minh-Duong.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Représentant : le duc de Devonshire;

Suppléants : M. H. Bailey, M. S. T. Charles, M. J. C. Petersen, M. M. W. Errock, M. J. A. Snellgrove, M. J. I. Mc Ghie, M. J. N. Allan;

Conseiller : M. D. F. Kerre.

Thaïlande

Représentant : M. Sukich Nimnanheminda;

Suppléants : M. Boonrod Binson, M. Amphon Sunananta, M. Banyat Kulananan, M. Padhna Barpuyawart, M. Upadit Pachariyangkun, le prince Boonsalokksem Ksemsri, M. Thalerng Thamrong-Nawasawat.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Représentant : M. G. M. Pouchkine;

Suppléants : M. F. P. Dolya, M. A. R. Okhotine, M. S. K. Ziyadoullaev, M. N. S. Vassinlenko, M. A. I. Korolev;

Conseillers : M. B. K. Sokolov, M. M. S. Pankine, M. V. B. Belkine, M. A. P. Mikhailov;

Secrétaire : M. D. S. Nekipelov;

Spécialiste : M. E. V. Koudriavtsev;

Interprètes : M. O. M. Alennikov, Mlle M. G. Pouchkina, M. Y. F. Rounov.

MEMBRES ASSOCIÉS

Brunéi

Représentant : Dato Setia Marsal;

Suppléants : Inche Hamidoon bin Awang Damit, Inche Chua Kwang Soon;

Suppléant et secrétaire : Inche Saad bin Marzuki;

Interprète : Inche Zaini bin Haji Ahmad.

Bornéo du Nord et Sarawak

Représentant : M. H. W. Davidson;

Suppléants : M. Ong Kee Hui, M. Lai En Kong.

Hong-kong

Représentant : M. C. E. M. Terry;

Suppléant et secrétaire : M. E. S. Kirby;

Suppléant : M. N. E. Clark.

Singapour

Représentant : M. Tan Kia Gan;

Suppléants : M. Peter C. K. Tan, M. Francis Lim Phai Som;

Secrétaire : Inche Ghani Hamzah.

AUTRES ÉTATS [a]

Autriche

Représentant : M. Arno Halusa;

Suppléant : M. H. Winter.

Belgique

Représentant : M. F. I. Goffart;

Suppléants : M. H. Wenmaekers, M. H. L. Dehenning.

Bulgarie

Représentant : M. Lubomir Popov;

Suppléant : M. N. Kolyovsky.

Hongrie

Représentant : M. Laszlo Reczoi;

Suppléant : M. G. Oblath.

Israël

Représentant : M. M. R. Kidron;

Suppléant : M. M. T. Michael.

Italie

Représentant : M. Justo Giusti del Giardino.

Pologne

Représentant : M. Juliusz Katz-Suchy;

Suppléant : M. Bronislaw Szymanski.

Roumanie

Représentant : M. Constantin Dumitrachescu;

Suppléant : M. Paul Vladescu.

République arabe unie

Représentant : M. Abbas Seif El-Nasr;

Suppléant : M. Mohamed El-Shaarawi.

[a] Ces Etats comprennent : i) des Membres de l'Organisation des Nations Unies participant aux travaux à titre consultatif en vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission; ii) la République fédérale d'Allemagne, participant aux travaux à titre consultatif en vertu de la résolution 617 (XXII) du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 1956.

République fédérale d'Allemagne

Représentant : M. Max Spandau;
Suppléant : M. Gerhard Pfeiffer.

Suède

Représentant : M. O. Rathsman;
Suppléant : M. H .O. Olsson.

Tchécoslovaquie

Représentant : M. Ladislay Simovic;
Suppléant : M. Lubomir Pesh;
Secrétaire : M. Jaroslav Stahl.

Turquie

Représentant : M. Sahir Armaoglu.

Yougoslavie

Représentant : M. Dusan Kveder;
Suppléant : M. Miodrag Stojiljkovic.

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Organisation internationale du Travail (OIT) : M. J. Fox.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : M. W. H. Cummings, M. K. A. Bennett, M. E. M. Ojala.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : M. A. F. M. K. Rahman, M. P. Bessaignet, M. Fritsch.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque) : M. Harry G. Curran.

Fonds monétaire international (FMI) : M. Tun Thin.

Organisation mondiale de la santé (OMS) : le Dr Mani, le Dr M. Doraisingham.

Union internationale des télécommunications (UIT) : M. N. V. Gadahar.

Organisation météorologique mondiale (OMM) : M. P. R. Krishna Rao.

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)

M. D. A. W. Fisher, M. I. Kovalenko.

BUREAU DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET FONDS SPÉCIAL DES NATIONS UNIES

M. W. H. Cummings, M. A. H. Shahbaz.

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Bureau du plan de Colombo : M. J. K. Thompson.

Commission provisoire de l'Organisation internationale du commerce/Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (CIOIC/GATT) : Mme Om P. Mathur.

Ligue des Etats arabes (LEA) : M. Clovis Maksoud, M. Saeed K. Hindai.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Catégorie A

Chambre de commerce internationale : M. P. Chentsal Rao, M. H. L. Gupta, M. Obering W. Masgeik, M. Rintaro Miyake, M. Masuo Kitani, M. Shotaro Tajima.

Confédération internationale des syndicats libres : M. G. Mapara, M. V. M. N. Menon, M. G. S. Melkote, M. C. P. Dave, M. G. P. Mohindra, M. Alim.

Alliance coopérative internationale : U Nyi Nyi, M. J. M. Rana.

Confédération internationale des syndicats chrétiens : M. Dam-Sy-Hien.

Organisation internationale des employeurs : M. I. P. Anand, M. Charanjit Chanana.

Fédération syndicale mondiale : M. K. B. Panikkar.

Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies : M. P. S. Lokanathan, M. N. K. Sidhanta, M. S. D. Pandey.

Fédération mondiale des anciens combattants : Cdt Ghulam Husain.

Catégorie B

Union catholique internationale de service social : M. W. T. V. Adiseshiah.

Comité des églises pour les affaires internationales : M. H. C. Bhatty.

Conseil international des femmes : Mme T. V. Dehejia.

Fédération internationale des femmes diplômées des universités : Mme Mona Hensman, Mme Helen Wilson.

Fédération internationale des femmes juristes : Mme Violet Alva.

Union internationale des organismes officiels de tourisme : M. S. N. Chib.

Ligue des sociétés de la Croix-Rouge : Major-General C. K. Lakshmanan.

Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est : Mme Seow Peck Leng.

Union mondiale des organisations féminines catholiques : Mme Albuquerque.

Registre

Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales : Mme Angela Sonaggere.

ANNEXE II

Liste des publications et principaux documents parus depuis la seizième session

A. — PUBLICATIONS

ETUDES PRINCIPALES (imprimées)

Economic Bulletin for Asia and the Far East, vol. XI, nos 1 à 3, juin, sept. et déc. 1960.

Economic Survey of Asia and the Far East, 1960. Publication des Nations Unies, n° de vente : 61.II.F.1 (vol. XI, n° 4, de l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East*, mars 1961).

Hydrologic networks and methods. Flood Control Series, n° 15. Publication des Nations Unies, n° de vente : 60.II.F.2 (ST/ECAFE/SER.F/15).

Programming techniques for economic development, with special reference to Asia and the Far East. Development Programming Techniques Series, n° 1. Publication des Nations Unies, n° de vente : 60.II.F.3 (E/CN.11/535).

Mining developments in Asia and the Far East, 1958. Mineral

Resources Development Series, n° 13. Publication des Nations Unies, n° de vente : 60.II.F.4 (E/CN.11/537).

Proceedings of the United Nations Seminar on Aerial Survey Methods and Equipment. Mineral Resources Development Series, n° 12. Publication des Nations Unies, n° de vente : 60.II.F.5 (E/CN.11/536).

Community development and economic development : Part I. A study of the contribution of rural community development programmes to national economic development in Asia and the Far East. Publication des Nations Unies, n° de vente : 60.II.F.6 (Part I) [E/CN.11/540].

Community development and economic development : Part IIA. A case study of the Ghosi Community Development Block, Uttar Pradesh, India. Publication des Nations Unies, n° de vente : 60.II.F.6. (Part IIA) [E/CN.11/541].

Community development and economic development : Part IIB. A study of farmers' associations in Taiwan. Publication des Nations Unies, n° de vente : 60.II.F.6 Part IIB) [E/ CN.11/542].

A case study of the Damodar Valley Corporation and its projects. Flood Control Series n° 16. Publication des Nations Unies, n° de vente : 60.II.F.7 (ST/ECAFE/SER.F/16).

Copper, lead and zinc ore ressources in Asia and the Far East. Mineral Resources Development Series, n° 14. Publication des Nations Unies, n° de vente : 60.II.F.8 (E/CN.11/538).

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES (*miméographiées*)

« Flood Control Journal », ST/ECAFE/SER.C/43-46.

« Trade Promotion News », ST/ECAFE/SER.H/76-80.

« Industrial Development Series », ST/ECAFE/SER.M/17.

« Electric Power Bulletin », ST/ECAFE/SER.L/6.

« Transport and Communications Bulletin », ST/ECAFE/SER.E/31.

B. — DOCUMENTS PRINCIPAUX

COMMISSION

E/CN.11/532. — Comptes rendus officiels de la seizième session.

Dix-septième session

E/CN.11/531. — Rapport de la Conférence des statisticiens d'Asie (troisième session) à la Commission (dix-septième session).

E/CN.11/543/Rev.1 et 2. — Ordre du jour (dix-septième session).

E/CN.11/545. — Travaux relatifs aux statistiques : *b*) Rapport du troisième Groupe de travail. Sujet : Formation des statisticiens.

E/CN.11/548. — Rapport de la quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.

E/CN.11/549. — Modification du règlement intérieur de la Commission.

E/CN.11/550. — Travaux relatifs aux statistiques : *c*) Rapport sur l'avancement du Programme de recensement mondial de 1960 et sur l'activité des conseillers régionaux ONU/FAO aux recensements en Asie et en Extrême-Orient.

E/CN.11/551. — Travaux accomplis dans le domaine de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques.

E/CN.11/552. — Document d'information sur l'assistance technique fournie aux pays et territoires de la région de la CEAEO au titre du programme ordinaire et du Programme élargi.

E/CN.11/553. — Rapport du Comité du commerce (quatrième session) à la Commission (dix-septième session).

E/CN.11/554. — Rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (treizième session) à la Commission (dix-septième session).

E/CN.11/555. — Activités du Fonds spécial des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient.

E/CN.11/556. — Rapport du Comité des transports intérieurs et des communications (neuvième session) à la Commission (dix-septième session).

E/CN.11/557. — Rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong.

E/CN.11/558. — Décentralisation des activités économiques et sociales des Nations Unies et renforcement des commissions économiques régionales (note du Secrétaire général).

E/CN.11/559. — Communications de la Ligue des Etats arabes (note du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/560. — Résolution concernant la Grande Route d'Asie.

E/CN.11/561.— *Activities of FAO of special interest to ECAFE.*

E/CN.11/562. — Résolution concernant le développement communautaire et le développement économique.

E/CN.11/563. — Résolution concernant la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et le renforcement de la CEAEO.

E/CN.11/NGO/34. — *The technical assistance activities of the International Co-operation Alliance in South-East Asia.*

E/CN.11/NGO/35. — *Statement by the International Confederation of Free Trade Unions on economic situation in Asia.*

E/CN.11/NGO/36 et Add.1. — *Statement by Major Ghulam Husain of the World Veterans Federation on agenda item 7.*

E/CN.11/NGO/37. — *Statement by Major Ghulam Husain of the World Veterans Federation on agenda item 10.*

E/CN.11/NGO/38. — *Contribution of rural community development programmes to national economic development (by the Pan Pacific and South-East Asia Women's Association).*

E/CN.11/NGO/39. — *The role of women in regional co-operation for the economic development of Asia and the Far East (by the Pan Pacific and South-East Asia Women's Association).*

E/CN.11/NGO/40. — *Intervention of the International Federation of University Women (by IFUW).*

E/CN.11/L.85. — Rapport du troisième Groupe d'étude des problèmes de reclassification et de gestion budgétaires.

E/CN.11/L.86. — Rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques (sixième session) à la Commission (dix-septième session) [b].

E/CN.11/L.89. — Activités de la Division CEAEO/FAO de l'agriculture en 1960 (rapport du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/L.90. — Rapport du Groupe de spécialistes CEAEO/FAO chargé d'étudier certains aspects de la planification agricole en Asie et en Extrême-Orient (note du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/L.91. — *Report of the ECAFE/FAO Expert Group on Selected Aspects of Agricultural Planning in Asia and the Far East.*

---

[b] Paru dans *Economic Bulletin for Asia and the Far East*, vol. XI, n° 3 (décembre 1960).

E/CN.11/L.92. — Programme de formation DOAT/CEAEO au développement économique (note du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/L.93. — La situation économique de l'Asie (note du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/L.95. — Coopération régionale (rapport intérimaire du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/L.96. — Contribution des programmes de développement communautaire rural au développement économique national (note du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/L.97. — Rapport du Cycle d'étude sur l'appréciation qualitative et l'utilisation des données de recensement en Asie et en Extrême-Orient (note du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/L.99. — *Role played by WMO by way of technical assistance and otherwise in the ECAFE region.*

COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Treizième session

E/CN.11/I&NR/23. — Rapport du Groupe de travail de la petite industrie (sixième session) au Comité de l'industrie et des ressources naturelles (treizième session).

E/CN.11/I&NR/24. — Rapport du Groupe de travail d'experts géologues (quatrième session).

E/CN.11/I&NR/25. — Rapport du Sous-Comité des ressources minérales (quatrième session) au Comité de l'industrie et des ressources naturelles (treizième session).

E/CN.11/I&NR/28. — Rapport de la Conférence de la cellulose et du papier en Asie et en Extrême-Orient au Comité de l'industrie et des ressources naturelles (treizième session).

E/CN.11/I&NR/29 et Corr. 1. — Rapport du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction (sixième session) au Comité de l'industrie et des ressources naturelles (treizième session).

E/CN.11/I&NR/30. — Rapport du Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique (neuvième session) au Comité de l'industrie et des ressources naturelles (treizième session).

E/CN.11/I&NR/L.18. — Coopération régionale dans le domaine du développement industriel et de la mise en valeur des ressources minérales.

E/CN.11/I&NR/L.19. — Dispositions concernant la communication des connaissances techniques.

E/CN.11/I&NR/L.20. — La recherche industrielle dans les pays de la CEAEO et l'échange de programmes de recherche.

E/CN.11/I&NR/L.21. — Fabrication des machines industrielles dans les pays de la CEAEO.

E/CN.11/I&NR/L.22. — Assistance technique fournie par l'Organisation des Nations Unies aux pays de la région de la CEAEO dans le domaine de l'industrie et des ressources naturelles.

E/CN.11/I&NR/L.23 et Add.1. — Tendances et avenir du marché du bois dans la région de l'Asie et du Pacifique (note du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/I&NR/L.24. — *Progress and problems of industrialization in the ECAFE region.*

SOUS-COMITÉ DE LA MÉTALLURGIE ET DE LA MÉCANIQUE

Neuvième session

E/CN.11/I&NR/Sub.2/L.19. — Observations du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et de la Commission sur les travaux du Sous-Comité.

E/CN.11/I&NR/Sub.2/L.20. — L'industrie des machines-outils dans les pays de la CEAEO.

E/CN.11/I&NR/Sub.2/L.21. — Etude de la sidérurgie dans la région de la CEAEO.

E/CN.11/I&NR/Sub.2/L.22. — La construction de chalands et de caboteurs dans les pays de la CEAEO.

E/CN.11/I&NR/Sub.2/L.23. — Développement de la production de l'aluminium et des industries de l'aluminium dans la région de la CEAEO.

E/CN.11/I&NR/Sub.2/L.24. — Etude des fonderies dans la région de la CEAEO.

E/CN.11/I&NR/Sub.2/L.26. — Développement des industries mécaniques dans la région de la CEAEO.

SOUS-COMITÉ DES RESSOURCES MINÉRALES

Quatrième session

E/CN.11/I&NR/Sub.3/L.5. — Commerce des minéraux et des produits minéraux (note du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/I&NR/Sub.3/L.6. — Observations du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (douzième session) sur le rapport du Groupe de géologues et d'ingénieurs des mines d'Asie et d'Extrême-Orient (note du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/I&NR/Sub.3/L.7. — Proposition relative à la réunion d'un colloque sur la mise en valeur des ressources de bauxite de l'Asie et de l'Extrême-Orient.

E/CN.11/I&NR/Sub.3/L.8. — Ordre du jour proposé pour le second colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient.

E/CN.11/I&NR/Sub.3/L.9. — Aide fournie par les Nations Unies pour la mise en valeur des ressources minérales dans la région de la CEAEO en 1959.

E/CN.11/I&NR/Sub.3/L.10. — Rapport du Cycle d'étude de l'ONU sur les méthodes et l'outillage des levés aériens.

E/CN.11/I&NR/Sub.3/L.11. — *Copper, lead and zinc ore resources of Asia and the Far East.*

GROUPE DE TRAVAIL D'EXPERTS GÉOLOGUES

Quatrième session

E/CN.11/I&NR/SGWP.4/L.1. — Observations du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et de la Commission sur le rapport et les travaux du Groupe de travail d'experts géologues.

GROUPE DE TRAVAIL DE L'HABITATION ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Sixième session

E/CN.11/I&NR/HBWP.6/L.1. — *Report of the Advisory Committee (second meeting) of the two Regional Housing Centres in New Delhi and in Bandung.*

E/CN.11/I&NR/HBWP.6/L.2. — Etude des frais de construction dans les pays d'Asie et d'Extrême-Orient.

E/CN.11/I&NR/HBWP.6/L.4. — Voyage d'étude en Europe de spécialistes de l'habitation et des matériaux de construction.

E/CN.11/I&NR/HBWP.6/L.6. — Installations collectives connexes : services d'eau, systèmes d'égouts, électricité, routes, etc.

E/CN.11/I&NR/HBWP.6/L.7. — Rapport du Comité de perfectionnement (troisième réunion) des centres régionaux de l'habitation de New Delhi et de Bandoung.

COMITÉ DU COMMERCE

Quatrième session

E/CN.11/TRADE/L.19 et Add.1 & Corr.1. — Législation arbitrale et possibilités d'arbitrage dans certains pays de la région de la CEAEO.

E/CN.11/TRADE/L.33 et Add. 1. — Application des recommandations relatives aux foires et expositions internationales.

E/CN.11/TRADE/L.34. — Mesures de coopération régionale dans le domaine du commerce.

E/CN.11/TRADE/L.35. — Les systèmes de marché régional et la région de la CEAEO.

E/CN.11/TRADE/L.36. — Organisation d'une foire commerciale de l'Asie.

E/CN.11/TRADE/L.38. — *Commercial arbitration in the ECAFE region.*

E/CN.11/TRADE/L.39. — Travaux des autres commissions régionales dans le domaine du commerce.

E/CN.11/TRADE/L.40. — Rapport du Groupe de travail des douanes (deuxième session) au Comité du commerce (quatrième session).

E/CN.11/TRADE/L.41. — Etude du Marché commun européen, de l'Association européenne de libre-échange et du Marché commun de l'Amérique latine.

E/CN.11/TRADE/L.42. — Echanges et politique commerciale — Evolution actuelle.

Groupe de travail des douanes

Deuxième session

E/CN.11/TRADE/CAWP.2/L.2 et Add.1 à 5. — Rôle des agents en douane et des dédouaneurs.

E/CN.11/TRADE/CAWP.2/L.4. — Coopération douanière des pays de la région.

E/CN.11/TRADE/CAWP.2/L.5 et Add.1 & 2. — Mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail des douanes.

E/CN.11/TRADE/CAWP.2/L.6. — Possibilités de coopération dans les échanges et la formation de personnel.

E/CN.11/TRADE/CAWP.2/L.7. — Rapports entre les statistiques douanières et les statistiques du commerce extérieur.

Comité des transports intérieurs et des communications

Neuvième session

E/CN.11/TRANS/142 et Corr.1. — Rapport du Sous-Comité des chemins de fer (sixième session) au Comité des transports intérieurs et des communications (neuvième session).

E/CN.11/TRANS/145. — Rapport du Sous-Comité des routes et des transports routiers (cinquième session) au Comité des transports intérieurs et des communications (neuvième session).

E/CN.11/TRANS/L.24. — Assistance technique fournie par l'Organisation des Nations Unies aux pays d'Asie et d'Extrême-Orient dans le domaine des transports et des communications en 1960.

E/CN.11/TRANS/L.25. — Examen du rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques (transports), et autres aspects de l'étude de la coordination des transports.

E/CN.11/TRANS/L.26. — Services de bibliothèque — Rapport du Secrétaire exécutif.

E/CN.11/TRANS/L.28 et Add.1 à 5. — Etude comparative des méthodes à employer pour fixer les tarifs marchandises.

E/CN.11/TRANS/L.29. — Tourisme et voyages internationaux.

E/CN.11/TRANS/L.30. — Activités dans le domaine des voies fluviales.

E/CN.11/TRANS/L.31. — Mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail de spécialistes des télécommunications.

Sous-Comité des routes et des transports routiers

Cinquième session

E/CN.11/TRANS/Sub.2/L.6. — Rapport de la première série de réunions zonales de Groupes de spécialistes des routes internationales.

E/CN.11/TRANS/Sub.2/L.7. — Terminologie de la construction des routes bitumées.

E/CN.11/TRANS/Sub.2/L.8. — Méthodes actuelles d'administration et de financement des routes.

E/CN.11/TRANS/Sub.2/L.9. — Rapport de la deuxième série de réunions zonales de Groupes de spécialistes des routes internationales.

E/CN.11/TRANS/Sub.2/L.10. — Moyens de former les fonctionnaires des ponts et chaussées.

E/CN.11/TRANS/Sub.2/L.11. — Instituts régionaux de recherche routière.

E/CN.11/TRANS/Sub.2/L.12. — Transports routiers.

E/CN.11/TRANS/Sub.2/L.14. — Participation éventuelle de l'Indonésie au projet de routes internationales.

Quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques

E/CN.11/WRD/Conf.4/L.1. — *Organization for planning, construction and operation of river valley projects.*

E/CN.11/WRD/Conf.4/L.3, Parts I and II. — *Flood problems in deltaic areas.*

E/CN.11/WRD/Conf.4/L.4. — *Development of groundwater resources.*

Conférence des statisticiens d'Asie

Troisième session

E/CN.11/ASTAT/Conf.3/L.1. — Rapport du premier Groupe de travail de spécialistes. Sujet : Méthodes de sondage.

E/CN.11/ASTAT/Conf.3/L.2. — Rapport du deuxième Groupe de travail de spécialistes. Sujet : Formation de capital.

E/CN.11/ASTAT/Conf.3/L.3. — Recensement mondial de la population. Rapport sur les plans et préparatifs du recensement dans les pays de la région.

E/CN.11/ASTAT/Conf.3/L.4. — Statistiques en vue de la planification et du développement. Statistiques industrielles de base (extraction et transformation).

E/CN.11/ASTAT/Conf.3/L.5. — Recensement mondial de l'agriculture.

E/CN.11/ASTAT/Conf.3/L.6 et Add.1 & 2. — Statistique des prix agricoles à la production.

E/CN.11/ASTAT/Conf.3/L.7. — Formation de statisticiens. Inventaire des services de formation.

E/CN.11/ASTAT/Conf.3/L.8. — Etat d'avancement des préparatifs du recensement de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient (supplément).

E/CN.11/ASTAT/Conf.3/L.9. — Rapport sur le programme des statistiques de base qu'exige le développement économique et social.

Groupe de travail du développement et des plans économiques

Sixième session

E/CN.11/DPWP.6/L.3. — L'état actuel et les problèmes des transports dans les pays de la région de la CEAEO.

E/CN.11/DPWP.6/L.4. — Evaluation des besoins de transports au cours du développement économique.

E/CN.11/DPWP.6/L.5 et Corr.1. — Choix des moyens de transport et critères d'investissement.

E/CN.11/DPWP.6/L.6 et Corr.1. — Financement du développement des transports.

E/CN.11/DPWP.6/L.7. — Critères économiques pour l'évaluation des programmes de transport.

Troisième Groupe d'étude des problèmes de reclassification et de gestion budgétaires

E/CN.11/BRW.3/L.3 et Corr.1. — Progrès des travaux de reclassification budgétaire dans la région de la CEAEO.

E/CN.11/BRW.3/L.4. — Projet de questionnaire sur les finances publiques et résumé des observations recueillies.

E/CN.11/BRW.3/L.5. — Manuel de l'établissement des budgets-programmes et des budgets de réalisation.

Conférence de la cellulose et du papier en Asie et en Extrême-Orient

ECAFE/BTAO/FAO CONF/SEC PAPER VII.a. — Collecte et utilisation des vieux papiers en Asie et en Extrême-Orient.

ECAFE/BTAO/FAO CONF/SEC PAPER VII.b. — Quelques aspects de l'industrie du papier fabriqué à la main en Asie et en Extrême-Orient.

ECAFE/BTAO/FAO CONF/SEC PAPER VII.c. — *Small-scale industrial pulp and paper production.*

ECAFE/BTAO/FAO CONF/SEC PAPER VII.d. — Matériel de fabrication de la pâte et du papier dans la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient.

ECAFE/BTAO/FAO CONF/SEC PAPER VIII. — *Development prospects and investment needs in the region.*

ECAFE/BTAO/FAO CONF/SEC PAPER IX. — *Customs and tariff rates in the Asia and Far East region.*

ECAFE/BTAO/FAO CONF/SEC APPENDIX I. — *Government laboratories carrying out pulp and paper research in the Asia and Far East region.*

ECAFE/BTAO/FAO CONF/SEC APPENDIX II. — *Pulp and paper trade associations in the Asia and Far East region.*

ECAFE/BTAO/FAO CONF/SEC APPENDIX III. — *Pulp and paper mills in the Asia and Far East region.*

Blank page

Page blanche

TABLE DES MATIÈRES *(suite)*

	Paragraphes	Pages
C. — *Compte rendu des débats*	321-427	43
Modification du règlement intérieur de la Commission	321	43
La situation économique de l'Asie	322-331	43
Commerce	332-341	44
Industrie et ressources naturelles	342-352	45
Transports intérieurs et communications	353-365	47
Développement et plans économiques	366-372	49
Contribution des programmes ruraux de développement communautaire au développement économique national	373-378	51
Mise en valeur des ressources hydrauliques	379-391	51
Coopération régionale pour le développement économique et social de l'Asie et de l'Extrême-Orient	392-398	53
Statistiques	399-406	55
Agriculture	407-412	56
Activités de l'assistance technique et du Fonds spécial dans la région	413-419	56
Coopération avec les institutions spécialisées	420-421	57
Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et sociale et renforcement des commissions économiques régionales	422-424	57
Date et lieu des prochaines sessions	425-427	58
TROISIÈME PARTIE. — RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION A SA DIX-SEPTIÈME SESSION		58
33 (XVII). La grande route d'Asie		58
34 (XVII). Développement communautaire et développement économique		59
35 (XVII). Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient		59
QUATRIÈME PARTIE. — PROJET DE RÉSOLUTION A L'INTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	428	60
CINQUIÈME PARTIE. — PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE D'URGENCE POUR 1961-1962	429-446	60
Principes généraux	430	60
Concentration et coordination	431	60
Revision du programme de travail	432-433	61
Entreprises régionales menées à bien avec l'aide de la Direction des opérations d'assistance technique	434	62
Calendrier des conférences	435	62
Contrôle et limitation de la documentation	436	63
Exécution du programme de travail	437-438	63
Incidences financières du programme de travail	439-440	63
Notes explicatives	441-446	64
Liste annotée des travaux pour 1961 et 1962		65
I. — Travaux généraux (Assistance technique et services consultatifs)		65
II. — Recherche et plans		65
III. — Agriculture		67
IV. — Maîtrise des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques		69
V. — Industrie et ressources naturelles		70
A. — Généralités		70
B. — Artisanat et petite industrie		70
C. — Énergie électrique		71
D. — Habitation et matériaux de construction		72
E. — Métallurgie et mécanique		73
F. — Études et prospections géologiques		74
G. — Ressources minérales		75
VI. — Commerce		75
VII. — Transports intérieurs et communications		78
A. — Généralités		78
B. — Routes et transports routiers		79
C. — Voies fluviales		79
D. — Chemins de fer		80
E. — Télécommunications		81
VIII. — Affaires sociales		82
IX. — Calendrier provisoire des réunions de 1961 et de 1962		83

ANNEXES

I. — Liste des représentants et observateurs à la dix-septième session de la Commission	85
II. — Liste des publications et principaux documents parus depuis la seizième session	87

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ALLEMAGNE
R. Eisenschmidt, Schwanthaler Strasse 59, Frankfurt/Main.
Elwert und Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. Saarbach, Gertrudenstrasse 30, Köln (1).

ARGENTINE
Editorial Sudamericana, S.A., Alsina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIE
Melbourne University Press, 369 Lonsdale Street, Melbourne C. 1.

AUTRICHE
Gerold & Co., Graben 31, Wien, 1.
B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

BELGIQUE
Agence et Messageries de la Presse, S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.

BIRMANIE
Curator, Govt. Book Depot, Rangoon.

BOLIVIE
Libreria Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRESIL
Livraria Agir, Rua México 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro.

CAMBODGE
Entreprise khmère de librairie, Imprimerie & Papeterie Sarl, Phnom-Penh.

CANADA
The Queen's Printer/Imprimeur de la Reine, Ottawa, Ontario.

CEYLAN
Lake House Bookshop, Assoc. Newspapers of Ceylon, P.O. Box 244, Colombo.

CHILI
Editorial del Pacifico, Ahumada 57, Santiago.
Libreria Ivens, Casilla 205, Santiago.

CHINE
The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipeh, Taiwan.
The Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIE
Libreria Buchholz, Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

COREE
Eul-Yoo Publishing Co., Ltd., 5, 2-KA, Chongno, Seoul.

COSTA RICA
Imprenta y Libreria Trejos, Apartado 1313, San José.

CUBA
La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

DANEMARK
Ejnar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.

EQUATEUR
Libreria Cientifica, Casilla 362, Guayaquil.

ESPAGNE
Libreria Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.
Libreria Mundi-Prensa, Castello 37, Madrid.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE
Sales Section, Publishing Service, United Nations, New York.

ETHIOPIE
International Press Agency, P.O. Box 120, Addis-Abéba.

FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE
Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot, Paris (V^e).

GHANA
University Bookshop, University College of Ghana, Legon, Accra.

GRECE
Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athènes.

GUATEMALA
Sociedad Económico-Financiera, 6a. Av. 14-33, Guatemala.

HAITI
Librairie "A la Caravelle", Port-au-Prince.

HONDURAS
Libreria Panamericana, Tegucigalpa.

HONG-KONG
The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.

INDE
Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras, New Delhi et Hyderabad.
Oxford Book & Stationery Co., New Delhi et Calcutta.
P. Varadachary & Co., Madras.

INDONESIE
Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAK
Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRAN
Guity, 482 Ferdowsi Avenue, Téhéran.

IRLANDE
Stationery Office, Dublin.

ISLANDE
Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.

ISRAEL
Blumstein's Bookstores, 35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St., Tel-Aviv

ITALIE
Libreria Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi, 26, Firenze, et Via D. A. Azuni, 15/A, Roma.

JAPON
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

JORDANIE
Joseph I. Bahous & Co., Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

LIBAN
Khayat's College Book Cooperative, 92-94, rue Bliss, Beyrouth.

LUXEMBOURG
Librairie J. Trausch-Schummer, place du Théâtre, Luxembourg.

MAROC
Centre de diffusion documentaire du B.E.P.I., 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.

MEXIQUE
Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariscal 41, Mexico, D.F.

NORVEGE
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

NOUVELLE-ZELANDE
United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

PAKISTAN
The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan.
Publishers United, Ltd., Lahore.
Thomas & Thomas, Karachi.

PANAMA
José Menéndez, Agencia Internacional de Publicaciones, Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY
Agencia de Librerias de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PAYS-BAS
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

PEROU
Libreria Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima.

PHILIPPINES
Alemar's Book Store, 769 Rizal Avenue, Manila.

PORTUGAL
Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

REPUBLIQUE ARABE UNIE
Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.

REPUBLIQUE DOMINICAINE
Libreria Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ROYAUME-UNI
H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1, et agences HMSO à Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Edinburgh et Manchester.

SALVADOR
Manuel Navas y Cía., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.

SINGAPOUR
The City Book Store, Ltd., Collyer Quay.

SUEDE
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE
Librairie Payot, S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zürich 1.

TCHECOSLOVAQUIE
Československý Spisovatel, Národní Třida 9, Praha 1.

THAILANDE
Pramuan Mit, Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURQUIE
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES
Mejdounarodnaïa Kniga, Smolenskaïa Plochtchad, Moskva.

UNION SUD-AFRICAINE
Van Schaik's Boekstore (Pty.), Ltd., Church Street, Box 724, Pretoria.

URUGUAY
Representacion de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.

VENEZUELA
Libreria del Este, Av. Miranda No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

VIET-NAM
Librairie-Papeterie Xuân Thu, 185, rue Tu-Do, B. P. 283, Saïgon.

YOUGOSLAVIE
Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenia.
Državno Preduzeće, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.
Prosvjeta, 5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.

[61F1]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes, Service des publications, Organisation des Nations Unies, New York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Office européen des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

Printed in France

Price : $ U.S. 1.00 ; 7/- stg. ; Sw. fr. 4.00
(or equivalent in other currencies)

14871 — September 1961 — 975